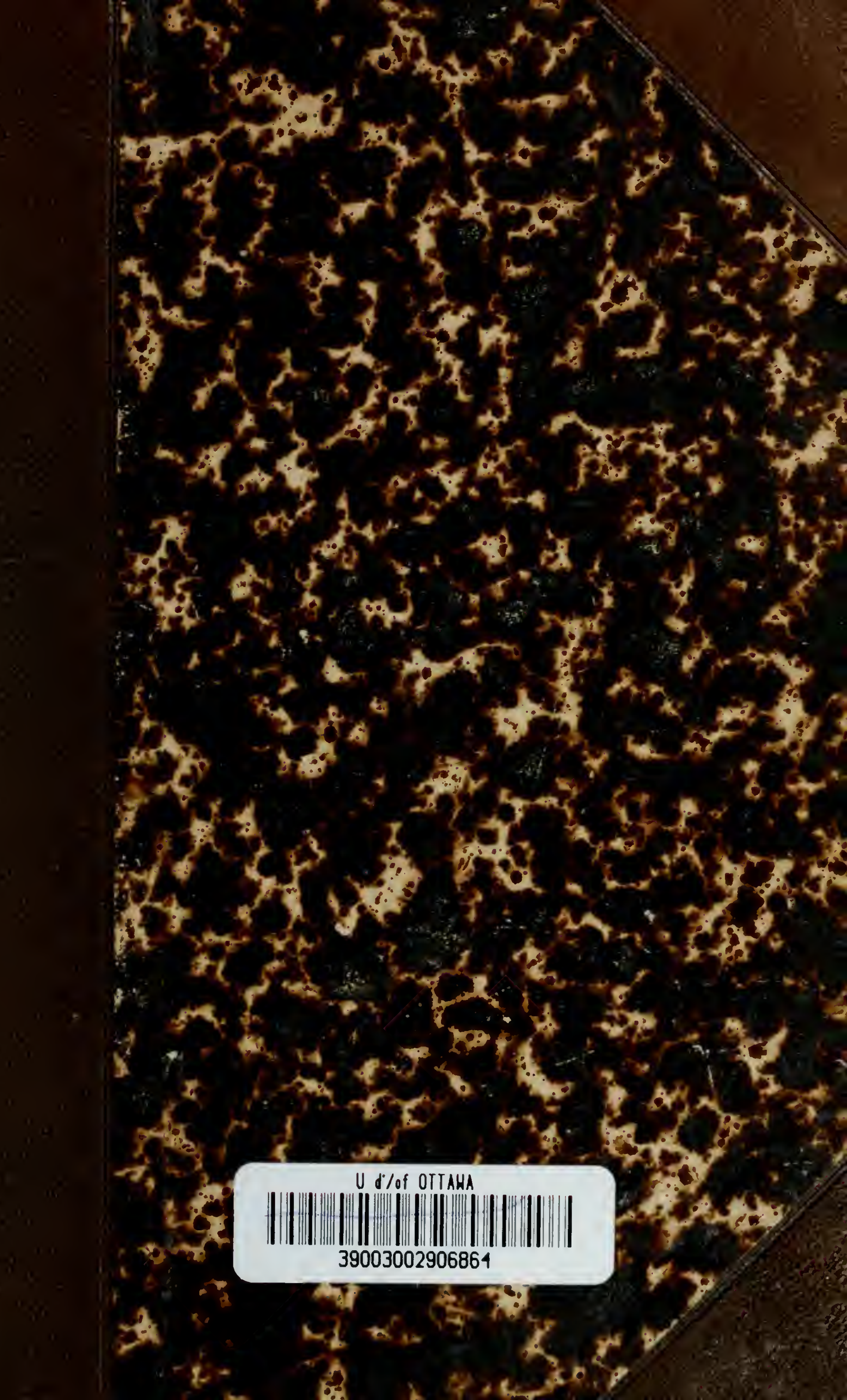

U d'/of OTTAWA
39003002906864



SITUATION MILITAIRE

DE

LA BELGIQUE

TRAVAUX DE DÉFENSE DE LA MEUSE

SITUATION MILITAIRE

DE

LA BELGIQUE

Travaux de défense de la Meuse

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL A. BRIALMONT

« Il en coûte trop d'être faible. »
THIERS.

« Il faut craindre l'ennemi de loin pour n'avoir
» pas à le craindre de près. »
PRINCE DE CONDÉ.

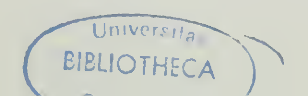
« Jeder Staat muss sich bewusst sein dass sein
» Friede, seine Sicherheit auf seinem eignen
» Degen beruht. »
PRINCE DE BISMARCK.

« Something is rotten in the state. »
SHAKESPEARE.

BRUXELLES
LIBRAIRIE MILITAIRE C. MUQUARDT
MERZBACH ET FALK, ÉDITEURS
Libraires du Roi et de S. A. R. le Comte de Flandre

MÊME MAISON A LEIPZIG

1882




IMPRIMERIE E. GUYOT
Rue Pachéco, 12
BRUXELLES

PRÉFACE

Les études et les travaux auxquels nous nous sommes livré depuis trente ans nous donnent le droit d'exposer la situation militaire du pays, d'en signaler les imperfections et d'indiquer les moyens qui nous semblent propres à l'améliorer.

Lorsque les questions militaires sont mal comprises par les hommes d'État, par la Législature et par la Presse ; lorsque les conseils et les avertissements des spécialistes sont dédaignés, et lorsque les intérêts de la défense nationale sont sacrifiés aux intérêts des partis, le droit de critique s'élève à la hauteur d'un devoir.

Ce devoir, le moment est venu de le remplir.

On nous reprochera sans doute de porter atteinte à la considération dont la Belgique jouit à l'étranger, et d'affaiblir la confiance que montrent nos compatriotes dans l'avenir de la nationalité.

Mais ce reproche, fut-il mérité, ne nous causera aucune émotion et ne nous fera pas regretter la résolution que nous avons prise.

Le citoyen qui cherche à préserver sa patrie des dangers

auxquels plusieurs Etats libres ont succombé, rend plus de services et est plus digne de respect que le politicien dont l'unique préoccupation est de maintenir son parti au pouvoir ou de l'y faire arriver.

Nous espérons que la lecture attentive de notre travail donnera aux hommes de bonne foi la conviction que de grands devoirs s'imposent encore au pays, à son Gouvernement et à ses mandataires pour assurer la défense nationale et développer les sentiments patriotiques dans toutes les classes de la société.

Faire naître ou fortifier cette conviction et rendre la Belgique assez forte pour que nul n'ait intérêt à violer son territoire, tel est le but que nous avons poursuivi depuis le jour où nous nous sommes exclusivement consacré à l'étude des questions militaires. Si nous l'atteignons, nous serons largement récompensé de nos efforts et nous ne songerons pas à nous plaindre des ennuis que pourra nous causer la détermination d'éclairer nos concitoyens, sans rien celer ni rien ménager.

Décembre 1881.

CHAPITRE I

ESPRIT NATIONAL ET ESPRIT MILITAIRE DES BELGES A DIVERSES ÉPOQUES. — LEUR APATHIE ET LEUR IMPRÉVOYANCE EN CE QUI CONCERNE LA DÉFENSE DU PAYS. — AFFAIBLISSEMENT GRADUÉL DU PATRIOTISME. — ÉTAT MORAL DE L'ARMÉE. — MESURES A PRENDRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION.

I

S'il est utile de dire la vérité aux rois, il est non moins utile de la dire aux peuples qui, plus que les souverains, sont exposés à être flattés et trompés. Dût-on nous accuser de dénigrer notre pays et de manquer de civisme, nous prouverons que le patriotisme vrai, celui qui se manifeste par des actes virils et des sacrifices librement consentis, est très faible en Belgique et que nos compatriotes aiment à se vanter de qualités et de vertus qu'ils ne possèdent pas à un haut degré.

Courbés pendant des siècles sous le joug de l'étranger, les Belges n'ont guère pris les armes que pour défendre les privilèges et les libertés de leurs communes. Ils s'insurgèrent contre Philippe le Bel qui les méconnût, et ils supportèrent allègrement la domination des archiducs Albert et Isabelle, qui les respectèrent. Très émouvantes et très honorables furent les luttes qu'ils soutinrent contre les

rois de France, les empereurs d'Allemagne et les ducs de Bourgogne. Nulle part, l'esprit communal et l'esprit provincial se sont manifestés avec plus d'énergie et de persévérance. Il n'en est pas de même de l'esprit national, qui n'apparaît que très tard et sans éclat dans notre histoire.

Depuis la glorieuse résistance qu'ils opposèrent aux aigles romaines, les Belges n'ont fait aucune tentative générale pour échapper à la domination qu'exercèrent successivement sur leurs provinces Rome, l'Allemagne, l'Espagne et la France. « Une fois les premiers efforts brisés par les légions de César, il n'y a plus chez nos ancêtres velléité de rébellion; quelques soldats romains suffisent pour assurer la tranquillité du pays; quand les Bataves, animés par la voix de Civilis, prennent les armes et menacent sérieusement l'intégrité de la province, les Belges du Sud restent dans l'obéissance. C'est là un trait digne d'être noté et qui se reproduira presque identiquement au XVIe siècle; le premier élan est vigoureux, mais il ne se soutient guère (1) ».

L'isolement provincial qui s'était renforcé sous le règne des ducs et des comtes, grands feudataires de l'empire d'Allemagne, se maintint pendant plusieurs siècles, et il se montra encore vivace lorsque Joseph II voulut déclarer la guerre à la Hollande pour affranchir l'Escaut. Ce prince rencontra, en effet, une forte opposition dans les villes flamandes, parce qu'elles profitaient largement de la complète inaction du commerce anversois et qu'elles craignaient, par sa reprise, de voir tarir une de leurs sources de prospérité.

(1) Discours prononcé par M. Vanderkindere en octobre 1880, en sa qualité de recteur de l'Université de Bruxelles.

A l'époque la plus glorieuse de notre histoire, au commencement du XIV[e] siècle, le sentiment national n'existait pas même en Flandre.

Entre cette province germanique et la France romane, il y avait antagonisme de race et d'intérêts.

Si les Flamands, sous Van Artevelde, se rapprochèrent de l'Angleterre, ce fut par sympathie de race et, plus encore, parce que la Flandre avait besoin de laines anglaises et que les comtes de Flandre, vasseaux français, étaient hostiles à l'élément démocratique des villes, favorables à la noblesse et au clergé.

« En 1301, quand les Français entrent en Flandre,
» gaiement les nobles et les riches vont au-devant de Phi-
» lippe le Bel ; on étale ses vêtements de fête ; les femmes
» se montrent dans tout l'orgueil de leurs coûteux atours.
» *Les bonnes gens se placent* (dit Van Lokeren dans son
» histoire de Saint-Bavon) *du haut et du bas en la volonté*
» *du Roi*. La conscience flamande s'est éclipsée ; sans
» pudeur la Flandre se donne (1). »

Mais le peuple se lève parce qu'on touche à ses vieux privilèges et il bat les Français à Courtrai. Ce fut son seul succès.

M. Vanderkindere, dans son excellent ouvrage : *Le siècle des Artevelde*, a très judicieusement apprécié cette époque :

« Ce qui manque au peuple, dit-il, c'est *l'unité d'action*
» (Gand n'avait pas directement pris part à la lutte) ; c'est
» aussi la *prévoyance*. Une landwehr aura toujours cet
» inconvénient : s'il n'y a pas au-dessus une organisation
» forte, une centralisation savante, elle perd sa cohésion,
» elle fond avec une effrayante rapidité. L'enthousiasme
» de la première heure est admirable ; chacun se sacrifie

(1) *Le Siècle des Artevelde*, par Vanderkindere.

» sans hésitation ; mais cette énergie froide et patiente,
» sans laquelle les plus beaux succès ne portent aucun
» fruit, ne la demandez pas. Les artisans veulent retourner
» à leur travail; les fatigues d'une longue campagne sont
» plus difficiles à supporter que le choc des ennemis. Donc
» on se débande, chacun va de son côté, et quand arrive
» une seconde expédition française, longuement préparée et
» qui, à défaut d'enthousiasme, apporte à sa tâche l'obéis-
» sance passive, il ne reste aux Flamands qu'à courber la
» tête. »

Fait digne de remarque : pendant que leurs troupes recrutées d'après le principe du service obligatoire (1), mais imparfaitement exercées et armées, étaient battues par les Français et que ceux-ci ravageaient le pays d'un bout à l'autre, les troupes anglaises d'Edouard III obtenaient des succès décisifs en France, bien que leur effectif ne s'élevât pas au sixième de celui des Français.

Ces succès s'expliquent : non seulement Edouard et ses généraux avaient adopté, comme les Flamands, le principe du service obligatoire, ils avaient en outre donné tant de soins à l'instruction et à l'armement de leurs troupes qu'elles étaient devenues par là supérieures à toutes les autres (2).

(1) « Il résulte des anciennes constitutions nationales que dans toutes les » provinces belgiques, un citoyen, quels que fussent son âge et son rang, pouvait » toujours être contraint de prendre les armes pour la défense du territoire ; » jamais, au contraire, il ne pouvait l'être à servir dans une armée qui devait » faire la guerre offensive.

» L'obligation de défendre la patrie était considérée par nos aïeux, non comme » une charge, mais comme une prérogative qui n'appartient qu'à un peuple » libre. » (Général Guillaume : *Patria Belgica*.)

A Courtrai, en 1302, les *métiers* de Bruges comptaient 7,368 hommes, et Gand, en 1339, mettait sur pied 4,232 artisans. Les villes payaient la solde par jour de service effectif. Quand on donnait l'assaut à une place forte, la solde était doublée.

(2) *Histoire de Bertrand Duguesclin et son époque*, par Siméon Luce.

Lorsque, après avoir réalisé l'unité territoriale de nos provinces, les ducs de Bourgogne et Charles-Quint voulurent étendre cette unité aux institutions, ils se heurtèrent à l'esprit communal et à l'esprit provincial toujours vivaces. Ils domptèrent nos orgueilleuses communes, hostiles à toute idée de centralisation et soucieuses seulement de conserver leurs privilèges, mais ils ne parvinrent pas à créer un véritable esprit national; c'est ce qui explique qu'à l'époque où les Belges auraient pu conquérir leur indépendance en secondant les princes de Nassau, ils montrèrent une apathie et une avarice révoltantes.

Dans sa déclaration du 31 août 1568, Guillaume de Nassau nous apprend que l'armée de 20,000 fantassins et de 8,000 cavaliers, avec laquelle il allait attaquer le duc d'Albe, « avait été levée tout entière à ses dépens personnels. »

Il y avait dans cette armée moins de Belges que dans celle du duc, qui comptait *quarante* compagnies de Wallons au moment où elle envahit la Hollande et *cent quatre* compagnies, formant un effectif de 20,000 hommes, au moment où le duc quitta le pays.

Le Taciturne fit en vain appel, dans ces circonstances critiques, au patriotisme et à la générosité de ses concitoyens. Les secours qu'il en reçut étaient vraiment dérisoires.

« Le prince, dit Motley, était déçu dans son espoir d'une
» action générale, plus amèrement déçu encore par l'apa-
» thie de la population. Pas une voix ne s'était élevée pour
» saluer le libérateur; pas une ville n'avait ouvert ses
» portes : tout rampait dans le silence et l'abjection (1). »

La petite armée avec laquelle le comte Louis de Nassau battit les Espagnols à Heyligerlee ne comptait que 14,000

(1) *La Révolution des Pays-Bas,* t. II, p. 385.

hommes, et celle qu'il commandait quand il fut vaincu et tué à Mookerheide, en avait à peine 8,000 !

En décembre 1572, le Taciturne se trouva dans l'impossibilité de délivrer Haarlem, parce qu'il manquait d'hommes et d'argent. « Pour en avoir, dit un historien de l'époque, » il écrivit, avec des supplications, à ses amis d'Angleterre, » de France et d'Allemagne. »

Deux ans après, quand Zirickzee, assiégé par Mondragon, fut sur le point de succomber, Guillaume n'avait plus d'argent pour lever des troupes, et son frère Jean « était » sérieusement embarrassé, à cause des énormes sommes » pour lesquelles il s'était engagé (1). »

L'historien Bor affirme qu'à la fin de l'année 1579 le prince fit aux Etats généraux, réunis à Anvers, un discours dans lequel il disait franchement « que la grande cause » de tous leurs embarras, c'était *l'absence de larges sentiments patriotiques, la hargneuse avarice* des pro- » vinces, etc. »

En 1581, lorsque le prince de Parme assiégeait Tournai, le Taciturne fit des efforts désespérés pour réunir une armée et voler au secours de cette place. Il n'obtint aucun résultat. « Dégoûté de l'état d'anarchie du pays, dit Motley, » et de l'opiniâtre jalousie, jointe à l'avarice, des diverses » provinces, le prince s'adressa de nouveau au pays dans » les termes les plus sévères, pour qu'il fût pourvu à la » défense nationale ; mais les provinces restèrent apathi- » ques et sourdes, même pendant que le bruit du canon, » battant les murs de tant de belles villes, leur crevait les » oreilles. »

Tandis que les princes de Nassau se ruinaient et vendaient jusqu'aux bijoux de leurs femmes pour solder les

(1) Motley, t. III, p. 87.

étrangers qu'ils avaient pris à leur service, les Belges se livraient tranquillement à leurs travaux littéraires et artistiques. On lit dans l'*Athenœum belge*, à propos d'un ouvrage de M. Goovaert traitant de l'histoire de la musique dans les Pays-Bas :

« Qui pourrait croire qu'en l'année 1566, l'année sanglante, les imprimeurs d'Anvers et de Louvain éditaient » quatre recueils d'œuvres d'Orlando de Lassus et que, » dans les années suivantes, tandis que les échafauds » se dressaient sur nos places, que la guerre civile » ravageait nos provinces, que l'étranger brûlait nos » villes, il y avait en même temps une production effrénée » de chansons, de motets, de madrigaux, dans nos officines » musicales? Tout cela se jouait et se chantait partout! » Tout cela se publiait à grand nombre et se vendait!

» Il fallait que la vitalité du pays fût grande, que le fonds » des richesses acquises, d'instruction et de bien-être » fussent encore bien considérables, pour qu'au milieu des » douleurs et des désastres, la culture de la musique et des » autres manifestations de l'art n'ait pas subi d'arrêt (1). »

Il eût, sans doute, mieux valu que les Belges d'alors se fussent occupés un peu moins de la musique et de la peinture et un peu plus de l'art de la guerre, comme le firent leurs prévoyants et intrépides voisins des provinces du Nord.

On constate avec surprise que dans ce moment décisif ils laissèrent à des mercenaires étrangers la charge et l'honneur de défendre leur pays contre les troupes espagnoles, tandis qu'ils repoussaient énergiquement toute intervention des étrangers dans leurs affaires politiques. Ainsi, par le traité de Plessis-les-Tours, ils défendaient au duc

(1) N° du 1er novembre 1880.

d'Anjou de faire entrer dans le Conseil d'Etat « aucuns étran- » gers, ni français, ni autres, sinon un ou deux du consente- » ment des provinces et agréables à icelles. » Ainsi encore, lorsque le Taciturne s'adressa à des princes étrangers pour obtenir un appui et des secours que lui refusait le pays, il fut invectivé dans les rues d'Anvers par la populace, qui l'appelait, dit Van Meteren, «traître et introducteur des Français.»

C'étaient, sans doute, les mêmes Anversois qui empêchèrent Marnix de Sainte-Aldegonde d'inonder les polders au début du siège d'Anvers et qui furent ainsi cause de la perte de la digue de Cauwenstein, destinée à jouer un grand rôle dans la défense; les mêmes aussi qui, plus tard, organisèrent de bruyantes manifestations pour forcer le gouverneur à livrer la place au prince de Parme.

Sous Albert et Isabelle, la Belgique eut pendant trente ans un simulacre d'indépendance.

Elle aurait pu, à cette époque, s'affranchir complètement de la domination espagnole, mais elle ne fit rien et se montra même contente de son sort. « Résultat triste à » constater pour l'historien national, dit Borgnet (1), et qui » montre la puissance que le provincialisme conservait » toujours. »

Si les Etats généraux avaient créé une armée nationale au lieu de solliciter de l'Espagne des secours que leur orgueil aurait dû repousser, l'occasion d'affranchir nos provinces ne se fût pas fait attendre longtemps; mais les Belges, trop exclusivement concentrés dans le cercle étroit de la commune, n'ont jamais éprouvé ce sentiment de prévoyance collective qui fait sentir la nécessité d'une armée permanente nationale.

(1) *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle.*

Quand la Flandre maritime fut envahie par Maurice, les Etats généraux, au lieu de prendre des mesures énergiques pour repousser cette invasion, passèrent leur temps à ergoter. Tandis que la Hollande donnait un si bel exemple d'esprit national et faisait preuve de tant de vitalité, nos députés ne se montraient préoccupés que du soin de diminuer le contingent imposé à leur province, dussent les intérêts généraux en souffrir.

« Les Etats généraux, jaloux de réduire le chiffre des
» dépenses, laissèrent l'Espagne supporter la part la plus
» lourde dans les charges que nécessitait le maintien de
» notre état militaire.

» Dans leur imprévoyance, ils lui auraient volontiers fait
» abandon de tout, tant ils avaient horreur des dépenses (1). »

Après la mort d'Isabelle et jusqu'en 1789, l'apathie des Belges ne fut pas moins grande, bien qu'à aucune époque la domination étrangère n'eût pesé plus lourdement sur eux. En effet, dans la période de 76 ans qui suivit la mort de l'archiduc Albert, la Belgique vit ses villes et ses campagnes dévastées par *cinquante-trois* années de guerre, subit *six* invasions, perdit le droit de navigation sur son grand fleuve et fut *cinq* fois démembrée. Puis vinrent, après quatre années seulement de tranquillité, les *douze* années de la guerre de la succession qui aboutirent, en 1713, à la paix d'Utrecht.

La Belgique passa sous la domination autrichienne, et la coalition victorieuse lui imposa l'humiliant *traité de la Barrière*. Elle protesta contre ce traité, mais sans vigueur, se montrant plus que jamais animée de cet étroit esprit de provincialisme dont les Etats étaient l'expression officielle.

(1) Borgnet.

« Le pays, dit un historien, avait le douloureux senti-
» ment de son impuissance ; sa vie politique avait perdu
» toute dignité ; ses opinions n'avaient ni étendue ni éléva-
» tion. »

En 1789, les Etats des provinces et le Congrès ne firent aucun effort décisif pour expulser les Autrichiens.

Dans le moment le plus favorable, quand les conservateurs, sous Van der Noot, et les progressistes, sous Vonck, marchaient d'accord, ils ne purent opposer que 4,000 volontaires aux 20,000 impériaux qui occupaient le pays.

Trois mille patriotes, sous Van der Mersch, remportèrent (en octobre 1789) à Turnhout, où ils s'étaient retranchés, un succès inespéré, grâce à l'incurie du général autrichien Schroeder.

L'année suivante, le Congrès, sous l'influence de Van der Noot, fit disperser par la force la petite armée des patriotes et emprisonner son général. En même temps il donna le commandement des troupes au général prussien Schoenfeld. L'ensemble des forces dont il disposait alors s'élevait à environ 15,000 hommes, mal habillés, mal équipés, sans instruction ni discipline, engagés pour un terme de courte durée. Conduite par un chef inhabile, cette armée se fit battre, sur la rive droite de la Meuse, en septembre 1790 ; dès lors toute résistance cessa.

Cet inévitable dénouement s'explique par l'aveuglement du Congrès et par l'insuffisance des mesures qu'il avait prises pour assurer la défense du territoire. Il eut le tort de suivre les conseils et de prendre au sérieux les rêves de Van der Noot, qui s'était bercé de l'illusion que les puissances du Nord feraient tous les sacrifices nécessaires pour arracher nos provinces à l'Autriche. Vonck, plus logique, voulait que l'on comptât d'abord sur soi, mais cette opinion

trouva moins d'écho parce qu'elle exigeait plus d'abnégation et de patriotisme.

Peu de temps après, la Belgique passa sous la domination française dont les débuts furent marqués par des actes de despotisme qui provoquèrent une indignation générale (1).

Cependant les Belges ne firent rien pour aider les Autrichiens à repousser cette domination.

« Lorsque, dit le général Guillaume, François II demanda de lever des troupes pour la défense du pays, les Etats du Brabant firent observer que la conscription militaire et toute espèce de contraintes étaient absolument contraires à la constitution du pays.

« Cette constitution, ajoutaient les Etats, votre Majesté
» a promis, a juré, non seulement de la maintenir intacte
» dans tous ses points, mais encore qu'Elle ne souffrirait
» jamais qu'il y soit porté la moindre atteinte; le même
» serment nous lie envers toute la nation. »

« L'Empereur aurait pu leur objecter que si les citoyens ne pouvaient être contraints à entrer dans une armée destinée à faire une guerre offensive, ils avaient le devoir de défendre le sol de la patrie. Ce devoir sacré, devant lequel nos pères n'avaient jamais hésité, les Etats du Brabant le méconnurent en 1793, et ils porteront éternellement devant l'histoire la responsabilité d'avoir livré nos malheureuses provinces, sans défense, à toutes les déprédations des agents du pouvoir révolutionnaire. »

(1) Les nombreux agents que la République envoya dans nos provinces, pour préparer l'annexion dite *volontaire* des Belges et pour faire exécuter les décrets de la Convention, se portèrent à tous les excès. Dumouriez les appelle « bêtes
» féroces et scélérats qui n'entrèrent en Belgique que pour piller et massacrer
» et qui enlevèrent au campagnard son dernier écu et son dernier épi au nom de
» la fraternité universelle. »

La conscription fut introduite en Belgique en 1798 (1). Cette mesure mit le comble au mécontentement qu'avait provoqué d'autres actes arbitraires ou violents, dont les principaux étaient la levée de lourds impôts, l'enlèvement des cloches et la vente du mobilier des églises.

Les paysans du Brabant, du pays de Waes et de la Campine formèrent de petites bandes armées, qui étaient commandées par des capitaines. Ces bandes livrèrent avec succès quelques combats aux troupes autrichiennes, mais comme la noblesse et les villes ne leur vinrent point en aide, leur nombre ne dépassa guère le chiffre de 6,000. C'est l'effectif qu'ils réunirent pour s'emparer de Diest, et avec lequel ils soutinrent dans cette ville une lutte honorable contre les troupes, plus nombreuses, plus aguerries et mieux équipées des généraux Jardon et Chabert.

Les débris de leur petite armée se replièrent ensuite sur Hasselt, où ils furent attaqués et définitivement battus par le général Colaud (2).

Après la guerre des Paysans, la Belgique ne fit plus aucun effort pour conquérir l'indépendance nationale.

Le premier soulèvement général fut celui de 1830. Nous ne signalerons pas les circonstances favorables qui le firent réussir, bien que les efforts et les sacrifices n'eussent pas été en rapport avec l'importance du but à atteindre. Nous ferons seulement connaître les résolutions qui furent prises au lendemain de la victoire, pour assurer la défense du

(1) La conscription n'avait fonctionné en Belgique que de 1702 à 1705. Pendant cette courte période, Louis XIV força les villes à fournir des miliciens, qui étaient désignés par le sort et devaient servir trois ans.

Sous le régime autrichien, il n'y eut que des soldats volontaires, engagés à vie ou pour un terme illimité.

(2) Il y avait en ce moment en Belgique de 15,000 à 20,000 hommes de troupes républicaines.

pays. Ces résolutions, nous n'hésiterons pas à le dire, étaient insuffisantes et trahissaient l'esprit de vertige auquel avait cédé le Congrès de 1790, lorsqu'il applaudit l'avocat Van der Noot, disant : « Si 80,000 Autrichiens entraient dans » le pays, ils seraient chassés comme 80,000 mouches. »

Après les faciles succès de septembre, la nation crut qu'il ne fallait que des blouses et des bâtons pour vaincre les Hollandais. C'est ce qui explique qu'elle ne fit aucune tentative et n'exerça aucune pression sur les pouvoirs publics pour provoquer l'organisation d'une bonne armée permanente. Ses organes, dans la presse (1) et au Congrès, soutinrent, au contraire, que la principale garantie de l'indépendance nationale se trouverait dans l'institution de la garde civique et la levée de corps de volontaires.

M. Fleussu, dans son rapport (2) sur le chapitre de la Constitution relatif à l'organisation de la force publique, disait :

« La force publique des armées étant toute dans la main » du pouvoir, il faut un contre-poids en faveur du pays. »

Ce contre-poids, c'était la garde civique.

Il n'y a pas lieu d'être surpris qu'à une époque où de pareilles idées étaient émises, sans protestation, on n'ait fait aucun effort pour mettre le pays à l'abri d'une invasion.

Le Ministre de la Guerre, général baron de Failly, demanda, en juin 1831, que l'armée, à cause de la grande étendue de frontières à garder, fût portée à 60,000 hommes

(1) « La presse, qui a une si grande influence, en temps de révolution surtout, » prenait texte de toute dépense militaire pour attaquer les hommes qui bravaient l'impopularité en demandant les crédits nécessaires et remplissaient » leur devoir de bons citoyens en poussant à une forte et bonne organisation » militaire. »

Campagne de Dix-jours, par Van der Taelen.

(2) Ce rapport fut lu au Congrès le 24 janvier 1831.

de troupes de ligne et à 80,000 hommes de garde civique mobilisée, effectif qui l'obligeait à porter le budget de la guerre de 35,721,000 à 38,400,000 florins, et qu'il jugeait d'autant plus nécessaire que le Congrès avait résolu de reprendre les hostilités le 30 juin.

La commission à qui ce budget fut soumis, proposa de voter un crédit provisoire pour trois mois, inférieur d'un tiers à celui que le ministre avait déclaré *indispensable* pour faire face à toutes les éventualités. Son rapporteur disait à ce propos :

« La commission a un devoir à remplir, c'est de vous » déclarer qu'elle a la conviction de la possibilité de *grandes* » *économies*, dans le matériel comme dans le personnel, » *en supposant même l'état de guerre existant.* »

Pour combattre l'allocation des crédits demandés, il ajoutait :

« On ne peut laisser dilapider et prodiguer la sueur du » peuple ; il ne faut à nos soldats, pour battre l'armée » hollandaise, que *des bâtons et des sabots.* »

Ce langage insensé, que le Congrès approuva en adoptant les conclusions de la commission (1), fut tenu le 20 juillet, *treize jours* avant l'agression hollandaise qui mit si honteusement en évidence notre incurie et notre manque de patriotisme.

Le membre du Congrès qui avait parlé ainsi au nom de la commission, était M. Charles de Brouckere. Nommé ministre de la guerre après le désastre de Louvain, il sut noblement réparer ses fautes et celles du Congrès en donnant une intelligente et vigoureuse impulsion à l'organisation de l'armée.

(1) Par suite de ce vote, on dut contremander la mobilisation de la garde civique que le cabinet avait pris sur lui d'ordonner.

Le Gouvernement provisoire et le Régent, qui lui succéda, n'avaient aucune idée de ce qu'il fallait pour assurer la défense nationale.

Le Régent se couvrit même de ridicule en faisant confectionner 30,000 piques !

Le roi Léopold, qui avait servi avec distinction dans les armées allemandes en 1813, 1814 et 1815, eût sans nul doute tiré le pays de la situation critique où il se trouvait par la faute du Congrès, du Gouvernement provisoire et du Régent, si, douze jours après son entrée solennelle en Belgique, il n'avait dû marcher à l'ennemi avec une armée mal organisée, dépourvue d'instruction, n'ayant pas d'administration régulière, numériquement trop faible et commandée par des généraux dont quelques-uns étaient incapables ou n'inspiraient aucune confiance à leurs subordonnés.

De grandes fautes furent commises (1), et l'on a des raisons de croire que la trahison ne fut pas étrangère aux résultats qu'elles produisirent.

Le 12 août, l'armée de l'Escaut, sous Tieken, forte de 15,000 hommes (celle de la Meuse, sous Daine, avait été refoulée, le 8, vers Tongres et Liège), se trouva à Louvain aux prises avec 40,000 Hollandais. L'armée française que le Roi, dès le début des hostilités, avait appelée à son secours (jugeant qu'il ne pouvait pas espérer

(1) L'armée régulière, forte de 41,700 hommes, fut divisée en quatre armées, que le ministre de la guerre, baron de Failly, plaça l'une sur l'Escaut (10,107 hommes et 1,860 chevaux), l'autre sur la Meuse (12,326 hommes et 516 chevaux), la troisième dans les Flandres (3,729 hommes) et la quatrième dans le Luxembourg (5,488 hommes). Les garnisons et les dépôts comptaient 5,488 hommes. Le Roi avait, le 9 août, à Aerschot 13,000 hommes de troupes de ligne et 4,000 gardes civiques mobilisés. Daine avait, le 6, au camp de Zonhoven 9,000 à 10,000 hommes. A Anvers, il y avait 8,000 hommes de l'armée de l'Escaut, et Daine avait laissé 4,900 hommes à Venlo, Ruremonde et Tongres. Quand le prince d'Orange se jeta entre les deux armées, par Diest, leurs quartiers généraux (Schilde et Hasselt) étaient à 12 lieues l'un de l'autre.

battre seul l'ennemi), était entrée à cette date dans le pays, ce qui mit fin aux hostilités.

Il est à noter que la Belgique, dont la population était supérieure de 1 1/2 million à celle de la Hollande, n'avait pu mettre sous les armes que 41,700 hommes, tandis que nos voisins du Nord avaient porté leur armée au chiffre de 80,000 hommes, dont 24,500 appartenaient à la garde communale (1).

Après la terrible leçon qu'ils avaient reçue à Louvain, les Belges modifièrent sensiblement leurs idées sur l'utilité et la constitution d'une armée permanente.

Les choses allèrent assez bien jusqu'à la conclusion de la paix, en 1839. A partir de ce moment, la réaction contre les dépenses militaires devint de plus en plus forte. Ces dépenses qui, de 1831 à 1839, s'étaient élevées à 453,938,000 francs, soit en moyenne à 50,490,000 francs par an, et qui la dernière année se montaient encore à 48 1/2 millions (2), tombèrent en 1840 à 30,800,000 francs. En 1844, elles descendirent à 27 millions et, en 1849, à 26 1/2. Ce fut alors qu'une fraction importante de la Législature réclama un *budget normal* de 25 millions. Le cabinet, n'osant lui résister, déclara que ses vues étaient d'arriver en trois ans, par des réductions successives, à ce chiffre transactionnel (3).

« Ce sera, dit M. Hymans (4), une cause d'étonnement pour les historiens futurs que la commotion de 1848 qui

(1) Cette troupe avait des cadres instruits, nommés par le Gouvernement.

(2) Une seule année, en 1836, elles ne s'étaient élevées qu'à 37,283,000 francs.

(3) Voici le texte de la note qui fut adressée par le Gouvernement à la section centrale chargée de l'examen du budget de la guerre :

« Les vues du cabinet sont d'arriver à ramener le budget *normal* de l'armée » sur le pied de paix au chiffre de 25 millions de francs, et d'atteindre ce chiffre » par des réductions successives réparties sur un espace de trois ans. »

(4) *La Belgique contemporaine*, p. 144.

ébranla l'Europe... ait provoqué en Belgique un mouvement en faveur de la réduction des dépenses militaires. Les économistes choisirent ce moment de trouble pour organiser des congrès de la paix et s'abandonner au doux rêve de la paix perpétuelle. On vit des hommes de bon sens et de bonne foi se persuader et tâcher de persuader aux autres qu'il était possible de réduire le budget de la guerre à 25 millions, sans nuire à la bonne organisation de l'armée. Le ministère, serré de près par ses amis, consentit à mettre à l'étude cette question dont la solution n'était pas douteuse. De vieux parlementaires, tels que MM. Lebeau et Devaux, traitèrent de défaillance cette concession des ministres, et déclarèrent qu'en matières aussi graves mieux valait se séparer que s'égarer. »

Le Ministre de la Guerre (général Brialmont), jugeant qu'il était impossible de réaliser les vues du cabinet et ne voulant pas qu'on les soumît à une commission mixte, se retira. Sous l'empire de la réaction que produisirent cet acte et les discours de MM. Lebeau et Devaux, la commission se montra animée de sentiments tout différents de ceux qu'avait manifestés le cabinet; loin de chercher à réaliser des économies, elle proposa une organisation renforcée, que la Législature vota en 1853 et qui fit monter le niveau du budget de la guerre de 26,787,000 francs à 32,190,000 francs.

Cet accroissement provenait surtout de ce qu'on avait fixé à 100,000 hommes le pied de guerre de l'armée qui précédemment n'était que de 80,000 hommes.

Il ne se passa rien d'important jusqu'en 1859.

Au mois d'août de cette année, la Législature, après de vifs débats, vota une loi qui consacrait le principe de la démolition d'un grand nombre de forteresses et de la

concentration de la défense nationale sur la place d'Anvers, notablement agrandie et pourvue d'un camp retranché. Cette loi, d'abord accueillie avec joie par la population de notre métropole commerciale, dont le développement était entravé par la vieille enceinte espagnole, ne tarda pas à provoquer de violentes protestations, qui prenaient leur source dans les intérêts privés d'une partie des habitants. (Question de servitudes militaires.)

Le *Comité des propriétaires de la* 5e *section* conseilla au Roi de renoncer aux fortifications projetées et de se retirer, en cas d'invasion, sur le territoire anglais, lui assurant qu'à son retour « il serait d'autant mieux reçu qu'il aurait laissé » moins de ruines derrière lui !! »

Trois ans après, en 1862, le Conseil provincial d'Anvers émit le vœu (1) que la vieille citadelle espagnole et la nouvelle citadelle du Nord, à peine commencée, fussent démolies. Ce vœu, formulé et voté par les libéraux du conseil, fut appuyé par l'autorité communale et fortement accentué ensuite dans des *meetings* que provoquèrent les catholiques. On soutint dans ces réunions que les nouvelles fortifications étaient une œuvre suggérée et encouragée par l'Angleterre, en haine de la France, et pour ruiner le port d'Anvers, « toute ville de commerce fortifiée étant, comme le disait » alors l'*Économiste belge*, une ville morte. » On y soutint de plus que la citadelle du Nord serait, en cas de guerre, occupée par les Anglais qui, jaloux de la prospérité de notre métropole commerciale, se serviraient des canons établis sur les fronts intérieurs pour détruire tous les établissements maritimes. Cette agitation, qui a duré dix ans et à laquelle ont pris part des représentants, le bourg-

(1) Ce vœu fut formulé par le conseiller Haghe. Dans son discours du 9 octobre 1881, le bourgmestre actuel d'Anvers disait, à tort selon nous, que cette initiative était *honorable* pour ledit conseiller et pour son parti.

mestre et des membres du conseil communal d'Anvers, a marqué ses débuts par des réunions tumultueuses où le Roi, M. Frère-Orban et le général Chazal furent l'objet d'insultes grossières, parce qu'ils avaient courageusement défendu les intérêts de la défense nationale.

Ces excès, dont la ville d'Anvers avait à rougir, furent qualifiés par M. de Molinari, directeur de l'*Economiste belge*, de « nobles manifestations de l'esprit de liberté et » du sentiment du droit dans la Belgique moderne... » dignes des beaux jours de nos vieilles communes » flamandes (1). »

En 1870, la guerre franco-allemande mit au jour les nombreuses imperfections de notre système militaire.

Nous dirons plus loin ce que l'on constata, ce que l'on proposa pour améliorer la situation et ce que l'on fit pour se soustraire à l'obligation d'agir.

Il est incontestable que la vocation des Belges pour la carrière militaire diminue rapidement. Les contrôles de l'armée prouvent, en effet, que le nombre des volontaires qui s'élevait à 18,000 en 1853, était descendu à 8,000 en 1870 et est tombé aujourd'hui à 5,000.

Au début de la campagne franco-allemande, le général Guillaume, ministre de la guerre, convia les Belges à s'enrôler, *pour la durée de la guerre seulement*, afin de donner à nos régiments des effectifs convenables. Il n'y eut que 224 jeunes gens qui répondirent à son cri de détresse (2), argument décisif contre ceux qui préconisent la suppression de la conscription et la création d'une armée de volontaires.

(1) *L'Economiste belge*. Juin 1862.
(2) En revanche, il y eut à cette époque parmi les volontaires 291 désertions.

II

Bien que le tableau que nous venons de tracer ne soit pas de nature à donner une haute opinion de l'esprit national des anciens Belges ni de l'esprit militaire des Belges d'aujourd'hui, il est cependant certain qu'à toutes les époques la Belgique a fourni d'excellents soldats.

L'histoire rapporte que César choisit, pour former sa garde personnelle, les guerriers qui, sous Ambiorix et Boduognat, avaient combattu ses légions, que les Belges contribuèrent largement à la victoire de Pharsale et que, depuis le règne d'Auguste, ils fournirent aux armées romaines un contingent qui, sous les Antonins, s'éleva à 30,000 hommes.

Ces troupes auxiliaires servirent surtout à conquérir la Bretagne et à la maintenir sous la domination romaine.

Tacite affirme que l'intrépidité et la valeur des Belges valut à leur cavalerie l'honneur d'être choisie de préférence pour former la garde des empereurs.

La bravoure et les aptitudes militaires de nos ancêtres se manifestèrent également dans les Croisades — auxquelles ils prirent la plus grande part — dans les luttes héroïques qu'ils soutinrent contre les rois de France; les comtes de Flandre, l'empereur d'Allemagne et les ducs de Bourgogne, et dans les expéditions lointaines de Charles le Téméraire. Les *bandes d'ordonnances* formées par ce souverain et réorganisées par Charles-Quint, ont brillé d'un vif éclat pendant plus de deux siècles. C'était la cavalerie la plus solide et la plus redoutée de l'époque.

A partir de Henri II, les rois d'Angleterre prirent à leur service des mercenaires flamands que les historiens appellent *Brabantini*. Ils avaient toutes les qualités et tous les défauts des meilleures troupes de ce temps.

Plus digne d'admiration était l'infanterie wallonne qui,

de l'aveu unanime des historiens, n'avait pas de rivale dans le monde. « Elle régna pour ainsi dire sur tous les champs de bataille de l'Europe jusqu'à ce qu'elle disparut glorieusement dans les plaines de Lens et de Rocroy. C'est sous Charles-Quint que sa réputation avait commencé à s'établir et à s'étendre, mais ce furent les longues guerres de Flandre qui formèrent cette race de valeureux soldats, l'appui le plus solide de la monarchie espagnole pendant de longues années (1). »

« La réputation des *gardes wallonnes* (2), dit le général » Bardin, était un témoignage de l'estime dont jouissait, » depuis Charles-Quint, la milice belge ; elle a produit de » tout temps des soldats vigoureux. »

« Au commencement du XVIIIe siècle, l'armée espagnole » comptait 24 régiments wallons et 80 escadrons levés » dans les Pays-Bas, qui formaient l'élite de ses troupes. » Quant aux soldats purement espagnols, ils n'étaient plus » que l'ombre d'eux-mêmes. »

Très glorieuse aussi est la part que les régiments belges prirent à la guerre de Trente ans, dans laquelle brillèrent d'un vif éclat la bravoure des soldats et les éminentes qualités de leurs chefs, les Buquoy, les Mansfelt, les Tilly et les Jean de Werth. L'histoire a perpétué le souvenir des cinq régiments belges qui, dans la journée de Leipzig, après avoir soutenu un combat sanglant, se retirèrent en bon ordre sur Halle, emportant, au centre de leur phalange, réduite à 600 combattants, Tilly, leur vieux général meurtri et mutilé.

Les régiments nationaux belges au service de l'Autriche, les dragons Latour et les chasseurs Le Loup égalèrent

(1) Général Guillaume : *Patria Belgica*.

(2) Une partie seulement de l'*infanterie wallonne* porta le nom de *gardes wallonnes*.

par leur solidité les bandes d'ordonnance et les gardes wallonnes, dans la guerre de Sept ans et dans les campagnes des Autrichiens contre les armées républicaines.

Pendant la domination française, les corps recrutés en Belgique se firent remarquer par leur bravoure, en Allemagne, en Espagne, en Italie et en Russie. On cite, comme s'étant particulièrement distingué à Wagram et à Borodino, le 112e de ligne, qui avait été levé dans le Brabant.

Très honorable aussi fut la conduite des troupes belges à la bataille de Waterloo.

Enfin, les volontaires qui, en 1830 et 1831, eurent à combattre l'armée hollandaise, supérieure par le nombre, l'instruction, l'organisation et surtout le commandement, firent preuve de courage et de patriotisme; et le petit corps belge qui, de 1864 à 1867, prit part à l'expédition du Mexique, a figuré dignement à côté des meilleures troupes de l'armée française.

Une nation qui produit de pareils soldats ne doit pas désespérer de l'avenir. Pour que l'étranger respecte son indépendance, il suffit qu'elle accorde aux intérêts militaires l'importance qui leur revient et qu'elle souscrive aux sacrifices que la bonne constitution de l'armée rend nécessaires. En rappelant les défaillances de son patriotisme dans le passé et dans le présent, nous avons pour but unique de lui signaler les dangers d'une plus longue inaction. Réveiller en elle le sentiment de la prévoyance et la disposer à prendre de viriles résolutions, est un devoir qui s'impose au Gouvernement, à la Législature, à la presse, à tous les citoyens jaloux de l'indépendance et de la bonne renommée du pays.

Un jeune historien belge (1), qui a étudié nos annales

(1) M. Vanderkindere.

sans parti pris et avec la volonté d'en extraire d'utiles leçons pour la génération actuelle, résume comme suit son opinion sur nos ancêtres :

« Il y a des nations, comme l'Angleterre et la France, qui
» n'ont jamais disparu de la surface de la terre ; d'autres,
» moins heureuses, la Belgique est du nombre, ont dû faire
» leur voyage aux Enfers; on ne sort point intact de ces
» pérégrinations souterraines. Certes, nous sommes tou-
» jours les Nerviens de César, les héritiers de la liberté
» germanique, la race mêlée sur laquelle l'esprit romain
» a fixé son empreinte, nous sommes les fils de nos compa-
» gnons de métiers, fiers et intraitables, de ces communiers
» jaloux de leur indépendance, les descendants des gueux
» qui avaient pris pour devise : Plutôt Turcs que papistes ;
» mais hélas ! nous avons aussi pour pères les victimes de
» la révolution du XVIe siècle, les adorateurs niais de
» l'infante Isabelle, les mutilés du traité de la Barrière,
» les instruments dociles de Van der Noot, le peuple
» abâtardi qui tenait à ses kermesses et à ses pèlerinages
» plus qu'à la liberté de conscience et que la sarabande des
» gens de capuce et de froc entraînait dans une vraie danse
» macabre.

» Voilà notre passé. Cette généalogie morale explique
» assez et nos vertus et nos faiblesses ; sans nous mettre
» en défiance de nous-mêmes, elle rabat l'optimisme inso-
» lent qui nous donnerait la prétention d'être la première
» nation du monde ; mais si elle nous apprend la modestie
» dans le présent, elle encourage à faire de constants
» efforts pour dégager notre avenir. »

. . . .

« Le danger pour la Belgique n'est point la versatilité,
» la hardiesse de l'esprit novateur. Cherchez-le plutôt dans
» cette timidité invincible, dans cette sorte de paresse

» morale, qui nous empêche de profiter en temps utile des
» expériences les plus décisives. Nous croyons trop aisé-
» ment que l'avenir est toujours à la bonne cause, que la
» liberté est assez forte pour se défendre elle-même. Mais
» en réalité, le commode laisser-faire n'est pas le mot
» d'ordre pour la victoire.

» Loin de continuer la tradition, nous devons donc nous
» efforcer de l'interrompre. »

Cette appréciation est rigoureusement vraie. Elle sera confirmée par les conclusions de notre travail, où nous montrons la nation actuelle, ou du moins ceux qui parlent et agissent en son nom, aux prises avec les nécessités et les devoirs que lui impose l'obligation de maintenir et de défendre ce qu'elle a conquis en 1830.

III

Il résulte des faits exposés plus haut que l'esprit national s'est développé tardivement dans nos provinces et que l'esprit militaire n'a jamais existé que chez une catégorie de hardis et vigoureux citoyens, prêts à servir toutes les causes. Cet esprit militaire aventureux, qui n'avait pas le patriotisme pour stimulant ni la morale pour guide, a disparu et n'est pas remplacé par l'esprit militaire épuré des nations indépendantes et libres.

La Belgique, depuis son émancipation, n'a rien fait pour développer cet esprit. On peut même dire qu'elle s'y montre hostile. Or, sans esprit militaire, il ne peut pas y avoir de bonnes troupes. « Un gouvernement, dit le géné-
» ral Jomini, adopterait en vain les meilleurs règlements
» pour organiser une armée, s'il ne s'appliquait aussi à
» exciter l'esprit militaire. »

Au lieu d'honorer la carrière des armes et d'encourager

ceux qui la doivent parcourir, ou qui s'y engagent volontairement, on fait tout ce qu'il faut pour arriver à un résultat opposé.

Le soldat est considéré par un grand nombre de citoyens comme un être *improductif*, et nous avons des économistes qui cherchent à élever cette hérésie à la hauteur d'un axiome. On a même créé un mot, exprimant un sentiment voisin du mépris, pour qualifier ceux qui demandent que le pays fasse plus de sacrifices pour sa défense et donne plus de relief à l'état militaire. On les appelle des *militaristes*, et le *militarisme* a été placé au rang des fléaux contre lesquels toutes les nations doivent se prémunir.

Un ancien échevin de la ville de Gand, M. Voituron, dans son *Manuel du libéralisme belge*, publié en 1876, soutient qu'une armée permanente est incompatible avec l'esprit de la société libre et constitue « *un danger pour la paix et la sécurité publique...* »; que « le préjugé de la supériorité de l'armée par le patriotisme et le dévouement sur le reste de la nation en fait *un péril constant pour la liberté...* »; que « la vie de caserne est pernicieuse comme celle des couvents, et que séparant les soldats de la famille et de la société pour en faire des instruments passifs, elle est encore bien souvent pour eux *une école de démoralisation* (1). »

Ces sentiments d'hostilité et de dénigrement se font jour dans les moindres actes. Nous en citerons quelques preuves, dût-on nous reprocher d'accorder une importance exagérée à des faits qui, sous un autre point de vue, paraissent insignifiants.

(1) 2e édition, p. 140 et 141.

*
* *

Les jeunes gens que le sort désigne chaque année pour le service militaire excitent la pitié et provoquent des jérémiades dont la presse se fait le complaisant écho. Ils sont même comparés à des victimes que l'on conduit au sacrifice.

Le service militaire qui, dans les beaux temps de notre histoire, était considéré comme un honneur et un droit enviables, s'appelle aujourd'hui l'*impôt du sang*, et le soldat est qualifié *de chair à canon.*

On ne fait aucun effort pour inspirer à la jeunesse l'esprit de sacrifice et de dévouement et pour élever les cœurs à la hauteur des devoirs. On met, au contraire, entre ses mains des livres, et on signale à son attention des discours qui font pénétrer dans l'opinion l'amour de la paix à tout prix et une terreur invincible de la guerre. Sous prétexte de philanthropie et de progrès, on amollit les caractères et l'on forme des citoyens qui n'ont souci que d'augmenter leur bien-être. Cette école de sentimentalistes et de jouisseurs efféminés prétend avoir pour patrie le monde et pour nation l'humanité. Elle qualifie le patriotisme de préjugé et soutient hautement que le citoyen ne doit tenir à l'indépendance de son pays que pour autant qu'elle lui impose moins de charges personnelles et financières que ne lui en imposerait un gouvernement étranger. Doctrine énervante et honteuse qui a été formulée dans les termes suivants par M. de Molinari, directeur de l'*Economiste belge* :

« Pour nous, comme pour Cobden, la limite extrême de » nos dépenses militaires est marquée *par le point où l'an-* » *nexion serait encore préférable à une telle destinée.* (1) »

« La nationalité, dit ce même publiciste, appartient au

(1) Réponse à une lettre de M. Dehesselle, publiée en 1862.

» domaine du raisonnement et du *calcul* avant d'appartenir
» à celui du sentiment. Nul ne tient à sa nationalité qu'en
» raison des avantages moraux et matériels qu'elle procure
» et le sentiment de la nationalité ou le patriotisme est en
» raison directe de ces avantages (1). »

Dans un pays où, grâce à la liberté illimitée de l'enseignement, de pareilles doctrines peuvent être professées et où le gouvernement n'a aucun moyen d'exiger qu'on inculque à la jeunesse des idées saines et patriotiques, il est tout naturel que l'esprit militaire n'existe pas et qu'un grand nombre de citoyens proclament l'inutilité d'une armée dépassant les limites nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre intérieur. Lorsqu'il s'agit de voter des dépenses militaires, on entend dire de tous côtés :

« A quoi bon? Quand l'armée aura été renforcée et
» qu'un de nos puissants voisins l'attaquera, elle sera
» tout de même battue, et le pays aura d'autant plus à
» payer au vainqueur que la résistance aura été plus
» longue, plus meurtrière. Par conséquent, la plus courte
» défense, la moins onéreuse et la moins sanglante sera
» toujours la meilleure. Il n'y a pas de honte à reculer
» quand la lutte ne présente aucune chance de succès.
» Ceux qui soutiennent le contraire obéissent à un faux
» point d'honneur ou cèdent à l'impulsion d'un tempéra-
» ment belliqueux. La nation ne doit pas les croire ni
» surtout les suivre. »

*
* *

Sous l'empire des mêmes idées, bien des gens considèrent la désertion, cette honteuse répudiation des devoirs du citoyen, comme un péché mignon. En juin 1880, la plupart des journaux demandèrent que l'on amnistiât, non

(1) L'*Economiste belge* de 1862.

seulement les déserteurs ordinaires, mais encore ceux qui avaient, en partant, commis des vols ou des actes d'indiscipline. C'était vouloir que l'on saisît l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance nationale ou du triomphe du patriotisme, pour tendre la main à ceux qui, ne possédant à aucun degré cette vertu, avaient abandonné le drapeau et trahi le premier de tous les devoirs. L'idée était trop antimilitaire pour qu'on ne l'accueillît point. Aussi tous les déserteurs sans exception furent-ils compris dans le *grand pardon.*

*
* *

Il est du devoir des officiers d'aguerrir les soldats en temps de paix pour que dès les premiers jours d'une campagne ils n'encombrent pas les hôpitaux et les ambulances. Dans ce but, on devrait les exercer *par tous les temps* et leur imposer de longues marches. Or c'est ce qui ne se fait pas. Un commandant de régiment qui agirait de la sorte, serait accusé de manquer d'humanité envers ses subordonnés. D'un autre côté, le Gouvernement a pris pour règle, quand des troupes à pied changent de garnison ou se rendent au camp, de les faire voyager par chemin de fer afin d'épargner aux communes la charge des logements militaires dont elles se plaignent généralement. Il s'est engagé aussi à ne jamais déplacer les troupes les dimanches, les jours fériés et les jours d'élection.

Toutes ces concessions faites aux intérêts et aux idées de l'élément civil sont préjudiciables en ce qu'elles entravent l'instruction de l'armée et rendent impossible sa préparation aux travaux de la guerre. On s'en apercevra le jour où il faudra passer sans transition de la vie paisible et confortable des garnisons aux rudes travaux et aux poignantes émotions de la vie des camps.

*
* *

Les mauvais soldats qui se plaignent de leurs chefs et ne trouvent rien de bon au régiment, voient leurs doléances accueillies et encouragées par la presse. Nous citerons comme preuve l'extrait suivant d'un journal de Bruxelles (1) :

« C'est par centaines que nous recevons des lettres de miliciens qui se plaignent et se lamentent sur leur triste sort...

» Et, tenez, nous avons là justement sous la main une de ces missives désolées; écoutez :

« Je suis soldat — nous écrit dans son style naïf un
» pauvre diable de milicien — et, bien que je ne sois pas
» un mendiant, ni un paresseux, que j'aie deux bons bras,
» J'AI FAIM; ne pourriez-vous tâcher de nous faire donner
» un peu plus à manger? »

» N'est-ce pas navrant dans sa simplicité ?

» Et le malheureux qui nous demande de lui faire avoir un peu plus à manger » ajoute, en terminant :

» Je regrette, Monsieur, de ne pas pouvoir vous donner
» mon nom; mais je n'ose pas, parce qu'on m'a dit que
» si l'on m'attrapait, je ne serai jamais envoyé en congé
» illimité, mais bien à Vilvorde. »

» Voilà où en est le soldat belge : crever de faim sans se plaindre ou aller pourrir sur la paille infecte des *in-pace* de Vilvorde! »

Il n'y a pas lieu d'être surpris que dans un pays ou des plaintes aussi ridicules peuvent se produire en public et où elles inspirent de pareilles réflexions aux journaux, le service militaire soit redouté comme un malheur par ceux

(1) *La Chronique* de 1873.

qui ignorent que le soldat belge est mieux nourri et mieux traité que celui de la plupart des autres pays.

*
* *

En 1868, des membres de la Législature et des journalistes insistèrent pour que l'on défendît aux soldats et aux caporaux le port de l'arme hors de service, parce que des militaires s'étaient servis de leur sabre dans des rixes avec les bourgeois. Bien qu'il fût établi que la plupart de ces rixes avaient été provoquées par des ouvriers ou des matelots, à qui l'on permet de porter ostensiblement des couteaux, le Ministre de la Guerre crut devoir donner satisfaction à l'élément civil, ce qui froissa l'armée d'autant plus vivement que la privation du port de l'arme était une punition humiliante que l'on infligeait aux militaires adonnés à l'ivrognerie (1).

*
* *

L'année suivante, en novembre 1869, plusieurs membres de la Législature (2), non contents d'avoir obtenu le désarmement des militaires hors de service, demandèrent qu'on retirât les cartouches aux soldats de garde, sans en excepter ceux qui seraient de faction sur les remparts, devant les arsenaux, les magasins à poudre et les prisons! Cette fois le Ministre de la Guerre tint ferme et fut assez heureux pour n'être pas forcé de prendre une mesure dont l'absurdité et le ridicule sautaient aux yeux.

(1) En vertu d'une circulaire ministérielle de 1862. En 1873, on défendit aux soldats et aux caporaux se rendant en congé d'emporter leur arme, ce qui jusque-là avait été permis.

(2) MM. Hymans, Guillery, Magherman, Coomans, etc.

*
* *

Comme preuve du manque absolu d'esprit militaire dans les classes élevées de la société, nous citerons encore ce fait que le service militaire a été assimilé, chez nous, par la Législature, à un châtiment, à une pénalité ! En effet, l'article 89 de la loi de milice du 3 juin 1870 porte que les militaires en congé illimité, qui ne se conformeront pas aux prescriptions de l'arrêté relatif à la mobilisation de l'armée, pourront être rappelés sous les armes pour un terme de un à six mois.

En Hollande, ces infractions sont punies de 2 à 6 jours de prison, et en Allemagne, d'une amende de 2 à 5 thalers ou d'un emprisonnement de 3 à 8 jours.

L'idée de substituer à ces peines une durée de service est à coup sûr une des plus malheureuses qui soient venues à l'esprit de nos législateurs.

*
* *

La loi du 5 janvier 1875, qui accorde une *rémunération* de 10 francs pas mois aux parents des miliciens sous les drapeaux, a également ce caractère fâcheux qu'elle assimile le service militaire à un *malheur de famille*.

Dans tous les autres pays, ce service est considéré comme un *devoir civique*, et nulle part on a songé à *rémunérer* les parents du jeune homme à qui la patrie impose ce devoir.

La rémunération est une mesure qui a été inspirée à M. Malou par un intérêt purement politique, puisqu'elle a eu pour résultat d'abolir la loi du 3 juin 1870, proposée par le cabinet dont M. Frère était le chef. Cette loi, unique aussi dans son genre, porte que chaque milicien

ayant accompli son temps de service, recevra, à l'âge de 55 ans, une rente viagère qui, pour deux années de présence sous les drapeaux, s'élève à 128 francs, et pour quatre années, à 173 francs.

M. Malou jugea que cette rente viagère serait, au point de vue politique, très avantageusement remplacée par la rémunération, les parents des miliciens aimant mieux, en général, recevoir immédiatement 10 francs par mois, que voir l'Etat s'engager à servir à leurs fils, devenus vieux, une rente annuelle de 128 à 173 francs.

*
* *

L'esprit et les sentiments qui doivent distinguer le militaire ont si peu de racines dans le pays et sont si mal appréciés, qu'à la Chambre et dans la presse on s'est maintes fois plaint de ce que les officiers ne voient pas du même œil et n'honorent pas de la même estime l'homme qui entre dans l'armée volontairement ou par devoir et celui qui s'y engage comme remplaçant. On leur a reproché aussi de n'avoir pas approuvé la loi qui accorde aux mercenaires une haute-paye de 10 centimes par jour, et l'arrêté qui autorise des fonctionnaires et des employés de l'Etat à exercer, avec l'approbation et les encouragements du Ministre de la Guerre, les fonctions avilissantes de racoleur.

Il n'existe en Belgique aucune loi ni aucun arrêté qui s'oppose à ce qu'un remplaçant devienne officier. C'est encore une tolérance ou une faiblesse qui froisse au plus haut degré le sentiment militaire et contre laquelle il ne s'est jamais élevé la moindre protestation à la Chambre ni dans la presse.

*
* *

Les ministres de la guerre qui, par leurs actes et leurs discours, ont prouvé qu'ils avaient le sens militaire très développé et une haute opinion de l'importance de l'armée, sont ceux dont la popularité a été la moins grande et la moins durable. Nous en citerons pour preuve un général bien connu, qui a dirigé avec éclat le département de la guerre dans des moments difficiles et rendu des services éminents au pays. Il fut attaqué avec la dernière violence et obligé de se démettre de ses fonctions parce qu'il s'était permis d'envoyer un cartel à un représentant qui l'avait insulté.

*
* *

Si l'esprit militaire ne se manifeste dans aucune des lois concernant l'armée, cela provient en partie de ce que, depuis 1848, les fonctionnaires salariés par l'Etat (1) sont

(1) La Chambre compte actuellement 132 membres, dont 109 sont avocats, industriels, propriétaires ou rentiers.

La loi qui a produit ce résultat en excluant les fonctionnaires est aujourd'hui unanimement condamnée. « Elle a, dit M. Hymans, fermé la porte à l'expérience administrative, diminué notablement la compétence du premier corps délibérant de l'Etat dans bien des questions spéciales, exclu les sommités de l'armée, de la diplomatie, de la magistrature, du professorat, rendu plus sensibles les inconvénients qui résultent de l'absence d'un conseil d'Etat et — chose plus grave encore — porté atteinte à la liberté des électeurs en restreignant le nombre des éligibles. »

Elle a, par conséquent, abaissé le niveau parlementaire, et cependant il n'est pas probable qu'on se décide à la rapporter, bien que tous nos hommes d'Etat reconnaissent qu'on a commis une faute grave en cédant, après la commotion de 1848, aux séductions de la popularité de mauvais aloi qui s'attachait aux réformes démocratiques. L'auteur cité plus haut dit avec raison : « Les assemblées consentent parfois à se laisser amputer des membres qu'on dit gangrenés, mais elles ne reconnaissent jamais qu'elles ont besoin de renforcer leur science, leur autorité et leur prestige. »

exclus de la Chambre des représentants et du Sénat. Les hommes politiques qui préparent et discutent ces lois ne sont pas compétents et ne s'intéressent guère aux travaux de l'armée. On les voit même parfois se vanter de leur ignorance des choses militaires. Les députés qui font exception sont en petit nombre et sans influence.

Dans les autres pays, on comprend et l'on apprécie mieux le rôle de l'armée ; on y prise aussi davantage les vertus et les qualités qui la distinguent.

Le 14 juillet 1880, le président de la République française disait aux représentants de l'armée, réunis pour la distribution des drapeaux :

« La patrie est heureuse de recevoir de l'armée, en
» retour des sacrifices qu'elle fait pour elle, ses fils élevés
» à la virile école de la discipline militaire, d'où ils
» apportent dans la vie civile le respect de l'autorité, le
» sentiment du patriotisme et *ces mâles vertus du métier des*
» *armes, si propres à faire des hommes et des citoyens.* »

Les mêmes sentiments, le même désir d'élever le soldat dans l'estime publique, caractérisent les harangues de M. Gambetta :

« Les peuples qui veulent rester libres et indépendants,
» disait-il en mai 1881, doivent faire passer sous les yeux
» des jeunes générations les exemples et les souvenirs qui
» fortifient les âmes, qui forment les caractères, qui
» trempent de bonne heure le courage et qui, par consé-
» quent, constituent *ce qu'il y a de plus élevé dans l'édu-*
» *cation nationale.*

» Tous les peuples qui ont compté dans l'histoire, qui y
» ont pris leur vraie place et surtout qui l'ont gardée, ont
» eu par dessus tout le culte du sacrifice et de l'abnégation
» militaires. »

Où sont-ils les hommes d'Etat belges qui ont tenu à nos

soldats ce langage réconfortant ? La plupart n'ont des éloges et des encouragements que pour la garde civique, sans doute parce qu'elle a plus d'influence que l'armée et qu'elle constitue, de l'aveu même de ses partisans, une véritable *force politique.* Au banquet de la Commission du tir, le 30 août 1880, M. le Ministre de l'Intérieur disait : « La » garde civique a montré une fois de plus, durant ces » fêtes, qu'elle représente le *cœur*, *la force et la moelle du* » *peuple belge*, qu'elle aime la liberté en même temps que » la discipline. Le Gouvernement saura tenir compte de » ces dispositions (1). »

Ces éloges exagérés, presque ridicules, ne sont pas de nature à relever le soldat ni à lui donner une haute opinion de son importance sociale et de la place qu'il occupe dans le cœur de la nation.

Pour que l'armée soit bonne et reste bonne, il ne suffit pas que le service soit considéré comme le premier et le plus important des devoirs, il faut, en outre, qu'il procure honneur et satisfaction à ceux qui s'en acquittent. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, la profession des armes décline rapidement, parce que « le dégoût est la suite « naturelle du retrait de la considération sociale (2). »

*
* *

Les citoyens qui ne veulent pas que l'on développe l'esprit militaire dans la nation et dans l'armée, sont naturellement amenés à soutenir qu'il ne peut pas y avoir un *honneur militaire* distinct de l'honneur commun à tous les hommes. Ce mot d'*honneur militaire* les froissant au delà de

(1) *Voir* l'*Etoile belge* et le *Moniteur belge* du 31 août.
(2) De Pradt.

toute expression, ils voudraient que l'on n'en tînt pas compte dans la préparation des lois qui régissent l'armée. C'est, du reste, ce qu'a fait la Législature en punissant le duel à l'égal du crime. Les auteurs de cette loi n'ont pas admis qu'il y ait des offenses que le civil peut dédaigner ou mépriser et qui, lorsqu'elles s'adressent au militaire, acquièrent une gravité telle qu'une réparation par les armes devienne nécessaire. Un illustre homme d'Etat, M. Guizot, mis en demeure de présenter une loi contre le duel, déclara que cette loi serait inefficace dans l'état actuel des usages et des mœurs. L'expérience lui a donné raison.

Ainsi, tant que les armées repousseront comme indigne le militaire qui n'aura pas exigé satisfaction d'une injure ou d'une offense, et tant que la société civile n'agira pas de même à l'égard du citoyen qui aura tenu une conduite analogue, il sera souverainement injuste d'assimiler, pour le duel, le soldat au bourgeois.

Quoi qu'on en dise, il y a, indépendamment d'un honneur général, un honneur spécial, un honneur de profession qui, pour le militaire, est tout différent de ce qu'il est pour l'homme qui exerce, par exemple, la profession de boucher, de recors ou de portefaix. La loi de 1841 n'a pas tenu compte de cet honneur professionnel, en stipulant (art. 11) que « le militaire, pour contravention à ladite loi, peut être privé de ses grades et décorations. »

Qu'on appelle cet honneur préjugé, reste de barbarie, peu importe, il existe et, comme le dit Montesquieu, l'*honneur ne connaît pas de lois*.

On n'aurait donc pas dû placer le militaire belge dans l'alternative d'être honni et chassé de l'armée s'il obéit à la loi, ou d'être privé de ses grades et décorations s'il n'y obéit pas.

*
* *

Avant la promulgation de la loi du 22 juin 1873, qui mit le casernement à charge de l'Etat, les troupes étaient logées dans des bâtiments appartenant aux villes ou dont l'entretien leur incombait. Plusieurs de ces bâtiments étaient insalubres, et presque tous avaient un aspect triste et repoussant. Cette circonstance a fait beaucoup de tort à l'armée en donnant aux populations une idée fâcheuse de la vie de caserne et en rebutant les jeunes gens appartenant aux classes aisées et qui se sentaient une vocation prononcée pour la carrière des armes.

Pendant que les défenseurs de la patrie étaient si misérablement logés, le pays faisait de grands sacrifices pour recevoir les condamnés dans des bâtiments où tous les principes de l'hygiène sont rigoureusement observés. Nous avons, en effet, des prisons confortables et d'un aspect monumental, qui ont coûté 6,000 francs par cellule, le double du prix d'une maison d'ouvrier ! Jamais il n'a été formulé de plainte contre ces dépenses ; elles ont, au contraire, été votées avec empressement.

Depuis que le tour des casernes est enfin arrivé, la Législature accorde, chaque année, des crédits pour améliorer les bâtiments repris aux villes et en construire de nouveaux ; mais elle le fait avec tant de parcimonie, que nos soldats ne seront pas tous logés convenablement avant dix ou douze ans (1).

Or la première caserne était à peine terminée, à Bruxelles, qu'il s'éleva dans la Chambre et dans la presse de vives

(1) Depuis 1875, il a été voté 17,500,000 francs. Il faudra encore au moins 25 à 30 millions pour achever les travaux de casernement, en supposant que la réserve nationale soit organisée.

critiques contre la prétendue *somptuosité* des bâtiments militaires. On aurait voulu que la troupe se contentât de logements du système Tollet, composés d'une série de baraques en maçonnerie et dont il a été fait quelques applications dans les pays chauds. Le génie militaire, ayant condamné ce système comme ne pouvant convenir à nos contrées humides et froides, fut attaqué avec une malveillance insigne.

Aussi l'armée doit en prendre son parti. Elle n'a jamais été populaire et ne le deviendra que le jour où, dans les casernes et dans les camps, le fils du noble et du riche partagera le sort du fils du laboureur et de l'artisan.

L'armée alors trouvera l'appui et la considération dont elle a besoin, parce qu'elle ne sera plus dans la situation que caractérisait si bien M. de Tocqueville lorsqu'il disait : « L'élite de la nation évite la carrière des armes, parce que » cette carrière n'est pas honorée, et elle n'est point » honorée, parce que l'élite de la nation n'y entre plus. »

Alors aussi l'armée n'aura plus à lutter, comme aujourd'hui, contre le mauvais vouloir des autorités civiles qu'un ancien ministre de l'intérieur, M. Pirmez, a signalé dans les termes suivants : « Il est malheureusement vrai que » dans notre pays *les autorités civiles à tous les degrés* se » placent toujours, en fait de milice, à un point de vue » qui est défavorable à la bonne constitution de l'armée. »

Ce mauvais vouloir tient à l'absence d'esprit militaire dans la société civile, une cause de faiblesse qui disparaîtra également lorsque le service obligatoire aura fait pénétrer dans toutes les classes de la société des idées plus justes sur l'état militaire et sur le rôle des armées.

IV

On soutiendra, sans doute, que lorsque l'esprit militaire s'affaisse ou disparaît devant le progrès des idées et l'accroissement des richesses, il n'est au pouvoir de personne de le renforcer ou de le faire revivre. Ce jugement est trop absolu. La Belgique, heureusement, n'est pas encore descendue au niveau de l'antique Sybaris. Ses robustes laboureurs et ses vigoureux artisans sont de l'étoffe dont on fait les bons soldats. C'est leur éducation, ce sont les idées qu'on leur inculque qui les éloignent de la carrière des armes et qui provoquent chez eux des répugnances que rien ne justifie. Si le maître d'école leur présentait l'armée sous son vrai jour, leur disant ce que l'on y enseigne, ce que l'on y pratique et ce que l'on y devient, s'il leur exposait les devoirs du citoyen envers la société et envers la patrie, s'il leur inculquait avec le respect de l'autorité les sentiments d'abnégation et de sacrifice qui sont la force et l'honneur de la profession des armes, nous trouverions dans les champs comme dans les ateliers tous les éléments nécessaires à la constitution d'une armée excellente. Lorsque, après 1866, on félicita le plus célèbre des généraux allemands sur les brillantes victoires qu'il venait de remporter, il répondit : « C'est au maître » d'école que l'on doit tout cela. » L'instruction générale et l'excellent esprit qui distinguent l'armée allemande sont, en effet, les deux principaux facteurs des succès qu'a obtenus cette armée. Or l'une et l'autre sont l'œuvre du maître d'école et de l'intelligente prévoyance qui a rendu l'instruction obligatoire en même temps que le service militaire.

En Allemagne, les instituteurs doivent tous servir un

certain temps dans l'armée (1) et leur enseignement — contrôlé par l'Etat — a pour objet principal de former des citoyens. Chez nous, le Gouvernement n'a pas même le droit de surveiller les écoles libres, et chacun peut y exercer les fonctions d'instituteur sans devoir produire ni certificat de capacité, ni certificat de moralité. Un très grand nombre d'établissements d'instruction se trouvent entre les mains de directeurs ou de professeurs étrangers, qui n'ont aucun interêt à développer les sentiments patriotiques de la jeunesse. Il doit nécessairement résulter de là que le respect de l'autorité et l'esprit militaire déclinent, et que le recrutement de l'armée devient de plus en plus défectueux.

A cette cause de faiblesse se rattache la décadence du cadre des sous-officiers. Dans nos régiments, il n'y a presque plus de gradés appartenant à la catégorie des volontaires.

Les miliciens les plus intelligents sont nommés caporaux après trois mois de service, et sous-officier après six ou huit mois (2). Ces jeunes gens, mal préparés et n'ayant pour ainsi dire aucune autorité, quittent l'armée lorsque leur classe de milice est envoyée en congé, c'est-à-dire après vingt-sept ou vingt-huit mois dans l'infanterie (3), trois ans dans l'artil-

(1) Il en est de même en Autriche, en Hollande, en Italie, en Russie, et en Suisse. En France, les instituteurs et les élèves-instituteurs sont exempts du service militaire, sous condition de s'engager à entrer dans l'enseignement laïque pour un terme de dix ans ; mais le corps législatif est saisi depuis un an d'une proposition qui astreint les instituteurs et les congréganistes au service militaire pour un temps réduit.

(2) Un milicien peut être nommé caporal, immédiatement, et sous-officier, après six mois de service, ce qui est évidemment trop tôt.

(3) D'après la loi sur la milice, la durée de présence réelle sous les drapeaux pour les miliciens de l'infanterie est de vingt-huit mois pendant les trois premières années. On peut réduire ce terme à vingt-sept mois et rappeler les miliciens sous les armes pour un mois pendant la quatrième année. Les vingt-huit mois de service effectif total se réduisent en réalité à vingt-cinq, parce que les miliciens qui se conduisent bien ont droit à six semaines de congé par an.

lerie de siège et le génie, quatre ans dans la cavalerie et l'artillerie de campagne. Il est impossible, dans ces conditions, que le cadre inférieur soit à la hauteur de sa mission et que l'armée soit bonne. Tout ce que l'on a fait jusqu'ici pour retenir les sous-officiers miliciens sous les drapeaux ou augmenter le nombre des volontaires, n'a produit aucun résultat. Le même fait se présente dans les armées de tous les pays où l'industrie, le commerce et les arts offrent aux jeunes gens des positions plus lucratives, plus agréables et plus faciles à occuper que ne le sont celles de l'armée.

Frappé de la gravité de cette situation et des inconvénients que présente, au point de vue de l'éducation nationale et du développement de l'esprit militaire, le mode de recrutement actuel des instituteurs, nous avons préconisé, il y a quelques années, une mesure dont le but était de retenir dans l'armée pendant six ou sept ans un grand nombre d'excellents sous-officiers miliciens et de fournir à l'Etat des instituteurs ayant appris sous les armes à servir rigoureusement et ponctuellement, à soigner leur maintien et leur tenue, à en exiger autant de leurs subordonnés, à exécuter et à faire exécuter tous les exercices corporels, à respecter et à faire respecter l'ordre, la discipline et l'autorité. Ces instituteurs, par leur exemple et leurs discours, feraient pénétrer dans l'esprit de la jeunesse des idées toutes différentes de celles qui règnent aujourd'hui dans nos écoles sur l'état militaire et la vie de caserne. Ils lui inculqueraient surtout le sentiment du devoir, l'amour du pays, la fidélité au Roi, le respect de l'armée et le désir d'en faire partie.

Grâce à leur influence, l'idée du service obligatoire, qui rencontre encore tant d'opposition et dont les anti-militaristes ont fait un épouvantail, serait comprise et acceptée comme une nécessité sociale et un bienfait, parce

que l'éducation de la jeunesse aurait été dirigée de manière à former non seulement des hommes intelligents, mais encore des citoyens dévoués à leur pays et pénétrés de l'importance de leurs devoirs.

Dès ce moment, le service militaire cesserait d'être considéré comme un malheur ou comme un fléau, et l'on verrait disparaître ces sociétés — qui sont une honte pour le pays — où l'on assure le citoyen contre les risques de conscription, comme ailleurs on assure un immeuble contre les risques de l'incendie, de la grêle et de la foudre !

Voici comment ce grand résultat pourrait être obtenu sans léser aucun intérêt respectable.

Tout sous-officier, après deux années de grade (1), serait, sur sa demande, s'il avait bien servi et s'était conduit honorablement, admis à suivre un cours de pédagogie, qui se donnerait en dehors des heures de service. Ce cours serait continué pendant deux ans. L'année suivante les candidats instituteurs seraient détachés dans les écoles normales pour suivre les cours d'application qui s'y donnent actuellement aux élèves civils.

Tout sous-officier qui, à l'expiration de ce terme, satisferait à l'examen exigé des normalistes, obtiendrait un emploi d'instituteur ou de sous-instituteur ; et s'il ne pouvait être placé de suite, il resterait au service en attendant la première vacance.

L'organisation et le mode de recrutement actuels des écoles normales ne seraient maintenus que jusqu'au moment où l'armée fournirait à elle seule tous les instituteurs nécessaires (2).

(1) Pour être nommé sous-officier, le milicien devrait avoir servi dix-huit mois activement, et le volontaire deux ans, s'il s'était engagé avant l'âge de dix-sept ans.

(2) Dès que ce résultat serait obtenu, les cours inférieurs donnés actuellement

Il n'est pas douteux que l'on n'arrivât promptement à ce résultat, la position d'instituteur ayant été rendue assez enviable pour tenter un grand nombre de jeunes gens, surtout si les candidats qui ne pourraient être employés immédiatement et devraient continuer à servir dans l'armée, obtenaient la permission de se marier et d'habiter des locaux séparés, construits dans le voisinage des casernes.

En 1878, il y avait en Belgique 5,395 instituteurs et sous-instituteurs communaux laïques. Ce nombre s'élèvera peut-être à 8,000 quand l'enseignement primaire aura pris le développement que l'on se propose de lui donner. En supposant que l'âge d'admission soit de 25 ans et l'âge de la retraite de 65 ans, il y aura en moyenne $\frac{8000}{40}$ ou 200 instituteurs à pensionner.

D'après nos tables de mortalité, sur 5,000 individus âgés de 25 ans, il y en a 2,000 qui atteignent l'âge de 65 ans. Dans cet intervalle de 40 années, il en disparaîtra par conséquent 4,800 sur 8,000, ou 120 par an.

Pour tenir le personnel des instituteurs au complet, il faudra donc fournir annuellement 200 + 120 ou 320 nouveaux sujets.

L'armée pourrait-elle assurer ce recrutement ?

Il n'y a pas lieu d'en douter.

En effet, nos 35 régiments des diverses armes comptent plus de 4,000 sous-officiers. Si un tiers seulement de ceux-ci se décidaient à suivre la carrière de l'enseignement, et si les cours de pédagogie étaient continués pendant trois ans, il se présenterait chaque année aux jurys d'examen pour

pendant les deux premières années seraient supprimés et les écoles normales ne conserveraient plus que les cours d'application où l'on exerce les candidats instituteurs à donner l'enseignement primaire à plusieurs classes d'élèves annexées auxdites écoles.

l'emploi d'instituteurs $\frac{4000}{9}$ ou 444 candidats, dont vraisemblablement plus de 320 réussiraient.

L'armée pourrait donc fournir aux communes le nombre d'instituteurs nécessaire, alors même que l'effectif total de ceux-ci dépasserait 8,000 (1).

Cette nouvelle organisation de l'enseignement primaire exercerait la plus heureuse influence sur l'instruction et sur l'éducation du peuple.

Son efficacité serait complète si les écoles libres cessaient de fonctionner ; mais il est à prévoir que celles-ci seraient obligées de modifier peu à peu leur personnel enseignant pour n'être pas ruinées par les écoles officielles, qui offriraient aux parents plus de garanties d'instruction, de surveillance, d'ordre, de moralité et de bonne éducation.

Le grand objet que le Gouvernement doit avoir en vue dans ce siècle de désordre moral et de bouleversements politiques, est d'inculquer à toutes les classes de la société le sentiment du devoir, le respect de la loi, l'amour de la patrie, la fidélité au souverain, les idées d'ordre et de hiérarchie, sans lesquelles il n'y a pour les nations comme pour les individus ni sécurité, ni prospérité, ni bonheur durables.

Ce but serait atteint si les premiers maîtres de l'enfance étaient des hommes formés à l'intelligente et patriotique école qui s'appelle *l'armée*.

Les objections que l'on pourrait opposer à cette réforme disparaîtraient devant l'importance du résultat qu'elle produirait.

(1) En 1879, les *cinq* écoles normales et les *six* sections normales primaires établies près de six écoles moyennes, avaient les unes 616 élèves et les autres 665. Quand la sixième école normale sera organisée, le nombre des normalistes s'élèvera à environ 1,400.

Quant à l'intérêt militaire, il n'aurait point à souffrir des études spéciales que devraient faire les sous-officiers pour devenir instituteurs, puisque les cours de pédagogie ne se donneraient qu'à ceux dont l'instruction serait complètement terminée (après trois ou quatre ans de service).

Si notre projet était adopté et appliqué avec intelligence, la considération et l'influence sociale de l'armée s'accroîtraient en même temps que sa force matérielle, parce que le pays lui tiendrait compte du concours efficace qu'elle prêterait à l'instruction et à l'éducation nationales pour arracher la société à ses plus grands ennemis : l'ignorance, la mollesse et l'incivisme !

Une réforme qui tend à produire de pareils résultats mérite d'être examinée sous toutes ses phases et avec le désir de résoudre du même coup deux questions d'une importance capitale : le relèvement de l'esprit national et du sentiment patriotique, d'une part et, de l'autre, l'amélioration du cadre inférieur de l'armée.

On nous répétera, sans doute, ce que l'on a dit aux partisans du service obligatoire : « Vous voulez faire de » la Belgique une caserne et de la nation une armée. » Cela ne prendra pas! Nos mœurs, nos traditions s'y » opposent et nous n'entendons pas qu'on nous *prus-* » *sianise!* »

Argument sans valeur, qui ne sera pris au sérieux que par des esprits superficiels.

Pourquoi, en effet, les Belges craindraient-ils d'être *prussianisés ?*

Si, en Prusse, il y a plus de respect pour l'autorité, plus de sympathie pour l'armée, un sentiment plus vif des devoirs du citoyen et des idées militaires plus fortement enracinées dans toutes les classes de la société, cela n'empêche point que l'instruction y soit plus répandue,

la moralité plus grande, l'esprit d'ordre et de hiérarchie plus développé que chez nous. Les savants, les industriels, les artistes et les commerçants de ce pays ne sont certes pas inférieurs aux nôtres, et son armée a des qualités qu'aucune autre ne possède au même degré.

Si, en quelques points, la Prusse est inférieure à la Belgique, cela ne tient certainement pas à ce qu'elle pratique depuis soixante-treize ans le service obligatoire et à ce que l'esprit militaire y est plus vivace que chez nous.

La Prusse étant une nation en progrès, devant laquelle s'ouvre un brillant avenir, il ne peut y avoir aucun danger à suivre ses procédés pour former des citoyens et des soldats. Mieux vaut s'assimiler les mâles vertus des races qui s'élèvent que de faire parade des qualités aimables et de l'indifférence philosophique des races qui déclinent.

Soyons donc Belges *prussianisés* pour n'être pas un jour Français *prussianisés* ou Prussiens tout à fait !

CHAPITRE II

LES PARTIS POLITIQUES ET L'ARMÉE. — INFLUENCE PERNICIEUSE QU'EXERCENT LES INTÉRÊTS ÉLECTORAUX SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DU PAYS. — FAITS QUI L'ATTESTENT. — LE RACOLAGE. — LES PONTS DE LA MEUSE. — LE NOUVEAU SYSTÈME DE DÉFENSE. — SOMMES QU'IL A COUTÉES. — LA RÉSERVE NATIONALE. — LA PRETENDUE EXAGÉRATION DE NOS DÉPENSES MILITAIRES. — L'INTERVENTION DE LA COURONNE DANS LES QUESTIONS CONCERNANT L'ARMÉE.

I

Jusqu'ici le Gouvernement n'a jamais fait connaître au pays l'ensemble des mesures à prendre et des sacrifices à faire pour assurer l'indépendance nationale.

Les ministres de la guerre qui ont voulu entrer dans cette voie se sont heurtés à l'opposition de leurs collègues et ont même dû se démettre de leurs fonctions.

Le lieutenant général Guillaume, après les événements de 1870, avait préparé un rapport dans lequel il signalait avec autant de précision que de franchise tous les points faibles et défectueux de notre organisation militaire. Il ne fut autorisé par ses collègues à le déposer sur le bureau de la Chambre qu'après qu'il eût atténué notablement ses critiques. La famille du général doit avoir conservé l'œuvre primitive avec les ratures et les modifications *imposées*.

C'est une maxime d'Etat chez nous, qu'il ne faut administrer la vérité qu'à petites doses et en temps opportun. Or l'occasion favorable se présente si rarement que, après *cinquante* années d'existence, la Belgique n'a pas encore achevé ses fortifications, ni complété l'organisation de son armée. Cela provient de ce que les questions militaires sont devenues des questions politiques. Le parti qui réclame, dans l'intérêt de la défense nationale, des sacrifices personnels ou financiers, est dénoncé par le parti opposé comme voulant imposer au contribuable des charges inutiles ou exagérées. Cette déplorable tactique réussit d'autant mieux que le Belge n'est pas très porté pour les dépenses militaires et qu'à toutes les époques il s'est montré parcimonieux sous ce rapport. Nous l'avons prouvé plus haut.

Dans les autres Etats, les chefs des partis politiques s'entendent lorsqu'il s'agit d'assurer l'indépendance et l'intégrité du territoire. Jamais on n'y voit l'opposition se faire une arme des mesures que le gouvernement a prises ou compte prendre en exécution de son devoir, et si, de loin en loin, des protestations s'y font jour, elles émanent de personnes sans influence et sans autorité.

Il n'en est pas de même chez nous.

Une fraction importante du parti catholique a reproché et reproche encore au parti libéral d'avoir proposé la démolition des places frontières et la création du camp retranché d'Anvers ; elle n'a pas craint de soutenir, à ce propos, que le Gouvernement avait cédé à la pression de l'Angleterre en érigeant un système de défense manifestement dirigé contre la France. Un certain nombre de représentants de ce parti et quelques libéraux ont accusé aussi le cabinet de 1861 d'avoir subi les influences de la cour de Berlin en adoptant, pour nos

canons, le système prussien plutôt que le système français, qui avait fait ses preuves dans la campagne d'Italie (1). En revanche, les chefs du parti libéral (2) ont fait un grief au cabinet catholique d'avoir, en 1870, dépensé trop d'argent pour mettre le pays en état de faire face à une invasion possible et qui fut même sur le point de se produire dans la journée de Sedan (3) : accusation d'autant plus injuste que, loin d'avoir pris trop de précautions, il n'en avait pas pris assez.

Avec aussi peu de raison on a reproché à ce même cabinet d'avoir, en 1873, augmenté l'effectif de l'armée par la création de nouvelles unités tactiques, mesure qui n'eut que le tort d'être insuffisante, ainsi que nous le prouverons dans la suite de ce travail (4).

(1) Le 17 avril 1861, le comte Goblet disait, à la Chambre des représentants : « Il ne faut pas laisser supposer que nous adoptons une artillerie, dont *une puissance intéressée* nous a révélé les plus intimes secrets. » Dans la presse on alla jusqu'à dire que le canon Wahrendorf nous avait été imposé en prévision d'une coopération de l'armée belge avec l'armée prussienne contre la France.

(2) Le 24 août 1870, huit jours avant la bataille de Sedan, M. Frère disait, s'adressant aux ministres qui avaient demandé un crédit de 15 millions pour subvenir aux frais de la mobilisation de l'armée : « Vous avez agi comme si nous » étions sous le coup d'une menace d'invasion. Vous avez créé deux armées, » l'armée d'Anvers et l'armée d'observation. La situation, au début, ne semblait » pas commander ce déploiement de forces.... Ce que l'on a fait est insensé !... »

(3) Cela est prouvé par l'ordre suivant expédié de Buzancy à tous les corps allemands le 30 août 1870, à 11 heures du soir :

« Dans le cas où l'ennemi passerait sur le territoire belge et ne serait pas » immédiatement désarmé, on l'y suivrait sans attendre de nouveaux ordres. »

(*Signé*) DE MOLTKE.

(4) Le 13 mai 1880, M. Victor Tesch disait dans une réunion libérale à Arlon : « Les cléricaux qui demandent des réductions de charges militaires n'ont fait » que les augmenter. Qui donc a créé les cadres pour trois ou quatre nouveaux » régiments ? Qui a bâti de nouveaux forts en avant d'Anvers ? Qui a imposé aux » pères de famille, qui voulaient faire remplacer leurs enfants, cette somme de » *deux cents francs* qu'ils devaient s'engager à payer avant le tirage et qu'ils » étaient obligés de payer, quel que soit le numéro qui pût échoir au milicien ? » Mais les cléricaux, personne d'autre ! et l'opinion libérale a donné *une première*

Depuis lors le parti libéral a été obligé d'augmenter le contingent de l'armée ; mais, loin de tenir compte des nécessités réelles et immédiates, il a proposé un accroissement insuffisant et progressif qui, pour le contingent de 1881, ne s'est élevé qu'à 533 hommes (1).

A peine cette mesure fut-elle votée que la *Fédération des quatre-vingt-douze Cercles catholiques et Associations conservatrices de Belgique* songea à l'exploiter contre le parti libéral, en adressant à la nation un manifeste dans lequel l'augmentation du contingent et le projet de fortifier la Meuse sont qualifiés de mesures *condamnables* (2).

Cette tactique inavouable est un des traits saillants de la lutte électorale en Belgique. Parmi les conséquences fâcheuses qu'elle produisit, nous ne citerons que les plus récentes et les plus graves.

Après que les événements de 1870 eussent mis en évidence les imperfections et les lacunes de notre système

» *satisfaction* au pays en retirant cette dernière mesure, que rien ne justifiait. »

Rien, en effet, si ce n'est l'intérêt de l'armée, laquelle sera d'autant mieux composée qu'on opposera plus d'entraves à la liberté du remplacement.

(1) Par ces augmentations successives, le cabinet compte arriver au chiffre normal de 13,500 hommes. Or, pour atteindre l'effectif du pied de guerre de l'armée, qui est de 107,000 hommes, d'après l'organisation de 1873, il faudrait élever le contingent à 15,500 hommes environ, car les pertes qu'éprouvent, au moment de la mobilisation, 10 contingents, s'élèvent généralement à 30 p. c. de l'effectif incorporé et ne peuvent qu'exceptionnellement descendre à 25 p. c.

(2) « L'initiative du ministère n'a pas été moins *condamnable* dans le domaine » des intérêts matériels.

» Loin de diminuer les charges publiques, il les a notablement aggravées :

» Le contingent annuel de l'armée a été porté de 12,000 à 13,500 hommes » environ. Une armée de réserve sera constituée au moyen de tous ceux qui se » font remplacer dans l'armée active ou qui, non désignés par le sort pour le » service de la milice, peuvent s'habiller à leurs frais. Des projets ont été élaborés pour fortifier la Meuse ; ils auront pour conséquences un accroissement » sensible de nos forces militaires et des dépenses énormes. »

(*Manifeste du* 31 *mai* 1880.)

défensif, le Gouvernement — à l'exemple de tous les gouvernements étrangers — nomma, en avril 1871, une commission de vingt-sept membres, choisis parmi les officiers les plus distingués de l'armée, les représentants et les sénateurs qui s'étaient particulièrement occupés de la question militaire.

Cette commission, après un long et consciencieux examen (ses procès-verbaux forment deux gros volumes des *Documents parlementaires*), reconnut :

1° Que le mode de recrutement de l'armée était défectueux, et qu'à l'odieux et funeste principe du remplacement, il convenait de substituer le principe juste et fortifiant du service obligatoire ;

2° Que le contingent de l'armée était insuffisant et devait être porté de 12,000 à 14,000 hommes (*présents à l'incorporation*) ;

3° Qu'une partie de l'énorme déchet constaté en 1870 sur les dix classes de milice (31 p. c.) provenait des vices de notre système de mobilisation ;

4° Que l'organisation de l'armée était incomplète et l'effectif de guerre insuffisant; qu'il y avait lieu d'augmenter de 16 le nombre des bataillons actifs d'infanterie, de 1 le nombre des régiments de cavalerie, de 32 le nombre des bouches à feu de campagne, de 11 le nombre des compagnies du génie et de 29 le nombre des batteries de siège ;

5° Qu'il était nécessaire de créer pour la défense des places une réserve nationale composée des 9e, 10e, 11e, 12e et 13 classes de milice, lesquelles, déduction faite des hommes que l'on y prendrait pour mobiliser le train et les batteries de siège, fournirait 37,000 combattants.

Quand le cabinet apprit que la sous-commission, formée de tous les membres militaires de la commission, avait

abouti à ces conclusions, il décida sur-le-champ qu'il fallait empêcher que ces conclusions ne fussent approuvées en séance plénière.

En conséquence, le Ministre de la Guerre (lieutenant général Guillaume) écrivit, le 29 novembre 1872 :

« Jamais il n'est entré dans les vues du Gouvernement
» de demander à la commission un projet de réorganisation
» de l'armée.

» ..... Le Gouvernement a toujours eu l'intention de
» limiter son travail à l'examen des cinq points sur les-
» quels j'avais attiré plus spécialement l'attention de la
» Chambre. »

C'était évidemment une assertion fausse mise en avant par le cabinet pour écarter l'œuvre consciencieuse, mais embarrassante, de la sous-commission. En effet, dans le rapport au Roi, annexé à l'arrêté instituant la commission, le général Guillaume disait qu'elle aurait « à exa-
» miner les points signalés par lui à l'attention de la
» Chambre, à s'enquérir des mesures militaires prises
» dans les différents Etats de l'Europe à la suite des
» événements de la dernière guerre, à étudier les questions
» que cet examen peut faire surgir et à *indiquer les solu-*
» *tions que réclame l'intérêt du pays.* »

La commission avait donc carte blanche.

Fort surpris de lui voir contester ce point, son président la réunit le 4 décembre. Après une vive discussion, elle vota à l'unanimité la déclaration suivante :

« La commission estime que M. le Ministre de la Guerre
» trouvera dans le rapport de la sous-commission les élé-
» ments nécessaires pour résoudre chacun des cinq points
» qui ont été plus spécialement soumis à son examen. »

Cette séance fut la dernière.

Quelque temps après, le Ministre de la Guerre, partisan

convaincu du service obligatoire et peu disposé à jouer le rôle que lui réservait le cabinet, donna sa démission.

Il fallait lui trouver un successeur qui n'eût point fait partie de la commission et qui, dans l'examen de la question militaire, n'eût joué aucun rôle pouvant embarrasser ses collègues.

La tâche était difficile. Après de longues recherches, M. Malou, chef du cabinet, finit par découvrir un général réunissant les conditions exigées.

Le 25 mars 1873, le lieutenant général Thiebauld prit le portefeuille de la guerre. Il saisit la première occasion qui s'offrit à lui pour rassurer la Chambre sur ses tendances et ses projets. Le 24 avril, à son début dans la vie parlementaire, il disait : « Je n'ai fait partie » d'aucune des commissions qui ont arrêté les bases de » nos forces militaires. Je n'ai jamais fait de discours, je » n'ai jamais rien publié. Je suis soldat et je ne suis que » soldat. Mais on a fait appel à mon concours, à mon » dévouement. *Malgré mon insuffisance,* je n'ai pas cru » devoir décliner la lourde charge de soutenir, au banc » du Gouvernement, les intérêts de la défense nationale. »

Ayant fait entendre qu'il ne donnerait pas satisfaction aux officiers qui demandaient unanimement le service obligatoire comme une mesure de salut pour l'armée, il fut chaudement félicité par M. Frère, au nom du parti libéral (1).

(1) Dans la séance du 2 mai, M. Frère disait : « On a proclamé, on a essayé de » faire accepter la *grève des généraux* jusqu'au jour où les pouvoirs publics » ayant capitulé devant ces manifestations, auraient introduit le service per- » sonnel et obligatoire dans notre législation.

» Un officier général a bravé ces clameurs et ces intimidations. Je l'en féli- » cite ; il a droit, par ce seul fait, à l'estime et à la sympathie de l'assemblée. »

Cependant, le 24 avril, le général Thiebauld avait déclaré qu'il était partisan du service obligatoire, qui constitue, disait-il, l'application d'un *principe juste et fortifiant.*

Après la retraite du général Guillaume, le chef du cabinet avait fait la déclaration suivante, dans la séance du 10 décembre 1872 :

« Nous considérons comme un *devoir* de maintenir le » contingent de 12,000 hommes. Nous maintenons égale- » ment la loi de milice de 1870, dans toutes ses bases » essentielles, y compris le remplacement, ainsi que la loi » d'organisation de l'armée. »

Sur ce dernier point, toutefois, le cabinet dut faire une concession à l'armée et au nouveau chef du département de la guerre. Le général Thiebauld fut donc autorisé à reviser la loi d'organisation de l'armée, mais à condition de n'y introduire que les modifications que M. Malou consentirait à présenter.

La loi actuelle, qui porte la date du 16 août 1873, est le résultat de cette collaboration d'un ministre civil et d'un général qui se vantait de n'avoir jamais rien écrit sur l'art de la guerre, ni fait partie d'aucune des commissions qui eurent à s'occuper de l'organisation de l'armée ou de la défense nationale.

Cette loi que la Chambre discuta et vota en *une heure* (1) était à la fois défectueuse et incomplète.

L'infanterie reçut un accroissement de 3 régiments nouveaux, mais comme on supprima en même temps 16 cadres de bataillons de réserve, il se trouva en somme qu'elle avait sur le pied de paix 9 bataillons actifs

(1) Le cabinet avait fait en sorte que cet important projet fût présenté à la fin d'une longue session, alors qu'il n'était plus possible de retenir les députés. C'est une tactique à laquelle plusieurs cabinets ont eu recours pour éviter les critiques et les réflexions embarrassantes auxquelles donnent lieu les questions militaires quand on les examine et discute à loisir. Autrefois on ne procédait pas ainsi. La loi d'organisation de l'armée, votée en 1845, fut discutée à la Chambre pendant *treize* jours, et la plupart des orateurs prirent la parole dans cette discussion.

en plus (58 au lieu de 49), et sur le pied de guerre, 3 bataillons en moins (78 au lieu de 81). La sous-commission de 1871 avait proposé 65 bataillons actifs.

A la cavalerie, on donna 8 régiments, composés de 4 escadrons actifs et de 1 escadron de renfort. Elle avait auparavant 7 régiments qui comptaient ensemble 38 escadrons actifs et 7 escadrons de dépôt. Cette arme perdit donc 6 escadrons actifs, parce que les escadrons de renfort de l'organisation de 1873, ne pouvant pas être mobilisés, seront forcément obligés de jouer le rôle de dépôts durant la guerre. La sous-commission de 1871 avait proposé 9 régiments de cavalerie, soit, en tout, 36 escadrons actifs et 8 escadrons de renfort (effectif jugé insuffisant par plusieurs de ses membres, qui voulaient le porter à 11 régiments) (1).

L'artillerie de campagne reçut un accroissement de 20 bouches à feu au lieu de 32, réclamées par la sous-commission, et les batteries furent réduites à 6 pièces.

L'artillerie de siège, dont la sous-commission voulait porter l'effectif de 51 batteries à 80, ne reçut aucun accroissement.

Au génie, on donna 4 compagnies en plus, ce qui éleva le nombre total de ses compagnies à 17. (La sous-commission en avait demandé 24.)

Enfin, on attribua au train 6 compagnies au lieu de 8 qu'il aurait dû avoir.

Le remplacement fut maintenu, le service obligatoire déclaré inacceptable et la réserve nationale écartée (2).

On ne comprend pas que cette organisation boiteuse et incomplète, bâclée par un ministre civil incompétent et un

(1) 5 régiments pour les 5 divisions et 6 pour la division indépendante de cavalerie.

(2) Le cabinet, dans l'exposé des motifs de la loi, disait qu'il comptait sur le concours de la garde civique pour assurer la défense des places.

général qui avouait son *insuffisance*, ait été admise *sans discussion* par la Législature et qu'aucun représentant ni aucun sénateur ne se soit avisé de demander au Gouvernement pourquoi il tenait si peu compte de l'œuvre d'une commission dans laquelle siégeaient 13 de nos officiers les plus distingués et 14 membres de la Législature.

Nous ne voulons pas d'autre preuve du parti pris qui existe chez un grand nombre d'hommes d'Etat belges d'éviter les discussions militaires et de borner leur action à rabattre le plus possible des sommes demandées pour la défense nationale. La meilleure solution pour eux est toujours celle qui entraîné le moins de dépenses et de charges personnelles.

Les représentants paraissent visiblement contrariés lorsqu'ils doivent s'occuper des affaires de l'armée, et il semble convenu entre eux de les expédier avec la plus grande célérité. Lorsqu'on les leur soumet à la fin d'une session — comme ce fut le cas l'année dernière pour le fort de Rupelmonde,— ils refusent de les discuter sous prétexte que le temps fait défaut. Or chacun sait que la Chambre consacre annuellement plus d'un mois à l'examen du budget des travaux publics, qui fournit à ses membres l'occasion de faire de fructueuses réclames électorales. M. Sainctelette se plaignait au Sénat, en juin 1881, de ce que, dans une seule discussion, les représentants lui eussent demandé, pour leurs arrondissements, des travaux publics dont l'exécution coûterait *plus d'un milliard!*

Les sentiments égoïstes et peu patriotiques des partis quand il s'agit de l'armée, se sont manifestés récemment encore à propos du racolage, de la réserve nationale et des ponts de la Meuse.

Le département de la guerre, pour faciliter le recrutement

des volontaires avec prime, payait depuis quelques années une somme de 200 francs à tout officier de milice, gendarme, garde champêtre, agent de police, douanier, secrétaire communal, employé du chemin de fer ou militaire retraité, qui lui fournissent un homme acceptable.

Cette gratification ayant été jugée immorale par le lieutenant général Liagre, celui-ci la supprima en septembre 1879. « Il n'est pas convenable, disait-il, que des fonction-
» naires du Gouvernement soient non seulement autorisés,
» mais encore encouragés à se mettre en campagne pour
» racoler des remplaçants et obtenir ainsi une gratification
» de 200 francs (1). »

Le nombre des volontaires avec prime ayant diminué par suite de la suppression de cette gratification, les catholiques trouvèrent utile, pour se faire bien venir des électeurs, d'attaquer le cabinet sur ce point (en mars 1880). M. Frère prit la défense du ministre de la guerre : « On a supprimé,
» dit-il, la gratification de 200 francs payée à des agents
» recruteurs, parce que l'on a constaté les *graves abus* qui
» se commettaient à l'aide de cette prime. C'était l'objet
» d'une spéculation entre ceux qui voulaient se vouer au
» service militaire et ceux à qui l'on accordait cette prime...
» *Le Trésor était volé.* »

Quelques mois après, le successeur du général Liagre, interpellé sur la question du rétablissement de la prime de racolage, répondit :

« Ces gratifications (de 200 francs) ont été supprimées
» parce qu'elles avaient donné lieu à des *abus graves et*
» *nombreux. C'était excessivement immoral.* Des gen-

(1) Le ministre aurait pu ajouter qu'en transformant des fonctionnaires en agents recruteurs, on sème dans les administrations un germe de corruption et de vénalité des plus dangereux.

» darmes se sont montrés tolérants pour les délinquants » qui promettaient de s'engager comme volontaires avec » prime. *Le département de la guerre a bien fait d'y » mettre un terme* (1). »

C'était parler d'or ; mais, à quelque temps de là, les amis du cabinet, ayant déclaré que le renchérissement des remplaçants, conséquence nécessaire de la diminution des volontaires avec prime, ferait du tort au parti libéral, lors des élections de 1882, le Ministre de la Guerre céda à la pression de ses collègues et rétablit la prime *excessivement immorale*, qui avait donné lieu à *des abus graves et nombreux.* Cet acte regrettable porte la date du 1er mars 1881.

Le fait concernant la réserve nationale est le suivant :

Etant chef de l'opposition, en 1873, M. Frère somma le cabinet Malou « de faire connaître ses intentions quant à » l'organisation de la réserve nationale et de dire s'il » entendait donner suite aux projets qui avaient été pré- » parés par la commission de 1866... Le Gouvernement » doit, disait-il, déposer ses projets *dans un bref délai,* » avec la détermination arrêtée d'en provoquer la discus- » sion *dans le cours de cette session.* Il le peut, s'il le » veut. »

Comme la présentation de ces projets aurait déplu à quelques électeurs et affaibli la majorité aux prochaines élections, M. Malou se garda bien de répondre à la sommation de son éminent adversaire.

Quand celui-ci redevint ministre, en juin 1878, ce fut au tour des catholiques à demander la présentation *à bref délai* du projet de loi sur l'organisation de la réserve nationale. Le cabinet en prit l'engagement dans le discours

(1) Séance du 23 décembre 1880.

d'ouverture de la session de 1878-1879, mais il ne fit rien pour tenir cet engagement, et l'année 1882 se passera encore, vraisemblablement, sans que rien ne soit organisé.

Un journal d'ordinaire bien informé (1) le donne à entendre clairement :

« Depuis dix ans, dit-il, le Gouvernement néglige de » constituer la réserve nationale reconnue *indispensable* » par les hommes d'Etat des deux partis qui se disputent » alternativement le pouvoir, et, *dans la crainte de le* » *perdre, aucun des deux n'ose prendre l'initiative de la* » *création de cette réserve.* »

Voici le fait concernant les ponts de la Meuse.

Dans le courant de l'année 1880, l'administration des travaux publics demanda au département de la guerre s'il pouvait accorder l'autorisation de construire quatre ponts permanents sur la Meuse : à Herstal, Sclayn, Bas-Oha et Flémalle-Grande.

L'inspecteur général des fortifications, consulté, émit l'opinion que ces ponts seraient nuisibles à la défense du fleuve, à moins qu'on ne les défendît par des ouvrages permanents. Le général Liagre trouvant cette opinion justifiée, l'approuva et la soutint à la Chambre. Il s'éleva aussitôt de vives clameurs de toutes parts.

Un journal très estimé, la *Flandre libérale,* émit à ce propos une doctrine absolument fausse qui, cependant, ne causa aucune surprise dans le public et ne souleva aucune objection dans la presse. « Nous ne pouvons » admettre, disait-il, que l'on sacrifie les besoins essen- » tiels, l'intérêt permanent de la population à la possibilité » d'un péril *éloigné et incertain.* Quand l'autorité militaire

(1) Voir l'*Etoile belge,* n° du 5 mai 1880.

» veut soumettre la production à des entraves gênantes,
» excessives ...., elle élève une *prétention exorbitante* à
» laquelle la population civile ne peut pas se soumettre.
» Une Belgique prospère, travailleuse, sera bien plus aisé-
» ment respectée qu'une Belgique inerte et appauvrie.
» Aussi ne pouvons-nous admettre la légitimité des vexa-
» tions que, sous prétexte de défense nationale, on voudrait
» imposer à notre population si active, si laborieuse.

» *Dans le cas actuel, on pourra invoquer des raisons*
» *d'utilité stratégique, mais rien de plus.*

» *De telles raisons peuvent être décisives ailleurs ; elles*
» *ne le sont pas chez nous.*

» *L'autorité militaire commet une grosse faute en voulant*
» *faire prévaloir son avis dans des questions de ce genre.*»

Ce qui est *exorbitant*, ce n'est pas de voir un ministre *gêner la production* dans l'intérêt de la défense nationale, mais bien de voir un organe important du parti libéral soutenir que les raisons *d'utilité stratégique* invoquées par ce ministre peuvent être décisives ailleurs, *mais qu'elles ne le sont pas chez nous*, et prétendre, en outre, que l'autorité militaire commet une *grosse faute* en remplissant strictement son devoir.

Cette doctrine, en vertu de laquelle l'intérêt civil doit primer l'intérêt militaire et lui imposer silence, ayant trouvé de l'appui à la Chambre, le cabinet, en vertu d'un décret de l'Empire encore en vigueur chez nous (1), soumit la question des ponts de la Meuse à l'examen du directeur

(1) Le décret du 31 août 1805 porte, article 6 : « Si l'inspecteur général du » génie et le directeur général des ponts et chaussées ne peuvent s'accorder, ils » rédigeront les procès-verbaux de leurs conférences ; un double en sera remis » aux ministres respectifs *qui soumettront leur avis à la décision de Sa* » *Majesté*. »

Nous ne pensons pas que cette dernière prescription ait été exécutée dans le cas dont il s'agit.

général des ponts et chaussées et de l'inspecteur général des fortifications. Celui-ci maintint son premier avis, et le Ministre de la Guerre s'y rallia de nouveau, lorsque la question se présenta devant le conseil ; mais de son opposition et de celle du chef de l'arme du génie, on ne tint nul compte. Se plaçant uniquement au point de vue de l'intérêt industriel et des convenances des populations de la vallée de la Meuse, le cabinet autorisa la construction des ponts projetés. Un pareil dédain de l'intérêt national et de l'autorité du chef responsable de l'armée n'a jamais été constaté, croyons-nous, dans aucun pays. C'est l'application du précepte suivant formulé en 1878 par un ancien membre de la Chambre : « Le seul objectif d'un parti » doit être de conquérir le pouvoir quand il ne l'a pas, de » le garder quand il l'a et d'en faire, quand il le possède, » le meilleur usage possible (1). »

Un politique éminent, sénateur et ministre d'Etat, M. Hubert Dolez, disait en 1872 : « J'espère qu'à l'avenir on » fera disparaître de nos luttes électorales ces qualifica- » tions de *militaristes* et *d'anti-militaristes*. J'espère aussi » que l'on se souviendra que les anti-militaristes sont ceux » qui ne savent pas prévoir le péril ; j'espère encore que » l'on se souviendra qu'il n'y a que les imprévoyants et les » quémandeurs de vaine popularité qui puissent se pré- » senter au corps électoral en disant qu'ils ne veulent pas » des lourdes charges que l'armée fait peser sur le pays.

» J'émets bien haut le vœu que la question de l'armée, » que la question de la défense du pays soit pour nous » une question nationale de premier ordre et rien qu'une » question nationale. »

Ce vœu n'a pas été réalisé et ne le sera pas de sitôt.

(1) M. Louis Hymans.

La politique, telle qu'on l'entend chez nous, exige que les intérêts militaires soient subordonnés aux intérêts électoraux. Si un ministre de la guerre refusait de se soumettre à cette exigence, on dirait qu'il n'a pas les qualités de l'homme d'Etat. *A chaque jour suffit sa peine — savoir attendre pour que tout vienne à propos — et reculer dans certaines circonstances pour mieux sauter*, sont des maximes que les ministres civils rappellent volontiers à leurs collègues militaires, quand ceux-ci les pressent d'agir. Les généraux qui se sont résignés à les mettre en pratique, ont eu la satisfaction d'entendre dire en plein Parlement, *qu'ils avaient le sens politique très développé*, et cette flatterie, aussi intéressée que peu sincère, les a trop aisément consolés d'avoir perdu la sympathie et la confiance de l'armée.

II

Depuis le vote de la loi organique de 1873, des membres influents de la Chambre ont à plusieurs reprises engagé le Gouvernement à indiquer ce qui reste à faire pour assurer la défense nationale.

Dans la séance du 20 juin 1877, M. Orts s'exprima ainsi :

« Le pays peut entendre la vérité. Dites-la lui, Mon-
» sieur le Ministre, et il vous répondra avec patriotisme :
» *Hommes et argent, sang et or, demandez tout ce*
» *qui est indispensable pour la défense du pays, vous*
» *l'aurez.* »

En mars 1878, M. Thonissen parla dans le même sens.

« A la place de l'honorable général Thiebauld, disait-il,
» je ferais dresser un devis complet de tous les travaux
» nécessaires à la défense du pays ; je soumettrais ce devis

» au Gouvernement, aux Chambres, à la nation tout entière,
» et je leur dirais : Voilà ce qu'il faut pour assurer la
» défense de votre indépendance, de vos droits, de votre
» honneur ; c'est à vous de dire si vous voulez, oui ou non,
» être sérieusement défendus ; je vous en laisse toute la
» responsabilité. »

Plusieurs membres ayant accueilli ces paroles par des *très-bien !* accentués, M. Frère s'écria : « C'est une plaisan-
» terie ; cela n'a rien de sérieux ! »

Dans la même séance, l'honorable député de Hasselt appuya comme suit une demande d'explications faite par M. Ernest Allard, député de Bruxelles :

« Le Gouvernement devrait dire hautement, franche-
» ment, sans crainte et sans réticences, quelle est la
» somme totale des sacrifices qu'exige, à l'époque actuelle,
» la défense efficace du territoire national.

» Or c'est ce qu'il n'a jamais fait depuis 1830.

» Il règne au département de la guerre, depuis près d'un
» demi-siècle, une tendance que je ne saurais approuver
» et à laquelle j'engage l'honorable général Thiebauld à
» mettre un terme.

» Cédant à des considérations politiques, effrayés des
» clameurs d'une partie de la presse, arrêtés peut-être
» par leurs collègues des autres départements, les ministres
» de la guerre qui se sont succédé depuis 1830 n'ont pas
» osé dévoiler d'un seul coup, aux yeux du pays, aux yeux
» des contribuables, aux yeux des électeurs, l'étendue des
» sacrifices que réclame la défense énergique et efficace
» de notre territoire. »

La section centrale, chargée d'examiner une demande de crédit de 3 millions pour la construction d'un fort de la ligne avancée d'Anvers (en juillet 1881), posa la question suivante : « Quels sont les travaux que le Gouvernement

» juge nécessaires pour compléter la défense du territoire » national ? »

Le Gouvernement, fidèle à sa tactique, fit une réponse évasive que le rapporteur apprécia comme suit (1) :

« Le Ministre de la Guerre nous fait remarquer que le » fort de Rupelmonde figurait parmi les travaux que » l'honorable général Thiebauld se proposait de faire » exécuter ; mais il ne dit pas si, dans la pensée du Gou- » vernement, l'exécution de ces travaux servira de couron- » nement au système défensif du pays. La circonspection » avec laquelle tous les ministres de la guerre se sont » constamment exprimés à l'égard de l'ensemble de ce » système paraît excessive à la majorité de la section cen- » trale. Les Belges ont assez de patriotisme pour ne pas » reculer devant les sacrifices qu'exigent l'honneur et la » sécurité de la patrie. La somme de ces sacrifices étant » bien constatée et justifiée, on pourrait, à l'exemple de » nos voisins du Nord, répartir la dépense sur un certain » nombre d'années, et la question des forteresses cesserait » d'être mêlée aux luttes des partis. »

A propos des réticences et des demi-mesures du Gouvernement, la *Belgique militaire* se fit l'organe des plaintes de l'armée en disant :

« Le Gouvernement manque non seulement de franchise, » mais encore d'habileté. Quoi qu'on en dise, la vérité et la » sincérité sont ce qui réussit le mieux en politique... Le » moment de finasser et de ruser est passé. On ne veut » plus être leurré ni pris au dépourvu. Les circonstances » sont trop graves et l'enjeu est trop important pour que le » pays se contente d'explications embarrassées, de demi- » promesses et de déclarations vagues. Il doit savoir où

(1) Rapport déposé dans la séance du 3 août.

» on le mène et ce qu'on exige de lui. Toutes les fois qu'on
» l'invitera à faire un saut dans les ténèbres, il se cabrera
» et croira qu'on veut le tromper. Nous ne pouvons pas
» l'en blâmer. Ayant à donner son or et son sang, il a bien
» le droit de dire à ceux qui lui demandent ce sacrifice :
» Levez le rideau, laissez-nous voir les coulisses et ne nous
» cachez rien par crainte de nous déplaire. La Belgique
» de 1830 est une vieille fille à laquelle on peut tout
» dire et que l'on a eu le tort de traiter jusqu'ici comme
» une timide pensionnaire. L'heure des explications fran-
» ches et complètes a sonné. »

Dans aucun autre pays, le gouvernement n'agit de la sorte.

Sous ce rapport, une nation peu militaire et très avare des deniers publics nous a donné un exemple que nous eussions bien fait de suivre. Les Etats généraux des Pays-Bas, voulant mettre un terme aux demandes partielles et successives qui leur étaient adressées pour les travaux de fortification, exigèrent, en 1873, que le gouvernement leur fît connaître, en une fois, ce qui restait à faire pour améliorer et compléter le système de défense du pays. En conséquence, le cabinet, après avoir consulté les officiers les plus distingués de l'armée, soumit à la Législature un plan qui fut approuvé par la loi du 18 avril 1874. Cette loi mit à la disposition du gouvernement un crédit de 32 millions de florins pour la construction de l'ensemble des travaux projetés. L'article 2 énumère ces travaux et stipule qu' « ils » devront être achevés dans un délai de huit années à dater » du 1er janvier 1875. » L'article 3 porte que l'on décidera chaque année, lors de la discussion du budget de la guerre, quelle partie de l'allocation totale des 32 millions de florins sera consacrée l'année suivante à la réalisation du plan adopté.

Le gouvernement annonça que « indépendamment de
» cette allocation, une somme de 11 millions de florins sera
» demandée pour la défense extérieure d'Amsterdam. »

La Hollande fera donc une dépense totale de 43 millions de florins (ou de 92 millions de fr.) pour améliorer et compléter son réseau de forteresses.

Quand on signale ce bel exemple de franchise et de patriotisme au Gouvernement belge, il répond : « Ce que la Hollande a fait en 1874, nous l'avons réalisé dès 1859, en nommant la grande commission militaire qui a proposé le système de défense actuel, fondé sur la démolition des places frontières et l'établissement de la grande position stratégique d'Anvers pour laquelle le pays a fait d'*énormes sacrifices.* »

Remarquons d'abord que les idées sur la défense des Etats et la constitution des places à camps retranchés se sont modifiées depuis 1871, le blocus de Paris et les progrès de l'artillerie ayant prouvé que les grands pivots stratégiques doivent satisfaire à des conditions que rien n'imposait en avril 1859, quand la commission belge arrêta le dispositif de défense d'Anvers.

A cette époque, le canon rayé n'avait pas encore fait son apparition sur le champ de bataille, et l'on pouvait soutenir, en invoquant le témoignage de Vauban, que le blocus des grandes places à camps retranchés est impossible. Aussi a-t-on modifié récemment les moyens permanents de défense dans tous les pays. Il n'y a pas une place importante en Europe qui n'ait été agrandie, complétée ou reconstruite.

En Belgique, on a voulu se soustraire à cette nécessité impérieuse, et ce n'est qu'après une longue hésitation qu'ont été entamés, en 1878, les deux premiers ouvrages de la ligne éloignée d'Anvers.

Les 3 millions nécessaires à la construction de ces ouvrages ont été prélevés sur le *fonds spécial* provenant de la vente des terrains militaires des places démolies.

En réalité, la Belgique, quoiqu'elle prétende avoir fait d'*énormes* dépenses à Anvers et dans les autres places fortes, est un des pays qui s'est imposé le moins de sacrifices pour compléter et améliorer son système de défense.

Tandis que la France et l'Allemagne ont, depuis 1872, consacré chacune un demi-milliard à des travaux de fortification et la Hollande 68 millions (non compris les 24 millions encore nécessaires pour protéger Amsterdam), la Belgique n'a puisé dans son trésor, pour le même objet, qu'une somme de 46,700,000 francs.

Afin de justifier ce chiffre et de signaler en même temps les exagérations et les erreurs qui ont été répandues dans le public, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs le relevé exact des dépenses faites depuis 1859 pour créer le nouveau système de défense du pays.

La loi du 8 *septembre* 1859 a alloué 48,925,000 francs pour l'agrandissement de la place d'Anvers; mais la ville ayant repris pour 10 millions les terrains de l'ancienne enceinte, il n'a été mis à charge du trésor que 38,925,000 francs.

La loi du 12 *septembre* 1861 a accordé 5,575,000 francs pour l'achèvement des travaux précédents.

La loi du 5 *juillet* 1869 a alloué un premier crédit de 1,500,000 francs pour la construction des forts Saint-Philippe et La Perle (Bas-Escaut).

La loi du 10 *janvier* 1870 a approuvé la vente, à M. Strousberg, de la citadelle du Sud au prix de 14 millions, somme qui a été affectée à la construction d'un nouveau front de l'enceinte, d'un arsenal de guerre et des forts de Zwyndrecht, de Cruybeke et de Merxem.

La loi du 2 septembre 1870 a alloué 2,150,000 francs pour travaux divers, à savoir : 800,000 francs pour Termonde, 800,000 francs pour les forts Saint-Philippe et La Perle (2e crédit) et 550,000 francs pour le barrage de l'Escaut.

La loi du 4 août 1876 a autorisé la cession, pour 150,000 francs, à l'administration des travaux publics, d'une lunette de Termonde ; cette somme a été affectée à la construction de trois batteries permanentes.

La loi du 2 juillet 1877 a alloué un crédit de 1,800,000 francs pour les forts Saint-Philippe et La Perle (3e crédit) et la batterie cuirassée de Sainte-Marie.

La loi du 18 avril 1878 a alloué 3,000,000 de francs pour les forts de Waelhem et de Lierre, mais cette somme a été prélevée sur le *fonds spécial*.

La loi du 5 juin 1878 a alloué 2,200,000 francs pour l'achèvement des forts de Zwyndrecht, de Cruybeke et de Merxem.

La loi du 30 juin 1881 a autorisé la vente du terre-plein intérieur de la citadelle du Nord au prix de 3,850,000 francs, dont 3,410,000 seront employés à des travaux de fortification.

D'après ce relevé, la totalité des crédits alloués jusqu'à ce jour s'élève à 82,710,000 francs, dont 30,560,000 francs ont été payés par la ville d'Anvers, par Strousberg, par l'administration des travaux publics et par le *fonds spécial*. La somme totale mise à charge du trésor pour travaux de fortification, de 1859 à 1882, se réduit donc à 52,150,000 francs (1), à savoir 46,700,000 pour Anvers,

(1) Antérieurement à 1859, le trésor a payé 9,623,000 francs pour l'érection de la place de Diest, — 2,165,000 francs pour le fort Sainte-Marie, — 1,264,000 francs pour le fort de la Tête de Flandre, — 3,604,000 francs pour l'ancien camp retranché d'Anvers, démoli en 1860, — et 1,668,000 francs pour le retranchement de la citadelle du Sud, démoli en 1871.

4,650,000 francs pour le Bas-Escaut et 800,000 francs pour Termonde.

En résumé, l'*énorme* dépense faite pour Anvers n'atteint pas la somme que coûtera le nouveau palais de justice de Bruxelles et est inférieure de 24 millions à celle qu'exigeront la rectification et le prolongement des quais d'Anvers (1).

Nous estimons que pour achever les forts du Bas-Escaut, construire tous les ouvrages dont se composera la ligne de défense éloignée d'Anvers et fortifier comme elle doit l'être la ligne de la Meuse, il faudra dépenser encore 33 millions de francs (dont 11 1/2 millions seront couverts par le produit de la vente de terrains militaires).

Le nouveau système de défense du pays ne coûtera donc au trésor, *lorsqu'il sera entièrement achevé*, que 52,150,000 + 21,500,000, ou 73,650,000 francs, c'est-à-dire 18 millions de moins que n'en dépensera la Hollande pour compléter les fortifications existantes.

Cette somme paraîtra, sans doute, peu élevée, si l'on se rappelle qu'après 1815, les alliés ont consacré à l'érection des forteresses méridionales de la Belgique 191,000,000 de francs (2), et si l'on considère que l'Allemagne a dépensé, depuis 1872, 57,000,000 de francs pour agrandir la place de Cologne, et la France 60 millions pour compléter les fortifications de Paris, qui avaient coûté au trésor plus de 140 millions (3).

(1) M. De Wael, bourgmestre d'Anvers, a annoncé récemment que ce travail coûtera environ 70 millions.

(2) *Voir* les annexes de la loi sur le syndicat d'amortissement, promulguée en 1822. La somme exacte est 191,210,000 francs.

(3) La somme de 140 millions, votée en 1840, a été dépassée, mais nous n'avons pu nous procurer sur ce point que des renseignements incomplets.

III

Une tactique familière aux journaux qui défendent les intérêts des partis, consiste à représenter les demandes et les vœux des militaires comme inspirés par l'intérêt personnel ou comme procédant d'un esprit exclusif opposé à toute transaction. Ainsi à propos du remarquable discours prononcé par le Roi à Gand, en septembre 1881, la *Flandre libérale* disait :

« Notre armée, nos fortifications, notre budget de la
» guerre sont bien plus considérables qu'ils ne l'étaient
» jadis. Nos généraux sont-ils plus satisfaits pour cela?
» Ils réclament et protestent avec plus de force que jamais.
» En leur accordant hier ce qu'ils nous demandaient, nous
» espérions voir leurs demandes prendre fin. Tout ce que
» nous leur avons donné n'a eu d'autre effet que d'accroître
» leurs exigences. Si demain nous leur accordons ce qu'ils
» demandent aujourd'hui — et Dieu sait ce qu'ils ne nous
» demandent pas! — seront-ils enfin satisfaits? Qui oserait
» le croire? »

Un journal libéral de Bruxelles, la *Gazette*, en reproduisant cette attaque contre les généraux belges, ajouta :

« Et non seulement ils ne seront pas satisfaits, mais ils
» continueront à gémir sur notre indifférence civique, sur
» l'indigne ladrerie qui nous fait regarder à quelques
» millions pour assurer l'indépendance nationale, etc., etc.

» Ce que ces militaristes à outrance ont fait de tort à
» l'armée est incalculable. Heureusement on ne les écoute
» plus guère, et c'est depuis qu'ils sont moins écoutés que
» le pays s'est montré plus sympathique à l'armée ainsi
» qu'à tout ce qui touche véritablement aux intérêts de
» la défense nationale. »

On aurait bien dû nous dire, pour justifier ces réflexions malveillantes, ce que l'armée a obtenu depuis qu'on n'écoute plus les militaires, et ce qu'on leur accordera s'ils ne demandent plus rien. On aurait dû indiquer aussi les réformes ou les améliorations introduites dans l'organisation de l'armée et dans la constitution des éléments permanents de la défense (forteresses et matériel) qui n'aient point été signalées et demandées avec instance par les militaires. De quel bienfait et de quelle mesure utile sont-ils redevables à l'initiative des bourgeois?

En cherchant à rendre les généraux odieux ou ridicules, comme le font certains journaux, on n'a, croyons-nous, qu'un seul but, celui d'empêcher que le public ne s'aperçoive du manque de prévoyance ou de patriotisme de ceux qui ne font rien et ne veulent rien faire pour la défense nationale.

On prétend que les généraux exigent trop et qu'ils se refusent obstinément à transiger avec l'intérêt civil.

A cela nous répondrons que si toutes les demandes faites par les généraux qui ont siégé dans la commission mixte de 1871 étaient admises, la part contributive du citoyen belge dans le budget de la guerre serait encore inférieure à celle des citoyens allemands, français, autrichiens, russes, anglais, italiens et hollandais. Or le premier ne peut-il pas faire pour assurer son indépendance les sacrifices que s'imposent les autres? Pour le soutenir, il faudrait ou bien prouver que le Belge est plus pauvre, ou bien avouer qu'il tient moins à l'indépendance nationale.

Quant aux transactions avec les intérêts civils, pour justifier les militaires qui ne s'y prêtent pas, nous répéterons ce que disait, en 1843, l'honorable M. Rogier :

« Il est des questions qui, par leur solution, peuvent
» entraîner des conséquences tellement graves qu'*elles*

» *n'admettent pas de transactions*. Telle est à nos yeux la » question de l'armée. »

Ceux qui accusent les militaires de n'avoir aucun souci de l'intérêt des contribuables oublient que le premier de tous les intérêts est d'assurer la défense du pays.

« *Sans sécurité nationale*, écrivait Léopold Ier à » M. Rogier, le 21 janvier 1851, *il n'y a pas d'existence » politique ; tous les intérêts les plus précieux, sans exception aucune, se rattachent à cette sécurité ;* les garanties » les plus fortes doivent donc être données au pays et à » l'armée, que nous défendrons les éléments de cette sécu» rité comme notre trésor le plus précieux. »

Les journaux qui prennent le plus à cœur l'intérêt du contribuable doivent reconnaître que dans aucun pays celui-ci n'est moins imposé qu'en Belgique. Il y a peu de temps (1), l'*Etoile belge* publiait les lignes suivantes :

« A l'heure où le Roi, dans son discours de Gand, » avançait que la Belgique est un pays assez riche pour » conserver ce qu'il a créé, qu'il a les moyens de remplir » ses devoirs vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres, » l'imprimerie de la Chambre livrait à la publicité la *Statis» tique générale des recettes et des dépenses du royaume* » (1840-1875), laquelle est une démonstration aussi élo» quente qu'inattendue de la parole royale.

» Nous lisons, en effet, dans ce document parlemen» taire — et le calcul de comparaison dû à l'administra» tion des finances est établi sur les données les plus » exactes — que la quotité de l'impôt par habitant pour » 1875 s'établissait comme suit dans trois pays limitrophes » qui vivent à peu près de la même existence et sont régis » par des institutions analogues :

(1) En septembre 1881.

France	fr.	60-90
Pays-Bas	»	42-90
Belgique	»	27-40

» On voit combien cette comparaison est favorable pour » la Belgique, même par rapport à la Hollande, qui travaille » comme nous pour s'enrichir et ne dissipe pas ses res- » sources dans des entreprises militaires. Encore doit-il être » rappelé que, pendant quelques-unes des années sur » lesquelles s'établit la comparaison, des sommes impor- » tantes, prises sur notre budget ordinaire, ont été affec- » tées à des dépenses extraordinaires, et notamment à » l'exécution de travaux d'utilité publique qui, en créant » de nouvelles valeurs, ont eu pour conséquences natu- » relles d'alléger les charges publiques.

» Un autre tableau de cette statistique officielle établit » que le rapport du budget de la guerre au montant du » budget des voies et moyens est de 32-02 p. c. pour » l'année 1840. Cette proportion n'est que de 22-09 p. c. » pour 1865 et de 21-07 p. c. pour 1869 ; elle varie entre » 17-01 et 21-01 pour les années 1871 à 1875. »

L'*Etoile belge* a, sans doute, tiré de ces faits indéniables la conclusion que la nation belge peut et doit s'imposer les sacrifices qui ont été jugés nécessaires par la commission mixte de 1871 pour assurer la défense du territoire. Il n'en est rien : se faisant l'organe d'une fraction importante du corps électoral et de la Chambre, elle soutient cette thèse évidemment fausse, que la Belgique doit, en vertu de sa neutralité, faire moins de dépenses militaires que les autres Etats, et qu'il ne lui reste plus, pour être en règle, qu'à organiser la réserve nationale.

« Il est juste de faire remarquer, dit-elle, que la Belgi- » que étant couverte du bouclier de la neutralité ne doit » pas faire autant de dépenses militaires que les Etats

» belliqueux, et que de sa situation privilégiée à ce point » de vue, il découle naturellement pour elle une notable » disproportion en ce qui concerne la quotité de l'impôt. » Mais c'est précisément afin que nous soyons toujours en » état de maintenir cette situation si privilégiée que les » hommes d'Etat des deux partis ont reconnu depuis une » dizaine d'années la nécessité de compléter notre appareil » défensif et d'organiser la réserve nationale. »

Réserve nationale.

Comment sera constituée cette réserve? L'*Etoile* disait, en 1876, « que les chefs du parti libéral entendent la prendre » exclusivement dans les rangs de la garde civique. »

Les discours prononcés lors des fêtes du Cinquantenaire par MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique tendent à faire croire qu'il en sera ainsi.

Or deux anciens chefs de la milice citoyenne, le général Renard et le colonel Manilius, ont soutenu l'un et l'autre que l'on ne peut pas trouver dans la garde civique une force propre à tenir la campagne ou à défendre les forteresses.

Le premier s'exprima comme suit, à la Chambre des représentants, dans la séance du 18 mars 1853 :

« La garde civique, sans cadres permanents et suffi- » sants, n'est qu'une illusion. Les cadres sont nommés par » les gardes; sous le rapport militaire, c'est inadmis- » sible. »

Dans la séance du 28 novembre 1878, ce même général, alors ministre de la guerre, disait :

« J'ai vu la garde civique de très près; elle est animée » des sentiments les plus patriotiques ; mais elle sait fort » bien qu'avec sa *constitution présente il lui serait impos-* » *sible de servir efficacement de réserve à l'armée.* »

En mai 1853, M. Manilius, représentant et colonel de la garde civique de Gand, avait déclaré à la Chambre que la garde civique « ne pourrait venir en aide ni à l'armée » active, ni à l'autre partie de l'armée qui doit occuper » les forteresses.

Cette opinion se trouve également exprimée dans plusieurs écrits émanant d'officiers de la garde civique.

La plupart avouent que la milice citoyenne est *une force politique* (1) et que, dans les grandes villes, elle est

(1) En 1876, M. Bergé, représentant de Bruxelles, a très franchement reconnu que *la garde civique représente le libéralisme*, ou, en d'autres termes, qu'elle est *la politique armée.*

L'*Echo du Parlement* lui assigne également ce caractère, et il compte sur elle pour faire triompher ses amis politiques. (*Voir* le numéro du 11 février 1874.) Ce même journal, à propos des élections qui eurent lieu en 1873, s'exprima comme suit :

« Les élections de la garde civique ont causé, dimanche, à Anvers, une vive » agitation. *La victoire est restée aux libéraux, car ces élections se faisaient » sur le terrain politique.* »

L'*Etoile belge* avait annoncé, la veille, « que les murs de la ville étaient cou- » verts d'affiches et de caricatures contre M. David, commandant de la garde » civique d'Anvers. »

Le 26 janvier de la même année, il y eut à Liège un *meeting pour la réorganisation de la garde civique.*

Les discours qui furent prononcés à cette occasion prouvent clairement que, dans l'opinion de ses chefs, la garde civique est une force *communale* plutôt que *nationale*, et qu'il importe de lui conserver ce caractère. En effet, M. d'Andrimont, ancien bourgmestre de Liège et membre de la Chambre, s'est exprimé dans les termes suivants :

« La garde civique a notre confiance et nos sympathies, parce que, tant » qu'elle sera maintenue, *nos franchises communales ne courront aucun dan- » ger.* »

Le colonel David, commandant de la garde civique d'Anvers, s'est prononcé dans le même sens :

« Il ne s'agit pas, dit-il, de transformer la garde civique en une espèce de » *landwehr* prussienne, *uniquement destinée à la défense du pays.* Nous avons » d'autres devoirs à remplir ; *nous avons à défendre, à l'intérieur, le précieux » héritage de nos libertés communales.* »

Cette pensée de défiance envers le Gouvernement se manifeste également dans le discours que prononça M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, à l'occasion de la prestation du serment des officiers de la garde civique de la capitale, en 1873.

essentiellement *libérale*. Les élections des officiers s'y font en tenant compte des opinions des candidats, et c'est ainsi que dans plusieurs communes les catholiques ont été complètement éliminés des cadres.

En 1880, le Ministre de l'Intérieur disait que la garde civique est surtout utile *comme élément pacifique et démocratique*.

Il n'a pas fallu longtemps pour reconnaître qu'une troupe ayant ce caractère ne peut constituer une force militaire réelle. Lorsque, en 1832, le Gouvernement eut à créer une armée de réserve de 50,000 hommes, la Législature repoussa l'idée de composer cette armée d'éléments pris dans la garde civique. Elle ne demanda à celle-ci que 20,000 hommes (qui restèrent dans leurs foyers) et elle appela sous les armes 30,000 hommes restés disponibles sur les classes de 1826 à 1831 (1).

Cependant, comme le dit l'*Etoile belge*, on espère toujours, dans le camp libéral, que la réserve nationale sera prise dans la garde civique (2).

(1) En 1839, l'armée active comprenait 63 bataillons et l'armée de réserve 25 bataillons. L'effectif de la première était de 87,000 hommes et celle de la seconde de 23,000 hommes. Les 9 régiments de réserve furent supprimés en 1841 et l'on créa alors 1 bataillon de réserve (sans troupes) par régiment actif; après 1853 il y eut deux cadres de bataillons de réserve par régiment (32 en tout). Aujourd'hui nous avons 20 *bataillons inactifs*, qui puisent leur effectif dans les 9e et 10e classes de milice.

(2) Il n'en est pas moins vrai que beaucoup de libéraux reconnaissent l'insuffisance de la garde civique comme force militaire.

M. Pirmez disait en 1876 :

« Notre garde civique peut, à certains points de vue, être excellente ; je la » crois excellente en tant qu'il s'agisse du maintien de l'ordre intérieur, *mais je* » *ne la crois pas le moins du monde en état de prêter un concours utile à* » *l'armée en cas d'événements militaires.* »

Une expérience faite il y a dix ans confirme cette appréciation.

Le 14 juillet 1870 (veille du jour de la mobilisation), le général Guillaume s'adressa par écrit au ministre de l'intérieur, pour le prier, l'armée n'ayant pas de réserve, de prendre des mesures à l'effet de mobiliser, au premier

Le cabinet catholique de 1873 paraît avoir eu la même intention, car il est dit dans l'exposé des motifs de son projet de loi, modifiant l'organisation de l'armée, qu'il faut compter, pour la défense des places, sur le concours de la garde civique. Or, dans la même session, le chef du cabinet, M. Malou, déclara qu'il était hostile à l'œuvre de la commission que le cabinet précédent avait chargée de reviser la loi sur la garde civique; et cette hostilité provenait de ce que la commission proposait d'augmenter le nombre des journées d'exercice, d'entourer la nomination des cadres de garanties qui n'existent pas aujourd'hui, de renforcer l'autorité des chefs en aggravant les peines disciplinaires, absolument insuffisantes, et d'envoyer annuellement quelques légions s'exercer au camp de Beverloo pendant 15 ou 20 jours. M. Malou ajoutait qu'il n'avait nullement l'intention de faire de la garde civique une *seconde armée*.

En parlant ainsi, il se souvenait sans doute que plus de 6,000 gardes civiques avaient protesté, en 1852, contre la loi de 1848, qui rendait obligatoires douze exercices par an, et qu'il fallut, en 1853, voter une nouvelle loi qui réduisait ce nombre à huit (1).

avertissement, 30,000 hommes de garde civique. Les chefs des légions furent consultés sur cette demande. Tous répondirent que, dans leur opinion, la garde civique était inapte à un service de guerre. Il serait utile de publier leurs rapports, de même que les plaintes qui se produisirent lorsque l'on fit faire, momentanément, le service de garnison par la garde civique dans les villes que l'armée avait dû abandonner.

(1) On n'a jamais pu donner à la garde civique une valeur militaire réelle. Le 6 mai 1853, le colonel Renard disait à la Chambre :

« En 1832, le Gouvernement pouvait disposer de 20,000 hommes de garde » civique, dont une partie n'avait pas été appelée sous les armes. On s'était » donné beaucoup de peine pour instruire la partie mobilisée. Les bataillons » avaient vécu avec nous sous les yeux de nos chefs. Après une année, ils » manœuvraient bien ; ils étaient fort beaux en apparence, quoique les généraux

On peut conclure des déclarations de M. Malou que le parti catholique a l'intention d'assurer la défense des places au moyen de la garde civique *non renforcée,* telle à peu près qu'elle est organisée en ce moment. C'est lui, en effet, qui fit voter, en 1876, un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, s'associant à l'intention exprimée par le » Gouvernement d'améliorer l'armement et l'organisation » de la garde civique, *sans aggraver les charges qu'elle » impose aux populations,* passe à l'ordre du jour. »

Le chef du cabinet actuel semble vouloir faire mieux. Son projet, dont les grandes lignes ont été indiquées à la Chambre, consiste à désigner pour la réserve nationale :

1° Les jeunes gens qui demandent à se faire remplacer dans l'armée active en opérant, avant le tirage, le versement de 200 francs exigé par la loi ;

2° A défaut d'un nombre suffisant de ceux-ci, les jeunes gens qui ont tiré un bon numéro et peuvent s'équiper à leurs frais.

Le chef du cabinet trouve ce projet très démocratique (1) parce que les pauvres non désignés pour l'armée active

» eussent eu plusieurs fois l'occasion de signaler les germes d'indiscipline qu'ils » renfermaient dans leur sein par suite du mode d'élection des officiers.

» Toutefois, le Gouvernement, dans la prévision de la mobilisation de la partie » restée disponible, vint demander à la Législature l'autorisation de faire » instruire les gardes civiques dans leurs foyers et de nommer des instructeurs.

» La Chambre a reculé devant les obligations qu'il fallait leur imposer pour » les rendre capables de servir. Mais, reconnaissant hautement les *inconvé-» nients et les dangers* du mode de réserve en usage, elle prit l'initiative d'une » proposition qui lui donnait une *réserve véritable,* puisée dans la milice. Dès » que cette réserve put entrer en action, *la garde civique fut licenciée...*

(1) Le 12 juillet 1881, M. Frère disait :

« Nous voulons corriger les vues de la législation actuelle ; nous voulons ame-» ner les riches à participer à la défense de la patrie en n'exemptant de ce soin » que les prolétaires, que ceux-là qui ne peuvent s'habiller à leurs frais. Voilà » ce que je considère comme une mesure libérale et bien autrement démocra-» tique que le service obligatoire et personnel pour tous. »

ne devront pas servir dans la réserve nationale; mais, comme le disait avec raison le *Militair Wochenblatt* de Berlin, en 1873, lorsque M. Frère eut qualifié de *peu démocratique* le mode de recrutement prussien : « Il ne s'agit » pas de savoir si une armée est démocratique, il s'agit » plutôt de savoir si elle est bien organisée et apte à la » guerre. »

L'armée française, de 1869, avec ses 40 pour cent d'*exonérés* (1), se croyait aussi très démocratiquement organisée, et cependant, après la désastreuse campagne de 1870, il n'y eut pas un officier qui ne reconnût la vérité de cette réflexion du colonel d'état-major Fay :

« N'est-il pas curieux de constater que c'est dans une » armée aristocratique comme celle de la Prusse que sont » représentés et juxtaposés tous les éléments de la société, » tandis que dans la nôtre, qu'on appelle *démocratique*, il » n'y a qu'un élément, le moins cultivé et le moins instruit. » Cela ne tend-il pas à prouver que pour beaucoup de » choses nous nous payons de mots et qu'en fait d'institu- » tions souvent la forme domine le fond. »

Nous croyons, au surplus, que c'est uniquement dans le but de diminuer les dépenses à résulter de l'organisation de la réserve nationale qu'on propose de composer cette *seconde* armée de citoyens pouvant s'habiller et s'équiper à leurs frais.

Quoi qu'il en soit, l'idée de former une armée inactive de citoyens aisés pour renforcer l'armée active composée de prolétaires, n'est heureuse à aucun point de vue. Elle laisse subsister toutes les causes de faiblesse de cette dernière et

(1) Le contingent de 1869 comptait, sur 75,000 hommes, 42,000 remplaçants. Le grand état-major prussien, dans sa relation de la campagne de 1870-1871, attribue à ce fait la décadence de l'armée française.

elle méconnaît absolument le principe d'équité et de patriotisme en vertu duquel *tout citoyen se doit à la défense de la patrie*, quels que soient son rang et sa fortune.

A ceux qui veulent que l'on respecte les sentiments démocratiques dans le mode de recrutement de l'armée, nous ferons observer que l'*égalité* — qui est une des bases de la démocratie — sera manifestement violée quand le pauvre devra, en temps de paix, servir trois ou quatre ans, et, en temps de guerre, faire partie de l'armée active, tandis que le riche servira seulement trois ou quatre mois et occupera en temps de guerre des villes fortifiées où peut-être il n'aura pas un coup de fusil à tirer (1).

Loin d'être *démocratique*, le système de M. Frère serait manifestement *aristocratique et bourgeois*, puisqu'il accorderait à la fortune un véritable privilège.

On ne peut nier que le mode de recrutement prussien, *dans son ensemble* (les détails doivent nécessairement varier d'un pays à l'autre), ne soit *très démocratique* en ce qu'il place le riche sur le même rang que le pauvre et n'accorde de faveurs qu'au mérite, dans l'intérêt des professions libérales.

Ce mode, M. J.-B. Nothomb l'avait bien apprécié en 1846, lorsqu'il disait à la Chambre qu'il regrettait de ne pouvoir le proposer en Belgique, le trouvant plus qu'aucun autre « *digne d'une nation libre* » (2).

Une objection capitale contre la création d'une réserve de jeunes gens aisés (on l'appelle déjà dans l'armée la *réserve des petits crevés*) est l'impossibilité d'obtenir que ces jeunes gens, appartenant tous à la classe des censitaires, restent sous les armes le temps nécessaire pour former de bons soldats.

(1) Dans les guerres modernes, en effet, on assiège peu de places : la plupart sont bloquées ou masquées.

(2) *Annales parlementaires*. — Session de 1846-1847, pages 1192-1194.

Cette réserve constituerait donc, sous un autre titre et avec des cadres nommés par le Gouvernement, une véritable milice citoyenne.

Or, en novembre 1878, le chef des gardes civiques du royaume, le lieutenant général Renard, disait à propos de troupes ainsi formées : « Qu'avons-nous constaté » en 1870? De pauvres gardes mobiles, quoique plein » d'enthousiasme et d'entrain, mais levés à la dernière » heure, se sont trouvés aux prises avec des troupes éprou- » vées; et, après les tristes conséquences de cette situa- » tion, ce serait commettre une véritable faute que d'en- » voyer désormais à l'ennemi des hommes non instruits et » dépourvus de cadres exercés.

» La réserve doit donc être sérieuse, et si elle ne l'est » pas, le gouvernement qui l'emploierait dans un pareil état » commettrait, je le répète, *un crime contre l'humanité.* »

La réserve nationale qu'on veut créer ne satisferait évidemment pas à cette condition.

Elle aurait, de plus, le tort grave de donner une nouvelle consécration au principe du remplacement qui, dans l'intérêt de l'armée et du pays, doit disparaître de nos lois comme il a disparu des lois des autres Etats.

L'armée est affaiblie et humiliée par la présence dans ses rangs de soldats qui servent à prix d'argent. Ces mercenaires nuisent au développement de l'esprit militaire dans le pays et introduisent dans l'armée des idées de spéculation et de lucre qui portent atteinte à sa considération et à sa force morale.

« Quand dans les armées, dit le général Trochu, les » grands principes de la gratuité et de l'obligation person- » nelle disparaissent, il y a décadence (1). »

(1) *L'armée française en* 1872.

Et que l'on ne dise pas que les préventions de l'armée contre les remplaçants sont injustes. Elles ont toujours existé dans les troupes qui avaient à un haut degré le sentiment de l'honneur et du devoir.

« Sous Napoléon Ier, les remplaçants étaient traités
» presque en parias ; quelques régiments refusaient même
» de les recevoir dans leurs rangs et les forçaient à déser-
» ter ; enfin, l'opinion les repoussa toujours des compagnies
» d'élite et ils n'eurent, à très peu d'exceptions près, aucun
» accès à l'avancement (1). »

Leur nombre dans les armées impériales n'a jamais dépassé 5 pour cent.

Il est à remarquer, au surplus, qu'à Sainte-Hélène, dans sa réfutation de l'ouvrage du général Rogniat, Napoléon a formellement condamné le remplacement (*voir* le T. VIII de ses *Mémoires*).

Chez nous, on a froissé le sentiment militaire non seulement en maintenant dans l'armée les mercenaires que partout on repousse, mais en leur accordant une haute-paye de 10 centimes par jour et en ne mettant aucun obstacle à ce qu'un volontaire avec prime soit décoré, devienne sous-officier et même officier.

Les personnes qui ne savent pas ce que c'est que l'esprit de corps et l'esprit militaire et qui voudraient que l'armée fût calquée sur la société civile (2), trouvent absurde, injuste, odieux que l'on ne traite pas le remplaçant comme le milicien. Or cela ne peut pas être et cela ne sera jamais !

Le général Buzen, ministre de la guerre, disait au Sénat,

(1) *Spectateur militaire* de France, t. XXVIII.
(2) Cela est si peu réalisable, qu'en France on a dû retirer aux soldats présents sous les armes le droit de voter, qui leur avait été primitivement accordé.

en 1841 : « La susceptibilité de l'armée à l'égard des rem-
» plaçants n'a rien que d'honorable. »

Aujourd'hui plus que jamais, les remplaçants, expulsés de toutes les armées, seront pour la nôtre un élément de démoralisation et de faiblesse. On leur reprochera toujours de donner aux citoyens servant par devoir ou par vocation, le spectacle avilissant de la *marchandise humaine* discutant le prix auquel elle consent à se vendre.

Même dans le seul grand pays où l'on enrôle encore des soldats à prix d'argent, la presse est obligée de reconnaître qu'il n'y a de force réelle que là où les armées se recrutent dans toutes les classes de la société. Ainsi le *Times* disait après la guerre franco-allemande :

« C'est la supériorité morale et intellectuelle de l'armée
» prussienne qui a triomphé. En France, comme dans tous
» les pays où règne la conscription (avec remplacement),
» l'uniforme est un signe de servitude. L'ouvrier et le la-
» boureur, incapables de se racheter, figurent seuls dans
» les rangs. Le système prussien met en avant tout ce que
» le pays possède d'intelligence et de valeur. Le service
» militaire a fait du fils du paysan l'égal et le camarade
» du seigneur (1). »

(1) M. Hymans, dans une lettre adressée récemment au journal *la Meuse*, invoque le témoignage d'un correspondant de ce même journal, pour soutenir que la France devrait revenir à la loi de recrutement de 1832, c'est-à-dire supprimer le service obligatoire, avec volontariat d'un an, et rétablir le remplacement. Pourquoi le correspondant anglais et l'ex-représentant belge émettent-ils cette opinion ? Parce que la France, ayant mal préparé et conduit la guerre en Tunisie, n'a pas obtenu les victoires sur lesquelles elle comptait. Le service obligatoire inspire de telles antipathies à certaines personnes, que tous les arguments leur semblent bons pour le dénigrer. C'est ainsi qu'on soutient sérieusement en Belgique que le service obligatoire est condamné en Allemagne, parce que, depuis 1870, l'émigration a augmenté. Les personnes qui font ce raisonnement ignorent ou feignent d'ignorer que le fait dont il s'agit est dû surtout à la crise industrielle, et cela est si vrai que l'accroissement de

« Sitôt, dit Jean-Jacques Rousseau, que le service public
» cesse d'être la principale affaire des citoyens et qu'ils
» aiment mieux servir de leur bourse que de leurs per-
» sonnes, l'*Etat est déjà près de sa ruine.* »

Pour éviter cette ruine, ayons une armée composée de citoyens de toutes les classes de la société et une réserve nationale tirée de cette armée.

Pourquoi, du reste, notre réserve nationale serait-elle inférieure à celles de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de l'Autriche et de la Russie? N'a-t-elle pas les mêmes devoirs à remplir et, partant, ne doit-elle pas avoir les mêmes aptitudes, les mêmes qualités?

Nous ne connaissons pas encore les détails de l'œuvre que le cabinet se propose de soumettre à la Législature, maïs, dès à présent, nous savons qu'elle n'a pas été élaborée et qu'elle ne sera pas examinée par une commission de spécialistes.

Si l'on se préoccupait uniquement ou principalement des intérêts de la défense nationale, on composerait la réserve de vieux soldats, comme le demandait la commission de 1871, on diviserait le territoire en autant de *districts militaires* qu'il y aurait de bataillons de réserve nationale, et l'on confierait aux chefs et à quelques officiers et sous-officiers de ces bataillons les importantes fonctions de commandants de districts et de cantons, qui sont remplies actuellement par des officiers et des sous-officiers de la gendarmerie. Il est impossible que ce corps dont le service spécial est déjà très difficile, puisse exécuter et faire exécuter convenablement toutes les prescriptions concernant la mobilisation. S'il en a été chargé, c'est par raison d'économie. Au

l'émigration a été pour le moins aussi rapide en Angleterre où n'existe pas de service obligatoire ni même de conscription.

lieu de créer, comme on l'a fait dans les autres pays, un cadre spécial d'officiers de recrutement et de mobilisation, on a, pour éviter toute dépense supplémentaire, employé à cet usage le cadre de la gendarmerie. Il est temps de rendre celui-ci à sa véritable destination et de borner son rôle à venir en aide aux officiers et aux sous-officiers chargés du commandement des districts et des cantons militaires.

L'organisation de la réserve nationale fournira le moyen d'atteindre ce but. Mais pour cela il faudra renoncer à l'intention que l'on a d'annexer les bataillons de cette réserve aux régiments de ligne, dont l'administration est déjà suffisamment absorbante et difficile pour que l'on n'en aggrave pas la charge.

Quoi qu'il en soit, il semble arrêté dans l'esprit du cabinet que l'on ne consultera point les chefs de l'armée sur la composition et l'organisation de la future réserve nationale. Ici encore la politique aura le premier et le dernier mot.

Tandis que dans les autres pays on prend toujours l'avis des hommes spéciaux, en Belgique la plupart des questions militaires sont résolues par des membres du Gouvernement ou de la Législature qui n'ont aucune compétence en matière d'organisation d'armées; la seule difficulté qui se présente alors pour eux est de trouver un général de bonne volonté qui consente à endosser la responsabilité de leurs solutions.

La sous-commission de 1871, composée de treize officiers distingués, avait proposé une réserve nationale offrant toutes les garanties voulues. On ne lui a seulement pas fait l'honneur d'examiner son projet. Les militaires sont traités en Belgique de *Messieurs Josse* et leurs projets accueillis avec une extrême défiance; on prétend qu'il est impossible de les satisfaire et que leurs exigences augmentent à mesure que l'on y fait droit. Que de fois n'avons-nous pas

entendu dire par des membres de la Chambre et des journalistes : « Quand donc cessera-t-on de réclamer de » nouvelles dépenses militaires ? En 1847, le lieutenant-» général Chazal avait un budget de 27 millions et il s'en » contentait. A diverses reprises, ses successeurs, avec » des budgets de 30 à 35 millions, ont déclaré qu'ils » étaient en mesure de faire face à tous les événements. » Mais après la guerre de Bohême et surtout après la » guerre franco-allemande, on a commencé à élever des pré-» tentions nouvelles : armement, recrutement, forteresses, » effectifs, tout était à refaire. Si l'on accordait ce que de-» mandent aujourd'hui les généraux, quelle garantie » aurions-nous qu'avant dix ans ils n'élèveraient pas » d'autres prétentions fondées, comme les précédentes, sur » les inéluctables nécessités de la défense nationale ? »

Eh bien, oui, messieurs, il en sera toujours ainsi, et à chaque progrès nouveau devra correspondre une demande nouvelle pour que notre armée reste au niveau de celles des autres Etats.

Toute la question est de savoir si l'accroissement du budget de la guerre a été, depuis 1845, *plus rapide* en Belgique que partout ailleurs ; or la statistique prouve que cet accroissement a été, au contraire, *moins rapide*. Elle prouve, en outre, que le budget de la guerre n'a pas été augmenté dans des proportions plus fortes que les autres budgets (1), et que le pays consacre actuellement une

(1) Cela résulte des chiffres suivants :

	1845.	1874.
Budget de l'intérieur	5,822,000	16,705,000
— des travaux publics	13,079,000	84,345,000
— des finances	12,765,000	14,406,000
— des voies et moyens	111,000,000	229,643,000
— de la dette publique	32,000,000	57,891,000
— des dotations	3,301,000	4,422,000

moindre partie de ses revenus aux dépenses militaires qu'il ne le faisait autrefois (1).

S'il est une idée saugrenue, c'est bien celle que l'on mit en avant en 1850 et qui consistait à fixer pour l'armée un *budget normal*, espèce de liste civile qu'on n'aurait pu ni augmenter ni réduire.

Il s'en fallut de peu que la Chambre ne se donnât le ridicule de voter cette proposition, qui émanait d'une fraction importante de la Législature et que le cabinet avait eu la faiblesse d'accepter comme un *desideratum.*

Tout aussi peu pratique était la résolution que proposèrent, le 24 décembre 1863, MM. Dolez, Orts et H. de Brouckere, dans les termes suivants :

Budget des dépenses pour ordre	13,483,000	119,743,000
— des affaires étrangères	986,000	1,593,000
— de la justice	11,206,000	14,941,222
— de la guerre	27,972,000	41,480,000

(1) En effet, de 1831 à 1840, la dépense moyenne pour l'armée s'est élevée à 50,494,000 francs et le produit des impôts n'était alors que de 77 millions. Aujourd'hui le budget de la guerre est moins élevé et les impôts produisent le double. Les impôts, comprenant les *contributions directes, douanes, accises, droits de garantie des matières d'or et d'argent* et *recettes diverses de l'administration des contributions*, et ne comprenant pas les *péages, les capitaux et revenus*, les *remboursements*, le *fonds spécial* et les *recettes des chemins de fer et des télégraphes*, se sont élevés en

1835 à. . . . . fr.	76,697,000
1840 à.	77,950,000
1850 à.	86,092,000
1860 à.	109,075,000
1870 à.	129,891,000
1898 à.	144,497,000

Le budget total des recettes s'est élevé en :

1840 à. . . . . fr.	100,603,000
1850 à.	116,529,000
1860 à.	115,539,000
1870 à.	190,537,000
1878 à.	261,770,000

Il résulte de ces chiffres que le produit des impôts s'est accru bien plus fortement que le budget de la guerre.

« La Chambre, considérant que la Législature a défini-
» tivement arrêté les mesures qu'elle a jugées nécessaires
» dans l'intérêt de la défense nationale en faisant en même
» temps d'immenses sacrifices pour réaliser les vœux
» manifestés par la ville d'Anvers, en vue de son dévelop-
» pement et de sa sécurité ;

» Considérant que des changements au système décrété
» en 1859, entraîneraient nécessairement pour le pays des
» charges nouvelles, passe à l'ordre du jour. »

Cette proposition fut votée à une grande majorité; or, dès 1869, la Chambre s'en écarta en approuvant la vente de la citadelle du Sud d'Anvers à M. Strousberg, au prix de 14,000,000 de francs et en décidant que cette somme serait affectée à la construction d'un nouveau front, d'un arsenal et de trois forts, travaux qui ont coûté en réalité 16,200,000 francs (1).

L'organisation des troupes devant être en rapport avec les formations tactiques et celles-ci se modifiant à mesure que l'armement progresse ; d'autre part, la nature des forteresses devant varier avec l'efficacité des moyens d'attaque, il est évident que l'immutabilité des dépenses militaires ne peut exister que durant les périodes où l'art de la guerre est dans l'état de stagnation. Or l'Europe ne se trouve pas, à beaucoup près, dans cette situation, et rien n'annonce qu'elle y arrivera prochainement.

Il y aura donc de nouveaux sacrifices à faire jusqu'au moment, encore bien éloigné, où l'on pourra fermer pour longtemps les portes du temple de Janus.

A ceux qui se plaignent de ce qu'on veuille augmenter l'effectif de l'armée, nous montrerons les armées de nos

(1) La loi du 5 juin 1878 a mis à la disposition du département de la guerre un crédit supplémentaire de 2,200,000 francs.

voisins ; à ceux qui trouvent qu'Anvers s'étend trop, nous prouverons que le périmètre des places de Paris, Cologne, Metz, Strasbourg et Lille a été doublé depuis 1872 ; et à ceux qui ne veulent pas que l'on complète les fortifications de la ligne de la Meuse, nous adresserons l'invitation d'examiner les immenses travaux exécutés récemment pour la défense de la Moselle, du Rhin, de la Meuse française et de la frontière Nord de la République, entre Dunkerque et Longwy.

Cet examen donnera, nous l'espérons, aux adversaires des dépenses militaires, s'ils sont de bonne foi, la conviction que le moment de serrer les cordons de la bourse n'est pas encore venu pour nous.

IV

Les mesures les plus importantes qui aient été prises dans l'intérêt de la défense nationale sont dues à l'initiative du souverain. Personne n'ignore, en effet, que si, en 1853, l'effectif de guerre de l'armée a été porté de 80,000 à 100,000 hommes, c'est grâce aux efforts persévérants qui fit S. M. Léopold I[er] pour convaincre nos hommes d'Etat que cet accroissement de force était indispensable à la sécurité du pays (1).

Le Roi usa également de sa légitime influence pour faire accepter par ses ministres, en 1859, le projet d'agrandissement général d'Anvers et en 1861, la transformation de l'artillerie.

(1) La Commission mixte de 1852 avait proposé cet accroissement d'effectif, mais une très forte opposition se manifesta quand le projet de loi sur l'organisation de l'armée fut discuté en sections. C'est alors que le Roi usa de sa légitime influence pour ramener à de meilleurs sentiments les membres les plus influents de la Chambre. Sans son intervention, le chiffre de 100,000 hommes eût été vraisemblablement rejeté.

Chaque fois que le courant de l'opinion menaçait d'affaiblir l'armée, le Roi s'alarmait et multipliait ses instances pour arriver à une plus saine appréciation des besoins du pays. Sa correspondance avec les ministres et les hommes d'Etat belges le prouve surabondamment.

En 1850, lorsqu'on voulait *per fas et nefas* réduire le budget de la guerre à 25 millions, il écrivit à son Ministre de l'Intérieur :

« La Belgique fait tout ce qu'elle peut pour décourager » ses défenseurs. » . . . .
» . . . . . « M. Thiers me disait, il y a peu de mois : » Sans bons moyens de défense, vous serez le jouet de » tout le monde. (Lettre du 20 septembre.)

Huit jours après, il écrivait à M. Lebeau, qui s'était toujours montré sympathique à l'armée et dont la parole éloquente exerçait une grande influence à la Chambre :

« La Belgique, par sa position géographique, est le pays » le plus exposé de la terre. Là où d'autres ont des mois » pour se préparer, elle a des jours. »

... Il entrevoyait dès lors les guerres qui ont éclaté après sa mort et en vue desquelles il aurait voulu que le pays s'organisât fortement : « Il est bien difficile, écrivit-il » à M. Lebeau, que toutes ces complications ne soient pas » suivies par des luttes plus sérieuses, *par des guerres.* » Les hommes politiques qui aiment leur pays ne doivent » pas se faire illusion sur ces possibilités, qui sont des pro- » babilités. Cependant nous voyons des tendances à se lais- » ser aller à une sécurité que rien ne justifie ; il y a des » idées purement économiques qui auraient pour résultat » la désorganisation des moyens de défense du pays. »

En 1862, quand le conseil communal d'Anvers, se faisant l'organe de l'agitation anti-patriotique qu'avait provoquée l'érection de la citadelle du Nord, vint demander au

Roi la démolition de cette citadelle, Sa Majesté répondit : « Le grand objet de la politique nationale doit être de maintenir la neutralité du pays, mais cette politique n'obtiendra la confiance de tous nos voisins que lorsqu'elle donnera la conviction que le pays est *réellement fort* et en mesure de remplir les obligations qui lui sont imposées par son existence politique. »

S. M. Léopold II suit les traces de son illustre père. L'armée connaît ses sentiments et ses aspirations patriotiques, et elle lui en sera toujours reconnaissante. Malheureusement la voix du chef de l'Etat n'est pas écoutée quand l'intérêt du parti qui est au pouvoir exige qu'on ne fasse rien pour l'armée.

Nous pouvons citer plusieurs faits à l'appui de cette assertion.

Aux réceptions du nouvel an, le 1er janvier 1876, le Roi disait à une députation de la Chambre : « J'espère bien que dans quatre ans la Belgique pourra montrer aux puissances garantes de sa neutralité qu'elle n'a rien négligé, qu'elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour remplir les devoirs que cette neutralité lui impose et pour défendre au besoin efficacement son indépendance et son honneur. »

Lorsque, au mois de mai 1877, le Roi présida à l'inauguration de la statue élevée par la ville de Mons à Léopold Ier, il rendit hommage, dans les termes suivants, au patriotisme éclairé de cet illustre souverain :

« Rappelez-vous avec moi que la constante préoccupation de mon père a été de constituer la *force matérielle* et morale de la Belgique. »

La même année, Sa Majesté se rendit à Liège, où plusieurs discours lui furent adressés par les autorités locales.

Voici en quels termes le journal *la Meuse* apprécia les réponses que fit le Roi à ces discours :

« Aux membres de la Chambre, au nom desquels avait parlé M. Frère-Orban, doyen de la députation liégeoise, le Roi a dit en substance : que les traités qui garantissaient l'équilibre européen avaient été successivement déchirés ; que notre pays avait, dans des circonstances graves, le devoir d'affirmer plus virilement que jamais son indépendance et sa nationalité ; que de grands sacrifices avaient déjà été faits dans l'intérêt de la défense nationale, mais que le Gouvernement serait obligé de demander bientôt de nouveaux crédits à la Législature pour assurer la défense du pays.

« A ce propos, le Roi, s'adressant particulièrement à M. Frère-Orban, a ajouté que « dans de telles questions » le chef de l'opposition fait en quelque sorte partie du » Gouvernement. »

« Sa Majesté a tenu au Conseil provincial un langage identiqué.

» Elle a insisté sur cette considération que, dans les circonstances actuelles, au milieu de la crise que traverse l'Europe, les pouvoirs publics et tous les citoyens avaient un grand devoir à remplir, et qu'il comptait sur le patriotisme de la nation. »

Le 24 août de cette même année, le Roi, répondant à un toast du bourgmestre de Tournai, disait :

« Au jour *prochain* où la création de la réserve natio-
» nale viendra compléter notre système militaire, les offi-
» ciers tournaisiens nous aideront encore à organiser
» *cet élément indispensable* de notre défense. »

Sa Majesté obtint du conseil des ministres que la création de *l'élément indispensable* serait annoncé dans le prochain discours du trône. Ce discours contient, en effet, la déclaration suivante :

« Notre organisation militaire est demeurée *inachevée.*

» Les gouvernements qui se sont succédé ont tous reconnu
» la nécessité et *l'opportunité* d'une réserve nationale. Des
» propositions vous seront soumises en vue de combler
» cette lacune et d'apporter à l'institution de l'armée les
» compléments que l'expérience a signalés comme *indis-*
» *pensables.* »

Le 25 juillet 1881, le Roi s'adressant aux professeurs et aux élèves de l'université de Liège, leur tenait ce mâle et patriotique langage : « A vous, Messieurs les professeurs,
» la grande tâche de diriger ces jeunes intelligences si
» naturellement et si largement ouvertes au bien et au
» beau, de leur inspirer l'amour des principes et des vertus
» qui font les nations robustes et fortes. »

Le projet de loi sur la réserve nationale, reconnu nécessaire dès 1832 et formellement promis en 1878, n'ayant pas encore été présenté, et l'opinion s'accréditant que, pour favoriser le succès des élections dans la Flandre orientale, il ne serait pas même présenté en 1882, Sa Majesté profita de l'occasion que lui offrit l'inauguration des nouveaux docks de Gand pour rappeler à la glorieuse cité flamande que la défense du pays n'est pas entièrement assurée et qu'il y a lieu d'y pourvoir dans un bref délai. Voici un extrait du remarquable discours que prononça Sa Majesté, le 5 septembre, en réponse à une harangue du bourgmestre :

« Je ne suis pas de ceux qui redoutent les développe-
» ments de l'industrie et pensent qu'ils soient de nature à
» amollir les peuples.

» Je crois qu'un pays riche est un pays fort, parce qu'il
» tient à conserver ce qu'il a créé, qu'il en a les moyens et
» qu'il peut remplir ses devoirs vis-à-vis de lui-même et
» vis-à-vis des autres.

» C'est vous dire qu'en même temps que nous augmentons

» nos richesses, nous devons assurer la défense nationale;
» sous ce rapport aussi, il nous reste à faire peu de chose
» assurément, en comparaison de ce que nous avons déjà fait.

» Mais un Etat militaire n'est efficace que quand il est
» complet, et tant que nous n'aurons une bonne fois réglé
» le nôtre, *le pays ne sera pas définitivement assis.*

» J'ai la conviction profonde que les nations qui ne pro-
» fitent pas du calme et de la prospérité pour se garantir
» contre les tourments, mettre à l'abri des caprices de la
» fortune les trésors qu'elles ont acquis, assurer en un
» mot la défense de la patrie, *ces nations-là vont à leur*
» *perte*, messieurs. »

Comme on devait s'y attendre, cette patriotique exhortation n'a pas été goûtée par les principaux organes de la presse, et, dès le lendemain, l'*Echo du Parlement* cherchait à en amoindrir la portée, en disant que le Roi n'avait entendu faire allusion qu'à la présentation prochaine du projet de loi sur la réserve nationale.

On prétend qu'il est conforme aux principes et aux traditions, qu'un roi constitutionnel ne dise rien en public dont ses ministres ne soient responsables et que, par conséquent, ceux-ci doivent prendre connaissance des discours qu'il a l'intention de prononcer.

Nous ignorons si le premier roi des Belges et son éminent successeur ont toujours accepté ou subi ce contrôle, qui entrave l'initiative et restreint outre mesure l'influence du souverain ; mais nous savons qu'en mainte circonstance on a cherché à contester au Roi, qui, d'après la Constitution, est *commandant en chef de l'armée* (1), le droit de s'occuper

(1) L'article 68 lui accorde en outre le droit de déclarer la guerre, de faire les traités de paix, d'alliance et de commerce.

Le Congrès a rejeté un amendement de M. Fransman, qui voulait conférer ce droit au pouvoir législatif.

directement et personnellement de l'instrument qu'il est appelé à diriger en temps de guerre.

Ceux qui poussent jusque-là les scrupules et le formalisme constitutionnels oublient que ce ne sont pas les ministres qui arrêteront et contresigneront les plans de campagne du Roi, qui seront responsables des défaites de l'armée ou qui recueilleront l'honneur de ses victoires. La responsabilité ministérielle dans ce cas est nulle ou fictive, celle du souverain, réelle et entière.

L'intervention directe et constante de la Couronne dans les affaires militaires est donc indispensable pour maintenir la stabilité des principes et la fixité des règles, comme pour favoriser l'esprit d'initiative, assurer le progrès, soustraire l'armée aux funestes effets de l'instabilité des fonctions ministérielles, aux caprices et, parfois même, à l'incapacité de ceux qui exercent ces fonctions.

Les théoriciens qui voudraient tenir le souverain sous la tutelle du ministre de la guerre, oublient que sa situation par rapport à l'armée est toute différente de sa situation par rapport à la magistrature, à l'enseignement et à l'administration. Le Roi, en effet, n'est pas le chef des magistrats, des professeurs, des ingénieurs, etc., tandis qu'il est réellement le chef des militaires, puisqu'il commande l'armée en temps de paix et en temps de guerre ; il a donc le droit et le devoir de prendre une part directe aux études et aux résolutions qui intéressent la défense nationale, dont il est chargé et rendu responsable par la Constitution. Le Congrès national, en assignant ce rôle à la Couronne, a fait preuve d'un grand sens et d'une rare perspicacité, car l'armée belge serait fort à plaindre et la sécurité du pays bien mal assurée si le chef de l'Etat se bornait à suivre les inspirations de ses ministres de la guerre et à sanctionner tous leurs actes.

CHAPITRE III

CAUSES ET EFFETS DE L'OPTIMISME QUI RÈGNE DANS LE PAYS. — LES MESURES LES PLUS UTILES POUR LA DÉFENSE NATIONALE SONT AJOURNÉES OU REPOUSSÉES. — CROISADE CONTRE LE SERVICE OBLIGATOIRE. — REPROCHES INJUSTES ADRESSÉS AUX DÉFENSEURS DE CETTE RÉFORME. — NÉCESSITÉ DE FAIRE UN APPEL AU PAYS POUR RÉSOUDRE LA QUESTION MILITAIRE.

I

La crainte de mécontenter la bourgeoisie, que M. Frère appela un jour *la grande force de notre temps* (1) — et qui possède, en effet, une influence prépondérante dans tous les pays où le cens confère seul le droit électoral — porte naturellement nos hommes d'Etat à éluder le plus longtemps possible l'obligation de demander au pays les sacrifices personnels ou financiers nécessaires pour assurer sa défense. De là vient l'optimisme outré, qui distingue leurs discours et dont la presse se fait le complaisant écho. Les articles des revues militaires et des journaux politiques de l'étranger ne sont jamais reproduits lorsqu'ils signalent les lacunes ou les vices de notre organisation militaire et les conséquences fâcheuses qui peuvent en résulter. En

(1) Séance du 13 novembre 1862. — On retrouve la même expression dans l'exposé des motifs de la loi de milice de 1870.

revanche, on met en relief et l'on commente avec la plus vive satisfaction tout article, quelque obscure qu'en soit la source, qui flatte l'égoïsme et la parcimonie de l'électeur, en soutenant que la Belgique n'a absolument rien à craindre et qu'elle peut s'en rapporter, pour sa sécurité et son honneur, aux engagements contractés envers elle par les puissances garantes de sa neutralité (1).

Le 24 août 1870 (huit jours avant Sedan), M. Frère s'exprimait ainsi :

« *Il est d'une évidence palpable* qu'au moment où la guerre
» éclate entre la France et l'Allemagne, ce n'est pas contre
» nous que les forces des belligérants seront tournées. »

(1) Tous les journaux ont reproduit, en février 1880, un article de la *Gazette de Magdebourg,* disant :

« *Les Belges ont admirablement arrangé leurs affaires ; ils ont fait preuve*
» *d'une sagesse politique que personne ne leur supposait.*

» *Ils savent que l'Allemagne aurait pu s'éviter une guerre formidable en*
» *signant le projet Benedetti qui les faisait passer à la France.* Cet incident
» leur a appris de quel prix est pour l'Allemagne leur indépendance, et depuis ce
» jour ils ont gagné dans la politique étrangère de l'Allemagne une confiance que
» le temps n'a fait que renforcer. »

Le correspondant berlinois, de l'*Echo du Parlement,* en citant ce passage, ajoutait :

« Les lignes qui suivent sont imprimées en gros caractères, et plusieurs jour-
» naux de Berlin que je reçois à l'instant, les reproduisent, la *Post,* entre autres,
» et la *Staatsburger Zeitung,* qui publie également un article de fond sur « le
» jubilé de l'indépendance de la Belgique » :

» Si les Belges sont tranquilles a présent sur leur avenir, c'est qu'ils
» sont convaincus que l'épée de l'Allemagne les protège et qu'aussi long-
» temps que nous aurons une armée capable de soutenir la lutte avec la
» France, nous ne permettrons pas a celle-ci de porter la main sur une proie
» qu'elle a si longtemps convoitée. »

Peu de temps après, un écrivain français, le major Lemiel, publia une brochure, qui fut également citée avec empressement, et dans laquelle il disait : « La
» Belgique peut dormir à côté de la France comme l'enfant dort à côté de
» sa mère. »

Soyez tranquilles, dit le voisin de l'Est, — *dormez en paix,* dit le voisin du sud, voilà qui est bien parler ! — Arrière les militaristes qui disent : *Veillez et prenez garde !*

Cela veut dire qu'il est « d'une évidence palpable » que jamais les lignes d'opérations des armées allemandes ou françaises ne traverseront notre pays !

On chercherait en vain un stratégiste qui partage cette opinion si manifestement optimiste et cette autre, de même nature, émise en 1878, au Sénat, par le lieutenant général Thiebauld, ministre de la guerre :

« Je ne crois pas que la Belgique sera le théâtre des » opérations militaires; l'exemple de la guerre de 1870 » le prouve surabondamment.

» En réalité, l'Allemagne, pas plus que la France; n'a » aucun intérêt militaire ou politique à transporter le » théâtre de la guerre dans notre pays. »

La même année, M. Malou, chef du cabinet, crut devoir montrer une égale assurance et un égal dédain des principes de la stratégie, pour rassurer les contribuables avant la prochaine réunion des collèges électoraux.

M. Allard lui ayant adressé la question suivante : « Si demain la guerre éclatait entre la France et » l'Allemagne et que l'une des puissances crut devoir » traverser notre pays, si cette puissance, à l'effet de » couvrir les flancs de sa ligne d'opérations, envoyait 60 » à 70 mille hommes en Belgique pour écraser notre » armée ou la refouler dans le camp retranché d'Anvers, » serions-nous en état de faire face à ce danger, dans » l'état actuel de notre organisation militaire, » M. Malou » répondit : « Il n'y a pas le moindre danger que pareille » hypothèse se réalise ; *c'est une hypothèse complètement* » *impossible* (1). »

(1) Voir les *Annales parlementaires* du mois de mars.

Au mois d'avril de la même année, M. Malou répondit au sénateur Van Schoor qui avait dit : « *D'après moi, la patrie peut d'un moment à l'autre être mise en*

Le chef du cabinet aurait dû dire tout le contraire, comme le firent les ministres anglais qui manifestaient, dans ce moment, les plus grandes inquiétudes au sujet de la situation de l'Europe ; mais alors il se fut imposé l'obligation de demander de nouveaux crédits pour les fortifications et une augmentation importante du contingent de l'armée ; or M. Malou ne tenait qu'à être agréable aux électeurs, qui allaient décider du sort du cabinet.

« Je pose en fait, disait-il, que si l'on proposait aujour-
» d'hui d'augmenter le contingent, il n'y aurait pas *dix*
» voix dans la Chambre pour voter cette augmentation. »

En s'exprimant ainsi, le chef du cabinet prouvait qu'il n'avait pas une haute opinion du patriotisme de la nation et de ses représentants.

La même pensée se fait jour dans les articles de la plupart des journaux.

Nous n'en citerons que deux, pour justifier notre assertion.

La *Flandre libérale* donnait, en novembre 1880, l'avertissement suivant au cabinet :

« D'après certains bruits arrivés jusqu'à nous, le Gou-
» vernement paraîtrait, malheureusement, disposé à se
» laisser entraîner dans la voie des dépenses militaires et
» à vouloir y entraîner la majorité libérale.

danger » : « Nous avons avec toutes les puissances de l'Europe des relations
» empreintes d'une confiance et d'une sympathie mutuelles.
» Il n'y a absolument aucun danger qui puisse nous menacer en ce moment
» ni dans un avenir prochain même, j'ose le dire.
» Que l'on vienne exprimer une défiance injuste, injurieuse même, envers les
» nations qui nous entourent, que l'on suppose une intention contraire à celle
» qui existe réellement, c'est ce que je ne puis admettre. »

Nous nous bornerons à renvoyer cet homme d'État si aveuglément confiant « dans les nations qui nous entourent » au traité de Benedetti et à l'*affaire du Luxembourg* au sujet de laquelle un diplomate, M. Rothan, a publié naguère les plus curieuses révélations.

» Nous croyons rendre service au Gouvernement et à » nos amis de la gauche, en les avertissant d'avance et » avant qu'il soit trop tard, des *résistances énergiques* aux- » quelles toute augmentation de charges militaires se » heurterait dans le sein du parti libéral et dans le pays » tout entier.

» On parle aujourd'hui de crédits considérables qui » seraient demandés à la Législature pour l'achat de nou- » veaux canons.

» S'il y a dans notre armée des artilleurs auxquels il » manque des canons, il y a un moyen très simple de tran- » cher la difficulté et auquel le pays applaudira des deux » mains : qu'on donne congé à ces artilleurs et qu'on les » renvoie à leurs travaux (1). Et si les canons dont on nous » menace doivent amener une augmentation du contingent, » afin de pourvoir à leur service, nous voyons là deux rai- » sons plutôt qu'une de repousser absolument toute » demande de ce genre. »

En 1876, l'*Etoile belge* crut devoir déclarer :

« 1° Que les chefs du parti libéral entendent ne recruter » la réserve nationale que dans le premier ban de la garde » civique ;

» 2° Que le service obligatoire dont on veut faire un » *épouvantail* aux électeurs, ne sera introduit que par les » catholiques dans notre législation (2). »

Cela veut dire que les Belges n'entendent pas créer une

(1) Comment un journal serieux, redigé par des hommes d'un vrai talent, peut-il soutenir de pareilles absurdités et faire des raisonnements aussi niais ? N'est-ce pas une preuve que la passion politique aveugle souvent les esprits les plus distingués ?

(2) « Il est à nos portes, disait l'*Etoile* dans ce même article, si les catholiques » sont maintenus au pouvoir. »

C'était faire un grand honneur aux catholiques ; nous doutons cependant qu'il fût mérité.

landwehr pour défendre leurs places, ni s'imposer le service obligatoire pour régénérer l'armée (1).

On ne peut pas annoncer plus clairement que le sentiment patriotique est chez nous beaucoup plus faible qu'en Allemagne, en France, en Italie, en Autriche, en Russie, même en Turquie et au Japon, où le service obligatoire est adopté.

La même conclusion découle encore d'autres faits que nous croyons utile de signaler.

Si jusqu'à ce jour on a reculé devant le devoir patriotique de supprimer le remplacement, c'est par crainte de mécontenter les électeurs, qui n'entendent pas que leurs fils servent en personne, et qui invoquent, pour justifier cette prétention, la *liberté des professions*, comme ils invoquent la *liberté des parents* pour repousser l'enseignement obligatoire et l'interdiction du travail des enfants dans les fabriques et dans les mines (2).

Pour la même raison, on ne veut pas procéder à la revision de la loi de 1873 sur l'organisation de l'armée, ni assigner au contingent annuel un effectif qui permette

(1) M. Hymans avoue, sans détour, que les Belges n'ont pas le patriotisme aussi développé que leurs voisins. « Si le Gouvernement, dit-il, proposait le service » obligatoire, il se trouverait en présence d'une opposition qui n'aurait rien de » commun avec l'esprit de parti et qui sortirait des entrailles de la nation. » (*Office* du 16 mars 1879.)

Nous aimons à croire que la nation vaut plus que ne le prétend cet ancien député.

(2) On exagère ce respect de la liberté au point qu'en mai 1880, M. Rolin, ministre de l'Intérieur, disait au Sénat, à propos de la vaccination obligatoire : « Le principe d'imposer de force un remède *même bon* à nos » populations n'est pas, je pense, en harmonie avec nos traditions législa» tives. »

En revanche, ce même ministre poussa si loin, en avril 1881, l'intervention administrative dans le domaine de la liberté culinaire, qu'il fit une circulaire sur la manière de rôtir la viande de porc (une heure par kilogramme et jusqu'à ce qu'il n'en sorte plus « un jus rosé »).

de mobiliser l'armée au moyen de huit classes de milice (1); ni restituer au Gouvernement le droit de rappeler sous les armes les anciennes classes à l'époque des grandes manœuvres, comme cela se faisait autrefois (2); ni porter la durée du temps de service dans l'infanterie à trois ans, minimum nécessaire pour former de bons soldats; ni supprimer les petites garnisons, où l'esprit de corps, l'esprit militaire et la pratique des manœuvres ne peuvent s'acquérir et où les cadres s'énervent faute d'activité et de stimulant.

« Ce n'est, dit le général Paixhans, que par la réunion, » par la comparaison, par l'action simultanée dans la main » d'un même chef, qu'on obtient l'instruction, la confiance, » la force et tout ce qui fait une bonne armée. »

On a méconnu cette vérité en Belgique, au point de détacher, dans de petites villes frontières, les écoles régimentaires, qui devraient se trouver sous la surveillance directe des chefs de corps. En agissant de la sorte, les ministres de la guerre ont cédé aux instances et aux menaces de certains représentants qui leur ont dit : « Ou vous donnerez une » garnison à telle ville de notre arrondissement, ou nous » voterons contre votre budget et contre toutes les dépenses » militaires. »

C'est un nouvel et déplorable exemple de la politique,

(1) Actuellement il faut, pour compléter l'armée, puiser dans 10 classes de milice. Les bataillons inactifs de l'infanterie sont formés à l'aide des 8e, 9e et 10e classes. La cavalerie n'a besoin que de 7 classes ; les hommes des 8e, 9e et 10e classes font partie du train. L'artillerie et le génie ont besoin de 10 classes pour se compléter.

(2) La loi du 3 juin 1870 permettait de rappeler deux fois les miliciens de l'infanterie après leur 4e année de service; celle du 18 septembre 1873 a supprimé ces rappels, excepté pour les miliciens de l'infanterie, qui peuvent être rappelés pour un mois, lorsqu'ils sont entrés dans leur 4e année de service. C'est une concession déplorable que le Ministère de la Guerre a cru devoir faire pour obtenir une légère augmentation du contingent.

sacrifiant l'intérêt militaire à l'intérêt électoral et à l'esprit de clocher.

On recule, depuis dix ans, devant la présentation d'une *loi sur les prestations militaires*, indispensable pour assurer la prompte et complète mobilisation de l'armée, et l'on proroge à la fin de chaque session la *loi sur les logements militaires*, qui est notoirement insuffisante. Elle ne condamne, en effet, qu'à 5 ou 10 francs d'amende, le citoyen qui refuse de donner asile au militaire porteur d'un billet de logement, et cela parce que la Chambre avait trouvé excessive la demande faite par le Ministre de la Guerre de prononcer contre ces délinquants la peine de l'emprisonnement que le Code pénal applique à de moins grands coupables, par exemple les cochers qui maltraitent leurs chevaux et les oiseleurs qui dénichent des rossignols ou des fauvettes.

On retarde également le plus possible la présentation d'une loi créant la réserve nationale, bien que l'utilité de de cette réserve ait été reconnue dès 1832 et que, faute de de l'avoir organisée, le pays se soit trouvé en 1870 dans la situation la plus critique (1).

Quand enfin on se décidera à déposer cette loi sur le bureau de la Chambre, l'armée constatera que l'on a moins tenu compte des nécessités militaires que des sentiments et des intérêts du corps électoral.

On n'ose pas non plus dire à la garde civique qu'elle ne

(1) Le général Renard, dans la séance du 28 novembre 1878, apprit à la Chambre que le 31 août 1870, l'ordre avait été donné de concentrer toute l'armée sur la frontière pour barrer à l'armée française la route de la Belgique. « Si cet » ordre avait reçu son exécution, dit-il, la place d'Anvers eût été complètement » dégarnie, sans corps d'armée pour nous relier à notre base d'opérations et » sauvegarder ainsi notre ligne de retraite. »

« Je demande si, après un fait pareil, on peut encore nier la nécessité » indispensable d'une réserve *sérieusement organisée* et d'une bonne armée. »

convient ni pour la guerre de campagne ni pour la guerre de siège. On saisit, au contraire, toutes les occasions qui se présentent pour flatter son amour-propre, exagérer son importance et lui faire croire qu'elle est indispensable à la défense nationale (1).

Si les ministres reculent devant l'obligation de dire toute la vérité sur ce point comme sur d'autres, c'est évidemment parce qu'ils n'ont pas une haute opinion du patriotisme des classes dirigeantes. Ils protesteront, sans doute, avec véhémence contre cette appréciation, mais elle est appuyée sur trop de faits pour que nous n'y persistions point.

Si M. Frère avait confiance dans le patriotisme des électeurs, aurait-il dit dans la séance du 16 avril 1880 :

« Croyez-vous que nous reculerions si nous reconnaissions que l'intérêt du pays exige qu'on établisse des » fortifications sur la Meuse? Est-ce que vous croyez que » nous nous arrêterions devant vos clameurs, devant la » prétendue émotion douloureuse dont vient de parler » l'honorable préopinant (M. Jacobs), que ces projets » feraient naître dans le pays... Nous ne nous arrêterions » pas ! Nous l'avons prouvé lorsqu'il s'est agi des fortifi- » cations d'Anvers, lorsque *pour servir un intérêt national,* » *nous avons sacrifié notre popularité et les intérêts mêmes* » *de notre parti.* Car c'est à l'aide d'agitation faite au » moyen des fortifications d'Anvers que le *parti libéral a* » *été décimé,* et vous savez ce qu'il a fallu d'efforts pour le » reconstituer. »

Cet aveu est écrasant pour les électeurs belges. Si, en

(1) Le 30 août 1880, M. le Ministre de l'Intérieur disait dans un banquet patriotique : « La garde civique a les qualités militaires du soldat et les qualités » civiques du citoyen..... Malgré tous les systèmes militaires, il faudra toujours » la conserver comme un élément pacifique et démocratique. » (Voir le *Moniteur* du 31 août.)

effet, ils étaient de chauds patriotes, frapperaient-ils d'*impopularité* des ministres et des représentants qui ont assuré la défense du pays en créant un système de places fortes admiré par des stratégistes éminents, et *décimeraient*-ils un parti qui a attaché son nom à ce grand œuvre de préservation nationale ?

M. Frère n'avait pas une meilleure opinion du patriotisme des électeurs, en avril 1880, quand il disait, à propos de la défense de la Meuse :

« Il s'agit de savoir s'il sera permis de proclamer par » tout le pays que l'on va grever le budget de nouvelles » charges, que l'on va créer de nouvelles dépenses mili- » taires, que l'on va accabler le pays... Eh bien, je trouve » déplorable que, lorsqu'il s'agit de la défense nationale, » on ait recours à d'aussi *pitoyables expédients.* »

Ces *pitoyables expédients* ne produiraient aucun effet, et le ministre s'en moquerait au lieu de s'en plaindre, s'il était bien convaincu que l'électeur a assez de patriotisme pour accepter les sacrifices qu'exige la défense nationale.

Au fond, la conduite et les discours de nos hommes d'Etat sont la confirmation de ce qu'écrivait le 6 janvier 1846 le roi Léopold à M. Nothomb :

« Ce qui est à désirer pour ce pays-ci, c'est un esprit » national plus robuste *qui existe dans le peuple*, mais qui » est faible *und getheilt* (et partagé) chez les classes plus » élevées. »

Tout ceci n'empêche pas que les Belges auxquels nous faisons allusion, ne se croient d'excellents patriotes et ne s'indignent lorsqu'on leur conteste cette qualité.

Ils ne négligent, en effet, aucune occasion de proclamer bien haut qu'ils n'ont point dégénéré et que dans leurs veines coule encore le sang des héros de Presles, de Woeringen, de Courtrai et de Roosebeke.

Mais ne demandez pas qu'on les prive du droit d'acheter des remplaçants pour leurs fils, qu'on augmente le contingent et la durée du temps de service, que l'on crée une réserve nationale sérieuse, que l'on construise de nouveaux forts sur la Meuse pour disputer cette importante ligne d'opérations aux Allemands et aux Français !

Ce serait mal les connaître.

Leur patriotisme est plus calme, plus modéré, plus facile à rassurer.

Ils ne sont pas pour les solutions radicales, ni pour les mesures extrêmes. Voici comment ils raisonnent :

« La Belgique doit sans doute avoir une armée, parce que les puissances garantes de sa neutralité l'exigent, mais il suffit qu'elle soit tout juste assez forte pour qu'on ne puisse pas dire, en cas de violation du territoire, qu'elle s'est laissé faire. La garantie de son indépendance n'est pas dans le nombre des soldats, des forteresses et des canons, elle réside tout entière dans le respect qu'inspirent, aux Etats voisins, son gouvernement, ses institutions et la stricte impartialité de sa politique. En se montrant toujours digne d'être libre, en cherchant à ne briller que par les arts, les sciences, les lettres, le commerce, l'agriculture et l'industrie, nul n'osera jamais porter la main sur une petite nation si pacifique, si honnête, si prospère et si sage. »

Bien que les faits cités plus haut tendent à prouver que les sentiments patriotiques s'affaiblissent de plus en plus dans le pays, il n'est pas certain que la nation prise en masse soit aussi indifférente ou aussi hostile aux mesures militaires que le prétendent certains de ses mandataires. Nous inclinons à croire que ces mandataires se trompent en agissant comme ils le font, et nous en avons pour garant le fait indéniable que jamais un représentant n'a perdu son

siège pour avoir voté des dépenses militaires. Dans quelques arrondissements, ils passent même en tête de la liste, ce qui tendrait à prouver que l'électeur lui-même n'est pas hostile à ces dépenses, bien qu'on soutienne le contraire dans toutes les occasions où les intérêts de l'armée sont en jeu.

M. Devaux n'ignorait pas ce fait lorsqu'il disait, en 1876 (1) :

« Chaque fois que le Gouvernement, se mettant résolûment à la hauteur de sa responsabilité, s'adressera avec fermeté et confiance au patriotisme du pays pour lui faire connaître ce que réclament ses intérêts les plus sacrés, il aura peu de peine à s'en faire comprendre et à triompher des petites oppositions qui flattent de moins nobles instincts. »

Si l'on avait procédé pour les réformes militaires comme on l'a fait pour les réformes civiles, c'est-à-dire si les partisans des premières avaient usé de leur influence pour éclairer l'opinion publique, l'armée ne serait pas aujourd'hui dans la situation précaire où elle se trouve. On se rappelle que lorsqu'il s'agit de substituer le régime du libre-échange à celui de la protection, il se manifesta dans les centres commerciaux, industriels et agricoles du pays une très vive opposition, qui trouva son point d'appui dans une foule d'intérêts alarmés. Aussitôt les apôtres de la doctrine nouvelle se mirent en campagne, donnant des conférences dans les villes et dans les villages, créant des journaux pour défendre leurs idées et publiant coup sur coup des brochures et des livres en réponse aux objections et aux attaques des protectionnistes. Cette intelligente et vigoureuse propagande obtint un si grand succès que la cause de la liberté commerciale finit par triompher.

(1) *Quelques réflexions politiques au sujet de la réorganisation de l'armée.*

Si l'on avait agi de la sorte pour faire accepter par le pays le principe juste et fortifiant du service obligatoire, le même résultat eût été obtenu.

« Rien ne prouve, disait le comte d'Aspremont Lynden
» dans la commission de 1871, que le service obligatoire
» est antipathique à la nation, et quand même cela serait,
» c'est à nous (sénateurs et représentants) de dissiper les
» erreurs et les préjugés qui obscurcissent la nation.

» A cet égard nous avons vis-à-vis de la nation un véri-
» table apostolat à exercer.

» Je voterai le principe du service personnel, parce que
» j'ai la conviction profonde que l'avenir de la Belgique ne
» peut être garanti qu'avec une armée vraiment nationale,
» capable d'assurer sa sécurité. »

Mais au lieu de suivre cette ligne de conduite, les chefs des deux partis se liguèrent pour étouffer dans son germe la réforme vivifiante réclamée par l'armée tout entière après l'épreuve décisive de 1870. Les généraux qui s'étaient mis en avant furent accusés de vouloir exercer une pression illégale sur les grands pouvoirs de l'Etat, et on alla jusqu'à qualifier de *pronunciamento* une souscription ouverte dans la *Belgique militaire* pour publier et répandre dans le public des brochures écrites en faveur du service obligatoire.

M. Pirmez disait en août 1872 :

« Ce qui existe aujourd'hui dans l'armée, ce n'est pas le
» désir d'avoir un bon remplaçant pour en faire un bon
» soldat, c'est, au contraire, *le désir d'en avoir un mau-*
» *vais*, pour en faire un bon argument contre l'insti-
» tution.... »

« Ce ne sont pas les soldats qui sont mauvais, *ce sont les*
» *chefs qui se conduisent mal*.... La loi de 1870 (qui
» autorise le remplacement) a été appliquée contrairement à
» son esprit, non pour lui faire produire de bons résultats,

» *mais pour lui en faire produire de mauvais...* Cette loi » est *la plus juste* et *la plus démocratique du monde* » *entier!!!...* »

« Puisque, aujourd'hui, nous sommes certains que le » remplacement sera maintenu, *il faut que le remplace-* » *ment devienne bon.* »

Prétention d'autant plus absurde que, déjà en 1851, la commission mixte avait condamné le remplacement dans les termes suivants :

« L'opinion publique (1) et l'armée surtout se pronon- » cent contre le remplacement; sa suppression ou son » maintien est une question qui doit être examinée *surtout* » *au point de vue militaire et par des militaires.* »

Cet examen se fit en 1871 et il eut pour résultat le vote *unanime* des militaires en faveur du service obligatoire.

M. Frère se montra particulièrement irrité de ce vote : « La suppression du remplacement, disait-il, est une espèce » d'*idée fixe* qui doit disparaître. C'est une *idée fatale* » au triomphe de laquelle on s'acharne... Les officiers font » appel aux plus mauvaises passions pour faire prévaloir » des systèmes *qui n'auraient d'autre effet que d'opprimer* » *les prolétaires...* »

« Je voudrais bien qu'on me montrât dans l'armée, en » supprimant les remplaçants, quels sont ceux qui servent » sans recevoir de l'argent en échange de leurs services. » Depuis le caporal jusqu'au général, tout le monde est » payé. »

Dans ce discours, qui a si vivement froissé l'armée, M. Frère confond le *traitement* du fonctionnaire avec la

(1) On lit dans un Manifeste de 1848 de l'*Association libérale* de Liége dont faisait partie M. Frère : « *Le remplacement militaire*, qui permet à certaines » classes de citoyens d'acquitter pécuniairement un impôt que le plus grand » nombre est forcé de payer en nature, *doit être aboli.* »

prime que touche le mercenaire le jour où il s'enrôle. La même confusion a été faite par M. Woeste.

» Qui avancera, dit celui-ci (1), que les émoluments des » officiers n'impliquent pas une idée *de lucre à l'égal de* » *l'indemnité que reçoivent les remplaçants?*

» La campagne en faveur de la suppression du rempla- » cement *est une toquade...*

» Messieurs les officiers, vous découragez l'armée par » vos *accusations insensées.* Votre premier devoir est de » revendiquer l'honneur de l'institution à laquelle vous » appartenez et, par *vos dénonciations aveugles, vous* » *la déshonorez.* C'est au Ministre de la Guerre à vous » rappeler à l'accomplissement de ce devoir. »

M. Woeste accusa ensuite les officiers « de donner le » détestable exemple d'une *sédition contre le gouvernement* » *de leur pays.* Il est temps, ajouta-t-il, que ces *menées* » *factieuses* cessent. Les officiers ne doivent pas devenir » des Gambettas et des Rabagas. »

M. Dumortier. — Les efforts faits par les officiers pour obtenir le service obligatoire, furent qualifiés par cet honorable représentant de « menées ourdies dans un *but coupa-* » *ble.* Qui, s'écria-t-il, est venu dire à l'Europe que l'armée » belge ne valait rien? Ce sont des officiers qui ont fait » cette *mauvaise action.* »

M. Hymans, ancien représentant et rédacteur de plusieurs journaux libéraux :

« En assistant à *cette démolition de l'armée par ses chefs,* » disait-il, je me suis demandé souvent si une espèce de » vertige s'était emparé de nos officiers... Le colonel Brial- » mont est le porte-drapeau de la campagne ouverte en » faveur du *bouleversement de nos institutions militaires.*

(1) Voir la *Revue générale* de 1872.

» Le service obligatoire est la plus colossale iniquité des » temps modernes (1). »

M. Delhoungne. — Ayant à traiter la question militaire devant les électeurs de Gand, en mai 1874, cet honorable député crut devoir faire l'éloge du remplacement.

Le langage qu'il tint dans cette circonstance ne peut être expliqué ni justifié par quiconque place l'intérêt national au-dessus de l'intérêt de parti, la vérité et la franchise au-dessus de la ruse et de l'habileté. Reprochant aux catholiques d'avoir rendu, par la nouvelle loi sur la milice, le remplacement plus difficile, l'orateur s'écria : « Ils ont fait du » remplacement une sorte de privilège aristocratique, et ils » l'ont fait dans cette vue qu'il faut démasquer, que c'est » un premier pas vers le service obligatoire, à l'aide » duquel on voudrait *prussianiser* la Belgique. Ce système, » le parti libéral, au contraire, l'a combattu par la majorité » de ses membres les plus éminents. Je l'ai aussi combattu. » J'ai dit à la Chambre que le système du service personnel » obligatoire se comprend, qu'il est logique, qu'il est patriotique dans les grands pays comme l'Allemagne et la » France qui sont exposés à être des puissances belligérantes, mais que, pour la Belgique neutre, ce système » *serait la ruine*. Si, en 1870, nous avions eu le service » personnel et obligatoire, toute la Belgique eut été sous » les armes, et les hommes les plus utiles du commerce, » de l'industrie et de l'agriculture auraient dû laisser là » leurs travaux.... »

Ce discours montre bien à quels tristes arguments est obligé de recourir parfois l'homme politique le plus dis-

(1) *Office* du 16 mars 1879.

En 1873 M. Hymans disait : « Le service obligatoire est (en France) une » véritable *farce* qui ne durera pas un an. »

tingué, lorsque, au lieu d'éclairer ses concitoyens et de les exciter à faire leur devoir, il cherche uniquement à obtenir leurs suffrages. On est vraiment affligé de voir l'éminent orateur gantois soutenir qu'un mode de recrutement *logique* et *patriotique* en France et en Allemagne, causerait la *ruine de la Belgique neutre*, parce que celle-ci n'est pas exposée à être « une puissance belligérante. » Faut-il donc apprendre, à cet esprit si lucide et si fin, que l'armée attaquée est belligérante aussi bien que l'armée attaquante, et que si de bons soldats et de bons cadres sont nécessaires à l'une, ils ne le sont pas moins à l'autre. M. Delhoungne sait cela aussi bien que nous, mais il ne convenait pas à son parti qu'il en fît l'aveu devant les électeurs de Gand. Voilà le grand mal qu'il faut signaler et combattre, parce qu'il nous conduira à notre perte. Au lieu de gouverner en instruisant et en dirigeant, on cherche à se maintenir ou à se hisser au pouvoir en flattant les préjugés, les erreurs et l'égoïsme des classes influentes.

Avons-nous besoin de dire que ces attaques violentes contre le service obligatoire, faites pour effrayer les timides et les indécis, produisirent une vive irritation dans l'armée dont on accusait les chefs d'être *des toqués....*, d'appliquer la loi de manière *à lui faire produire de mauvais résultats....*, *de faire appel aux plus mauvaises passions pour opprimer les prolétaires....*, *d'ourdir des menées coupables....*, *de déshonorer l'armée par des dénonciations aveugles....*, *de donner l'exemple d'une sédition contre le gouvernement du pays....*, *et de travailler au bouleversement de nos institutions militaires!!*

Le Ministre de la Guerre, voyant qu'il ne pouvait compter ni sur l'appui de ses collègues, ni sur le concours de la Chambre, ni sur l'intervention de la presse qui avait manqué à son devoir en égarant l'opinion ou en s'abstenant

de l'éclairer (1), le Ministre de la Guerre donna sa démission sans faire connaître toutefois le motif réel de sa détermination, pour ménager le cabinet dont il faisait partie.

M. Thonissen avait prévu ce dénouement. « Dieu » veuille, écrivit-il le 18 juin 1871, au *Journal de Bruxelles*, » que l'égoïsme, la vanité, l'esprit de routine et de » misérables calculs de parti ne fassent pas échouer cette » réforme (la suppression du remplacement) *devenue indis-* » *pensable.* »

Non content d'avoir tenu en échec les partisans du service obligatoire, le chef du cabinet actuel s'est vanté, encore récemment, de persister dans son opposition, bien que la grande réforme ait été adoptée à peu près partout.

Il disait, en effet, au Sénat en mai 1880 :

« J'ai combattu, d'une manière absolue, l'idée de sup- » primer le remplacement volontaire et d'y substituer sous » le titre de service personnel et obligatoire le remplace- » ment forcé.

» Je suis l'*adversaire implacable* de *ce prétendu service* » *personnel obligatoire* que j'ai pris le soin de *démasquer*. »

Or « *ce prétendu service obligatoire* » que M. Frère a pris soin de *démasquer* et dont il est l'adversaire *implacable*, fonctionne depuis 1808 en Allemagne et depuis plusieurs années dans tous les pays de l'Europe, à l'exception de la Hollande, du Portugal et de la Belgique.

Nous comprendrions cette sortie violente du chef du cabinet contre une réforme que l'armée serait si heureuse de voir adopter, s'il proposait le service obligatoire *réel* ; or c'est ce qu'il ne fait pas.

Ses sympathies sont pour le *remplacement volontaire* ; et

(1) « Dans les pays où la presse égare l'opinion, il faut s'attendre aux plus grandes folies. »

(Léopold I[er]; lettre du 18 février 1854, à M. J.-B. Nothomb.)

il qualifie ainsi l'acte du prolétaire qui, pressé par la nécessité ou ne pouvant se créer une position dans le civil, faute d'intelligence, d'ordre ou de moralité, consent, au prix de 1,600 francs, à prendre dans l'armée la place du riche, désigné par le sort.

On a longtemps cru et l'on répète encore aujourd'hui que ce mercenaire finit par devenir un excellent soldat, parce qu'il aime sa profession et qu'il a les aptitudes nécessaires pour l'exercer.

Or la statistique des conseils de guerre prouve :

1° Que de 1866 à 1870, 964 remplaçants ont été condamnés comme *voleurs ;*

2° Que de 1861 à 1865, 102 remplaçants et seulement 14 miliciens ont été renvoyés pour inconduite habituelle ;

3° Qu'à nombre égal, il y a *vingt* fois plus de remplaçants que de miliciens se rendant coupables d'actes d'insubordination grave.

L'effectif sous les armes était, en juin 1870, de 79,608 hommes, dont 21,936 appartenaient à la catégorie des remplaçants et des substituants. Du 1er octobre 1870 jusqu'à la fin d'avril 1871, 1,190 de ces derniers désertèrent. Dans le 4e trimestre de cette même année, il y en eut 352 qui se firent condamner. De ce chef et du chef de désertion, l'armée perdit donc par mois 287 substituants et remplaçants, soit 3,444 par an, ou 16 pour cent.

M. Frère se trompait donc complètement lorsqu'il disait, le 6 avril 1881, au Sénat : « Il y a plus de condamnations » prononcées contre des miliciens que contre des rempla- » çants (1). »

(1) Son collègue M. Van Humbéeck, ministre de l'Instruction publique, n'a pas du tout sur ce point les mêmes idées que lui. Il disait, en effet, à la Chambre le 22 février 1872 :

« Le milicien que le tirage au sort n'a pas favorisé et qui se sentirait relevé

L'*Annuaire de statistique*, publié par le Gouvernement, donne un éclatant démenti à cette allégation. Les volumes de 1872 et 1881 contiennent, en effet, les résultats suivants :

ANNÉES.	CONDAMNATIONS (PAR MILLE HOMMES).		
	Remplaçants et substituants.	Volontaires avec prime.	Miliciens.
1840	198	—	32
1850	187	—	27
1860	136	—	17
1865	201	—	23
1870	174	—	16
1875	187	29	17
1876	215	37	22
1877	—	36	24
1878	—	42	21
1879	—	42	20

En 1878, il y eut par mille hommes 161 remplaçants condamnés et, en 1879, 174. Donc, actuellement les volontaires avec prime fournissent, proportion gardée, *deux* fois plus de condamnés aux prisons que les miliciens, et les remplaçants, *huit* fois plus.

Voici, du reste, dans quels termes les vices du mode de recrutement actuel furent exposés par le Ministre de la Guerre (lieutenant général Guillaume), à la commission mixte de 1871 (1) :

» à ses propres yeux, s'il voyait venir à ses côtés son supérieur en position sociale,
» doit éprouver une certaine humiliation lorsqu'au lieu de celui-ci, il voit arriver
» un remplaçant qui, pas toujours, mais trop souvent, *a été pris dans la lie de nos*
» *grandes villes*. Décourager les miliciens chez qui existe le sentiment de la
» dignité, c'est-à-dire les meilleurs, créer le risque de peupler une armée d'élé-
» ments *de moralité douteuse:* voilà les deux grands défauts du remplacement. »

(1) La note du Ministre porte la date du 15 mai 1871.

« Je crois utile de signaler à l'attention de la commission
» la situation déplorable, dangereuse pour le pays, dans
» laquelle se trouve aujourd'hui l'armée, sous le rapport
» des éléments qui la composent. Sur un effectif de 79,608
» hommes, effectif auquel se sont réduits les 104,000
» hommes des dix contingents de milice, on trouve 21,936
» remplaçants, c'est-à-dire 27 p. c.

» En sept mois, du 1er octobre 1870 jusqu'à la fin d'avril
» 1871, 1,190 remplaçants ont déserté ; pendant le 4e tri-
» mestre de 1870, 352 remplaçants ont été condamnés
» par les conseils de guerre. Cela explique comment il
» arrive que les effectifs réels de l'armée se trouvent si fort
» en dessous des contingents annuels réunis.

» Pendant les événements si graves que nous venons de
» traverser, j'ai été obligé de mettre en arrière des autres
» troupes, à titre de blâme, tout un régiment où les
» désertions se produisaient dans des proportions effrayan-
» tes. »

Le Ministre ajoutait en forme de conclusion : « Les idées
» de justice et d'égalité que l'esprit moderne cherche à
» faire prévaloir dans nos lois, condamnent le mode actuel
» de recrutement. »

Dans une étude sur l'état militaire du pays, publiée quelque temps après (1), il prédit que le maintien du remplacement « produira fatalement l'amoindrissement et la ruine de l'armée. »

Les faits accablants que nous venons de relever à charge du remplacement, n'ont pas empêché M. Malou, quand il était chef du cabinet, de déclarer que *le remplacement doit être maintenu dans l'intérêt de l'armée!!*

Cette déclaration si contraire aux sentiments et aux vœux

(1) Dans la *Patria Belgica*.

de l'armée, et les accusations odieuses ou absurdes qui avaient été portées contre ses chefs par un grand nombre de députés et de journalistes, produisirent dans ses rangs de l'irritation et du découragement. L'effet s'en fit également sentir au dehors, où elles provoquèrent des réflexions peu honorables pour la Belgique.

Ainsi, le 23 mai 1880, le *Journal de l'armée française,* qui passe pour être l'organe du département de la guerre, disait :

« Ce pays (la Belgique) sue l'or ; il ne connaît que le com-
» merce et l'industrie ; le reste n'existe pas pour lui, et un
» patriote aura beau lui faire toucher du doigt les dangers
» de sa situation actuelle, rien ne parviendra à galvaniser
» des gens riches qui croient avoir payé leur tribut de
» citoyen quand ils ont fait un long discours pour ou contre
» l'église. Il y a longtemps que nous suivons les discussions
» de projets militaires devant le Parlement de Bruxelles, et
» nous avons dû reconnaître que l'on y dépensait beaucoup
» de paroles pour masquer le vide des idées. Les députés et
» les sénateurs censitaires ne veulent rien faire et ne feront
» rien. »

« La réforme militaire belge est inséparable de la
» réforme constitutionnelle. »

Il est fâcheux que de pareilles réflexions se produisent et que l'on cherche à persuader les militaires belges que le suffrage universel seul pourra leur donner la réforme qu'ils jugent indispensable à la régénération de l'armée.

Un des grands malheurs de l'armée a été d'avoir eu pour adversaire dans la question du service obligatoire, l'éminent homme d'Etat qui a joué et continue de jouer un rôle si important à la Chambre et dans le Gouvernement.

S'il avait eu le sens militaire aussi développé que le sens politique et s'il avait voulu faire triompher la grande

réforme qui a régénéré la milice dans tous les pays qui l'ont adoptée, notre situation serait aujourd'hui excellente, car personne ne défend ses idées avec plus de talent, d'éloquence et d'opiniatreté que lui. Pour en donner la preuve, nous citerons les paroles suivantes qu'il prononça en 1848, lorsqu'il sollicita la nation de venir en aide au Trésor par un emprunt forcé :

« Quoi! nos riches provinces, qui ont fait, depuis » tant de siècles, l'objet de tant de convoitises, ne » pourraient pas, dans un moment suprême, faire un » courageux effort pour leur salut? Nous croyons que ces » provinces seraient mal conseillées par la faiblesse et par » la peur, et qu'on les conduirait honteusement à leur » perte, en les conviant à supputer seulement, ce qu'il en » coûte pour préserver l'honneur, l'indépendance, la » liberté ! »

Tout récemment, le cabinet ayant demandé à la Chambre une augmentation du contingent annuel de l'armée (12,533 hommes au lieu 12,000), M. Frère ferma la bouche à l'opposition par cette véhémente apostrophe (1) :

« Sommes-nous dans un tel état d'infériorité que nous » ne puissions faire ce que font nos voisins, si la nécessité » en était démontrée?

» Je crois que MM. les conservateurs jouent un jeu » dangereux et très regrettable en ce moment.

» Par pur esprit de parti, on se détache des idées que » l'on a professées longtemps, et par des plaintes et des » gémissements répétés sur les fardeaux dont on prétend » que le pays est accablé, on affaiblit singulièrement » dans les masses le sentiment de dévouement au pays, » l'idée du devoir et du sacrifice, et le penchant généreux

(1) Sénat : séance du 30 décembre 1880.

» qui doit porter à faire allègrement tout ce qui peut être
» commandé pour l'intérêt et l'honneur du pays.

» Il vaudrait mieux dire à nos compatriotes que l'on ne
» réclame d'eux que ce qui est absolument nécessaire
» pour assurer leur indépendance et leur liberté ; au lieu
» d'affaiblir en eux tout sentiment viril, en leur repré-
» sentant comme des charges épouvantables, onéreuses,
» celles qu'ils fournissent en hommes et en argent, il
» vaudrait mieux leur dire que les charges sont moins
» lourdes à présent que celles qu'ils ont supportées en
» d'autres temps...

» Un contingent de 14,500 hommes laisserait les choses
» dans l'état où elles étaient il y a près d'un demi-siècle.
» Est-il donc raisonnable de dire aux populations qu'on les
» accable, qu'on fait peser sur elles des charges excessives,
» plus considérables que dans le passé ?

» Je crois, messieurs, et je le répète, qu'il serait
» beaucoup préférable, dans l'intérêt des idées sages, des
» idées conservatrices, aussi bien que dans l'intérêt de
» l'indépendance et de la liberté de notre pays, de faire
» comprendre ces vérités à nos populations que de leur
» tenir le langage qu'on fait entendre dans cette enceinte
» par pur esprit d'opposition. »

Si l'homme éminent qui s'est exprimé ainsi présentait au pays l'ensemble des mesures que réclame le complètement de notre système défensif et le renforcement de l'armée : — les fortifications de la Meuse, la revision de la loi organique de 1873, la suppression du remplacement, l'élévation du contingent annuel au chiffre *nécessaire* (15,000 à 16,000 hommes), une loi efficace sur les prestations militaires et la création d'une réserve nationale composée de vieux soldats, — il n'est pas douteux que ses amis politiques ne lui fissent le reproche de trahir les

intérêts de leur parti et de préparer l'avènement des catholiques, parce que, diraient-ils, les dépenses et les charges militaires sont au plus haut degré antipathiques à la nation.

Ce ne serait pas la première fois que M. Frère se fût trouvé dans une situation pareille.

En 1851, il proposa dans l'intérêt du Trésor, dont ses adversaires politiques avaient compromis la situation, un impôt sur les successions en ligne directe ; son projet de loi échoua au Sénat; mais, le jugeant indispensable et croyant fermement que le pays l'approuverait, il exigea la dissolution de cette assemblée. Le corps électoral, éclairé par ses éloquents discours et par la presse, lui donna raison et l'impôt fut voté.

En 1857, les libéraux, arrivés au pouvoir à la suite d'émeutes provoquées par la présentation d'un projet de loi sur la charité, se trouvèrent en présence d'une majorité favorable à ce projet. Ils obtinrent du Roi la dissolution des Chambres, firent un appel au pays et réussirent complètement.

Sept ans après, en 1864, M. Orts proposa, à la veille des élections, d'augmenter le nombre des représentants de deux ou trois grandes villes, à raison de l'accroissement de population qui avait été constaté dans ces villes depuis le dernier recensement décennal. Le cabinet ne pouvant, à cause du partage des voix, obtenir une majorité sur cette question (1), n'hésita point à dissoudre encore une fois la Chambre, et les électeurs lui donnèrent de nouveau raison.

Le rejet d'une série de réformes et de mesures militaires jugées indispensables à la défense nationale, justifierait

(1) La Chambre était divisée en deux partis égaux, et le député libéral qui devait donner la majorité au cabinet était malade.

mieux encore une dissolution du Parlement que l'insuccès des projets de loi rappelés ci-dessus.

Nous croyons fermement que le cabinet qui provoquerait ce rejet rendrait un immense service non seulement au pays, mais encore au parti qu'il représente.

On dit que les électeurs ne veulent pas du service obligatoire, ni de l'augmentation du contingent, ni d'une réserve nationale solide, ni des fortifications de la Meuse, et, se prévalant de cette opposition *supposée*, mais non *prouvée*, on refuse obstinément de prendre les mesures que réclame la situation critique de l'armée. Ceux qui n'approuvent pas ces refus et qui voudraient voir le Gouvernement sortir enfin de sa longue inaction, prétendent que l'on calomnie la nation, et que si l'on faisait appel à son patriotisme, elle y répondrait dignement.

N'est-ce pas une question assez importante pour qu'on la soumette au corps électoral ? Si sa réponse était favorable, la situation du cabinet et celle de la Législature seraient singulièrement améliorées, et le pays se relèverait dans l'estime de l'Europe. Si, au contraire, le corps électoral condamnait les vues et les projets du cabinet, on saurait qu'il y a dans le monde une petite nation très riche, très convoitée, très exposée, qui a la prétention de donner aux autres des leçons de sagesse et de prudence, qui parle volontiers de son patriotisme et de la gloire militaire de ses ancêtres; que cette nation, sommée de faire pour la défense de son territoire, de ses libertés et de ses trésors, les sacrifices que s'imposent les nations, même les plus pauvres, a refusé son appui au Gouvernement et manifesté l'intention de persister dans sa faiblesse et dans son égoïsme.

On saurait cela et l'on dirait que cette nation, peu digne du bonheur dont elle jouit et ne remplissant pas les devoirs de la neutralité *armée* qui lui a été imposée par l'Europe,

ne mérite pas que d'autres nations versent pour elle le sang de leurs enfants, et qu'elle est par conséquent mûre pour la conquête.

Le cabinet qui, dans un manifeste à la nation, poserait ce redoutable dilemme : *Vivre en faisant des sacrifices, ou périr honteusement en ne faisant rien,* réveillerait de nobles sentiments dans le cœur des Belges, serait acclamé et vigoureusement soutenu.

N'y a-t-il pas un homme d'Etat qui veuille tenter cette épreuve et rendre à son pays ce signalé service ?

Il y en avait un et des plus éminents, dont on pouvait dire qu'il avait le caractère d'un Romain des beaux temps de la république et des talents en rapport avec ses rares qualités. Il s'appelait Paul Devaux ! C'était, avec Joseph Lebeau, l'homme d'Etat belge qui s'intéressait le plus aux choses militaires. Il avait sur ce point les idées et les sentiments des grands ministres étrangers : des Palmerston, des Cavour, des Bismarck, des Thiers, des Gambetta. Il ne lui était pas indifférent que l'armée fût organisée de telle ou de telle manière, qu'elle fût contente ou qu'elle ne le fût pas, qu'elle eût ou qu'elle n'eût pas confiance dans ses forces.

Il suivait avec le plus grand intérêt ses progrès et ses évolutions, et rien de ce qui pouvait augmenter sa puissance ou son prestige ne lui semblait pouvoir être dédaigné. Fermement convaincu de la nécessité d'une organisation militaire solide, pour assurer l'indépendance de la nation, aucun sacrifice ne lui semblait trop lourd quand il s'agissait d'atteindre ce but.

« Combattez, disait-il à la Chambre, cette idée que la » Belgique est faible, qu'elle ne peut pas se défendre, » qu'elle n'a de ressource que dans les secours de l'étran- » ger; ce sont de déplorables erreurs. Que le Gouverne- » ment éclaire la nation, qu'il lui montre sa force, qu'il lui

» montre tout ce qu'elle peut pour elle-même, et ainsi on
» raffermira le sentiment national, et l'intérêt de l'armée,
» dans cette Chambre comme en dehors de cette Chambre,
» sera bientôt compris comme il doit l'être. »

En 1867, quand ce grand patriote, victime de l'ingratitude des électeurs brugeois, ne faisait plus partie de la Chambre, il publia : *Quelques réflexions politiques au sujet de la réorganisation de l'armée*. On lit dans cet opuscule :

« Qu'en France et en Allemagne, l'opinion s'accrédite
» que la Belgique ne veut pas ou ne peut pas opposer de
» résistance sérieuse à une tentative d'invasion, dès lors
» chacun des deux belligérants doit vouloir y être avant
» l'autre. C'en est fait de notre neutralité; notre faiblesse
» attire chez nous les deux ennemis à la fois; la Belgique
» redevient, comme autrefois, le théâtre de la guerre et sa
» nationalité est entraînée dans le tourbillon dont une
» fermeté prévoyante aurait tant de chances de la
» préserver. »

Dans son dernier écrit, publié en 1871, Paul Devaux exprima de nouveau ses appréhensions et ses craintes avec une rare vigueur :

« La Belgique indépendante, disait-il, n'est pas venue
» au monde pour être éternellement couchée sur un lit de
» roses... Bientôt, peut-être, elle devra prouver qu'elle est
» à la hauteur des épreuves que tout peuple doit subir. Cette
» preuve il faut qu'elle s'attende et qu'elle se prépare à la
» donner, sous peine de compromettre ses droits, son exis-
» tence et son honneur (1). »

M. Frère, dans plusieurs circonstances que nous avons rappelées, a tenu au pays un langage tout aussi patriotique, mais il n'est pas au même degré que Paul Devaux

(1) *Du suffrage universel.*

pénétré du devoir qui incombe à tout homme d'Etat de suivre, à l'époque actuelle, les progrès des sciences militaires et de veiller à ce qu'il en soit tenu compte dans l'organisation de la défense nationale.

Parmi ces progrès, le plus important, celui qui a si largement contribué à la grandeur de la Prusse et que Napoléon, dans un écrit trouvé à Sainte-Hélène, jugeait nécessaire à la bonne constitution des armées, est le service personnel obligatoire.

Il serait digne du parti libéral, dont M. Frère est le chef et qui a inscrit sur son drapeau les mots *progrès* et *patrie*, de faire triompher enfin ce principe juste et démocratique qui seul peut donner au pays une armée vraiment nationale.

Sous ce rapport, nous sommes — en compagnie de la Hollande et du Portugal — inférieurs à tous les Etats du continent, et pourtant nous nous croyons une nation digne de servir de modèle aux autres! Nos actes, malheureusement, ne correspondent pas à la bonne opinion que nous avons de nous-mêmes.

Chaque fois qu'il s'agit de demander au pays quelque nouveau crédit pour la défense nationale, on soutient à la Chambre et dans la presse, que la nation est à bout de sacrifices, qu'elle n'ira pas plus loin et qu'elle retirera son appui à l'armée, si l'on veut lui faire violence.

C'est ce qui explique qu'à l'étranger nous ne trouvons nulle trace de la profonde admiration, qu'au dire de nos journaux, nous inspirons en tout lieu. Récemment encore, une des meilleures publications de l'Allemagne, les *Jahresberichte*, consacrait à la Belgique une étude des plus remarquables, dont le passage suivant mérite d'être reproduit :

« L'annonce d'une diminution du budget de la guerre a
» toujours eu la vertu d'opérer dans les dispositions des

» électeurs belges des revirements, qui amenaient parfois » l'observateur à douter de cette vieille réputation de bon » sens attribuée au peuple belge et particulièrement à ses » classes dirigeantes.

» Environ quarante années de paix, troublées, il est » vrai, par de sérieux avertissements dont une nation sage » sait toujours faire son profit, n'étaient malheureusement » pas de nature à inspirer aux Chambres belges cette pré- » voyance patriotique sans laquelle les nations courent le » risque de succomber à la première tourmente.

» Au milieu des nombreuses défaillances que l'on a » remarquées chaque fois qu'il s'agissait de l'organisation » sérieuse de la défense nationale, il y a cependant à ren- » dre justice aux efforts faits par le parti libéral, sous » l'impulsion d'hommes d'Etat énergiques, pour réaliser » des réformes militaires très importantes, et certes, si ce » parti était resté au pouvoir, la Belgique ne serait peut- » être plus l'*unique pays* du continent à répudier le prin- » cipe juste et fortifiant du service obligatoire et général. » Mais la justice qui décerne l'éloge ne saurait se défendre » de condamner ce même parti d'avoir, dans l'opposition et » *parce qu'il était dans l'opposition*, renié, avec un achar- » nement inexplicable, les principes du vrai libéralisme, » ou d'avoir au moins, par l'organe de certains de ses » orateurs les plus influents, sacrifié à des intérêts de parti » la cause nationale, qui devrait toujours rester en dehors » des compétitions politiques. Hélas ! il n'en a pas été » ainsi. La réorganisation de l'armée belge reste encore à » faire, et, si l'on n'y prend garde, elle sera bientôt une » impossibilité.

» La Belgique a, d'ailleurs, dû comprendre, *malgré elle*, » que les puissances garantes de sa neutralité n'avaient » pas entendu lui laisser la liberté de régler ses devoirs

» internationaux au gré de ses affections ou de ses intérêts
» particuliers. »

En vain l'on objecte, pour se soustraire à la nécessité d'adopter le service obligatoire, que cette réforme est contraire aux mœurs et aux traditions du pays.

La même objection a été faite, chaque fois qu'il s'est agi de réaliser un grand progrès ou de créer de nouveaux impôts pour les services publics. L'institution des armées permanentes, le recrutement par voie de conscription, le libre-échange et d'autres réformes utiles ont, à leur début, soulevé l'opposition des masses ignorantes et imprévoyantes. On n'a pas jugé nécessaire pour cela d'y renoncer, et l'on a eu raison. Il en sera de même du service obligatoire, si tant est que nos populations y répugnent, ce qui n'est nullement prouvé (1).

Lorsque, après Sadowa, Napoléon convoqua ses maréchaux et ses ministres à Compiègne pour leur proposer diverses réformes militaires, au nombre desquelles se trouvait le service obligatoire, ils objectèrent que le pays n'était pas préparé à ce sacrifice, que ce serait ajouter à son mécontentement et que les députés soucieux avant tout de l'esprit des populations et de leur réélection, ne consentiraient jamais à sanctionner une mesure aussi impopulaire (2).

La Chambre des députés se montra, en effet, hostile à l'accroissement des dépenses et des charges militaires. L'affaire du Luxembourg ne lui avait pas ouvert les yeux

(1) En 1872, le comte de Looz disait au Sénat : « On prétend que nos populations sont généralement hostiles à l'idée du service obligatoire. J'ai la » prétention de connaître aussi l'opinion publique, particulièrement dans les » provinces wallonnes, et je puis certifier que l'idée dont je viens de me faire » l'écho fait du chemin dans les esprits. »

D'autres membres de la Législature ont constaté le même fait; mais on affecte de n'en pas vouloir tenir compte.

(2) Rothan, *Revue des Deux-Mondes :* octobre 1881.

sur les aspirations de l'Allemagne, et les ministres eux-mêmes semblaient frappés de cécité. M. Emile Olivier, peu de jours avant la guerre, disait : « Si le gouvernement avait » la moindre inquiétude, il ne vous eût pas proposé, cette » année-ci, une réduction de 10,000 hommes sur le contin- » gent (1). »

On sait ce qui arriva ! La France, écrasée par le poids de ses défaites et reconnaissant l'infériorité de son armée, adopta, en 1872, le service obligatoire, sans qu'une seule voix s'élevât dans le Parlement pour combattre cette réforme prétendûment si impopulaire en 1866.

La Belgique doit-elle attendre qu'un pareil malheur l'atteigne pour appliquer l'idée féconde que Scharnhorst et de Stein firent prévaloir dans leur pays, après le désastre d'Iéna, et qu'ils formulèrent ainsi : « La force de l'armée réside surtout dans la nation, et ce n'est qu'en instruisant celle-ci, en réveillant l'esprit national et le patriotisme et en instruisant fortement les milices que l'on peut obtenir une armée solide. »

Agir de la sorte serait la dernière des folies, car les grandes nations seules ne succombent pas à leurs revers. Les petites, écrasées et déshonorées, n'ont pas de lendemain. Pour elles, le miracle de la résurrection n'existe point (2) !

(1) Dans la séance du 1er juillet 1870, Garnier Pagès alla plus loin :

« Nous sommes, disait-il, le peuple *le moins menacé* de tous ; » et Jules Favre » s'écria : Que la France s'organise en pleine paix, *quand rien de sérieux ne » la ménace ;* pour une grande guerre, c'est *une coupable* folie ! »

M. Thiers faisait illusion à ces discours insensés quand il disait « se tromper » est plus funeste encore que de manquer de patriotisme. »

(2) M. de Kerckhove, député de Malines, a dit à la Chambre que pour imposer le mode de recrutement prussien à la Belgique « *il faudrait une guerre, une conquête* » : ce qui veut dire que le pays ne comprendra la nécessité de se bien défendre que lorsqu'il aura cessé d'exister.

Nous l'avons dit dans une autre occasion, et nous le redisons à ceux qui n'ont pas voulu nous comprendre : Il est une justice et un châtiment auxquels les peuples efféminés ne peuvent échapper longtemps, c'est d'être condamnés à faire preuve au service du vainqueur de la virilité, de l'abnégation et de l'esprit de sacrifice qui leur ont fait défaut quand il s'agissait de défendre leur indépendance, leur liberté, leur honneur !

Aux optimistes et aux satisfaits, à ceux qui ne prévoient rien et ne craignent rien, il faut répéter sans cesse : Vous ne voulez pas du service obligatoire et vous refusez les sommes nécessaires pour la défense du pays, eh bien, le jour viendra où vous serez obligés de servir dans l'armée de vos conquérants et où vous payerez pour maintenir leur domination exécrée des sommes triples de celles qu'on vous demande aujourd'hui pour assurer votre propre indépendance !

CHAPITRE IV

CE QUE VAUT LA GARANTIE DE LA NEUTRALITÉ. — DEVOIRS DE L'ÉTAT NEUTRE. — ERREUR DE CEUX QUI PRÉTENDENT QUE LA BELGIQUE DOIT PROPORTIONNELLEMENT FAIRE MOINS DE SACRIFICES POUR SA DÉFENSE QUE LES AUTRES ÉTATS. — INCONVÉNIENTS DE LA NEUTRALITÉ. — L'ARMÉE D'UN ÉTAT NEUTRE NE DOIT PAS ÊTRE ORGANISÉE AUTREMENT QUE CELLE D'UN ÉTAT LIBRE. — CONFIANCE EXAGÉRÉE DES BELGES DANS LA FORCE DES TRAITÉS. — DÉPLORABLES EFFETS DE LEUR OPTIMISME.

I

Lorsque, en avril 1880, le lieutenant général Liagre, ministre de la Guerre, eut exposé à la Chambre les raisons qui doivent engager le Gouvernement à renforcer les défenses de la Meuse, il se manifesta dans le parlement et dans la presse des sentiments et des opinions qu'il est utile de faire connaître.

L'*Etoile belge* disait le 11 avril :

« Décidément le lieutenant général Liagre n'a foi dans
» le maintien de la neutralité de notre territoire qu'à la con-
» dition que nous puissions la défendre nous-mêmes....

» En vérité, nous serions bien livrés si, dans l'éventua-
» lité envisagée par l'honorable ministre, nous ne pouvions
» compter un peu plus sur la garantie des traités que sur

» nos propres moyens de défense, pour mettre notre terri-
» toire à l'abri d'une invasion d'un côté ou de l'autre (1). »

Ce même journal, que nous citons de préférence parce qu'il est très répandu et qu'il évite soigneusement de heurter ce qu'il croit être l'opinion publique, disait le 5 mars 1880 :

« La nation neutre n'est pas tenue de faire les mêmes
» sacrifices pour sa défense que les nations libres, et c'est
» une considération que perdent généralement de vue les
» écrivains militaires qui traitent la question des intérêts de
» l'armée dans leurs rapports avec notre situation poli-
» tique. »

Le vice-président actuel de la Chambre des représentants, M. Le Hardy de Beaulieu, défendit la même thèse en 1875, dans une lettre à l'*Indépendance belge,* où il s'exprimait ainsi : « A deux reprises différentes, dans le cours
» de la présente session, j'ai soutenu qu'il est *absurbe* qu'un
» Etat dont l'indépendance et la neutralité sont garanties
» par des traités solennels, soit obligé d'être toujours pré-
» paré à défendre cette neutralité contre le premier belli-
» gérant venu qui, avec ou sans prétexte, pourra juger bon
» d'envahir son territoire. »

Nous verrons plus loin que cette appréciation est absolument fausse. Quant à la garantie des traités, elle a été d'une inefficacité complète pour le Danemark, à qui la France, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Suède, signataires du traité de Londres du 8 mars 1852,

(1) Ce journal n'a pas toujours eu la même confiance dans les traités. Le 25 juillet 1864, il émit, en effet, le vœu suivant :

« Puisse, au moins, l'exemple du Danemark n'être pas une leçon stérile et
» servir d'enseignement aux gouvernements des petits Etats qui, placés dans
» des conditions analogues à celles du Danemark, seraient tentés d'imiter sa
» facile confiance dans la sympathie des grandes puissances et dans leur respect
» pour les traités internationaux. »

ont laissé arracher, en 1864, les duchés de Schleswig-Holstein et de Lauenbourg, bien que l'article 2 de ce traité porte :

« Les hautes parties contractantes reconnaissent comme » permanent le principe de l'*intégrité de la monarchie » danoise.* »

Le Danemark, cependant, avait pour lui, outre la garantie des traités, de brillantes alliances de famille et la sympathie de l'Europe. Or l'Angleterre s'émut si peu de la violation du traité de 1852, que le *Times* put dire, sans froisser l'opinion publique : « Bien loin que nous envi- » sagions avec terreur l'incorporation du Schleswig dans » la Confédération, nous croyons que cet acte ne peut trou- » bler en aucune façon le *commerce anglais!* »

La garantie des traités n'a pas été plus efficace pour la Turquie.

L'indépendance et l'intégrité de ce pays avaient été assurées par le traité complémentaire du 15 avril 1856, signé par la France, l'Angleterre et l'Autriche, et qui portait :

« ARTICLE 1er. Les hautes puissances contractantes garan- » tissent *toutes et chacune* l'indépendance et l'intégrité de » l'empire ottoman inscrites dans le traité conclu à Paris, » le 30 mars 1856.

» ARTICLE 2. Toute infraction au dit traité sera consi- » dérée par les puissances signataires du présent traité » comme un *casus belli*. Elles s'entendront avec la Sublime » Porte sur les mesures qui seront devenues nécessaires et » délibéreront sans délai entre elles sur l'emploi de leurs » forces navales et militaires. »

Or chacun sait qu'aucune des puissances garantes de l'intégrité de l'empire ottoman n'a protesté, en 1877, quand les troupes russes sont entrées en Roumanie.

On les a laissées faire, et après qu'elles eurent remporté une victoire décisive à Plewna, l'empire ottoman fut démembré du consentement de ces puissances.

Pour apprécier le degré de confiance qu'inspirent aujourd'hui les traités, il suffit de lire les réflexions suivantes que fit le *Journal des Débats*, en avril 1875 :

« La situation de l'Europe est telle que la garantie de la » neutralité belge n'est plus à proprement parler qu'*une* » *fiction*. S'il plaisait à celle des puissances garantes qui » dispose aujourd'hui de la toute-puissance en Europe de » renverser la barrière des garanties, personne n'étendrait » la main pour la relever. La France n'est plus là pour se » charger des besognes épineuses et pour prendre en main » la cause de tous. La France est hors de cause pour » longtemps, et quant à l'Angleterre des âges héroïques, » on peut bien dire qu'elle n'existe plus. L'Angleterre du » libre-échange se contente de vendre et d'acheter. Il est » donc vrai de dire que la garantie de la neutralité belge » n'est plus qu'une fiction, quelque chose comme ces bar- » rières en bois que l'on peint en fer et qui n'ont jamais » arrêté les malfaiteurs. »

C'était également l'avis de M. Dechamps, ancien ministre des Affaires étrangères, qui disait, en 1865, dans son livre *La France et l'Allemagne* : « Les petits Etats qui pensaient » pouvoir s'endormir sur leur neutralité, sur la foi due » aux traités et sur la garantie et le soutien de l'Angle- » terre et de l'Europe, *ne doivent plus compter que sur* » *eux-mêmes*. »

Plus importante pour nous est l'opinion suivante qu'exprima, en 1855, lord Palmerston, en réponse à la demande que fit d'Israëli de proclamer la neutralité des provinces danubiennes :

« La Belgique et la Suisse sont neutres, cela est vrai ;

» mais *je n'attache aucune importance à cette neutralité,*
» car j'ai toujours remarqué que lorsqu'une guerre éclate
» et qu'une nation croit *utile* de traverser avec son armée
» un territoire neutre, *elle ne songe guère à respecter la*
» *neutralité inscrite dans les traités.* »

Le prince de Bismarck énonça plus crûment encore cette vérité pratique en disant : *La guerre abolit les traités.*

Les hommes d'Etat et les journaux qui prétendent que la garantie de la neutralité nous dispense d'être aussi forts, proportion gardée, que les Français et les Allemands, oublient que la Belgique a été constituée en Etat indépendant à la condition d'opposer une barrière, non de bois, mais de fer aux invasions des Etats limitrophes.

Dans l'instruction remise le 22 août 1831 par le Ministre des Affaires étrangères de Belgique au plénipotentiaire chargé de négocier le *traité des dix-huit articles,* se trouve la déclaration suivante :

« Les traités de Munster de 1648 et le traité d'Anvers
» de 1715 n'avaient accordé à la Hollande ce qu'on appelle
» *les pays de généralité,* et les traités de 1815 les départe-
» ments belges, que parce qu'elle était destinée à former la
» *barrière* contre la France ; aujourd'hui que la Hollande
» est forcée de renoncer à ce rôle, la Belgique est appelée
» à former par elle-même cette barrière. *C'est elle qui doit*
» *être rendue assez forte pour occuper dans la balance de*
» *l'Europe la place que la Hollande a occupée pendant un*
» *siècle et demi et qui lui avait été assignée de nouveau*
» *en* 1815. »

Cette opinion était conforme à celle des négociateurs réunis à Londres, car leur protocole du 20 décembre 1830 porte que l'indépendance de la Belgique doit être combinée avec les intérêts et la sécurité des autres Etats.

« Unie à la Hollande, disaient-ils, la Belgique était tenue

» d'accomplir sa part des devoirs européens du royaume » des Pays-Bas. La séparation avec la Hollande *ne sau-* » *rait la libérer de cette part de ses devoirs et de ses obli-* » *gations.* »

Le protocole du 27 janvier 1831 confirma cette opinion en affirmant que : « Les cinq puissances n'avaient en » vue que d'assurer à la Belgique, dans le système euro- » péen, une existence qui garantisse à la fois son propre » bonheur *et la sécurité des autres Etats.* »

Enfin, quand lord Palmerston transmit à notre Ministre des Affaires étrangères le protocole qui servit de base au traité du 14 décembre 1831, par lequel on imposait à la Belgique la démolition de certaines forteresses et l'obligation d'entretenir en bon état toutes les autres, il disait dans sa lettre d'envoi :

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une » copie du protocole de la conférence du 17 avril 1831 au » sujet du *système militaire de la Belgique en rapport* » *avec sa position de barrière pour les autres Etats.* »

Ces faits expliquent pourquoi, en 1840, lorsque la question d'Orient fut sur le point de provoquer une guerre entre la France et l'Allemagne, le cabinet des Tuileries se crut en droit de déclarer qu'il serait obligé de faire entrer son armée immédiatement en Belgique, si ce pays ne lui donnait pleine garantie que la frontière du Nord de la France était à l'abri de toute insulte. A la suite de cette communication, le Roi des Belges déclara qu'il disposait de forces suffisantes pour faire respecter son territoire et qu'il entendait conserver une neutralité *forte et loyale* dans le conflit qui se préparait.

A propos de cet incident, M. Lebeau disait, quelque temps après, à la Chambre :

« Messieurs, on vous a parlé de la neutralité; il semble, » à entendre certains de nos collègues, que cette neutralité

» nous couvre contre toute éventualité, contre tout danger » du dehors. Notre neutralité, pour signifier quelque chose, » *doit être forte, doit être armée.*

» Naguère encore, un ancien ministre français, un » homme d'Etat illustre, un de ceux à qui l'on a prêté » quelquefois des idées de conquêtes, disait à un de mes » amis : Si la neutralité belge est sérieuse, si elle est » convenablement, énergiquement défendue, l'intérêt mili- » taire de la France n'est plus d'étendre ses frontières au » nord ; si la neutralité belge peut être défendue en tout » temps de manière qu'une agression quelconque ne puisse » y porter aisément atteinte, que cette agression vienne » du Nord ou vienne du Midi, le grand intérêt qui pouvait » exiger que la France étendît ses limites vers le Nord est » sauvegardé. Mais pour cela il faut que la neutralité belge » soit forte, sérieuse, réelle, comme tout le monde l'a pro- » clamée en 1840. »

Dans la même séance, M. Rogier s'exprima ainsi (1) :

« Qu'on soit bien persuadé, Messieurs, de cette vérité : nous » ne serons, nous ne resterons neutres qu'à la condition de » pouvoir défendre *nous-mêmes*, *fortement*, *efficacement* » *notre neutralité.* »

Le roi Léopold Ier rappela fréquemment cet aphorisme dans ses discours et dans sa correspondance. En 1850, il écrivait à un de ses ministres :

« Sans bons moyens de défense, m'a dit M. Thiers, vous » serez le jouet de tout le monde. »

L'inefficacité absolue de la neutralité désarmée est constatée par ce mot de Bonaparte à l'envoyé du Sénat de Venise, qui se plaignait de la violation du territoire de la république : « Quoi, vous voulez être neutres et vous ne

(1) *Chambre des représentants* : Séance du 30 mars 1843.

savez pas vous défendre ! » Elle est constatée aussi par une déclaration du 21 décembre 1813 que firent les puissances alliées au moment où elles envahirent la Suisse. Cette déclaration porte, en effet : « Aux yeux du monde notre » démarche est peut-être suffisamment justifiée par la » nécessité qu'impose une entreprise dont la justice est » généralement reconnue ; cependant une considération » d'une si haute importance ne paraîtrait pas suffisante si » *la Suisse se trouvait dans une situation qui lui permît* » *d'opposer aux progrès de leurs armes une neutralité* » *légitime et véritable.* »

En 1870, nous avons dû donner à nos voisins les mêmes garanties qu'en 1840, pour qu'ils prissent l'engagement de respecter notre territoire.

Le 16 juillet, l'empereur des Français écrivait au roi des Belges : « Je serai bien aise que Votre Majesté voulût me » confirmer dans l'opinion que j'ai que la Belgique fera res- » pecter sa neutralité *par tous les moyens en son pouvoir.* »

A cette lettre notre Roi répondit : « Je n'hésite pas à » donner à Votre Majesté l'assurance formelle que la » Belgique, fidèle à ses devoirs, fera respecter sa neutra- » lité par tous les moyens en son pouvoir.

» J'ai déjà prescrit, à cet effet, les moyens les plus éner- » giques. »

Les mêmes garanties furent données par le Gouvernement belge à la Prusse qui, dès le 15 juillet, lui avait fait connaître sa résolution de respecter notre neutralité, à condition que nous nous mettrions en mesure de la défendre efficacement si elle était violée par la France.

Les Chambres ayant été convoquées en session extraordinaire le 8 août, le Roi fit, au nom de son cabinet, la déclaration suivante : « *Conformément aux vœux des belli-* » *gérants eux-mêmes*, la Belgique se tiendra prête à se

» défendre avec toute l'ardeur de son patriotisme et toutes » les ressources qu'une nation puise dans l'énergie de sa » volonté. »

Ces faits prouvent combien le duc de Wellington avait raison lorsqu'il disait, en 1831, que « *la neutralité désarmée ne fut et ne sera jamais une garantie efficace.* »

Nos hommes d'Etat les plus distingués ont, à diverses époques, exprimé la même opinion, pour justifier les crédits demandés en faveur de l'armée. Ainsi M. Lebeau disait, il y a plus de trente ans : « Si la Belgique ne » veut pas se livrer tout entière au hasard des événe- » ments... il *faut qu'elle maintienne une organisation* » *militaire importante.* »

C'était également l'avis de M. Dolez lorsqu'il soutint en 1872, « qu'un peuple qui ne sait pas s'imposer les sacri- » fices que demande l'organisation *d'une armée bien* » *constituée,* n'est pas digne d'indépendance, ni de liberté, » ni d'institutions telles que les nôtres. »

Les militaires et les hommes politiques de la Suisse (1) apprécient de la même manière la garantie de la neutralité.

Le colonel fédéral Rothpletz s'exprime comme suit dans une brochure publiée en 1880 à Aarau (2) : « Lorsque la » guerre éclate entre deux puissances, les contrats qui les » liaient jusqu'alors deviennent caducs.

(1) Ceux-ci peuvent invoquer en faveur de leur opinion deux faits mémorables dont leur pays a été le théâtre : l'invasion de 1798 et celle de 1814. En 1798, deux faibles divisions de vieilles troupes commandées par Brune et Schauenbourg suffirent pour soumettre en quelques jours toute l'Helvétie. L'historien suisse Zschokke dit à ce propos : « Argent, orgueil, magnificence, prières, » chapelets, rien ne servit pour sauver la patrie. Le Ciel ne combat qu'avec ceux » qui savent combattre et mourir pour la justice ; il rejette les lâches qui se » renferment dans une orgueilleuse sécurité. »

L'invasion française de 1798 coûta à la Suisse 1 1/2 milliard.

(2) *Das System der Landbefestigung ; eine strategische Studie,*

» A la conclusion de la paix seulement intervient un
» nouveau traité, qui les engage alors jusqu'à la guerre
» prochaine. Une fois la guerre déclarée, l'obligation de
» respecter la neutralité helvétique n'existe plus pour les
» deux parties : elle reste debout vis-à-vis de la Suisse
» seule, et encore est-ce seulement à la condition que les
» mesures prises par cette dernière nation seront de nature
» à empêcher l'utilisation de ses voies stratégiques par l'un
» ou l'autre des belligérants. »

Il faut donc que la Confédération se décide à des sacrifices en hommes et en argent; car si elle ne garde pas elle-même ses lignes d'opérations, l'un ou l'autre voisin, en cas de guerre, s'en chargera pour son propre compte en soutenant qu'il est dans son droit. Et le colonel Rothpletz ajoute : « C'est ce que fait la France en fermant sur
» ses frontières, par des forteresses organisées dans un
» but défensif, les débouchés des lignes d'opérations qui
» traversent notre pays. La France, au point de vue de
» ses intérêts, a bien agi, car elle n'a pas de confiance
» dans les forces que nous pourrions, à défaut de forte-
» resses, opposer aux Allemands pour les empêcher de
» passer chez nous avant de l'attaquer. Si nous n'y
» prenons garde, cette ceinture de places qui enveloppe
» notre front occidental constitue une base avancée dont se
» serviraient les Français pour pénétrer chez nous, dans le
» cas où, passant à l'offensive, ils voudraient occuper
» rapidement la ligne de l'Aar supérieur ou le Valais,
» pour agir contre le flanc de l'Allemagne ou de l'Italie.
» L'Allemagne, sous ce rapport, fera comme la France.
» Si nous n'y veillons pas, au premier indice qui leur
» fera soupçonner que la France fait sur sa frontière de
» l'Est des préparatifs pour pénétrer chez nous, elle
» franchira notre frontière du Nord et dirigera son armée

» sur l'Aar pour parer aux dangers d'une attaque sur son
» flanc. »

La Belgique se trouve dans la même situation. Si nous voulons qu'on ne prenne pas la vallée de la Meuse pour ligne d'opération, nous devons tirer le verrou sur les deux portes de cette vallée : Liège et Namur.

M. Paul Devaux disait avec raison : « Notre neutralité
» *est un motif de plus qui nous commande d'avoir des*
» *forces imposantes disponibles dans un moment de*
» *guerre*. Si nous voulions renoncer à la neutralité, et si
» nous le pouvions, si nous voulions, par exemple, nous
» mettre sous la protection d'un Etat voisin, nous aban-
» donner aveuglément à sa loyauté, à celle des partis qui
» peuvent successivement le dominer, alors nous pourrions
» supprimer notre armée, parce qu'alors notre protecteur
» se chargerait de nous défendre contre d'autres ennemis.
» *Être neutre, c'est être chargé de se défendre soi-même;*
» c'est se charger de résister par soi-même à la première
» attaque, n'importe de quel côté elle vienne. »

Or c'est ce que n'admettent pas nos anti-militaristes. « A quoi servirait, disent-ils, la précieuse garantie de la neutralité si nous étions obligés de faire pour notre défense les mêmes sacrifices que font les Etats non neutres. Et quand les Français ou les Allemands nous attaqueront, serons-nous moins battus et ruinés parce que nous pourrons mettre en ligne quelques mille hommes de plus et opposer à l'ennemi des places fortes mieux conditionnées? N'est-ce pas uniquement l'amour de leur art qui fait désirer aux militaires que le pays s'impose de nouvelles et plus lourdes charges? »

On a été jusqu'à soutenir que la neutralité puissamment armée serait un danger, parce que la Belgique ferait pencher la balance du côté où elle se jetterait et

qu'elle deviendrait ainsi l'arbitre du sort de l'Europe, en donnant la victoire au belligérant qu'à la dernière heure il lui conviendrait de prendre pour allié (1).

Il y a quelques années, M. Woeste disait : « Nous » devons éviter d'offrir à nos puissants voisins, par une » armée trop nombreuse, la tentation de rechercher notre » alliance et de nous châtier du refus que nous devrions » leur opposer. »

Voilà comment raisonne une grande partie du public belge.

Cependant on n'a pas négligé de l'avertir de son erreur et de lui montrer le grand péril auquel l'exposeraient des moyens de défense insuffisants.

Le 17 décembre 1879, le général Liagre, ministre de la Guerre, s'exprimait ainsi :

« Pour tout homme qui réfléchit un peu, il est certain » que l'état politique actuel de l'Europe présente quelque » chose de mystérieux et de menaçant. Veillons et ne nous » laissons pas surprendre par les événements.

» Constituons solidement notre état militaire, c'est le » moyen préventif le plus efficace, le plus propre à écarter » de nous les dangers.

» Car il ne faut pas nous le dissimuler : nos puissants » voisins nous observent ; ils connaissent aussi bien que » nous notre situation matérielle et notre état moral, et » c'est l'énergie de nos préparatifs, c'est notre force pré- » sumée qui leur tracera leur ligne de conduite à notre » égard, dans le cas où une guerre éclaterait entre eux. »

Citons encore cet extrait d'un journal qui est inspiré et dirigé par les sommités de l'armée allemande, le *Militair-Wochenblatt* :

(1) Journal *l'Escaut*, du 8 juin 1876.

« L'organisation militaire des Belges est restée inférieure
» à celle de leurs puissants voisins ; il est urgent de l'amé-
» liorer, en extirpant les nombreuses plaies qui la rongent,
» car la neutralité du pays, son indépendance, *son exis-*
» *tence même*, seront gravement menacées si la guerre
» éclate... »

Un journal anglais, qui passait pour être l'organe de lord Beaconsfield, le *Standard*, nous donnait en février 1880 l'avertissement que voici :

« Les armements de l'Allemagne et de la France ne
» présentent, malgré les déclarations pacifiques de ces
» puissances, rien de particulièrement rassurant quant aux
» garanties sur lesquelles les petits Etats croient avoir le
» droit de compter.

» Il y a toujours à tenir compte du chapitre des « *acci-*
» *dents*, » et ce sont ces accidents-là qui seraient le plus
» à craindre, en leur soudaineté possible, pour la Belgique
» et la Hollande. Or il ne semble pas que les Belges et les
» Hollandais s'en préoccupent suffisamment... Ils se
» contentent de vivre tranquillement à l'écart... la Bel-
» gique se reposant, croyons-nous, sur l'idée que l'Angle-
» terre est engagée à la défendre et qu'elle ne saurait
» avoir de raisons pour agir différemment. »

Peu confiant dans l'avenir, le *Standard* nous recommandait l'application du proverbe : « *Aide-toi, le ciel t'aidera*, » et nous avertissait de ne compter sur l'Angleterre *qu'après que nous aurons fait de notre côté tout ce qui sera possible pour que son intervention soit opportune et efficace.*

La bourgeoisie belge ne l'entend pas ainsi.

La neutralité est à ses yeux un privilège qui nous a été octroyé par les grandes puissances, dans leur intérêt, qu'elles n'auront garde par conséquent de méconnaître et en échange duquel elles nous ont imposé « l'unique devoir de

garder dans les conflits européens une attitude impartiale. » C'est ainsi qu'on a été amené à dire en plein Parlement que « ce qui fait notre force, c'est notre faiblesse, » et que toute défense solidement constituée n'aurait pour résultat que d'augmenter la tentation de nous annexer.

La vérité est que la garantie de la neutralité ne procure à la Belgique *qu'un seul* avantage : celui de n'être pas obsédée par les grandes puissances, qui, dans certaines éventualités, pourraient avoir un intérêt majeur à solliciter son alliance. Que d'embarras en effet, que de difficultés et de dangers se présenteraient à nous si, dans un moment critique, nous étions sollicités soit par la France, soit par l'Allemagne, de nous allier à elle ! Ne serions-nous pas obligés de faire un choix ou de prendre une attitude qui nous attirerait l'inimitié de l'une de ces puissances et nous placerait dans la dépendance de l'autre ? Toutefois ce grand avantage d'être à l'abri des obsessions et des intrigues des Etats qui voudraient nous attirer vers eux pendant la guerre, est annihilé par l'inconvénient de ne pouvoir prendre en temps opportun des mesures de sûreté, sans sortir de la prudente réserve et de la stricte impartialité que la neutralité commande. Si, par exemple, nous apprenions que les relations entre la France et l'Allemagne sont de nature à faire prévoir une rupture prochaine, il nous serait interdit de mobiliser en tout ou en partie notre armée, de prohiber la sortie des chevaux, des céréales et du bétail, et de mettre nos places fortes en état de défense, sous peine de provoquer des observations de la part de l'un ou de l'autre des futurs belligérants. Le Gouvernement et la Législature ont, en effet, prouvé dans diverses circonstances, notamment en 1867 et en 1870, qu'ils sont d'avis que l'Etat neutre, pour prendre des mesures militaires, doit attendre que la guerre ait éclaté. Si l'affaire du Luxembourg avait abouti

à une brusque invasion de l'armée française en Belgique et si, au début de la guerre franco-allemande, l'un des belligérants avait violé notre neutralité, nous eussions certainement été pris au dépourvu et mis hors de combat avant d'avoir pu compléter notre armée et nos moyens de défense. C'est un des graves inconvénients de la neutralité ou, tout au moins, de la manière dont on interprète en Belgique les obligations qu'elle impose.

A ce point de vue, la *Gazette nationale de Berlin* avait raison lorsqu'elle disait, en mars 1875, à propos de la neutralité de la Belgique et de la Suisse :

« Si chaque puissance belligérante peut demander à un
» Etat neutre d'empêcher, par ses propres forces, l'autre
» belligérant de profiter militairement de son territoire,
» cet Etat doit, pour se maintenir neutre, faire les
» mêmes efforts militaires et financiers que ceux auxquels
» est forcé de s'astreindre un Etat indépendant. La
» neutralité est par conséquent un vain mot; elle empêche,
» d'un autre côté, l'Etat neutre d'augmenter ses forces par
» une alliance. Les Etats neutres auraient donc intérêt à
» ce que l'on revisât les principes du droit international
» concernant la neutralité. »

Nous ne croyons pas, toutefois, qu'il faille désirer cette revision si elle devait avoir pour effet d'autoriser le neutre à conclure des alliances — ce qui équivaudrait à la suppression de la neutralité — mais elle serait fort utile si elle parvenait à lever les scrupules qui empêcheront notre Gouvernement de prendre en temps opportun des mesures militaires, quand la situation de l'Europe deviendra critique au point de rendre inévitable un conflit prochain entre nos puissants voisins.

II

Partant de l'idée que la Belgique neutre ne doit pas, comme le font les Etats libres, proportionner ses charges militaires à la volonté qu'elle a de conserver sa nationalité, son indépendance, son autonomie, et qu'elle ne doit pas non plus participer dans la mesure de son patriotisme au regrettable mouvement des armements européens, un grand nombre de nos compatriotes soutiennent non-seulement que nous pouvons nous contenter d'une petite armée, mais encore que cette armée, n'ayant à combattre que sur son territoire, exige une organisation toute différente de celle des armées françaises et allemandes, qui peuvent être appelées à prendre l'offensive et à porter la guerre au loin.

On reconnaîtra que cette opinion est inadmissible si l'on considére que sur le champ de bataille, où le sort des armées et des Etats se décide, il ne peut y avoir égalité de chances à égalité de nombre que pour autant que les troupes en présence aient la même valeur, par conséquent la même organisation, la même instruction, les mêmes qualités militaires.

Il se présente, d'ailleurs, des cas où l'armée de l'Etat neutre doit se porter en pays ennemi avec l'armée qui est venue à son secours. Si, par exemple, la France envahissait notre territoire pour attaquer l'Allemagne par le Bas-Rhin, et si l'armée allemande, jointe à la nôtre, gagnait une grande bataille sur la Meuse, nous serions tenus de poursuivre avec elle l'armée battue sur le territoire français pour compléter le succès et en tirer tout le parti possible.

En s'arrêtant à la frontière, l'armée neutre détruirait la prépondérance acquise et mettrait son allié dans le cas d'être écrasé par l'armée vaincue, reconstituée ou ren-

forcée. Dès lors, le territoire neutre serait de nouveau envahi, et la lutte reprendrait dans de mauvaises conditions, puisqu'il faudrait la soutenir avec une armée en retraite, disloquée, peut-être démoralisée.

Il est certain que si l'armée belge annonçait l'intention de ne jamais franchir les limites du pays, aucune puissance ne viendrait à son secours; car le but à poursuivre en commun n'est pas tant de chasser l'ennemi du territoire neutre que de l'écraser complètement et de le forcer à signer une paix durable. Il va de soi, du reste, que le neutre n'a pas de ménagements à garder envers le belligérant qui viole son territoire. Les devoirs de la neutralité ne l'obligent qu'envers les puissances qui respectent cette neutralité. Aucune clause des traités ni aucune stipulation particulière ne limitent, sous ce rapport, son droit incontestable, absolu. Lui seul est juge de l'usage qu'il convient de faire de ce droit.

Il résulte de ces considérations qu'il est de toute évidence que l'armée belge doit être organisée et composée de la même manière que les armées qu'elle peut avoir à combattre ou à soutenir.

III

Trop de prospérité et de bonheur ont rendu les Belges ingrats envers la fortune et trop confiants dans l'avenir. Ils croient fermement qu'aucun danger ne peut compromettre leur nationalité. Révolutions politiques, crises sociales, émeutes, guerres entre les Etats voisins, convoitises de ces mêmes Etats, intrigues ténébreuses des souverains et des chancelleries, rien ne saurait les émouvoir.

Cet invincible optimisme est le plus grand et, en quelque sorte, l'unique obstacle à l'amélioration de notre système militaire.

L'inaction et l'imprévoyance de nos compatriotes n'ont pas d'autre cause. Lorsque, sous la pression des événements, on parvient à les alarmer quelque peu, ils se rassurent au premier symptôme favorable, et lorsque l'on cherche à faire bénéficier la défense nationale de leurs craintes au moment où elles se manifestent, ils retrouvent aussitôt leur sang-froid et serrent les cordons de la bourse en citant le mot de Mirabeau (1) : « *Un peuple ne fut jamais conquis* » *malgré lui,* » ou l'aphorisme de M. Guizot : « *L'indé-* » *pendance de la Belgique est la clef de voûte de l'édifice* » *européen.* »

Cette *clef de voûte* a tellement surexcité l'orgueil du bourgeois belge qu'il en est arrivé à croire son pays invulnérable par la seule puissance du droit. En 1846, il applaudissait M. Delfosse, député de Liège, annonçant du haut de la tribune que, grâce aux progrès des idées, « le temps des conquêtes brutales était passé (2). »

En 1859, un autre député disait : « Une armée, quelque » bonne qu'elle soit, n'est pas la meilleure garantie de » l'indépendance nationale. Cette garantie, on la trouve » plutôt dans l'*invincible* patriotisme que le bien-être » général inspire à des populations éclairées... »

» Anvers devrait être uniquement protégé par le droit » des gens et les mœurs adoucies du XIXe siècle (3). »

Si fortes étaient alors les illusions sur la durée de la paix et si grande la confiance dans l'avenir de notre nationalité, que Richard Cobden fut approuvé par une partie de la presse belge lorsqu'il écrivit, en 1862, à M. de Molinari :

(1) Dans sa *Lettre aux Bataves.*

(2) En 1859, M. Coomans répétait ce mot, avec la plus naïve confiance, dans un document parlementaire.

(3) Note de M. Coomans insérée dans le rapport de la section centrale sur le projet d'agrandissement général d'Anvers.

« De nos jours, ce n'est plus l'habitude d'annexer des pro-
» vinces sans le consentement de leur population... Si
» j'étais Roi des Belges, je me considérerais comme roi
» par la force morale seulement, » (1) doctrine honteuse qui bornait le rôle de la Belgique, en cas d'invasion, à crier *au secours!* et à laisser couler pour sa défense le sang des étrangers. La presse anglaise tout entière la repoussa avec mépris, déclarant « qu'aucune guerre ne
» pourrait être soutenue en faveur d'une nation qui ne se
» défendrait pas elle-même et n'aurait pas fait dans ce but
» *les plus grands sacrifices* (2). »

En Suisse, il s'est trouvé également des économistes prêchant le désarmement et la confiance absolue dans les traités. Un diplomate fédéral, le colonel Huber Saladin, a cru nécessaire de mettre son pays en garde contre les dangers de cette doctrine, en soutenant que la seule garantie sérieuse de l'indépendance des petits Etats neutres réside dans une bonne organisation défensive.

« Les neutralités permanentes de la Suisse et de la Bel-
» gique, disait-il, n'ont pas soulagé ces deux petits Etats de
» lourdes charges militaires... Comme d'autres petits
» Etats également isolés, ils ne comptent que sur leurs
» armes pour la défense de leur territoire et de leur indé-
» pendance (3). »

L'historien suisse Zschokke est également de cet avis :
« Notre indépendance, dit-il, ne repose pas sur les docu-
» ments signés par des ministres et sur les promesses des

(1) Il ajoutait : « Pour conserver la couronne à mes descendants, je garderais
» seulement sur pied quelques milliers d'hommes. »

En 1831, Talleyrand donna le même conseil au prince Léopold au moment où celui-ci fut nommé roi des Belges.

(2) L'*Economiste* anglais.

(3) *Les petits Etats et la neutralité continentale.*

» empereurs et des rois ; elle repose sur une base de fer :
» sur nos épées. »

La confiance des optimistes belges dans la solidité de *la clef de voûte de l'édifice européen* n'a d'égale que la conviction avec laquelle ils soutiennent que l'Angleterre dépensera son dernier schelling et fera tuer son dernier homme pour préserver l'indépendance de la Belgique. Est-il nécessaire de prouver à ces naïfs que l'armée permanente anglaise, dispersée sur le globe entier, ne s'est pas accrue sensiblement depuis que les armées du continent ont doublé et triplé leur effectif et qu'elle ne pourrait pas, en cas d'agression, nous envoyer, de l'aveu même des journaux anglais, plus de 30,000 hommes, et encore tardivement ?

En décembre 1879, M. Gladstone, s'adressant à une assemblée d'électeurs en Ecosse, s'exprima ainsi :

« Dans ces diverses circonstances lord Beaconsfield
» a imposé à l'Angleterre un accroissement de charges
» hors de proportion avec la puissance réelle du pays.
» Il suffirait d'un conflit dans ces districts éloignés pour
» empêcher la nation anglaise de défendre ses intérêts
» les plus directs et les plus proches, pour l'empêcher, par
» exemple, de venir efficacement en aide à la Belgique ou
» à la Hollande, menacées par l'un ou l'autre de leurs
» voisins (1). »

(1) En novembre 1866, le *Times* publiait le rapport d'une commission qui avait été chargée d'examiner l'état de l'armée anglaise.

On lit dans ce rapport : « L'armée suffit amplement à nos possessions ;
» si nous devions la mettre en état de résister à l'ennemi, nous n'aurions en
» Angleterre que 40,000 à 50,000 hommes de troupes régulières. »

En octobre 1881, le *Standart* dépréciait encore davantage la puissance militaire de son pays, en disant : « L'Italie cherche à entrer dans l'alliance
» austro-allemande, parce qu'elle s'est aperçue qu'en s'appuyant sur l'An-
» gleterre, elle s'appuyait sur un *roseau brisé.* »

Une partie de la presse belge a sur ce point des idées plus saines et plus pratiques que le gros de la nation.

En 1871, l'*Echo du Parlement* reproduisait sans aucune observation critique la réflexion suivante du *Journal de Liège* : « On sait ce que coûte à l'Angleterre cette armée de volontaires, *dont l'insuffisance paralyse et amoindrit singulièrement son rôle en Europe* (1). »

La même opinion fut exprimée, avec plus de force encore, dans ces termes, par la *Flandre libérale :*

« Où notre Ministère trouverait-il des amis et des protec-
» teurs pour notre nationalité?... A Londres?... L'Angle-
» terre se désintéresse de plus en plus des affaires du
» continent, et elle ne fera qu'accentuer son attitude en ce
» sens (2). »

L'un des caractères de l'optimisme belge est de ne considérer aucun événement comme pouvant entraîner la violation de la neutralité, et de croire obstinément à la continuation de la paix, alors même que des hommes d'Etat clairvoyants la déclarent menacée.

Le 11 juin 1866, au moment où la conférence de Paris venait d'échouer, l'*Echo du Parlement* disait : « Les idées
» belliqueuses sont à l'ordre du jour. Partout on arme ; il
» n'est en Europe, sauf la Belgique, si petit Etat qui ne
» fasse des préparatifs de guerre. D'une heure à l'autre,
» les peuples s'attendent à un cataclysme.

» Quelle est l'attitude du peuple belge ? Tranquille et sûr
» de ses destinées, il est tout entier aux élections législa-
» tives. »

Tranquille et sûr de ses destinées était d'une naïveté incomparable à la veille du jour où le Hanovre, la Hesse

(1) Numéro du 4 janvier.
(2) Numéro du 23 avril 1877.

électorale, le duché de Nassau, la ville libre de Francfort et la Saxe allaient être absorbés dans l'unité allemande, comme l'avaient été, en 1859, les petits Etats de l'Italie et comme devaient l'être, en 1870, la Bavière, le Wurtemberg, les grands duchés de Bade, de Hesse et d'Oldenbourg ; à la veille du jour aussi où M. Benedetti écrivait, sous la dictée de Napoléon III, le projet de traité qui annexait la Belgique à la France, et quelques mois seulement avant que la *question* du Luxembourg faillit provoquer une guerre entre la France et l'Allemagne (1).

La presse belge était également *tranquille et sûre de nos destinées* en 1875, au moment où l'on apprit que sans l'intervention opportune de la Russie et de l'Angleterre, la guerre aurait éclaté de nouveau entre nos deux puissants voisins.

Au commencement du mois de mai, tous nos journaux, tirés subitement de leur profonde sécurité, publiaient les nouvelles les plus alarmantes. La plupart reproduisirent une correspondance où l'on disait (2) :

(1) Deux ans après, en 1869, la question des chemins de fer du Luxembourg fut sur le point de créer un nouveau conflit entre la Belgique et la France.

L'Angleterre intervint, heureusement, et le danger fut écarté. — *Voir* au sujet des négociations et des intrigues qui aboutirent en 1867 à la neutralisation du Luxembourg, les très curieuses révélations publiées récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* par M. Rothan (numéros de septembre et octobre 1881).

(2) Voir la *Meuse* du 16 mai.

A la même date, le *Journal de Liége* publiait ce qui suit : « De vives inquiétudes règnent dans les régions officielles. »

Un autre journal belge disait :

« Je sais bien que tout est à la paix, à l'heure qu'il est, mais tout était à la guerre il y a quelques semaines, et il est hors de doute que l'Europe a été à deux doigts d'une conflagration. M. de Bismarck a beau faire déclarer par ses organes officiels au dehors comme par ses journaux en Allemagne, « qu'un mouvement hostile à la France n'a jamais été discuté dans le monde officiel, » on ne le croit guère et l'on a d'excellentes raisons pour cela.

» Le *Times*, par exemple, en prenant acte de l'attitude devenue si pacifique

« La paix de l'Europe a été compromise, et le *Times*,
» que l'on traitait d'alarmiste, était si bien renseigné
» qu'on va jusqu'à prétendre qu'il a reçu ses informations
» d'une source officielle. Ce serait le gouvernement fran-
» çais lui-même qui l'aurait mis au courant des faits, en vue
» d'appeler l'attention de l'Europe sur la crise et ses périls
» immédiats.

» On m'affirme aujourd'hui qu'en dépit des dénégations
» venues de divers côtés, une note, dans laquelle le
» cabinet de Berlin se plaignait des armements de la
» France, a été remise à M. Decazes. »

Peu de jours après (le 4 juin), lors Russell caractérisait dans les termes suivants, à la Chambre des Lords, la gravité de la situation :

« Je ne dis pas qu'il existe actuellement quelque danger
» de guerre, mais je veux rappeler qu'en mai ou juin 1870
» mon noble ami, le comte Granville, alors secrétaire aux
» affaires étrangères, assura le Parlement et le pays que
» tous les documents arrivés au Foreign-Office témoi-
» gnaient du désir de maintenir la paix, et des dispositions
» pacifiques du gouvernement français en particulier. En
» juillet, cependant, une des plus violentes, des plus

» de l'Allemagne, ajoute qu'il y a eu de sérieuses craintes de voir les conseils
» belliqueux l'emporter et que si le danger est passé, on en est redevable à
» l'empereur de Russie. Le journal de la Cité admet donc que les rumeurs de
» guerre étaient fondées et que la paix de l'Europe était sérieusement menacée,
» puisqu'il a fallu l'intervention et l'influence de l'empereur de Russie pour
» dissiper l'orage.

» C'est d'ailleurs l'avis de toute la presse anglaise, et le *Daily-News* résume
» l'opinion générale en disant qu'il n'y a rien dans les déclarations actuelles de
» M. de Bismarck qui l'empêche de méditer une aggression soi-disant préven-
» tive contre la France, mais qu'on peut en inférer seulement que sa résolution
» est ajournée pour le moment.

» C'est quelque chose, sans doute, ainsi que le fait remarquer la feuille
» anglaise ; mais ce n'est pas assez pour nous rassurer sur l'avenir. »

» injusticiables guerres qui aient eu lieu en Europe, éclata
» entre la France et la Prusse.

» Le résultat de la dernière guerre a été défavorable à
» la France, à laquelle a été enlevé un territoire qu'elle
» possédait depuis deux cents ans. Il est impossible que
» ce pays n'éprouve pas un profond ressentiment et
» ne se sente pas humilié des grandes concessions qu'il a
» dû faire; et lorsqu'il aura de nouveau une grande
» armée, qu'il aura accompli tout ce qu'il médite pour la
» reconstruction de cette armée, à laquelle il donne tant
» d'attention, et quand 700,000 hommes peut-être seront à
» sa disposition, il n'est pas invraisemblable qu'il essaie de
» regagner ce qu'il a perdu.

» Nous voyons, d'un autre côté, à quelle hauteur l'Alle-
» magne maintient ses forces militaires et les efforts qu'elle
» fait pour avoir une flotte. Je ne dis pas que l'un ou l'autre
» pays désire la guerre, mais je me demande, en présence
» des faits cités, si nous avons, en 1875, de meilleures
» garanties de paix qu'en 1870, quand mon noble ami a dit
» ce que j'ai rapporté. »

Non moins rassurée sur le maintien de la paix et l'avenir de la Belgique était notre presse, quand éclata inopinément la guerre d'Orient.

Alors, comme toujours en pareil cas, de vives alarmes succédèrent à la plus profonde sécurité.

Un journal qui ne veut pas qu'on fasse actuellement de nouvelles dépenses pour l'armée, la *Flandre libérale*, disait, à la date du 23 avril 1877 :

« Il est impossible de prévoir dès aujourd'hui les rema-
» niements que subira, avant la fin du siècle, la carte de
» l'Europe; le bouleversement sera général et ne s'opérera
» qu'après de longues et de terribles luttes. Des royaumes

» disparaîtront, d'autres auront à céder à leurs voisins
» victorieux une partie de leurs provinces ; aucune contrée
» ne sera à l'abri du danger et toutes devront être armées
» jusqu'aux dents pour repousser le danger qui les menace.
» C'est donc une ère profondément troublée dans laquelle
» nous entrons. Les peuples seuls qui sont dignes de vivre
» ont chance de traverser intacts la crise qui s'approche à
» grands pas.

» Quelles sont pour la Belgique les perspectives de
» l'avenir? Nous le disons sans hésitation, ces perspectives
» sont des plus sombres. »

Et cependant, ni ce journal, ni les autres n'engagèrent le Gouvernement à se mettre en mesure de faire face aux événements qui auraient pu surgir.

Le patriotisme, pour eux, ne consiste pas à craindre le danger et à se préparer à le combattre ; il consiste, au contraire, à ne rien craindre et à ne rien faire. Voici en quels termes cette doctrine optimiste fut énoncée tout récemment par un des principaux organes de la presse :

« Le patriotisme ne consiste pas à se laisser aller à de
» folles terreurs, mais à regarder froidement le péril en
» face et à *se fortifier par la conscience de son droit et de*
» *son devoir.* »

Si la Belgique n'avait pas d'autres fortifications que « la conscience du droit et du devoir, » il y a longtemps qu'elle n'existerait plus !

Le 24 avril 1877, le maréchal de Moltke disait au Reichstag : « Les circonstances actuelles ne permettent
» pas d'avoir confiance dans la paix et le moment n'est pas
» éloigné où tous les gouvernements devront employer la
» plus grande partie de leurs recettes à assurer leur exis-
» tence. »

On a prétendu que c'est le langage d'un guerrier amoureux

de sa profession et prenant ses désirs pour des réalités. Hélas! non, les paroles rapportées plus haut de lord Russell n'expriment pas des craintes moins vives; et le 23 juin 1877, sir Henry Northcote, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, disait au banquet de Trinity-House : « La situation de l'Europe, en ce moment, est de nature à » justifier une grande anxiété. »

Trois ans après, lord Beaconsfield ne la trouvait pas plus rassurante. Dans un manifeste adressé à la nation anglaise, en mars 1881, avant les élections qui portèrent Gladstone au pouvoir, il s'énonçait ainsi :

« Lorsque je considère l'état actuel de l'Europe, ses » armées puissantes et ses armements augmentant sans » cesse, lorsque je vois que tout accroissement de forces » militaires est adopté avec complaisance, sinon avec » enthousiasme, je me demande si ce n'est pas là un indice » de danger, et je crois devoir avertir mes concitoyens » qu'*une vigilance attentive devient chaque jour plus néces-* » *saire.* »

Ces avertissements des hommes politiques les plus éminents ne trouvent pas d'écho en Belgique.

On reste obstinément imprévoyant et l'on fait tout ce qu'il faut pour inspirer à la nation une confiance aveugle. Le 15 juin 1880, l'*Etoile belge* inaugurait les fêtes du Cinquantenaire de notre Indépendance par ces paroles d'un optimisme outré :

« Toutes les révolutions qui ont agité depuis 1830 tant » d'Etats étrangers sont venues s'éteindre à nos frontières, » comme les guerres qui ont ensanglanté la plupart de ces » Etats. La Belgique est sur la carte de l'Europe comme » un îlot au milieu de la mer, *inaccessible aux plus hautes* » *marées.* La mer gronde, elle mugit à chaque tempête, » elle bouleverse périodiquement tout ce qui entoure cet

» îlot privilégié : ses ondes viennent s'éteindre doucement
» sur nos frontières comme les flots sur nos côtes, et notre
» Constitution semble être aux calamités du dehors ce que
» l'antique digue du comte Jean est aux grandes marées,
» c'est-à-dire un rempart (1) ».

Le vers le plus applaudi de la cantate de M. Hymans, chantée à la grande fête jubilaire du 16 août 1880, est celui-ci :

« *Un peuple libre ne meurt pas !* »

Constatons cependant que de loin en loin des voix éloquentes signalent dans notre Parlement les dangers de cet optimisme inébranlable et se font un devoir de soutenir

(1) Ce même journal rendant compte, le 10 octobre 1881, du livre de M. Rothan sur la question du Luxembourg, cita le passage de ce livre où il est dit que le prince de Bismarck aurait avoué que si, en 1866, Napoléon III avait envoyé 100,000 hommes en Belgique pour s'emparer de ce pays, la Prusse n'aurait pu s'y opposer, mais qu'heureusement il ne le fit pas, n'ayant jamais été « qu'un grand niais. »

A ce propos, l'*Etoile*, qui voulait encore en 1880 que la Belgique comptât sur les traités plus que sur son armée, fait la réflexion suivante, en forme de *mea culpa :*

« Voilà probablement ce qui explique les discours si pressants du Roi ayant
» trait au complément de notre établissement défensif. C'est à cette circon-
» stance « que Napoléon III n'a jamais été qu'un niais, » que nous aurions
» échappé à un coup de main de sa part, que la Prusse n'eut pu empêcher ! En
» vérité, c'est bien rassurant pour nous, et l'on voit ici à quoi tient le droit du
» faible au milieu du déchaînement des passions des puissants ! »

Peu de jours après, l'*Etoile* fit un pas de plus dans la voie de la vérité pratique en publiant les lignes suivantes :

« La *Revue des Deux-Mondes* continue son étude diplomatique sur la question
» du Luxembourg. Cette étude, qui fait voir à quelle espèce de marchandage
» ce territoire neutre a été livré sous le Second Empire, et aussi à quels dangers
» nous avons échappé nous-mêmes, si l'on songe que l'ambassadeur de Russie
» avait donné carte blanche à Napoléon III « jusqu'à la Belgique inclusive-
» ment, » cette étude, disons-nous, est très inquiétante. Elle fait songer que
» le sort d'un peuple libre peut dépendre d'une négociation diplomatique ou être
» mis en péril dans une de ces entrevues entre les puissants de ce monde au
» sujet desquelles on s'épuise en commentaires sans pouvoir pénétrer à temps
» la vérité pour se tenir sur ses gardes. »

la thèse si vraie, si patriotique que la force, résultat de l'abnégation et du sacrifice, donne à l'Etat neutre plus de droits à l'indépendance et au respect de l'Europe qu'une attitude paisible et impartiale, la sagesse avec laquelle il use de ses libertés et le soin qu'il apporte à développer tout ce qui accroît ses richesses.

Le rapport de la section centrale qui, en 1878, fut chargée de l'examen d'une demande de crédit de trois millions pour les forts de Lierre et de Waelhem, contient le passage suivant (1) :

« Nous avons vu notre époque marquée par de si sou-
» daines catastrophes qu'elles doivent enseigner la pré-
» voyance à chacun et inspirer à tous les Etats de salu-
» taires précautions. *Des événements de guerre recents et*
» *mémorables, des sièges devenus célèbres, ont montré ce*
» *qu'il en coûte de n'être point préparé, ou, ce qui revient*
» *au même, d'être mal préparé.*

» Sans doute, le pays devra supporter des charges : il le
» fera d'autant plus résolument qu'il sera plus convaincu de
» l'efficacité de la résistance.

» Ces charges, d'ailleurs, s'imposent, et le poids n'en
» pourrait être reproché à personne : les circonstances, la
» situation troublée de l'Europe, les progrès de l'art mili-
» taire, les inventions journalières dans un domaine qui
» n'est, malheureusement, pas celui de la paix perpétuelle,
» expliquent et ne légitiment que trop les sacrifices auxquels
» se condamnent *tous les peuples soucieux de leur bonheur*
» *et de leur liberté, les seuls vraiment dignes de les con-*
» *server.* »

L'année dernière, M. Thonissen exprimait éloquemment les mêmes idées et les mêmes craintes :

(1) Ce rapport a été rédigé par M. Nothomb.

» Si nous étions assez avares, assez lâches, dit-il, pour
» ne pas nous mettre en mesure de jeter notre poids dans
» la balance ; si nous étions assez aveugles, assez égoïstes,
» assez vils pour laisser à d'autres le soin de protéger nos
» intérêts et de défendre nos droits, nous nous attirerions
» le mépris de l'Europe et, à la première conflagration
» générale, le nom de la libre et heureuse Belgique serait
» effacé de la liste des nations indépendantes !

» Tout se réunit ainsi, messieurs, notre intérêt et notre
» patriotisme, notre indépendance et notre honneur, pour
» nous convier à organiser sérieusement la défense du pays.

» ... Que le Gouvernement nous fasse connaître fran-
» chement l'étendue des sacrifices à faire. Le pays ne les
» lui marchandera pas ! »

Entre ces deux exhortations à la prudence et au patriotisme, le lieutenant général Liagre, ministre de la Guerre, plaça un discours dont voici le passage significatif :

« Pour tout homme qui réfléchit un peu, il est certain
» que l'état politique actuel de l'Europe présente quelque
» chose de mystérieux et de menaçant. *Veillons et ne nous*
» *laissons pas surprendre par les événements...*

» Notre riche territoire se prête admirablement à servir
» de champ de bataille aux armées...

» Le sort des armes s'y décidera, et lors de l'arrange-
» ment définitif, on traitera sans vous, on traitera de vous,
» et *vous aurez disparu de la liste des nations.*

» *Et ce sera bien fait, car dans notre siècle de fer, un*
» *peuple qui ne sait pas se défendre n'est pas jugé digne de*
» *vivre ;* et s'il met son argent au-dessus de son honneur,
» il ne tardera pas à perdre son honneur d'abord, son
» argent ensuite et, enfin, son existence même...

» *La génération actuelle est gâtée par cinquante ans*
» *d'une prospérité et d'un bonheur réellement inouïs.* »

Ces paroles alarmantes, sévères et, malheureusement, vraies que l'on ne pourrait prononcer dans aucune assemblée législative sans soulever d'immenses clameurs, ne firent aucune impression sur notre Chambre. Pas plus que celles de MM. Thonissen et Nothomb, elles n'eurent le pouvoir de vaincre la torpeur de l'assemblée et l'indifférence du pays. Seule, l'*Etoile belge* protesta dans un article qui avait pour but de persuader la nation qu'elle « doit plus compter sur la garantie des traités que sur ses » propres moyens de défense. »

Il est certain que nous subissons en ce moment l'influence énervante de la paix qu'a si bien décrite Paul Devaux dans ses *Études politiques*.

Pour que nous prenions de mâles et patriotiques résolutions, il faudra qu'un grand péril nous arrache à notre fausse sécurité et que la peur fasse ce qu'aurait dû faire la prévoyance.

Nous ne considérons pas assez que l'époque actuelle à une tendance marquée, irrésistible même, à constituer de grandes unités nationales par l'absorption des petits Etats.

Les avertissements nous viennent de toutes parts. Aveugles et imprévoyants seraient les hommes d'Etat qui n'en tiendraient pas compte et qui se fieraient aux déclarations pacifiques et aux assurances amicales que les souverains et les chefs de cabinet prodiguent même aux nations dont ils conspirent la ruine dans leurs conférences ou dans leurs traités secrets.

Les petites nationalités sont l'appoint avec lequel les grands Etats règlent leurs comptes. Elles ne sont pas moins menacées lorsque ceux-ci s'entendent que lorsqu'ils sont en état d'hostilité.

Rappelons nous qu'en 1866, la Belgique fut sur le point

d'être sacrifiée à l'immense intérêt qu'avait la Prusse d'obtenir la neutralité de la France.

Une situation analogue pourrait se représenter, et nous ne serions que des niais si nous fondions alors de grandes espérances sur des déclarations rassurantes que nous feraient les ministres dirigeants de la France ou de l'Allemagne.

L'histoire de la diplomatie n'est qu'un tissu de manœuvres souterraines et de noires perfidies. « S'il y a à gagner à » être honnête, écrivait Fréderic II, nous le serons ; s'il » faut duper, nous duperons » (1). Un poète seul a pu croire et dire « que les grands politiques sont des cœurs généreux. »

(1) *Correspondance de Fréderic II.*

CHAPITRE V

IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE LA LIGNE DE LA MEUSE. — NÉCESSITÉ POUR LA BELGIQUE D'AMÉLIORER ET DE COMPLÉTER DANS UN BREF DÉLAI LES FORTIFICATIONS DE LIÈGE ET DE NAMUR.

I

La France, qui a occupé si longtemps le premier rang en Europe, ne consentira point à rester définitivement au second rang, où ses revers l'ont fait descendre. Elle ne renoncera pas non plus à l'espoir de reprendre l'Alsace et la Lorraine, puisque récemment son premier homme d'Etat a revendiqué ces provinces « au nom du droit, de la vérité et de la justice » (1) et que dans une foule d'actes privés ou publics le sentiment de cette revendication se fait jour, au point que récemment un conseil de guerre a condamné la désertion d'un soldat français vers Metz comme une *désertion à l'intérieur.*

(1) Discours prononcé à Belleville en août 1881.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* (organe du prince de Bismarck), a protesté au nom de la vérité, du droit et de l'histoire, contre les appréciations de M. Gambetta. Elle regrette que cet orateur, dans la position éminente et influente qu'il occupe, ne laisse pas passer d'année sans exciter par ses discours publics les sentiments des Français contre l'Allemagne et contre le *statu quo.* Il montre par là, dit-elle, qu'il veut être considéré par ses concitoyens comme l'homme qui s'est fait une tâche de réaliser les idées de revanche *quand il jugera le moment opportun.*

Une nouvelle guerre avec l'Allemagne est donc inévitable. A force de prudence et de modération, les hommes d'Etat des deux pays parviendront peut-être à en retarder longtemps encore l'explosion, mais il est possible aussi qu'un incident ou un événement imprévu la rende nécessaire dans un bref délai (1). Cette situation impose à

(1) Le 4 mars 1874, le comte Russell disait à la Chambre des Lords :
« Un grand homme, le feld-maréchal de Molkte, a dit au sein du Parlement » que ce que l'Allemagne a obtenu en 5 mois, il lui faudra 50 ans pour le consolider. Moi-même, je tiens de personnes bien informées que l'intégralité de » l'armée française, depuis le premier maréchal jusqu'au dernier soldat, est » résolue à prendre sa revanche de ce qu'elle considère comme une spoliation » du territoire français et de l'atteinte portée à son unité par le fait de l'an» nexion de l'Alsace et de la Lorraine. »

A ce discours lord Derby répondit au nom du gouvernement :
« Si je m'attache aux événements les plus reculés — et de nos jours les évé» nements passent vite, — je ne crois pas qu'il serait juste, qu'il serait » honnête, de ma part, pas plus que de personne dans ma position, de nier » dans les signes extérieurs du moment l'existence de sujets de crainte et » d'anxiété. Je ne dis point cela d'après aucune information particulière ou » officielle, mais j'arrive à cette conclusion d'après des informations à la portée » de tout le monde. Nous devons tous avoir présents à l'esprit des événements » qui se sont passés il y a quatre ans et les résultats qui en ont été la consé» quence. Nous savons quels sentiments ils ont laissé dans l'âme de deux » grands peuples, et qu'il était impossible qu'ils ne laissassent pas ces deux » peuples se composant d'êtres humains. (*Ecoutez ! écoutez !*)

» Nous savons, de plus, que dans le sein de la population française existe un » désir général et profond de regagner le territoire perdu par le sort des » armes ; et de l'autre côté existe une détermination non moins vivace de » conserver ce qui a été conquis. Or, c'est là un état de choses connu de tout » le monde, et en y faisant allusion, je ne fais que rappeler à vos seigneuries » des circonstances qu'elles n'ignorent pas. Le sujet est de ceux qui doivent » occuper l'attention des hommes à qui incombe le soin des affaires exté» rieures. »

Tout récemment le prince de Bismarck a dit que l'Allemagne doit prévoir la guerre de la revanche et s'y préparer. On prétend aussi que M. Grévy, avant d'être président de la République, a déclaré qu'il est ennemi de toute guerre, *excepté d'une guerre de revanche.*

Un dernier fait, très significatif, est le suivant :

Le 2 février 1873, le chancelier de l'Empire écrivait à M. d'Arnim : « En » France, tous les partis ne cherchent qu'à exciter la haine contre l'Allemagne. » Toute la question se réduit à savoir combien il faudra de temps aux Français

toutes les nations qui peuvent être entraînées dans le conflit franco-allemand, l'impérieux devoir de prendre les mesures que réclame leur défense. Les plus directement menacées sont la Suisse et la Belgique.

Pour apprécier les dangers auxquels est exposé ce dernier pays, il importe d'être fixé sur la manière dont la lutte s'engagera et sur les directions que suivront probablement les armées belligérantes.

Les Allemands ont depuis peu amélioré leur système de mobilisation et complété leur réseau de chemins de fer, pour être prêts avant les Français et pouvoir ainsi porter la guerre sur le territoire de la République (1).

Les campagnes de 1866 et de 1877 leur ont prouvé combien cet avantage est précieux, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral.

Dans les conditions actuelles de la guerre, la rapidité de la mobilisation et de la concentration est un gage de succès pour le moins aussi important que la supériorité des troupes, celle de l'organisation et du commandement (2).

» pour remettre leur armée en état de reprendre la lutte. Ce moment venu, » qu'importe quel gouvernement français sera obligé de déclarer la guerre à » l'Allemagne. »

Le 6 mai 1872, M. d'Arnim rendit compte d'une entrevue qu'il avait eue avec M. Thiers, président de la République. Ce dernier lui assura que la France désirait la paix; mais il ajouta que la France, après un délai de plusieurs années, pourrait exiger une compensation, « faisant entendre par là qu'à ce prix, l'Allemagne pourrait acheter l'alliance française qui rendrait une guerre inutile. »

Il ne faut pas être un grand politique pour savoir à quelle compensation M. Thiers faisait allusion.

(1) C'est dans ce sens qu'il faut entendre la déclaration du prince de Bismarck que *l'Allemagne se défendra en attaquant*. En 1880, le général Verdy du Vernois, ministre de la guerre, a repris et développé ce thème de « l'agression pouvant devenir nécessaire dans l'intérêt de la défense. » (*Voir* dans l'*Avenir militaire* une correspondance de Berlin du 15 mars 1880.)

(2) On lit dans l'exposé des motifs de la loi pour l'acquisition de plusieurs voies ferrées, votée il y a deux ans :

« L'importance des chemins de fer est surtout grande au point de vue de la

En 1870, les Allemands avaient, pour opérer leur concentration, neuf lignes de chemins de fer, dont six à simple voie. Aujourd'hui ils en ont douze, dont la moitié à double voie.

En 1870, l'ordre de mobilisation fut lancé dans la nuit du 15 au 16 juillet ; le 23, les premiers corps étaient prêts à se mettre en route.

Le déploiement stratégique commença le 24 juillet ; le 3 août, toute l'armée se trouva réunie dans le Palatinat.

Actuellement il ne faudrait plus que cinq jours pour mobiliser les corps ; la concentration pourrait donc commencer le sixième jour.

En évaluant à 90 le nombre des trains qu'exige le transport d'un corps d'armée, à 15 celui des trains qui peuvent être lancés en 24 heures sur une ligne à simple voie et à 30 celui des trains qui peuvent dans le même temps parcourir une ligne à double voie, on constate que le soir du douzième jour de la mobilisation, 5 corps allemands seront réunis devant la Moselle entre Epinal et Nancy, 5 aux

» défense nationale. La rapide concentration des forces militaires sur les points » menacés par une puissance ennemie exerce une influence décisive sur le succès » des opérations stratégiques. C'est en conséquence répondre aux intérêts de la » défense du pays que d'organiser le réseau national de telle manière qu'il soit » possible, d'une part, d'effectuer rapidement dans les circonscriptions militaires » la réunion des contingents et la préparation pour la mise en route vers le théâ- » tre de la guerre ; d'autre part, de concentrer sur les frontières menacées, aussi » rapidement que l'exigent les circonstances, les forces nécessaires pour repous- » ser l'attaque. »

« La rapide concentration des troupes disponibles compense souvent leur » infériorité numérique. Le rendement et l'organisation méthodique des voies » ferrées destinées à servir de routes d'étapes ne sont pas moins importants pour » les communications des armées avec l'arrière, pour leur ravitaillement en hom- » mes et en matériel de guerre, pour leur subsistance, et pour les transports à » effectuer de l'armée vers l'intérieur. Pour un pays dont les frontières sont dis- » posées comme celles de l'Empire allemand, les intérêts stratégiques deviennent » tout à fait prépondérants dans l'établissement et le développement du réseau » ferré national. »

environs de Metz, 2 à Saarbruck et 6 à Trèves, Enskirchen et Coblentz.

Les opérations offensives pourront donc commencer le matin du treizième jour.

Ce jour-là une partie seulement des corps français se trouveront rassemblés sur la ligne à défendre. Il faut, en effet, dix jours pour opérer la concentration de ces corps (1). Si donc la mobilisation n'exigeait pas plus de temps en France qu'en Allemagne, les forces françaises seraient réunies à la fin du quinzième jour. Mais l'armée allemande est en possession de deux avantages, qui permettent d'affirmer qu'elle sera mobilisée la première :

1° Son système de mobilisation est appliqué depuis un grand nombre d'années; il a subi des épreuves décisives à la suite desquelles on l'a successivement amélioré, et ses rouages sont parfaitement connus de tous ceux qui doivent les mettre en action. On peut donc prédire qu'il fonctionnera mieux que le système français, lequel n'a pas encore été expérimenté et dont les prescriptions sont moins bien connues des autorités qui auront à les exécuter;

2° Les Allemands ont adopté pour leurs corps d'armée une division régionale plus judicieuse que ne l'est celle des Français (2), et leur réseau de chemins de fer est mieux

(1) Ce chiffre est indiqué par les auteurs français et calculé d'après les bases que nous avons admises pour évaluer le temps qu'exigera la concentration des corps allemands. (*Voir* le *Journal des sciences militaires*, août 1881.) La France n'a actuellement que huit lignes de concentration dont sept à double voie, ce qui équivaut à quinze lignes à simple voie. L'Allemagne est dans une meilleure situation, puisqu'elle dispose de dix-huit lignes à simple voie pour concentrer son armée et que trois corps peuvent se réunir par étapes, tandis que cet avantage n'est acquis qu'à une partie des 6e et 7e corps français.

(2) Pour n'en donner qu'une preuve, nous ferons remarquer que le territoire du 6e corps est en contact avec la frontière allemande sur une étendue de 60 lieues (de Belfort à Mézières). On aurait dû évidemment faire aboutir à cette partie de frontière 3 ou 4 circonscriptions de corps d'armée pour avoir toujours

disposé pour concentrer rapidement les troupes sur la frontière ennemie. Bientôt ils auront une ligne ferrée de concentration pour chaque corps d'armée et deux *lignes ferrées de manœuvre* pour relier entre elles les armées et leur permettre de se soutenir mutuellement dans un temps très court.

Cela étant, voyons quel sera le front d'opération des armées allemandes lorsqu'elles prendront l'offensive contre les troupes française.

Depuis dix ans, cette question a été traitée par un grand nombre de spécialistes allemands et français. La plupart sont d'avis — et cette opinion nous semble conforme aux principes de la stratégie — que les corps d'armée du Nord de l'Allemagne viendront se concentrer au Sud de la Belgique pour attaquer la frontière française entre Sedan et Montmédy; que les corps du centre se réuniront en arrière du front Luxembourg-Thionville-Metz, et que les corps du Sud se concentreront en Alsace, dans le triangle qui a pour sommets Haguenau, Saarbourg et Schelestadt (1).

au point vulnérable de très grandes forces sans que le voisin ait le droit de s'en plaindre, et pour que la concentration sur ces points puisse se faire promptement sans devoir recourir aux chemins de fer.

Le major X., de l'état-major français, dit dans son opuscule sur *les chemins de fer allemands et les chemins de fer français* : « Les territoires de corps d'armée » ne doivent pas être découpés parallèlement à la frontière d'un pays, mais, au » contraire, dans le sens des lignes de chemin de fer qui conduisent à la fron- » tière menacée. Pour avoir méconnu ce principe en France, on *recueillera au » moment de la concentration une confusion et un désordre inexprimables.* »

(1) L'auteur d'une étude intitulée : *Déploiement stratégique probable des forces allemandes sur la frontière française* (1881), pense que les forces allemandes se grouperont dans le voisinage du Rhin, en trois grandes masses : la première entre Cologne et Coblentz, la deuxième dans le triangle Mayence-Francfort-Mannheim, la troisième dans la région Saverne-Colmar. Ces trois groupes, formant trois armées, se concentreront sur la frontière française, la première entre Metz et Thionville ; la deuxième, entre Château-Salins et Sarrebourg, et la troisième, entre Saverne et Colmar.

La différence entre ce déploiement stratégique des forces allemandes et celui

Ces corps, divisés probablement en quatre armées, seront reliés entre eux, dans leur position de concentration, par deux *lignes ferrées de manœuvre* : l'une allant de Strasbourg à Montmédy par Saarbourg et Metz, l'autre allant de Strasbourg à Luxembourg, par Haguenau, Saarbrück et Trèves ou par Haguenau, Sarreguemines, Teterchen et Thionville, ligne qui vient seulement d'être terminée.

Les hommes d'Etat et les journaux belges sont généralement d'avis que l'Allemagne, pour envahir la France, n'a pas besoin de concentrer une partie de ses troupes au Sud de notre pays.

Avant de discuter cette opinion, il convient de jeter un coup d'œil sur les défenses actuelles de la frontière française entre Belfort et Mézières.

Depuis cette dernière place jusqu'à Chatel (à 3 lieues au Nord d'Epinal), la France a construit une ligne de forts sur les points culminants des monts Faucilles qui, à partir du ballon de Servance, longent la rive gauche de la Moselle. Tous les passages de cette rivière étant défendus par des ouvrages permanents et la ville d'Epinal ayant reçu une ceinture de forts qui permet de déboucher sur la rive droite, on peut affirmer que cette partie de la frontière est inattaquable de front (1).

que nous donnons comme plus probable *dans la situation actuelle des défenses de la Belgique et de la France*, provient de ce que l'auteur suppose que la neutralité de la Belgique et celle du Luxembourg seront respectées par les Allemands.

Dans les deux hypothèses, l'armée réunie en Alsace aurait pour mission d'empêcher une offensive des Français par Belfort et d'observer les cols méridionaux des Vosges par où l'on peut déboucher sur Colmar et Schlestadt.

Cette armée ne pourrait avancer qu'après que le succès d'une attaque de la deuxième armée, entre Epinal et Toul, aurait éloigné tout danger d'une offensive française au delà des Vosges.

(1) Dans la supposition, bien entendu, que les forts soient pourvus de bonnes troupes et d'un armement efficace.

Entre Chatel et le fort de Pont-Saint-Vincent, sur une étendue de 35 kilomètres, la frontière est plus accessible, mais peut néanmoins être défendue avec succès par des forces inférieures, à cause de la nature accidentée du terrain et parce que les Allemands, s'ils attaquaient cette partie, s'exposeraient à être débordés sur leur gauche par Epinal et sur leur droite par Nancy, qui sera fortifiée prochainement et d'où l'on prend la Moselle à revers.

Depuis Pont-Saint-Vincent jusqu'à Saint-Mihiel, il y a une dizaine d'ouvrages permanents, établis sur les contreforts des *côtes Lorraines* (1). Cette ligne, d'une étendue de 55 kilomètres, est protégée par la place de Toul, qui forme double tête de pont sur la Moselle et sur le canal de jonction de cette rivière avec la Meuse. On peut la considérer comme inattaquable de front ou, tout au moins, comme exigeant, pour être forcée, une très grande supériorité numérique.

Depuis Saint-Mihiel jusqu'à Mézières, la ligne de défense de la Meuse a 120 kilomètres de longueur. Sur la première moitié, de Saint-Mihiel à Dun, les côtes Lorraines dominent la plaine de plus de 100 mètres et sont terminées à l'Est par des pentes raides. Pour attaquer cette partie de ligne, au centre de laquelle se trouve la place de Verdun, il faudrait des forces doubles ou triples de celles de la défense.

Les côtes Lorraines ont, il est vrai, l'inconvénient d'être adossées à la Meuse, mais on a paré à cet inconvénient en créant à Verdun une double tête de pont et en

(1) On appelle *côtes lorraines* la première des cinq crêtes géologiques qui se trouvent entre la Moselle et Paris. Cette crête forme sur la rive droite de la Meuse un bourrelet de 10 à 12 kilomètres d'épaisseur dont l'escarpe à l'Est s'élève de 100 à 150 mètres au-dessus de la plaine de Woëvre; des bois la couronnent. Elle constitue le principal obstacle naturel à une invasion allemande depuis que la France a perdu le Rhin et les Vosges.

construisant plusieurs forts sur la rive droite du fleuve, entre Verdun et Saint-Mihiel.

La partie la plus vulnérable de la frontière française (laquelle a un développement de 300 kilomètres entre la Suisse et la Belgique), est incontestablement la ligne de 60 kilomètres de longueur qui relie Dun à Mézières. Encore n'est-elle facilement abordable qu'entre Stenay et Consenvoye, sur une étendue de 35 kilomètres.

Pour concentrer sur cette partie de frontière ses corps d'armée du Nord, l'Allemagne aurait un grand intérêt à se servir des deux voies ferrées qui, de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, se dirigent sur Luxembourg, Thionville et Virton, l'une par Trèves, l'autre par Verviers. Cet intérêt pourrait la décider à violer la neutralité du Luxembourg et de la Belgique.

L'Allemagne obtiendrait un résultat plus important si, au lieu d'emprunter à la Belgique un de ses chemins de fer, elle s'emparait de la ligne de la Meuse. Alors, en effet, elle pourrait, en faisant déboucher une partie de ses forces par Chimay, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, attaquer en flanc les corps français qui auraient pour mission d'empêcher l'armée allemande de forcer le passage de la Meuse entre Dun et Mézières.

La violation du territoire neutre de la Suisse n'offrirait pas, à beaucoup près, les mêmes avantages.

Il serait sans doute utile que les corps allemands du Sud pussent se servir de la ligne ferrée Munich-Augsbourg-Ulm-Schaffouse et Bâle, pour se concentrer dans l'Alsace et aussi pour assurer leur retraite, si une attaque directe de ces corps entre Chatel et le fort de Pont-Saint-Vincent était repoussée.

Mais cette ligne n'est pas indispensable, puisque les corps dont il s'agit auraient à leur disposition, pour se concentrer dans l'Alsace et, au besoin, s'en retirer, deux lignes

entièrement situées sur le territoire allemand, à savoir : la ligne Mulhouse-Freiburg-Carlsruhe-Darmstadt-Francfort, et la ligne Mulhouse - Colmar - Strasbourg - Mannheim - Mayence.

L'Allemagne ne violera donc pas le territoire neutre de la Suisse pour attaquer la France (1), mais elle violera certainement le territoire neutre du grand-duché de Luxembourg et vraisemblablement le territoire neutre de la Belgique, *à moins que ce dernier pays n'augmente de beaucoup ses moyens de défense.*

On objectera, sans doute, que l'avantage résultant pour elle de cette dernière violation ne compenserait pas les sacrifices qu'elle serait obligée de faire pour battre l'armée belge ou la refouler dans Anvers.

Cette objection a été présentée dans les termes suivants par l'auteur du *Déploiement stratégique*, cité plus haut :

« En choisissant la ligne d'opération excentrique Colo-
» gne-Maubeuge, la première armée allemande ne se
» bornerait pas à s'isoler des autres dès le début de la
» campagne ; elle s'exposerait de plus à rencontrer, sur
» la Meuse, une armée française partie de Givet, et même
» au cas où elle réussirait à se frayer un passage, elle

(1) Elle n'aurait un intérêt réel à violer ce territoire que si elle avait pour alliée l'Italie. Alors elle pénétrerait vraisemblablement entre le lac de Zurich et le Jura — intervalle défendu en première ligne par le Rhin et en seconde ligne par la Limmat et l'Aar — puis se dirigerait par la vallée de ce dernier cours d'eau sur Berne et Lausanne, où elle rallierait les Italiens qui arriveraient par le Simplon en descendant du Valais. (L'expédition de Souwaroff, en 1799, a prouvé qu'il serait difficile et dangereux de rallier l'armée allemande au début de l'invasion, dans la vallée du Rhin, en franchissant le Saint-Gothard. Quant au chemin de l'Engadine, débouchant par Sargans dans cette même vallée, il serait beaucoup plus long et en outre fort dangereux, en présence des forces suisses et françaises pivotant sur Zurich.)

Les deux armées réunies passeraient ensuite le Jura et combineraient leurs opérations avec celles des autres armées allemandes dirigées contre la frontière du Nord-Est de la France.

» laisserait sur son flanc droit la place d'Anvers, comme
» une porte ouverte à l'intervention jalouse de l'Angle-
» terre. A quoi bon, dès lors, provoquer, de propos
» délibéré, les complications militaires et politiques qu'amè-
» nerait infailliblement une violation de la neutralité belge ?
» L'Allemagne ne préfèrera-t-elle pas profiter de cette
» vaste place d'armes qu'elle a créée en Alsace-Lorraine,
» à 60 lieues de Paris, sur la ligne d'opérations la plus
» courte et la plus commode (1) ? »

Nous serions heureux de pouvoir admettre cette opinion, si rassurante pour la Belgique, mais nous avons d'excellentes raisons de croire qu'elle n'est pas fondée.

Remarquons d'abord que la marche de la première armée par la vallée de la Meuse — non sur Maubeuge, mais sur Chimay, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse — *n'isolerait pas cette armée* si elle dirigeait un de ses corps (le 8e) par l'Ardenne et l'Eifel sur Arlon et Luxembourg (2).

Quant aux avantages et aux inconvénients que présenterait pour l'armée allemande la violation de la neutralité de la Belgique, la balance penchera de l'un ou de l'autre côté selon que l'Etat neutre pourra ou ne pourra pas se défendre efficacement. Dans le premier cas, nous admettons que l'Allemagne aurait intérêt à respecter notre territoire ; dans le second, elle aurait, au contraire, de puissantes raisons pour user des voies ferrées et des ressources qu'il présente.

(1) Rendant compte de ce travail, qui a paru dans le *Journal des sciences militaires*, le *Progrès militaire* du 2 mars 1881 dit : « L'auteur écarte l'hypo-
» thèse d'une violation de la neutralité belge par l'armée allemande, pour des
» raisons dont quelques-unes, avouons-le, nous paraissent au moins contes-
» tables. »

(2) La contrée entre la Moselle et la Sambre ne serait point favorable à la marche d'une grande armée, étant peu peuplée, très accidentée, marécageuse et insalubre, dans les zones qui s'appellent l'Eifel et les Ardennes; mais on pourrait sans inconvénient y porter un corps d'armée pour relier entre elles deux armées opérant l'une par la Belgique, l'autre par la zone comprise entre la Moselle et le Hardt.

Il nous sera facile de le prouver.

Dans l'état actuel de la frontière française, entre Belfort et Mézières, la trouée la plus favorable à une offensive allemande est celle de Verdun à Stenay.

Les troupes qui défendront cette trouée seront néanmoins dans une situation favorable si l'Allemagne respecte le territoire neutre de la Belgique, parce que leur flanc gauche s'appuyera à ce territoire et leur flanc droit à la place de Verdun. Tout autre serait leur situation, et elles devraient même renoncer à défendre de front cette partie de la Meuse, si la première armée allemande traversait la Belgique pour les prendre à revers en débouchant par Chimay dans l'intervalle des places de Hirson et de Rocroi.

Ce mouvement tournant réussirait d'autant mieux que la rive droite de la Meuse, entre Verdun et Stenay, dominant la rive gauche et présentant de nombreux couverts, l'armée française chargée de défendre cette partie de frontière devrait s'établir au delà, derrière l'Othain (la gauche appuyée à Montmédy), et que, si elle se maintenait trop longtemps dans cette position, elle serait inévitablement coupée.

La position de l'Othain pourrait, au contraire, être défendue pied à pied, sans danger, si la neutralité belge était respectée, à la condition, toutefois, que la France construisît des redoutes permanentes sur les hauteurs en demi-cercle qui enveloppent les ponts de Consenvoye, de Vilosnes et de Dun, et qui commandent le pont de Sassey.

Après l'abandon de cette forte position, le passage de vive force de la Meuse présenterait peu de difficultés étant favorisé par les hauteurs et les couverts de la rive droite ; mais les Allemands auraient à protéger leur aile gauche contre un mouvement offensif des Français par

la ligne Saint-Mihiel, Commercy et Toul. L'attaque enveloppante par Chimay simplifierait donc singulièrement leur tâche, puisqu'ils n'auraient plus à combattre les Français sur l'Othain, ni à se prémunir contre un mouvement tournant par Toul.

On objectera peut-être que la véritable zone d'attaque n'est pas située entre Verdun et Stenay, mais bien entre Epinal et Toul, parce que, débouchant de là (par Bayon et Flavigny), les Allemands pourront diviser l'armée française en deux, refouler son aile droite sur Langres et, passant ensuite la Meuse vers Neufchâteau, déborder la ligne de défense Toul-Verdun–Mézières, couper du centre de la France les troupes qui l'occupent, les obliger à battre en retraite sur Paris pour n'être pas rejetées sur la frontière belge, et les poursuivre ensuite, de concert avec la droite allemande, que ce mouvement aurait complètement dégagée.

Nous reconnaissons que cette opération, actuellement possible, donnerait de plus grands résultats que l'attaque entre Verdun et Stenay, mais il n'en sera plus de même lorsque les Français auront :

1° Adopté une division régionale qui leur permette de renforcer les garnisons frontières pour empêcher que le XVe corps allemand, toujours à demi-mobilisé (1), ne prépare les voies à une vigoureuse offensive par Bayon et Flavigny, soit en tentant au début de la mobilisation un coup de main contre les forts, dont les garnisons sont actuellement insuffisantes, soit en investissant Toul et Epinal, d'où les Français peuvent déboucher offensivement ;

2° Construit une tête de pont sur la rive droite de la Meurthe, en avant de Nancy, pour se maintenir le plus

(1) Les bataillons de ce corps ont sur le pied de paix un effectif de 650 hommes.

longtemps possible dans la capitale de la Lorraine et sur la rive droite de la Moselle, où se trouvent les lignes de la Vesouze, de la Blette, de la Meurthe et de la Mortagne.

Quand la France aura créé cette tête de pont, renforcé les garnisons des villes frontières et augmenté le nombre des lignes de concentration aboutissant à la Moselle, l'attaque des Allemands par l'intervalle Epinal-Toul offrira peu de chances de succès, l'armée française pouvant, sous la protection des ouvrages avancés de Nancy et d'Epinal, occuper une forte position sur la rive gauche de la Mortagne.

Cette situation que l'on cherche à réaliser et qui le sera sans doute bientôt, augmentera les chances d'une invasion allemande entre Verdun et Mézières et, par conséquent, l'intérêt qu'aura l'armée envahissante à user du territoire belge pour prendre la Meuse française à revers.

Avant la guerre de 1870, un colonel de l'état-major allemand avait publié sur *les défenses naturelles et artificielles de la France en cas d'une invasion allemande* une étude dans laquelle les divers plans d'opérations que peut adopter une armée prussienne pour envahir la France sont examinés et discutés; l'auteur arrive à cette conclusion que *la ligne la plus courte et la plus facile* est celle qui part de Mons ou de Philippeville. « Une armée d'inva-
» sion, dit-il, venant de Belgique, facilitera la marche des
» armées de la Moselle et du Rhin (débouchant par
» Luxembourg et Rastadt), et *aura une influence décisive*
» sur les opérations de ces armées (1). »

Ce raisonnement n'a pas cessé d'être vrai depuis que l'Alsace et la Lorraine sont réunies à l'Allemagne.

L'intérêt qu'ont nos voisins de l'Est à se servir de notre

(1) Il ajoute : « Aussi le gouvernement français cherchera-t-il à s'emparer de
» ce pays. »

territoire, ne disparaîtra que le jour où nous aurons constitué fortement l'armée, la réserve nationale et les défenses de la Meuse, et le jour où la France sera en état d'opérer sa concentration stratégique aussi rapidement que l'Allemagne. Ce dernier point mérite d'être éclairci.

Il est prouvé (si l'on adopte les bases indiquées ci-dessus pour calculer la marche des trains) que la 1re armée allemande pourrait être concentrée à Aix-la-Chapelle le onzième jour de la mobilisation. Cette armée serait établie sur la Meuse et sur la Sambre, au sud de Namur, le quinzième jour au soir, c'est-à-dire 24 heures après que la IIe armée allemande aurait opéré son déploiement devant la position de l'Othain.

Pour faire face à la 1re armée, la France concentrerait sans doute les 1er et 2e corps à Maubeuge, les 3e et 10e à Hirson, les 4e et 8e à Givet. Si ces forces pouvaient être réunies au plus tard le quatorzième jour aux environs de Namur, pour coopérer avec l'armée belge, l'Allemagne n'aurait évidemment aucun avantage à violer la neutralité de la Belgique.

La France serait-elle actuellement en mesure de le faire ? Nous ne le croyons pas. Cette situation favorable, pour elle et pour nous, n'existera que lorsque l'un et l'autre nous aurons fait des progrès et consenti à des sacrifices que la France est résolue de faire et que la Belgique semble vouloir éluder.

Un très grand avantage qu'offrirait à l'Allemagne l'occupation de la Belgique serait d'écarter de son armée le danger d'être acculée à un Etat neutre, danger d'autant plus à craindre que la ligne d'opération de cette armée, débouchant entre Verdun et Sedan, serait presque parallèle à la frontière belge et, sur une partie de sa longueur, très rapprochée de cette frontière (1).

(1) Cette armée, en effet, ne pourrait pas, après avoir passé la Meuse, se porter

Un élément qui entre aujourd'hui pour beaucoup dans le choix des zones d'opération est le nombre, la direction et le degré de protection des chemins de fer.

Nous n'insisterions pas sur ce point si nous nous adressions exclusivement à des militaires, mais comme notre livre est surtout écrit pour les incompétents, qui s'opposent à l'exécution de travaux jugés utiles à la défense du pays, on nous permettra d'entrer à cet égard dans quelques détails.

Une grande armée ne saurait opérer en pays ennemi et y faire un long séjour, sans avoir sur ses derrières au moins une ligne ferrée pour communiquer avec sa base. Cette ligne lui permet d'assurer l'arrivée des hommes, des chevaux, des vivres et des munitions destinés à compléter et à ravitailler les corps et de se débarrasser des malades, des blessés et des prisonniers qui entraveraient sa marche.

La guerre de 1870 a fait apprécier toute l'importance des chemins de fer à ce point de vue.

Si, après Woerth et Forbach, les Allemands avancèrent sur Paris sans posséder complètement l'un des chemins de fer aboutissant à cette capitale et en laissant derrière eux les places qui les barraient, c'est qu'ils savaient que ces places tomberaient bientôt et qu'il n'y avait plus d'armée française en état de leur résister.

à gauche pour arriver sur Paris, par la vallée de la Marne, les Français ayant établi à Reims, Laon et La Fère des travaux de défense constituant d'excellentes positions soit pour attaquer en flanc les colonnes qui suivraient cette vallée, soit pour résister de front à un envahisseur qui déboucherait par l'Entre-Sambre-et-Meuse et se porterait ensuite sur Paris par la vallée de l'Oise.

(1) Un chemin de fer ou une route servant à cet usage s'appelle *ligne d'étapes*. Au commencement de la guerre de 1870, la III[e] armée allemande avait deux lignes d'étapes, l'une de Haguenau par Bruxwiller et Fenestrange sur Saarbourg, l'autre de Wissembourg, par Niederbronn et Puberg sur Marsal. Pour garder ces lignes, il fallut employer 14 bataillons de landwehr, 1 bataillon de ligne, 1 régiment de réserve de cavalerie et 1 compagnie de génie.

La voie la plus importante étant interceptée par la place de Strasbourg, les Allemands contournèrent cette place en se servant de la ligne Wissembourg-Haguenau-Wendenheim-Saverne-Nancy.

Comme les Français, dans leur retraite précipitée, avaient négligé de détruire les tunnels de Saverne et de Phalsbourg (1) et que la garnison de Haguenau était tombée presque sans coup férir aux mains de la cavalerie badoise (le 6 août), il suffisait d'investir Strasbourg pour empêcher sa garnison de se jeter sur Wendenheim, qui n'est qu'à 10 kilomètres de cette ville. Mais en avant de Nancy, la ligne était barrée par Toul dont le siège fut commencé le 14 août. En même temps, on construisit un tronçon de route pour continuer, au moyen de voitures, les transports faits par chemin de fer jusque près de Toul (2). Cette dernière place tomba le 23 septembre, au début du siège de Paris. Ce fut pour les Allemands un des événements les plus heureux de la guerre, car ils n'avaient aucune autre ligne à leur disposition. Ils purent arriver dès lors jusqu'à Nanteuil, mais là ils furent arrêtés de nouveau par la destruction du tunnel de Meaux. Il fallut détourner la voie — opération qui dura deux mois — avant de faire de Lagny une tête de ligne. Ce résultat fut obtenu le 23 novembre. En attendant, on avait assiégé Soissons, pour avoir, à partir d'Épernay, une deuxième ligne à double voie sur Paris. Soissons se rendit le 16 octobre. Alors seulement les communications avec l'Allemagne furent rapides et sûres.

Les Allemands, pour éviter l'encombrement qui se produisait à Wissembourg, créèrent une seconde ligne

(1) « Ce fut, dit le colonel prussien Borbstaedt, une circonstance très favorable. » *Opérations des armées allemandes.*

(2) Des difficultés techniques avaient fait échouer une tentative des Allemands pour tourner Toul par une voie ferrée.

aboutissant à Toul, en tournant Metz par un embranchement de 36 kilomètres de longueur, construit entre Remilly et Pont-à-Mousson. Ce travail exigea trente-six jours.

Si la petite place de Bitche avait capitulé, c'est par ce point que la deuxième voie aurait passé.

Metz pris, les Allemands voulurent avoir une nouvelle ligne entre Forbach et Paris, traversant les Ardennes et allant de Thionville à Montmédy, Mézières et Reims.

Pour s'emparer de cette ligne, ils durent assiéger Thionville, Montmédy et Mézières, places qui, heureusement pour eux, n'étaient pas en état de faire une longue résistance (1). Mézières capitula le 2 janvier. On répara les ouvrages d'art détruits et, dès ce moment, le chemin de fer du Nord put être livré à l'exploitation (le 22 janvier). Ce fut un résultat des plus favorable pour les Allemands, car la veille une troupe de partisans ayant réussi à faire sauter le pont de Fontenoy-sur-Moselle, le service subit une interruption de dix jours sur la ligne principale.

Il est évident que les Allemands n'auraient pu, après Woerth, s'avancer au cœur de la France si les places d'arrêt avaient été bien défendues, si l'on avait détruit les travaux d'art les plus difficiles à réparer ou à contourner, tels, par exemple, que les tunnels de Saverne et de Phalsbourg, et si le gouvernement français avait refusé aux compagnies de chemins de fer l'autorisation de construire des lignes contournant les places fortes.

Toutes ces fautes ont été réparées depuis 1872, et la

(1) *Rôle des places françaises de l'Est*, par le capitaine du génie Thiers.
« Bien leur prit, dit l'auteur, d'avoir agi de la sorte, car peu après la chute » de Mézières, un coup de main hardi d'une petite troupe partie de Langres » entrava net l'exploitation de la ligne de Nancy à Paris, par la destruction du » grand pont de Fontenoy-sur-Moselle, et tous leurs trains durent momentanément passer par les Ardennes. »

France possède aujourd'hui de très bonnes forteresses sur tous les chemins de fer qui relient Paris à la frontière Nord-Est.

Il serait donc bien difficile aux Allemands, s'ils envahissaient la France par cette frontière, de se procurer une ou deux voies ferrées d'approvisionnement et d'évacuation. Cette difficulté serait certainement moins grande s'ils attaquaient la frontière du Nord, qui est traversée de Dunkerque à Mézières par sept lignes ferrées dont trois à double voie. Quelques-unes de ces lignes sont moins bien défendues que celles qui aboutissent à la frontière de l'Est, et toutes sont plus faciles à contourner aux points où des ouvrages de fortification en interdisent l'exploitation.

Pour que l'Allemagne n'eût pas un grand intérêt à violer la neutralité belge, il faudrait que nous pussions opposer à l'armée envahissante une résistance qui l'obligeât à ralentir sa marche et à faire un détachement considérable à l'effet d'assurer sa ligne d'opérations. Ce résultat serait obtenu si, après avoir pourvu nos forteresses de bonnes troupes, nous étions en mesure de mettre en campagne une armée bien organisée de 70 mille hommes, et si les places de Liège et de Namur, dont les envahisseurs auraient besoin pour faire de la vallée de la Meuse une ligne d'approvisionnement et d'évacuation, ne pouvaient être prises que par un siège en règle. Comme dans cette situation, l'armée allemande aurait à combattre, indépendamment de nos forces actives, les corps français qui, au moment de l'invasion de la Belgique, se porteraient sur Namur par Givet et Maubeuge, et qu'elle devrait, en outre, masquer la place d'Anvers pour ne pas découvrir sa ligne d'opération, on peut affirmer que la neutralité de la Belgique serait respectée.

Aucun sacrifice ne devrait coûter au pays pour atteindre

ce but important vers lequel tendent, depuis plusieurs années, tous nos efforts. Malheureusement, jusqu'ici nous n'avons trouvé que peu d'appui ; il semble même qu'il y ait parti pris de ne rien faire.

La situation de l'armée est toujours précaire, la réserve nationale est encore à l'état de projet, les travaux de fortification du Bas-Escaut sont interrompus depuis neuf ans, la ligne de défense éloignée d'Anvers est à peine commencée et il n'est pas encore question d'améliorer et de compléter les fortifications de la Meuse.

Aucune des voies ferrées dont l'Allemagne aurait intérêt à se servir sur notre territoire, ne peut lui être disputée efficacement, et les préliminaires des travaux de destruction à faire en temps de guerre ne sont pas même réglés.

Sur la ligne Aix-la-Chapelle-Verviers-Luxembourg et Metz, il n'existe aucun ouvrage défensif, et nous n'avons que les places ridiculement insuffisantes de Liège et de Namur pour barrer les lignes Aix-la-Chapelle-Liège-Marche-Virton et Aix-la-Chapelle-Liège-Namur-Charleroi-Chimay. Ni l'une ni l'autre de ces places ne pourraient retarder le mouvement offensif des corps allemands qui traverseraient la Belgique, puisque l'artillerie de ces corps suffirait pour réduire au silence leurs batteries, mal installées sur de vieux remparts pris à revers et plongés des hauteurs environnantes.

Il faudrait, sans doute, pour avoir la libre disposition des voies ferrées, après le départ des corps envahissants de première et de deuxième ligne, que les Allemands s'emparassent des deux forts de Liège et du château de Namur; mais cette opération, qu'ils confieraient à un corps de landwehr pourvu d'un parc de siège, ne présenterait aucune difficulté et serait menée promptement à bonne fin. Elle ne ralentirait donc pas la marche des corps actifs, qui

auraient pour mission d'aborder la ligne de la Meuse entre Mézières et Dun, et de prendre cette ligne à revers par Chimay.

Mais, dira-t-on, vous ne tenez donc nul compte de l'armée belge, qui se jetterait sur le flanc des colonnes envahissantes pour entraver leur marche et leur faire éprouver des pertes sensibles?

Nous croyons que cette armée, si elle tentait de s'opposer au passage des corps allemands, serait battue, enveloppée et coupée de sa base d'opération (Anvers).

Pour qu'elle pût opérer de la sorte, il faudrait que la ligne de la Meuse lui offrît des points d'appui qui actuellement n'existent pas.

Ces considérations n'ont pas échappé aux stratégistes étrangers, qui se sont occupés des éventualités pouvant surgir d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne. L'auteur d'une intéressante *Etude sur les chemins de fer allemands et les chemins de fer francais* s'exprime comme suit :

« Nous avons la ferme conviction que, dans le cas d'une » guerre nouvelle entre la France et l'Allemagne, la partie » méridionale de la Belgique serait traversée par l'armée » allemande du Nord et que les voies ferrées de la Belgique » seraient *mises à la disposition de cette armée* (1).

» Quant à la neutralité du Luxembourg, dont les chemins » de fer sont déjà entre les mains des Allemands, il serait » naïf de croire que les généraux allemands consentiraient » à en tenir compte.

» Le système défensif de la France doit donc être conçu

(1) Comment l'auteur peut-il supposer que le Gouvernement et la nation belges, manquant à tous leurs devoirs, mettraient les lignes ferrées du pays à la disposition du belligérant qui violerait sa neutralité? L'hypothèse est absolument inadmissible.

» et organisé *en vue de la violation de la neutralité de la*
» *Belgique,* sans quoi il péchera par la base. »

Cette appréciation est confirmée dans un excellent ouvrage de M. Ténot : *Les nouvelles défenses de la France*, écrit, dit-on, sous l'inspiration du général Seré de Rivière, qui est le principal auteur du nouveau système défensif de la France et qui a dirigé, jusqu'en 1880, les travaux de fortification de Paris.

On lit dans cet ouvrage :

« Le magnifique développement donné aux défenses de
» la trouée de Belfort, la création de la ligne fortifiée de
» la Haute-Moselle et du camp d'Epinal, du côté sud-
» oriental de la nouvelle frontière franco-allemande; la
» fortification du plateau de Haye et des passages de la
» Moselle, près de Nancy, au centre ; la transformation
» de Toul en grande place, munie d'une enceinte extérieure
» de forts détachés ; l'organisation, au moyen de fortifica-
» tions permanentes, de la défense de la chaîne des côtes
» de Meuse, sur le front Nord-Ouest de la frontière ;
» enfin, la construction du camp retranché de Verdun :
» toute cette œuvre grandiose, qui s'achève en même temps
» que celle des fortifications de Paris, a singulièrement rétréci
» le champ des combinaisons stratégiques pour une armée
» allemande d'invasion débouchant de Strasbourg et Metz.

» C'est une opinion admise par les meilleurs critiques
» militaires étrangers, qu'à moins de violer la neutralité du
» Luxembourg et de la Belgique, seul moyen de tourner la
» « *nouvelle barrière de fer,* » les armées allemandes se
» trouveraient désormais réduites à l'obligation d'assaillir
» de front des positions formidablement retranchées et
» défendues par des forces au moins égales, sinon supé-
» rieures, à celles que l'empire d'Allemagne est en mesure
» de mobiliser. »

L'auteur prouve que si l'armée allemande remportait une victoire sur la Moselle ou sur la Meuse, l'armée française devrait se retirer sur Paris, à moins que l'ennemi ne fût parvenu à la percer ; car, dans ce dernier cas, une partie des forces françaises serait obligée d'opérer sa retraite sur Lyon par la vallée de la Saône.

« Se placer à cheval sur la Marne, dit-il, et faire simple-
» ment face au front Nord et au front Est de Paris, serait
» alors pour le général allemand la détermination la moins
» téméraire. Il couvrirait ainsi ses communications et sa
» ligne de retraite. Mais à quel résultat ce parti aboutirait-
» il ? La capitale, libre de communiquer avec l'intérieur,
» souffrirait peu de cette attitude. L'ennemi entreprendrait-
» il le siège régulier des forts d'Ecouen, de Vaujours, de
» Villiers ? Ce serait peu pratique, car l'obstruction des
» voies de communication à la frontière ne permettrait pas
» avant de longues semaines l'arrivée du train de siège
» indispensable.

» *Il est vrai que le passage de l'armée d'invasion à tra-*
» *vers la Belgique lèverait en partie cet obstacle.* »

On voit que l'auteur est frappé de l'idée que les communications des Allemands à travers la Lorraine et la Champagne seraient bien moins sûres, grâce au nouveau système de défense de la France, que celles passant par la Belgique.

« Un des avantages considérables de la situation géo-
» graphique de Paris, dit-il, c'est de forcer l'ennemi qui
» serait entré dans le bassin de la Seine, après une bataille
» gagnée sur la frontière allemande actuelle, à poursuivre
» sa marche envahissante selon une ligne oblique à sa vraie
» base d'opération, ligne exposée à des retours offensifs
» dont le succès pourrait entraîner de véritables catastro-
» phes pour l'armée d'invasion arrêtée sous Paris. Il suffit
» d'un coup d'œil jeté sur la carte pour comprendre quel

» danger menacerait cette armée si des troupes françaises
» réorganisées, renforcées par exemple, des territoriaux
» de la région du Nord, se trouvaient, *grâce à la neutra-*
» *lité belge*, en mesure de prendre pour base d'opérations
» les places du Nord, la nouvelle ligne fortifiée de La Fère-
» Laon et le camp retranché de Reims, et de déboucher en
» force sur la longue, mince et unique ligne de communi-
» cations qui existerait entre le camp sous Paris et la fron-
» tière allemande de Lorraine. Ce péril, encore plus immé-
» diat que celui d'un retour offensif par la ligne de Lyon-
» Langres, serait tel que, si jamais la neutralité belge est
» foulée aux pieds, on peut hardiment prédire que ce sera
» par les Allemands, auxquels la ligne d'Aix-la-Chapelle à
» Liège, Namur, Maubeuge et Paris est désormais *indis-*
» *pensable* en présence de l'organisation nationale de
» l'armée française et de ses réserves.

» Il est vrai qu'à moins de complicité du Gouvernement
» belge, la nécessité de prendre possession de vive force
» de la ligne Verviers-Liège-Namur-Charleroi, d'observer
» ensuite l'armée belge repliée sous la protection de la
» grande place d'Anvers, compenserait, au détriment des
» Allemands, l'avantage de se procurer ainsi une deuxième
» ligne d'opérations sur Paris, plus directe et moins expo-
» sée aux attaques de flanc que la ligne Nancy-Bar-le-
» Duc-Châlons-Paris.

« De la frontière de Belgique à Paris, il n'existe pas, en
» effet, de ligne de défense naturelle.

» La trouée de l'Oise ouvre largement l'entrée d'un pays
» plat que nul ouvrage de fortification ne saurait fermer
» efficacement. De même, entre la frontière allemande de
» Lorraine et Paris par Bar-le-Duc, une fois les « côtes de
» Meuse » et la Meuse elle-même franchies, la Champagne
» est ouverte, et là toutes les routes et tous les cours

» d'eau convergent vers Paris. Une armée en retraite,
» après une grande bataille perdue sur l'une ou l'autre de
» ces frontières, ne trouverait donc, avant Paris, ni barrière,
» ni solide ligne de défense artificielle ou naturelle, à l'abri
» de laquelle elle pût se rallier, se refaire et se renforcer. »

Cependant, si elle attaquait la France par le Nord-Est, l'armée allemande aurait à franchir ou à tourner, avant d'atteindre la capitale, la crête géologique qui traverse les forêts de l'Argonne entre l'Aisne et l'Aire et dont les défilés ont été défendus avec succès par Dumouriez en 1792 (1). Elle éprouverait plus de résistance encore sur la dernière des cinq crêtes géologiques qui séparent la Moselle de Paris, celle qui porte le nom de « *Falaise de Champagne.* »

Cette crête suit la ligne Montsereau, Nogent, Sézanne, Reims et Laon; elle est traversée par un petit nombre de routes formant des défilés faciles à défendre.

Napoléon en tira un excellent parti dans sa mémorable campagne de 1814.

Les *Côtes de Lorraine*, l'*Argonne* et la *Falaise de Champagne* seraient tournées par une offensive débouchant de la Belgique.

Cet avantage a été signalé récemment par l'auteur de *la Géographie militaire de la France.*

« La Meuse, depuis Maestricht jusqu'à Namur, dit-il, la
» Sambre et l'Oise tracent entre l'Allemagne et le Nord de
» la France une route qui a été fréquemment suivie par les
» armées d'invasion. C'est la direction la plus courte pour
» aller de Paris à Berlin; elle permettrait à une armée
» française d'aborder le Rhin par son cours inférieur, dans

(1) Ces défilés furent tournés par Blucher en 1814. En 1870, à la fin du mois d'août, l'armée de la Meuse les traversa, mais sans y rencontrer la moindre résistance. Cet obstacle n'a plus aujourd'hui l'importance qu'il avait autrefois.

» la partie où le fleuve est le moins bien défendu; *une*
» *armée allemande éviterait aussi par cette direction les*
» *nouvelles défenses de notre frontière de l'Est.* »

Il est évident que dans le cas d'une invasion de la Belgique par l'Allemagne, c'est la ligne de la Meuse que notre armée devrait défendre. Elle le devrait encore si les Français violaient la neutralité belge pour franchir le Rhin en aval de Cologne (1).

Or, dans quel état sont les fortifications de la Meuse?

L'auteur de la *Géographie militaire de la France* se charge de renseigner sur ce point les officiers de son pays.

» *Namur*, dit-il, était autrefois une place forte impor-
» tante, mais bien que sa situation stratégique puisse la
» faire considérer comme *une des clefs de la Belgique*, elle
» n'a plus aujourd'hui qu'*une citadelle très insuffisante.* »

« *Liège*, nœud de nombreux chemins de fer, *mal défendu*
» par une citadelle construite en 1820 sur la rive gauche
» et par le fort de la Chartreuse sur la rive droite, *n'est*
» *pas à la hauteur du rôle qu'elle pourrait jouer dans la*
» *défense de la Belgique.* »

Dans le livre intitulé : *De l'urgence d'un camp retranché, au centre de la Lorraine*, par Léon Mougenot, nous remarquons le passage suivant : « Les ceintures bastionnées de
» Tournai, Mons, Philippeville, Mariembourg, Charleroi et
» Namur ont été démolies avec raison par nos laborieux et
» savants voisins, qui mériteront tous les éloges quand,
» ayant renforcé la belle position de *Liège*, ils auront mis
» leur pays à l'abri d'une incursion prussienne. »

(1) « Si l'offensive française a pour but d'ouvrir une route vers l'Allemagne,
» elle devra, après avoir masqué Anvers, incliner à l'Est et aborder la Meuse
» entre Namur, Maestricht et Ruremonde (comme le fit Jourdan en 1794, après
» la bataille de Fleurus). » *Géographie militaire de la France.*

On lisait récemment dans le principal journal militaire des Pays-Bas, le *Militaire Spectator* :

« A Namur, on a conservé la citadelle, placée comme un
» aigle sur le rocher dans l'angle formé par la Sambre et
» la Meuse, mais c'est un aigle qui ne saurait supporter le
» feu de l'artillerie actuelle. »

« Vis-à-vis des forts du Rhin, la Belgique ne possède
» que la Chartreuse et la vieille citadelle de Liège.

» Cette ville est le centre de six lignes de chemins de fer.
» C'est pourquoi Brialmont a proposé de bien la fortifier
» afin que la France et l'Allemagne, en cas de guerre, ne
» violent pas la neutralité sous le prétexte que le pays est
» trop faible ou qu'on manque de confiance dans sa force.

» *Liège* peut être considéré comme la clef de toutes les
» opérations françaises-allemandes en Belgique, et c'est
» pour ce motif que *les Belges attachent tant d'importance*
» *à ce que cette ville soit fortifiée* (1). »

M. Hue, professeur à l'Ecole de Saint-Cyr, dit dans son *Aperçu de la Géographie militaire de l'Europe*, publié en 1880 :

« Il résulte des considérations qui viennent d'être pré-
» sentées que les points vitaux situés sur le pourtour de
» la région de l'Eifel sont Coblenz, Cologne et *Liège*, et
» qu'au pied de ce massif passent, au Nord, la grande
» voie de communication de France en Allemagne, *Namur*,
» *Huy*, *Liège*, Aix-la-Chapelle, Düren, Cologne, et,
» au sud, la grande ligne de communication entre l'Alle-
» magne et la Lorraine : le chemin de fer stratégique
» Coblenz-Trèves-Conz-Sierk-Thionville, Metz.

» *Liège* l'emporte sur Maestricht par l'ampleur de son

(1) Nous verrons plus loin que les Belges n'ont pas montré jusqu'ici ce grand désir de fortifier la Meuse que leur prête l'auteur hollandais.

» rôle stratégique, car cette place domine la Meuse depuis
» Mézières jusqu'à Ruremonde et commande directement
» les abords du front Coblenz-Cologne-Wesel. »

Une correspondance de La Haye, publiée à la fin de 1880 par le *Progrès militaire*, disait : « Dans les
» réunions d'officiers, il a été donné plusieurs conférences
» sur les moyens de défense de la Belgique. On y a admis
» que *Namur*, nœud des voies d'invasion de la France par
» les Ardennes, est, malgré sa citadelle, à la merci de
» l'envahisseur, et que l'armée belge, refugiée dans
» Anvers, lui laissant le champ libre, l'intérêt de la France
» commanderait de devancer sur ce point l'ennemi. »

Un journal belge, un seul, l'*Opinion* d'Anvers, a exprimé les mêmes craintes en ces termes : « La ligne dégarnie de
» Sambre et Meuse est comme un appât tendu aux
» Français et aux Allemands. En cas de guerre, ce sera
» entre les deux armées belligérantes une véritable
» course au clocher vers *Namur* (1). »

Le commandant Pichat, dans sa *Géographie militaire du bassin du Rhin*, dit :

« *Liège* est mal défendu par une mauvaise et ancienne
» citadelle, au Nord-Ouest et, à l'Est, par le fort de la
» Chartreuse.

» Brialmont propose de la fortifier solidement, afin
» d'enlever à l'Allemagne et à la France toute velléité de
» violer la neutralité belge dans une guerre franco-alle-
» mande, car *Liège*, par son importance, commande toute
» la ligne de la Meuse, de Mézières jusqu'à Ruremonde. »

On lisait, le 6 avril 1874, dans la *République française* :
» Tout l'intérêt militaire belge est à Liège. *Liège seul peut*
» *assurer l'indépendance de ce pays*. »

(1) N° du 4 janvier 1881.

Sans aller aussi loin, nous estimons que c'est un devoir impérieux pour la Belgique de défendre fortement ce point.

Notre opinion, à cet égard, est conforme à celle de trois ministres de la guerre, les généraux Guillaume, Renard et Liagre, qui tous, dans leurs écrits ou dans leurs discours, ont insisté sur la nécessité d'améliorer et de compléter les fortifications de Liège et de Namur.

Le 28 janvier 1868, le général Renard disait à la Chambre :

« La Meuse jouera un grand rôle si la guerre a lieu sur » notre territoire ; soit que nous ayons à nous défendre » seuls contre une invasion, soit que des puissances belli- » gérantes choisissent notre pays comme champ de » bataille, la Meuse, je le répète, exercera une grande » influence sur les opérations et sera d'un puissant secours » pour celui qui en sera maître. C'est une question straté- » gique résolue depuis longtemps. Il est donc de toute » évidence que les forteresses de Liège et de Namur » ont une importance stratégique qu'on ne saurait mécon- » naître. »

En 1874, le lieutenant général Guillaume publiait une *Etude sur l'armée belge, l'histoire et l'Etat militaire de la Belgique*, où il signale dans les termes suivants l'importance de la ligne de la Meuse :

« Depuis que les Prussiens sont maîtres de la ligne de la » Moselle et menacent la Meuse et les débouchés du Rhin, » Liège et Namur sont devenus des points stratégiques » importants qui, peut-être, devront recevoir *incessamment* » des défenses analogues à celles d'Anvers. »

C'était demander trop, comme nous le verrons plus loin ; mais il avait incontestablement raison, en disant que l'annexion de la Lorraine à l'Allemagne a augmenté l'importance stratégique de la ligne de la Meuse.

Le lieutenant général Liagre a particulièrement insisté sur ce point dans son discours du 9 avril 1880, où il disait :

« La vallée de la Meuse est devenue une ligne d'opéra-
» tion extrêmement importante pour la Belgique depuis
» que la France a perdu l'Alsace et la Lorraine. La vallée
» de la Meuse, ainsi que l'a dit M. Thiers, est devenue la
» ligne d'opération des armées belligérantes, dans le cas
» d'une guerre entre l'Allemagne et la France. Si l'Alle-
» magne attaque la France, elle a un intérêt immense à
» passer la Meuse à Liège ou à Namur pour envahir la
» France par le Nord. Réciproquement, si la France
» attaque l'Allemagne, elle aura un grand intérêt straté-
» gique à passer par l'un ou l'autre des points de la Meuse,
» pour chercher à pénétrer en Allemagne par le Bas-
» Rhin. »

Si la France ne croyait pas à la possibilité d'une invasion de la Belgique par l'armée allemande, élèverait-elle les importants travaux de défense qui s'exécutent en ce moment sur sa frontière du Nord, et donnerait-elle à ces travaux le caractère et le développement qu'ils ont, si elle ne jugeait utile de pouvoir, dans certains cas, porter la guerre chez nous (1)?

(1) En novembre 1879, on écrivait de Berlin à la *Gazette de Cologne* (voir l'*Echo du Parlement* du 21 novembre) :

« Des appréciations de diverse nature sont émises dans la presse belge au sujet des fortifications que la France élève près des frontières de ce pays. Ces commentaires ont aussi trouvé des échos dans les journaux de Berlin. La France a parfaitement le droit de fortifier sa frontière du nord. Elle a complété les forts de Dunkerque, de Lille, de Valenciennes et de Maubeuge.

» Depuis longtemps Lille, à l'exemple de Cologne, est devenu un grand arsenal, et les fortifications de Maubeuge, négligées et ruinées, ont été considérablement améliorées. On apprend que le gouvernement français est disposé à consacrer encore 50 millions aux travaux de Dunkerque, dont 20 millions pour l'agrandissement du port, le reste pour les fortifications.

» A entendre les Français, ces travaux ont un but purement défensif. Ils ont

La France a organisé sa frontière de l'Est et du Nord-Est plutôt défensivement qu'offensivement (1), parce qu'elle sait que les Allemands seront prêts avant elle de ce côté. Si elle a constitué autrement sa frontière du Nord, c'est qu'elle espère être en mesure d'occuper avant les Allemands la vallée de la Meuse, quand son intérêt l'exigera.

Invasion de l'Allemagne par l'armée française.

Nous avons, dans ce qui précède, exposé les raisons qui nous portent à croire que l'Allemagne pourrait avoir un

donné à Toul et à Verdun une importance stratégique telle, qu'à leur avis les armées allemandes devraient prendre une autre route pour arriver à Paris; ils craindraient donc qu'en cas de guerre, l'Allemagne, violant la neutralité de la Belgique, n'essaie de traverser ce royaume pour entrer en France. Les journaux belges raisonnent d'une manière différente. Ils pensent que les Français prennent les devants et soupçonnent l'Allemagne de vouloir faire ce que la France ferait elle-même dans des circonstances identiques.

» Les fortifications majestueuses de Cologne et de Strasbourg opposeront des obstacles sérieux à l'entrée des armées françaises, et déjà les Français songeraient à appliquer le système recommandé dans ses *Mémoires* par Dumouriez, celui de fortifier sérieusement la frontière belge et de se diriger sur l'Allemagne par la Belgique. Dans ce cas, la ligne de fortifications assurerait leur retraite. »

Ce même journal a publié récemment un article très remarquable sous le titre de : *La défense de l'Allemagne*. En voici deux extraits significatifs :

« Le fait de la construction de ces fortifications gigantesques, que le France et l'Allemagne s'opposent mutuellement, appelle de plus en plus l'idée de les éviter. Ce mouvement tournant n'est cependant possible que par une violation de la neutralité de la Suisse ou de la Belgique....

» Les paroles du Roi des Belges, prononcées aux fêtes de Gand, au sujet de la défense nationale, sont d'un haut intérêt. Nous ne croyons pas qu'il ait pensé à une annexion de la Belgique par la France, mais bien à une traversée. Une pareille armée d'invasion française se heurterait cependant dans sa marche contre l'Allemagne aux forteresses de Cologne et de Wesel; mais ce ne sont pas des forteresses de tout premier rang, et les chances de la campagne seraient, sans doute, augmentées en évitant Metz.

(1) « Les travaux accumulés sur la frontière de l'Est, constituent une véritable barrière continue, une sorte de muraille de Chine, se dressant de Genève à la frontière belge, couvrant contre toute agression du dehors, la mobilisation et la concentration des corps français. » *Journal des sciences militaires*, mai 1881.

grand intérêt à violer la neutralité belge, si nous reculions devant l'impérieux devoir de compléter l'organisation de notre armée, de créer une bonne réserve nationale et de fortifier la ligne de la Meuse.

Voyons si le même intérêt existe du côté de la France.

Ce pays, lorsqu'il prendra l'offensive contre l'Allemagne, pourra ou bien envahir la Suisse pour tourner la Forêt Noire et les défenses du Rhin par la Franconie et la Hesse, ou bien envahir directement le territoire allemand entre la Moselle et le Rhin, pour passer ce dernier fleuve entre Mayence et Mannheim, ou bien encore traverser la Belgique pour aborder le Bas-Rhin entre Cologne et Wesel.

PREMIER CAS. — *Invasion de la Suisse.*

D'accord avec beaucoup d'officiers fédéraux (1), nous croyons que l'organisation militaire de la Suisse est défec-

(1) Le général Herzog, commandant de l'armée suisse en 1870, dit dans son rapport sur la mobilisation de cette armée :

« Quand on pense combien le développement guerrier d'une armée de milices » laisse constamment à désirer au point de vue de la tactique, du service et de la » discipline, et cela, comme conséquence d'un temps de service beaucoup trop » court, et combien de nouveaux sacrifices de temps coûteraient au soldat mili- » cien, on doit absolument chercher à ce que nous soyons pourvus, à un haut » degré, sous le rapport matériel, *car, sous tous les autres rapports, nous* » *serons constamment en arrière des armées permanentes.*

» Il vaudrait beaucoup mieux ne posséder qu'une armée plus faible quant au » nombre d'hommes, mais plus qualifiée et plus capable que ce n'est le cas dans » ce moment, où l'on est étonné de trouver une masse de choses sur le papier, » tandis qu'elles n'existent pas en réalité. »

Dans un ouvrage paru en 1871 et qui a pour titre : *Résumé de l'organisation militaire de la Suisse*, le colonel fédéral de Mandrot s'exprime comme suit :

« Quand on a dit que les milices suisses étaient entièrement au niveau des » troupes permanentes des pays avoisinants, on s'est permis une exagération » peu digne d'un pays et d'un peuple libre auquel on ne devait dire que la » vérité. »

En 1866, le lieutenant-colonel de Perrot publia un ouvrage sous le titre de :

tueuse et qu'elle ne pourrait garantir la neutralité de ce pays en cas de guerre entre la France et l'Allemagne.

En effet, aucune des lignes de défense, ni aucun des points stratégiques importants de la Suisse ne sont fortifiés (1). D'un autre côté, l'armée, quoique très nombreuse (2), n'est pas assez instruite et n'a pas des cadres assez fortement constitués pour lutter avec succès contre les troupes relativement bien supérieures de l'Allemagne et de la France.

Sur ce dernier point, la nation a des illusions qu'elle regrettera un jour d'avoir si obstinément entretenues (3). A l'heure du danger, elle imitera l'avocat Memmius, qui, après avoir déclamé contre les armées permanentes, fut le premier à les appeler au secours de Rome quand vinrent les Barbares.

Sa répugnance à créer cet élément de force est d'autant plus fâcheuse que c'est l'unique raison pour laquelle la Suisse n'a pas de forteresses. L'occupation de

Parallèle entre les armées permanentes et les armées de milice. On y trouve une appréciation absolument identique.

« Les armées permanentes, dit l'auteur, coûtent davantage, il est vrai, et ne » peuvent être aussi nombreuses que les armées de milices; mais dans la com- » paraison que nous cherchons à faire, il faut, avant tout, se préoccuper des » résultats obtenus, *résultats qui jusqu'ici sont en faveur des armées perma- » nentes*. Elles imposent de durs devoirs à la nation, mais elles la sauvent. »

(1) Il y a une redoute sur la hauteur de Bargen près d'Aarberg, quelques travaux insuffisants à Saint-Maurice et à Gondo et un fort, en mauvais état, croyons-nous, dans le defilé de Lauensteig : c'est autant que rien !

(2) D'après le colonel fédéral Huber Saladin, *l'élite* avait à la fin de 1870 : 83,500 hommes, *la réserve* 50,400 *et la landwehr* 67,000. Ces derniers ne sont ni assez instruits ni assez bien encadrés pour inspirer quelque confiance.

(3) En février 1880, un correspondant suisse écrivait à l'*Echo du Parlement* que la réorganisation du système défensif de son pays est combattue par les chauvins qui ont l'habitude de dire dans les banquets patriotiques et à la tribune des tirs fédéraux : « *Nos Alpes sont notre forteresse ;* nos pères ont lutté un » contre-cinq, nous en ferons autant. » Elle est combattue aussi par les pessimistes qui estiment qu'à l'heure du danger, la suprême sagesse consistera à déclarer la Suisse impuissante.

celles-ci exigerait, en effet, au moins un noyau de troupes permanentes; or la Constitution de 1874 interdit aux cantons d'avoir plus de 300 soldats permanents (1).

Le Jura est traversé par 26 routes, dont 15 de première classe, et par 7 voies ferrées.

Pour s'assurer la possession des principales voies d'accès, la France a construit sur son territoire 9 ouvrages de défense. En arrière de cette ligne de 240 kilomètres d'étendue, se trouvent Besançon, dépôt de tous les parcs mobilisés, Belfort dont les fortifications ont 48 kilomètres de circuit, Pontarlier, Salins et Dôle, pourvus de toutes les installations nécessaires pour assurer le prompt ravitaillement d'une armée offensive.

La concentration de l'armée française sur la frontière suisse est assurée par 3 voies ferrées, qui sont reliées, à une assez grande distance en arrière, par la ligne transversale Belfort-Besançon-Châlon-Mâcon-Lyon.

Dans l'état actuel des choses, si la France envahissait la Suisse, elle procèderait sans doute comme suit :

La Confédération n'étant pas en mesure de défendre les nombreux passages du Jura, l'armée française les franchirait sans difficulté.

Elle pourrait aussi, occupant la position des Dappes, au Nord-Ouest de Genève, et le Chablais, à l'Est de cette ville (2), déboucher sur l'Aar par Villeneuve et Vevey.

(1) La Suisse espère tourner la difficulté en faisant passer par ses futures forteresses des détachements qui n'y resteraient que 15 jours, de manière à ce qu'elles ne fussent jamais sans garnisons; mais c'est un expédient absolument inadmissible.

(2) En vertu des conventions du 24 mars 1860 et du 8 décembre 1862, la neutralité du Faucigny et du Chablais fut garantie à la Suisse, lors de la cession de la Savoie à la France; mais cette garantie est peu importante pour la Confédération, parce que la France, grâce à la belle position des Dappes, peut à volonté franchir le lac de Genève ou le contourner.

Dans l'un et l'autre cas, la première ligne de défense serait formée par la Sarine et l'Aar. Pour être en mesure de l'occuper promptement, l'armée fédérale choisirait Berne comme point de concentration.

Après que cet armée aurait abandonné la Sarine, qui opposerait peu de résistance aux Français, elle reculerait en appuyant sa droite au Jura et sa gauche aux Alpes et en défendant successivement les lignes de Lucerne-Aarbourg et de Zurich-Brugg (1).

Si, arrivée à cette dernière ligne, elle était renforcée par une partie de l'armée allemande, sa situation pourrait devenir très bonne. Or c'est ce qui arriverait selon toute probabilité. La *Gazette de Lausanne* disait en 1880 :

« A une attaque vivement menée par les Français et que » l'existence d'une armée nombreuse, disposant d'un réseau » de chemins de fer, rend possible, nous n'aurions à » opposer que nos divisions mobilisées, accourant en toute » hâte, sans trouver ni une place de guerre, ni un fort » détaché, ni le moindre ouvrage quelconque qui pût » permettre au premier arrivé de retarder avec quelque » succès la marche en avant de l'envahisseur, en donnant » aux autres troupes le temps nécessaire pour s'organiser » et prendre position.

» Or, si nous laissons l'ennemi franchir les défilés et » occuper, jusqu'à l'Aar et la Reuss, la partie la plus riche » du pays, aurons-nous encore le loisir de mobiliser nos » landwehr et de faire appel à toutes les autres forces que » nous pourrions mettre sur pied et organiser en vue de la » défense? Le temps nous ferait défaut; mais, d'un autre

(1) En cas de guerre avec l'Allemagne, la droite de la ligne de la Limmat (dont Zurich est le centre) pourrait être tournée par Sargans. Afin d'éviter ce danger, on devrait établir un bon fort dans le défilé de Lauensteig.

» côté, nous verrions certainement l'adversaire de l'envahis-
» seur accourir sur les positions que nous-mêmes serions
» incapables de défendre.

» Quoi qu'il pût arriver alors, c'est notre sol qui servirait
» de champ de bataille aux armées étrangères. »

Après avoir franchi la Limmat, l'armée française déboucherait par Schaffouse, Engen et Stockach sur Sigmaringen, comme le fit Moreau en 1800, pour tourner la Forêt Noire et pénétrer en Allemagne par la trouée du Danube. Elle pourrait aussi se porter de Schaffouse sur Tuttlingen, point de percée du Danube, et se diriger ensuite sur Stuttgart en descendant la vallée du Neckar ; mais cette route, parallèle au Rhin-moyen, offrirait plus de difficultés et serait aussi plus dangereuse à cause du voisinage des troupes allemandes établies en Alsace.

En prenant l'autre ligne d'opération, l'armée française pourrait franchir le Danube entre Ulm (qu'elle devrait masquer) et Donauwerth, s'avancer par le Haut-Mein et gagner ensuite Bamberg et Bayreuth par la vallée de la Rednig.

Pour assurer ses opérations, elle aurait à créer une première base secondaire sur le Haut-Rhin, entre Bâle et Constance, et une deuxième base secondaire sur le Danube, entre Ulm et Donauwerth.

Il résulte de ce qui précède que l'invasion de la Suisse par une armée française présenterait actuellement de grandes chances de succès si, bien entendu, cette armée laissait en arrière, s'appuyant sur Belfort, un détachement suffisant pour empêcher que les corps allemands de l'Alsace ne se jetassent sur le flanc gauche des colonnes qui opéreraient par la vallée de l'Aar.

En cas de revers, la retraite des Français serait protégée par les nombreux ouvrages de défense qu'ils ont élevés le long de la frontière suisse, depuis Belfort jusqu'à

la pointe du lac de Genève, et dont le camp retranché de Besançon forme le réduit central. Arrivés là, ils se retireraient sur l'excellente ligne de la Saône, en arrière de laquelle se trouvent la Côte-d'Or, les Monts Faucilles et les camps retranchés de Langres et de Dijon, qui défendent l'entrée des vallées de la Meuse, de la Marne, de l'Aube, de la Seine et de l'Yonne, lesquelles, à l'exception de la première, conduisent toutes à Paris.

La retraite des Français ne pourrait être inquiétée que par l'étroite vallée que forme le Rhin entre les Vosges et la Forêt Noire, de Colmar à Mulhouse. Or il serait facile à un ou deux corps d'armée pivotant sur Belfort, de contenir les forces qui tenteraient de déboucher de cette vallée.

Un danger plus réel pour la France serait l'invasion de la Suisse, pendant la période de mobilisation, par le corps toujours à demi-mobilisé de l'Alsace, invasion qui aurait pour but de permettre à ce corps d'occuper les points de passage du Haut-Rhin, entre Bâle et Constance, et de retrancher l'une des positions que l'armée française, opérant par la vallée de l'Aar, devrait emporter : celle d'Olten à Lucerne ou celle de Brugg à Zurich.

Il n'est pas douteux que l'Allemagne ne prît cette initiative si elle avait des raisons de croire que les Français chercheraient à tourner la ligne du Rhin en franchissant le Jura.

Nous sommes, sur ce point, d'accord avec le colonel fédéral Rothpletz, qui s'exprime ainsi, dans une brochure publiée récemment :

« Il ne faut pas douter que le grand état-major allemand
» n'ait pris toutes ses mesures en vue de pénétrer, quand
» il le faudra, sur la rive gauche du Rhin, depuis l'Alsace
» jusqu'au lac de Constance, de s'emparer de la ligne

» Bâle-Hauenstein-Olten-Aarbourg-Brugg, et de s'y éta-
» blir solidement. On invoquera pour cela la raison d'Etat
» et le danger qu'il y aurait pour l'Allemagne à laisser
» aux Français la facilité de passer le Rhin à Eglisau et à
» Schaffouse, après s'être emparés de Brugg. »

L'Allemagne, dit le colonel Rothpletz, ne pourrait guère agir autrement, ses frontières n'étant pas fortifiées du côté de la Suisse comme elles le sont du côté de la France. S'il y avait une forteresse allemande faisant face à Belfort, près d'Altkirch, par exemple; si les mêmes précautions étaient prises aux débouchés sud des défilés de la Forêt Noire; si des forts d'arrêt barraient les routes qui mènent du Rhin au Danube et en Souabe, l'Allemagne n'aurait aucun motif plausible d'envahir le sol helvétique, puisque la France ne pourrait plus aborder la ligne du Haut-Rhin ainsi fortifiée.

Malheureusement pour la Suisse, les Allemands ne construiront pas ces ouvrages, parce qu'ils considèrent les petites places et les forts d'arrêt comme inefficaces. Ils n'accordent de l'importance qu'aux places à camps retranchés, établies sur des points stratégiques décisifs (1). Les Suisses seront donc obligés de fortifier leur pays en tenant compte de l'opinion suivante, exprimée par leur éminent tacticien, le général Dufour :

« C'est dans le vaste camp retranché que les Alpes, l'Aar
» et la Limmat forment au centre de la Suisse et dont les
» villes de Berne, de Soleure et de Zurich peuvent être
» considérées comme les trois portes principales, que notre
» sort se déciderait si nous avions à résister à une grande
» invasio . »

(1) Pour cette raison ils ont démantelé les places suivantes de la France et du Palatinat bavarois : Marsal, Lichtenstein, Lutzelstein, Pfalsbourg, Schlestadt et Landau. Les places de Thionville, Saarlouis, Neufbrisach et Germersheim n'ont été conservées que parce que ce sont des têtes de pont.

En résumé, dans l'état actuel des choses, l'invasion de la Suisse présenterait à la France moins de difficultés et moins de dangers que l'invasion de la Belgique (1). Elle provoquerait aussi à un moindre degré la susceptibilité de l'Angleterre, ce qui augmenterait la chance de voir cette puissance rester neutre.

Un échec sur le territoire helvétique n'exposerait pas l'armée française à perdre ses communications et à être refoulée sur la mer, comme dans le cas où, pénétrant en Belgique, elle serait forcée d'accepter une bataille faisant front au Sud ou au Sud-Est.

(1) Cette opinion a été soutenue en décembre 1880 par le *Post*, journal officieux de Berlin, dans un article où il s'efforce d'établir que la frontière occidentale de l'Allemagne peut dès à présent défier les entreprises de l'ennemi, ayant été garnie d'une série de forteresses et possédant tous les moyens possibles de communications rapides avec l'intérieur. De même, il serait très difficile aux troupes françaises de traverser la Belgique pour envahir les provinces rhénanes, car le commandant en chef de l'armée française serait obligé de détacher des forces assez considérables pour surveiller Anvers et pour protéger son flanc droit contre les troupes allemandes concentrées près de Metz et de Thionville. L'Angleterre, d'ailleurs, n'assisterait pas impassible à la violation du territoire belge.

De ce qui précède, la feuille ministérielle infère que l'armée française essayerait de franchir la frontière du Sud, en passant par la Suisse. Elle traverserait facilement le Haut-Rhin, et ses lignes d'opérations ne seraient pas exposées à une attaque du côté de Strasbourg. L'armée envahissante serait protégée par Belfort et par les Vosges et ne rencontrerait pas sur son passage des forteresses importantes. Au surplus, il est peu vraisemblable que les puissances prendraient la défense de la Suisse, leurs intérêts respectifs n'étant pas exposés de ce côté et aucune des puissances belligérantes ne songeant évidemment à annexer le territoire de la petite république. L'armée suisse, d'après ce qui a été établi dans une brochure d'officiers de ce pays, ne pourrait prendre l'offensive à cause de sa faiblesse numérique ; de là la nécessité d'ériger des forteresses pour arrêter la marche de l'envahisseur.

Le *Post* constate que l'Allemagne a complètement approuvé ces mesures préventives de résistance ; il ajoute que le moment est venu de faire des sacrifices pour garantir la neutralité de l'Helvétie. La dépense, dit-il, serait toujours remboursée, dans le cas où la Suisse serait appelée à défendre son indépendance.

Cet article prouve qu'en Allemagne on est frappé des avantages que procurerait actuellement à la France, si elle voulait attaquer l'Allemagne, le territoire insuffisamment défendu de la Suisse.

D'un autre côté, maîtresse de la Suisse, elle prendrait dès le début une position d'où elle pourrait, par le Simplon et le Saint-Gothard (1), menacer en flanc l'Italie et, par la trouée du Danube, tourner les défenses de l'Allemagne.

L'avantage stratégique serait plus important encore si la France avait pour alliée l'Autriche.

En 1820, quand elle se trouvait dans des conditions plus favorables pour attaquer directement l'Allemagne, le général Sebastiani disait à Chambre des pairs :

« En cas de guerre avec l'Allemagne, nous serions » forcés d'occuper la Suisse pour nous rendre maîtres » des versants du Rhin et du Danube. »

Le *Journal des sciences militaires*, dans une étude publiée en mai 1881, arrive à la même conclusion :

« La France, dit-il, possédant le Jura et les hauts pla- » teaux entre le Jura et les Alpes, peut *facilement*, par la » Suisse, attaquer l'Allemagne du Sud, contourner les » places fortes du Rhin et la région difficile de la Forêt » Noire. »

Ce même journal expose « les avantages que présen- » terait à la France le passage sur le territoire suisse dans » l'éventualité d'un nouveau conflit franco-allemand. »

En 1861, un officier d'état-major fédéral exprimait la même opinion dans une brochure qui a pour titre : *La neutralité de la Suisse*. « Chaque fois, disait-il, que la » France voudra faire la guerre à l'Allemagne, elle retirera » de grands avantages d'une brusque irruption en Suisse » et de la violation de notre neutralité. »

(1) Pour défendre la Suisse contre l'Italie, il suffirait aux Français d'occuper le Saint-Gothard et le pays de Coire qui est le lieu de convergence de tous les cols débouchant de l'Engadine et de la Valteline.

Il résulte de tout ceci que la Suisse dans son état de faiblesse actuel est un vrai paratonnerre pour la Belgique. On doit espérer pour elle et craindre pour nous qu'elle prenne enfin le parti décisif de renoncer à ses vieilles préventions fédérales, en créant une armée permanente et un système de défense comprenant une place centrale à grand développement, Berne, deux places ordinaires, Zurich et Bouverey ou Lausanne, et sept à huit forts d'arrêt, établis sur les voies de communication les plus importantes.

C'est l'occasion de lui rappeler ici ce que disait, en 1831, le vieux colonel bernois Koch : « Le breuvage qui doit » vous guérir est amer ; des enfants repousseraient la » coupe, mais des hommes la boiront. »

Deuxième cas. — *Invasion par l'Entre-Moselle-et-Rhin.*

Les obstacles naturels à vaincre par les Français dans cette zone sont : les Vosges, le Rhin et la Forêt Noire.

Très probablement leur armée déboucherait par Nancy (1)

(1) Nous n'admettons pas que l'armée française parte de Luneville pour entrer dans le Palatinat en longeant le versant oriental des Vosges, car elle devrait passer dans la sphère d'action de Strasbourg, franchir la Lauter, entre Lauterbourg et Wissembourg, puis la Queisch, entre Landau (déclassé) et Germersheim (fortifié).

Cela était possible autrefois quand Landau (fortifié) appartenait à la France et quand Germersheim n'avait pas encore de fortifications.

Nous n'admettons pas non plus que les Français, s'appuyant sur Belfort, passeraient le Rhin à Huningue, soit pour tourner la Forêt Noire, soit pour provoquer simplement une diversion, car les Allemands n'éprouveraient aucune difficulté à empêcher ce mouvement s'ils étendaient les fortifications de Neuf-Brisach sur la rive droite du Rhin et s'ils faisaient pivoter sur cette place le corps d'armée de Strasbourg.

La place de Belfort, dont les Français exagèrent quelque peu l'importance, ne jouerait un grand rôle que si la France était décidée à attaquer l'Allemagne par la Suisse.

Enfin, nous considérons comme peu avantageuse aussi une opération qui,

et aurait à livrer une première bataille entre Metz et Sarrebourg. S'ils étaient vainqueurs, ils devraient détacher au moins deux corps d'armée pour masquer Metz, qui serait occupé par une trentaine de mille hommes. Après avoir fait ce détachement, l'armée française passerait la Moselle au Sud de la place et serait aussitôt obligée, pour assurer son flanc droit, de bloquer Strasbourg, qui ne se trouve qu'à cinq marches de Metz. Mais, comme les fortifications de la capitale de l'Alsace s'étendent sur les deux rives du Rhin, le blocus ne pourrait commencer qu'après que l'armée française aurait passé le fleuve, opération qui n'est facile que dans le voisinage de la Suisse.

Encore serait-il quasi impossible de maintenir ce blocus sur la rive droite, par ce que les troupes que l'on en chargerait auraient, à une journée de marche de leur flanc droit, la place de Rastadt, à une et demie journée de marche de leur flanc gauche la place de Neuf-Brisach et, sur leurs derrières, la Forêt Noire, laquelle est en communication avec l'intérieur de l'Allemagne.

Entre la Seille et la Sarre, les Allemands trouveraient quelques bonnes positions défensives, mais la première où ils pourraient lutter avec quelques chances de succès est située sur la rive droite de la Sarre, la gauche appuyée à Sarreguemines, le centre à Saarlouis (qui est fortifiée), la droite à Conz.

En arrière de leur front se trouverait le chemin de fer de l'Eifel, celui de Conz à Coblenz et les lignes ferrées qui de

basée sur Epinal et Belfort, aurait pour objectif le passage du Rhin entre Huningue et Strasbourg. Cette opération obligerait en effet les Français à bloquer Strasbourg et Neuf-Brisach et à traverser la Forêt Noire badoise dont les chemins lui seraient disputés, ou bien à descendre vers Strasbourg dans une partie où la vallée du Rhin présente trop d'obstacles et n'a pas assez de largeur pour qu'une grande armée puisse s'y mouvoir.

Saarbruck se dirigent sur Mayence, Mannheim, Germersheim et Strasbourg (par Bitche). Grâce à ces dernières lignes, des secours pourraient leur arriver promptement soit avant, soit pendant, soit après la bataille.

Cette position de la Sarre serait donc très avantageuse pour eux.

Les Français, après s'en être emparés, auraient à couvrir leur flanc droit contre les troupes allemandes qui, s'appuyant sur les places de Rastadt et de Germersheim, déboucheraient par les défilés du Hardt. A cet effet, ils devraient se rendre maîtres des positions de Pirmasens et de Kaiserslautern, en même temps que, pour se préserver d'une attaque contre leur flanc gauche, ils occuperaient Trèves et le Hunsrück.

L'armée allemande s'arrêterait, sans doute, dans la forte position de Marnheim, à six lieues de Mayence, entre le Rhin et la Nahe (1).

C'est seulement après l'en avoir délogée que les Français seraient en mesure d'aborder le Rhin entre Mayence et Mannhein; or le passage du fleuve dans ce secteur offrirait de grandes difficultés et ne pourrait s'effectuer sans de nouveaux combats.

On doit admettre aussi que les Français ne commettraient pas la faute (que firent les Russes en 1877), de franchir un large fleuve sans occuper sur ce fleuve une grande forteresse. Ils devraient donc ou bien assiéger Mayence ou bien transformer en place du moment le point de passage de leur armée. Comme la première opération causerait un arrêt dans l'invasion qui pourrait tout compromettre, ils auraient recours à la seconde, mais celle-ci exigerait un

(1) Les Allemands auraient occupé cette position, en 1870, s'ils avaient éprouvé un échec au début de la campagne.

nouveau détachement qui détruirait l'équilibre des forces au profit des Allemands. D'un autre côté, la construction d'une place provisoire placerait l'armée française dans une situation critique, qui se prolongerait jusqu'à la fin des travaux et constituerait une opération des plus difficiles, puisqu'elle nécessiterait l'établissement d'un pont de chemin de fer sur le Rhin, très large en cet endroit.

Si les Allemands se retiraient sur Mayence sans prendre position à Marnheim, le passage du fleuve pourrait s'opérer dans de meilleures conditions à Mannheim. Dans ce cas, l'armée française remonterait sans doute la vallée du Neckar et se dirigerait sur Wurzbourg. Si le passage s'effectuait près de Mayence, sous la protection des corps qui observeraient cette place, l'armée française se porterait par la rive droite du Mein, sur Francfort et Hanau, remonterait la Kinsig, atteindrait Fulda, traverserait le Thüringerwald à la percée de la Werra et gagnerait la route directe de Coblenz à Berlin par Eisenach.

L'armée française pourrait aussi longer la rive gauche du Mein jusqu'à Aschaffenburg, effectuer là le passage de la rivière, se porter sur Gemünden, remonter la Saale et gagner Meiningen sur la Werra pour rejoindre la route de Coblenz à Berlin ou atteindre Gotha en franchissant le Thüringerwald au col de Friedrichsroda.

L'invasion par l'Entre-Moselle-et-Rhin présenterait donc bien des chances défavorables, provenant surtout de ce que les Allemands, depuis leurs nouvelles conquêtes, peuvent, par les routes transversales du Hardt, coordonner leurs opérations sur les deux versants des Vosges; de ce qu'ils ont construit, depuis 1870, plusieurs chemins de fer pour accélérer et faciliter les concentrations de troupes entre Metz et Sarrebourg, et de ce qu'ils ont, pour s'assurer la possession de la vallée du Haut-Rhin, fait d'importants

travaux de fortification à Strasbourg et remis en bon état les places de Germersheim, Rastadt et Neuf-Brisach.

La situation est bien changée depuis la guerre franco-allemande (1). Si, avant cette époque, on pouvait invoquer d'excellentes raisons pour soutenir que la France avait plus d'intérêt à attaquer l'Allemagne par l'Entre-Moselle-et-Rhin que par la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, on a aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin, des raisons non moins concluantes pour soutenir le contraire.

Troisième cas. — *Invasion par la Belgique et le grand-duché de Luxembourg.*

L'Allemagne, attaquant la France par la Belgique, n'aurait d'autre obstacle naturel à vaincre, entre sa frontière Ouest et Paris, que la Meuse, tandis que la France, attaquant l'Allemagne par la même voie, aurait à franchir successivement la Meuse, le Bas-Rhin, le Teutoburgerwald, le Weser, le Hartz et l'Elbe. Mais, ces obstacles ne sont guère redoutables. Le Teutoburgerwald, qui arrêta les légions de Varus, a plusieurs percées qui livrent aujourd'hui passage à des routes et à deux chemins de fer se dirigeant de Hamm sur Hanovre et Magdebourg. Le Hartz est également traversé par de bonnes routes et contourné

(1) Le plan de campagne, en 1870, était le suivant : Concentrer 150,000 hommes à Metz et 100,000 à Strasbourg ; porter ces deux masses (formant *l'armée du Rhin*) de Strasbourg entre Rastadt et Germersheim pour franchir le Rhin à Maxau, et déboucher dans le pays de Bade. Canrobert, avec 50,000 hommes réunis à Châlons, devait s'avancer sur Metz pour couvrir la frontière nord-est pendant la marche de l'armée du Rhin en Allemagne.

Ce plan avait pour but de séparer, par une pointe hardie et vigoureuse, l'Allemagne du nord de l'Allemagne du sud, et, après un premier succès, de décider l'Italie et l'Autriche à intervenir dans la lutte en faveur de la France.

par deux voies ferrées aboutissant à Berlin, dont l'une est la ligne directe récemment construite, qui met la capitale de l'Allemagne en communication avec Coblenz et Metz.

L'armée française éprouverait donc de ce côté moins de difficultés et avancerait plus rapidement que si elle attaquait l'Allemagne par l'Entre-Moselle-et-Rhin (1).

Elle trouverait aussi en Belgique plus de routes, plus de cantonnements favorables, plus de ressources de toute espèce que dans la Lorraine, l'Oldenbourg et le Palatinat.

Quant aux obstacles artificiels, en attaquant par la Belgique, elle aurait à tenir compte des fortifications de la Meuse (Liège, Huy et Namur), de celles du Rhin (Cologne et Wesel), de celles de l'Elbe (Magdebourg et Torgau) et de l'importante place de Spandau qui couvre Berlin.

En attaquant par le Palatinat, elle trouverait sur sa ligne d'opération ou à proximité de cette ligne Metz, Strasbourg, Germersheim, Mayence, Ulm, Magdebourg, Torgau et Spandau.

Sous le rapport des forces à détacher pour observer ou assiéger les places, il y aurait avantage pour la France à traverser la Belgique, et, sous le rapport des travaux à exécuter pour créer des bases secondaires sur la Meuse, le

(1) Dumouriez était de cet avis, en 1792, lorsqu'il proposa au Conseil d'Etat de rester sur la défensive dans le Midi et sur les bords du Rhin et de ne hasarder l'offensive que depuis la Moselle jusqu'à Dunkerque. « On portait, dit-il dans ses » *Mémoires*, les plus grandes forces et l'offensive dans la Belgique, parce que » c'est un pays de plaines, sans places fortes et même sans aucune de ces » positions topographiques qui en tiennent lieu ; ainsi le sort de la guerre dans » ces provinces devait se décider par des batailles ; si on les gagnait, la plus » forte partie de l'armée pouvait passer le Rhin ; si on les perdait, on avait la » ressource de se retirer derrière les places de la Flandre et de l'Artois. »

Ce plan fut adopté et exécuté, bien qu'il eût été préférable — la France étant alors en possession de la Sarre, de Mayence et de tout le Palatinat — d'opérer entre le Rhin et la Meuse pour empêcher l'arrivée des secours de l'Allemagne et forcer les faibles corps autrichiens, qui occupaient les Pays-Bas, à mettre bas les armes.

Bas-Rhin, le Weser et l'Elbe, d'une part, sur le Rhin moyen, le Mein et l'Elbe, d'autre part, il y aurait à peu près égalité.

Le Bas-Rhin présente un point de passage favorable à Dusseldorf, ville ouverte, défendue seulement par un petit fort d'arrêt et d'où partent deux routes conduisant à l'Elbe, qui ne sont commandées par aucune place, ni interceptées par aucun obstacle naturel important.

Il serait plus facile aussi de concentrer rapidement des forces considérables sur la frontière belge que sur la frontière allemande ou sur la frontière suisse, puisque entre Dunkerque et Mézières il y a *sept* lignes de chemins de fer, dont quatre à double voie, qui mettent la France en communication avec la Belgique, et que ces lignes sont reliées entre elles par une voie transversale longeant la frontière et se prolongeant jusqu'à Longwy.

La France a, de plus, sur cette frontière, quatre camps retranchés pouvant servir de pivots de manœuvres à son armée et de points d'appui à sa base d'opérations, savoir : *Dunkerque*, avec ses annexes Bergues et Gravelines, *Lille*, *Valenciennes* (centre d'un système de défense qui comprend Condé, Bouchain et Le Quesnoy) et *Maubeuge*.

Pour assurer la retraite de son armée, en cas d'insuccès, elle a créé une première ligne de défense, formée par les places de Valenciennes, de Maubeuge, de Landrecies, de Hirson et de Mézières. En seconde ligne se trouvent la ville de Reims, entourée de forts qui commandent les vallées de l'Aisne et de la Marne, et le triangle La Fère, Laon et Soissons, qui défend la vallée de l'Oise et, avec l'appui de Péronne, la vallée de la Somme.

Ce dispositif rend possible d'énergiques mouvements offensifs par Péronne sur la droite des Allemands et par Reims sur leur gauche.

La France se trouve donc dans d'excellentes conditions pour porter la guerre en Belgique.

Indépendamment des avantages énumérés ci-dessus, elle pourrait espérer, en traversant le Hanovre, de soulever le parti guelfe, toujours hostile à la domination qui lui a été imposée en 1866.

Enfin, l'invasion de la Belgique, au début de la guerre, fournirait à la France le moyen d'élever très haut le moral de son armée par la prise de Bruxelles, que les troupes belges ne pourraient défendre efficacement. Pour une nation si cruellement humiliée en 1870, cette considération aurait une importance capitale et justifierait une résolution qui, à d'autres points de vue, serait condamnable.

Ces raisons paraissent avoir frappé M. Thiers, lorsqu'il disait, en mars 1871, que pour attaquer l'Allemagne, il ne restait ouverte à la France que la seule voie de Sambre-et-Meuse.

Elles ont motivé aussi l'opinion suivante, exprimée en 1874 par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'organe officieux du cabinet de Berlin : « La France, si elle voulait » encore commencer une autre guerre contre l'Allemagne, » n'irait point donner de la tête contre le mur, c'est- » à-dire contre Metz, et n'oserait pas non plus sortir par la » fente du rocher de Belfort, mais elle déboucherait au » large et tout à son aise par la Belgique. »

Un diplomate suisse, le colonel Huber-Saladin, est arrivé, par un autre raisonnement, à la même conclusion :

« Tant que Napoléon Ier, dit-il, a porté et maintenu la » guerre au delà du Rhin, le champ de bataille séculaire » de la Belgique n'a pas été envahi ; mais dès que le flot » est revenu sur la France, Waterloo dit assez haut que » rien n'est changé à la direction des sanglantes ornières » des guerres continentales. Si le Congrès de Vienne et la

» Conférence de Londres songèrent sincèrement à fermer » un champ de bataille historique par la neutralité perpé- » tuelle de la Belgique, le but est loin d'être atteint (1). »

Une preuve que l'état-major allemand considère l'invasion de la Belgique par la France comme possible, sinon comme certaine, c'est qu'il a pris des mesures efficaces pour masser avec une grande rapidité des forces considérables à l'ouest de Cologne. Cette ville est, en effet, le nœud de six lignes de chemins de fer, dont cinq à double voie, qui s'embranchent sur presque toutes les lignes de concentration de l'Allemagne du Nord (2).

Les obstacles que les Français auraient à vaincre en Belgique seraient d'abord quelques interruptions de voies ferrées, qui ne ralentiraient guère leurs opérations; en second lieu, l'armée belge qu'ils auraient à refouler sur Anvers, et ensuite les forts qui défendent les vallées de la Sambre et de la Meuse par lesquelles devrait s'avancer le gros de leurs forces.

Si les places de Liège et de Namur étaient bien constituées et si l'armée belge, après avoir complété les garnisons de toutes les forteresses du pays, pouvait mettre en campagne 70 mille hommes de bonnes troupes, la France n'aurait aucun intérêt à traverser la Belgique, parce que la somme des inconvénients résultant de cette opération dépasserait de beaucoup celle des avantages qu'elle en retirerait.

En effet, la vallée de Sambre-et-Meuse a, comme ligne d'opérations, le grand défaut d'être parallèle à la base allemande : Coblenz-Thionville-Metz.

(1) *Les petits Etats et la neutralité continentale*. Paris, 1866.

(2) Quelques stratégistes ont vu dans ce fait la preuve que les Allemands songent à envahir la France par la Belgique; d'autres l'ont qualifié de mesure intelligente prise pour menacer le flanc des Français s'ils s'engageaient dans la Lorraine et le Palatinat.

Une armée concentrée sur cette base pourrait donc attaquer le flanc droit de l'armée française pendant qu'une autre armée, débouchant de Cologne, se porterait sur la Roer pour la combattre de front. Le passage de la première armée à travers l'Eifel et les Ardennes présenterait, il est vrai, d'assez grandes difficultés, et la France, pour s'y opposer, jetterait sans doute des troupes dans cette contrée facile à défendre ; mais ces difficultés seraient vaincues et ces troupes refoulées par des forces supérieures. Alors l'armée française, si elle éprouvait un échec sur la Meuse, serait débordée, coupée de sa base et vraisemblablement rejetée sur Anvers ou sur la mer du Nord.

Ce point a été parfaitement élucidé dans un mémoire rédigé par le général de Moltke, pendant l'hiver de 1868 à 1869, et publié par le grand état-major prussien dans sa relation de la guerre franco-allemande :

« La neutralité de la Belgique, du Luxembourg et de la » Suisse, disait le général de Moltke, limite le théâtre des » opérations à l'espace compris entre Luxembourg et » Bâle.

» Si, passant outre à la neutralité de l'un de ces Etats, » la France pénètre en Belgique, son armée s'affai- » blira considérablement par les détachements laissés à » Bruxelles et devant Anvers.

» De la Moselle on peut, plus facilement encore que de » Cologne, s'opposer à la continuation de son mouvement » au delà de la Meuse, car nous forçons l'adversaire à faire » front vers le Sud et à recevoir une bataille décisive alors » que toutes ses communications sont menacées. La dis- » tance étant plus grande de Bruxelles à Cologne que de » cette dernière ville à Mayence, Kaiserslautern ou Trèves, » dans ce cas aussi, nous apparaîtrons encore en temps » utile en avant de notre Rhin inférieur...

» La réunion de forces considérables sur la Moselle
» constitue une menace si directe pour la France et pour
» sa capitale que, le cas échéant, elle hésiterait à entre-
» prendre des opérations aussi développées.

» Nous devons donc admettre comme vraisemblable que
» les Français effectueront la première concentration sur la
» ligne Metz-Strasbourg, afin de pousser sur le Mein, en
» tournant nos places fortes du Rhin, de séparer le Nord
» du Sud de l'Allemagne, de conclure un accommodement
» avec ce dernier, puis, le prenant pour base, de s'avancer
» ensuite vers l'Elbe.

» Une concentration au Sud de la Moselle, c'est-à-dire
» la réunion de toutes les forces disponibles dans le Pala-
» tinat bavarois, constitue donc le moyen le plus propre à
» déjouer ce plan. »

Lorsque le général de Moltke annonça si clairement ce que feraient les deux armées en cas de guerre entre la France et l'Allemagne, la première de ces puissances occupait Metz et Strasbourg, le Rhin moyen, de Bâle à Lauterbourg, et les Vosges; en outre, Mayence n'avait pas encore reçu l'accroissement qui l'a transformé en une place de premier ordre. Aujourd'hui l'Allemagne possède, indépendamment de ce pivot de manœuvres et des forteresses de Germersheim, de Rastadt et de Neuf-Brisach sur le Haut-Rhin, les vastes camps retranchés de Strasbourg et de Metz ; par conséquent, les difficultés d'une attaque française par la zone comprise entre la Moselle et le Rhin se sont fort accrues et les chances de succès ont diminué dans le même rapport.

C'est évidemment une circonstance qui aggrave la situation de la Belgique et impose à ce pays des devoirs nouveaux pour assurer le maintien de sa neutralité.

On ne peut donc plus, pour le rassurer, invoquer le passé en faisant remarquer :

1° Que depuis Louis XIII jusqu'à ce jour, la France a porté dix fois la guerre au delà du Rhin, en 1635, 1672, 1688, 1702, 1733, 1741, 1757, 1796, 1805 et 1809, et qu'il résulte de ces guerres qu'elle s'est toujours bien trouvée d'avoir attaqué l'Allemagne par le Rhin moyen (de Bâle à Mayence);

2° Que si en 1690, Louis XIV prit l'offensive par la Belgique, c'est que l'ennemi avait prévenu les Français dans ce pays; qu'il en fut de même en 1792, quand Dumouriez envahit nos provinces et, en 1815, quand Napoléon s'avança par Charleroi contre Wellington et Blücher.

La situation est aujourd'hui tout autre, et la France aurait de puissantes raisons pour attaquer par la Belgique si elle pouvait s'y établir avant les Allemands et y créer en peu de temps une base secondaire appuyée sur Liège et Namur. Il va sans dire que dans ce cas elle devrait assurer ses communications, en établissant sur la rive gauche de la Meuse française, à Châlons, par exemple, des forces suffisantes pour contenir les corps que les Allemands laisseraient dans l'Alsace-Lorraine, et en faisant avancer une ou deux colonnes, de Givet, sur Cologne, pour couvrir son aile droite (1).

Le *Journal de l'armée belge*, rédigé par un officier qui s'est beaucoup occupé de stratégie et qui a émis quelques idées originales sur la défense des Etats, soutenait en 1873 — à la grande satisfaction de nos journaux optimistes, qui s'empressèrent de reproduire ses conclusions — « que » le déplacement de la frontière allemande du Rhin sur » la Moselle a rendu, pour les Français, l'invasion de

(1) Le pays entre la Meuse et la Moselle étant pauvre et peu peuplé, ayant en outre de grandes forêts et des zones de terrains marécageux, n'offre pas les facilités ni les ressources nécessaires pour nourrir et loger de grandes masses de troupes.

» l'Allemagne par le Nord plus difficile et surtout plus
» dangereuse que par le passé. Les Français commet-
» traient une faute grave, disait-il, si au début d'une nou-
» velle guerre avec l'Allemagne, ils prenaient possession
» de la ligne de Sambre-et-Meuse. »

La *Belgique militaire* fit remarquer avec raison (1) que cette opinion serait fondée si l'Allemagne, par la conquête de la Lorraine, s'était rapprochée de la Meuse belge plus qu'elle ne l'était avant la guerre de 1870, et si l'armée allemande pouvait être réunie tout entière dans la Lorraine, avant que l'armée française ne fût en état de se jeter en Belgique.

Or la première assertion est fausse, puisque Trèves a fait retour à l'Allemagne depuis 1815, et que cette ville est plus rapprochée de Namur et de Liège que ne le sont Thionville et Metz.

Le « déplacement de la frontière du Rhin sur la Moselle » n'a donc rien changé à l'importance stratégique de la Meuse au point de vue français.

Quant à la seconde assertion : la possibilité de réunir le gros des forces allemandes sur la Moselle avant que l'armée française puisse envahir la Belgique, elle ne serait exacte que dans la supposition que le système de mobilisation de l'armée française fonctionnât mal et fût de beaucoup inférieur à celui des Allemands.

Cette supposition est encore admissible aujourd'hui, mais elle ne le sera pas toujours. Quand la France, qui est assez riche pour s'imposer les plus grands sacrifices, aura une ligne à double voie par corps d'armée pour effectuer le déploiement stratégique de ses forces sur la frontière du Nord et du Nord-Est, ce déploiement qui

(1) *Voir* le numéro du 18 janvier 1874.

exigerait actuellement neuf à dix jours, se fera en trois ou quatre jours, et dès lors les Français seront en Belgique avant les Allemands. Or nous croyons qu'un mouvement offensif vers le bas Rhin entrepris par eux *avant la concentration des forces allemandes*, obligerait les corps d'armée déjà réunis dans la Lorraine à rétrograder vers les corps d'armée en marche, à l'effet d'arrêter de front l'armée française, ou, tout au moins, de lui disputer le passage du Rhin, sous l'appui des places de Cologne et de Wezel.

Ce mouvement offensif des Français a été rendu plus facile et moins dangereux depuis 1870 par les immenses travaux de fortification qui mettent Paris à l'abri de toute attaque et qui assurent à l'armée française quatre excellents pivots de manœuvre sur la frontière belge (Dunkerque, Lille, Valenciennes et Maubeuge).

L'opinion du *Journal de l'armée belge* a été appuyée par les *Militärische Blätter*, de Berlin, mais la presse optimiste de Belgique a eu tort de se prévaloir de cet appui, car si, d'une part, le journal militaire allemand soutient que « dans tous les cas possibles, les Français pour envahir » l'Allemagne doivent s'abstenir non seulement de traverser » la Belgique, mais d'approcher de sa frontière, » d'autre part, il prétend que, grâce à la cession de l'Alsace et de la Lorraine, les Allemands prendraient position entre Metz et Strasbourg, « ce qui empêcherait les Français non » seulement d'avancer vers le haut Rhin, mais encore et » à plus forte raison par la Belgique. »

Ainsi, d'après ce journal, la France ne pourrait attaquer ni par le Nord ni par le Nord-Est. Le pourrait-elle par l'Est, par la Suisse? Oui, dit le *Journal de l'armée belge*; mais les *Militärische Blätter* lui répondent : « Nous ne pou- » vons accepter l'opinion que le front de la position

» des Français serait sur la ligne Chaumont, Vesoul,
» Belfort, car en choisissant cette position, les Français
» commettraient alors au Sud, *à un degré plus fort*, la
» même faute que nous avons déjà mentionnée plus haut,
» à savoir : une concentration au Nord de la Champagne. »

Les *Militärische Blätter* soutiennent donc que la France commettrait une faute grave de quelque côté qu'elle attaquât son voisin de l'Est. Il n'y a aucune conclusion à tirer de cette étude, si ce n'est que les organes de la presse militaire allemande se placent, dans l'examen de ces sortes de questions, bien plus sur le terrain du patriotisme que sur celui de la stratégie.

Le major allemand, F. Hoenig, a publié en 1878 un opuscule intitulé : *Die politische und militarische Lage Belgiums und Hollands in Rücksicht auf Frankreich-Deutschland.* On lit dans ce travail : « Malgré la légèreté du peuple fran-
» çais, la France ne tirera pas l'épée, jusqu'à ce que par
» des alliances puissantes, elle se sente en état d'entre-
» prendre une guerre offensive *vers la Belgique, cette*
» *direction lui présentant le plus de chances de succès.* »

« Le système de places fortes adopté par ce pays prouve
» que la France a l'intention, en cas de nouvelle guerre
» avec l'Allemagne, de protéger défensivement la région
» Sud-Est et d'assurer ses communications en arrière,
» tandis qu'elle tentera une opération décisive vers le
» Nord-Est, en Belgique. »

Quant à l'Allemagne, l'auteur est d'avis que son intérêt la portera à suivre le plan qu'il résume ainsi :

« Tâcher d'avoir une grande avance dans la mobilisation
» sur les Français, établir une petite armée à Strasbourg
» pour protéger l'Alsace-Lorraine, faire avancer son armée
» principale sur la ligne de Thionville à Metz, prendre
» immédiatement et résolument l'offensive dans la direction

» de Paris, empêcher par sa décision et son énergie les
» mesures que prendra l'armée française pour porter la
» guerre sur le territoire belge, et la contraindre à s'op-
» poser aux Allemands sur son propre territoire. »

Le major Hoenig conclut de là qu'aucun danger ne menace la Hollande ni la Belgique dans leur indépendance, et « que la politique et la stratégie allemandes ne sont ou
» ne peuvent être pour elles nullement à craindre; qu'elles
» lui serviront, au contraire, de bouclier aussi longtemps
» qu'elles ne contraindront pas l'Allemagne, en marchant
» avec la France, à envoyer une armée en Belgique ou en
» Hollande pour y combattre les Français. »

Cette conclusion confirme ce que nous disions plus haut, à savoir qu'il y a parti pris chez les stratégistes allemands de rassurer la Belgique sur les tendances de l'Allemagne et de l'alarmer, au contraire, sur celles de la France.

A l'appui de cette opinion, nous citerons encore l'extrait suivant de la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord*, organe officieux du gouvernement de Berlin :

« Une observation que nous avions faite il y a quelque temps, et à laquelle s'était associée la *Correspondance provinciale*, — savoir : que la France, si elle voulait encore commencer une autre guerre contre l'Allemagne, n'irait point donner de la tête contre le mur, c'est-à-dire contre Metz, et n'oserait point non plus sortir par la fente du rocher de Belfort, mais qu'elle déboucherait au large et tout à son aise par la Belgique, — cette observation, disons-nous, a a été accueillie et comprise en Belgique d'une manière satisfaisante. Il est, en effet, d'une haute importance pour la paix du monde que l'opinion publique en Belgique se rattache à cette idée que l'Empire allemand n'a eu et n'a, vis-à-vis du royaume belge, nul autre intérêt et nul autre désir que de maintenir son indépendance et sa neutralité,

tandis que celles-ci se trouveraient mises en question précisément du même côté que l'Allemagne serait menacée d'une guerre de revanche. Chez nous, il n'y a là-dessus aucun doute; *la même unanimité s'établit maintenant en Belgique, et semble devoir animer désormais la politique étrangère de ce pays.* »

On nous dira peut-être qu'à l'exemple des *Militärische Blätter* et du *Journal de l'armée belge* nous aurions dû soutenir que Français et Allemands commettraient une lourde faute en dirigeant leurs armées à travers la Belgique. Eh bien, quoique cette opinion soit contraire à nos convictions, nous l'eussions respectée (pour ne pas alarmer nos concitoyens) si la Belgique faisait comme l'Allemagne tout ce qu'exige l'intérêt de sa défense; mais, chez elle, la prévoyance est si peu active que, lorsqu'on la rassure, elle ne fait plus rien; on doit donc lui dire la vérité et lui montrer le péril sans ménagements, au risque de froisser par là des gouvernements qui nous donnent les assurances les plus amicales.

La seule chance qui lui reste de n'être pas envahie et de conserver son indépendance, est d'organiser assez fortement son état militaire pour que ni les Allemands ni les Français ne puissent s'emparer rapidement de la ligne de la Meuse dans le but d'en faire une base secondaire ou une ligne d'étapes.

Il dépend donc d'elle de créer une situation telle que l'un et l'autre belligérant aient intérêt à respecter sa neutralité.

Cette conclusion est conforme au résumé d'une intéressante étude publiée récemment par le journal des sous-officiers allemands (*Unteroffizier Zeitung*) sous le titre de : *Revanche des Français.*

Après avoir indiqué et discuté les routes d'invasion dans

diverses hypothèses de guerre, l'auteur conclut que l'Allemagne aurait intérêt à violer la neutralité belge et la France à violer la neutralité suisse. Il ajoute : « L'histoire » de la France offre trop d'exemples d'outrages aux puis- » sances neutres, pour qu'on puisse espérer lui voir » respecter les neutralités dans l'avenir. »

Cependant l'auteur pense qu'après l'achèvement des fortifications projetées ou en cours d'exécution en Belgique et en Suisse, « c'est encore vraisemblablement sur le même » terrain où elles se sont rencontrées en 1870 que se » porteront les armées. »

Les fortifications auxquelles il est fait allusion dans ce passage sont celles de la ligne avancée d'Anvers et de la ligne de la Meuse.

L'intérêt de la Belgique lui commande donc impérieusement de mettre les places de Liège et de Namur en état de résister aux armées belligérantes.

Ce devoir est-il compris et accepté par la nation et par le Gouvernement ?

C'est ce que nous examinerons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI

RÉFUTATION DES CRITIQUES AUXQUELLES A DONNÉ LIEU LE PROJET D'AMÉLIORER ET DE COMPLÉTER LES FORTIFICATIONS DE LA MEUSE.

I

La principale difficulté contre laquelle doivent lutter ceux qui cherchent à compléter et à perfectionner le système de défense du pays, est la prétention qu'ont des personnes absolument incompétentes de juger les idées et les propositions des militaires les plus distingués. En France, en Allemagne, en Angleterre, dans tous les autres pays lorsque le gouvernement, éclairé par des commissions spéciales, reconnaît qu'il est nécessaire de construire ou de démolir des places fortes, on ne voit pas des avocats, des banquiers, des industriels, des commerçants ou des hommes de lettres soutenir que les spécialistes se sont trompés en fortifiant tel point plutôt que tel autre et en déclassant ou en supprimant d'anciennes places qui ont joué autrefois un rôle important. Ce spectacle réjouissant ou navrant, selon le point de vue où l'on se place, ne se donne qu'en Belgique.

Lorsqu'en 1859 le Gouvernement, adoptant les conclusions d'un conseil composé de vingt-sept officiers, proposa de

concentrer la défense du pays sur Anvers, des citoyens qui n'avaient jamais ouvert un traité de stratégie, combattirent cette proposition et la qualifièrent d'insensée. L'un soutint qu'il fallait choisir comme base d'opérations de notre armée Ostende, un autre Namur, un autre Diest, un autre Lillo ou Rupelmonde ! (1)

Il s'est constitué récemment à Anvers, sans qu'on trouvât la chose le moins du monde ridicule ou impertinente, une société à la tête de laquelle se trouvent un armateur et un pharmacien et qui a pour but de pousser à la création d'une armée de volontaires.

Si des officiers s'avisaient de donner leur avis sur un titre du Code civil, il s'élèverait contre eux un *tolle* général ; mais on ne trouve rien d'exorbitant à ce que MM. X..., Y..., et Z..., avocats, notaires ou journalistes proposent, l'un, de supprimer la conscription et d'adopter le mode de recrutement de l'armée anglaise, l'autre, d'appliquer à la Belgique l'organisation militaire de la Suisse, et le troisième, de modifier complètement, d'après ses vues personnelles, le système de défense du pays et la composition des diverses armes.

Il est très probable que si l'on soumettait à ces trois incompétents un projet de défense de la Meuse, élaboré par nos meilleurs généraux, ils seraient d'accord pour le qualifier d'inutile ou d'absurde, car pour juger les questions militaires en Belgique, il n'est pas nécessaire d'avoir appris l'art de la guerre ; certaines fonctions civiles donnent à ceux qui les exercent (députés ou journalistes) le droit de tout examiner et de tout trancher. Cette compétence

(1) Les seuls opposants sérieux furent ceux qui soutinrent la nécessité de faire de Bruxelles le pivot de la défense du pays. Leur opinion toutefois eut peu de partisans. Il ne s'en trouva que *deux* dans la commission de 1859, composée de vingt-sept membres.

illusoire ou fictive, prime chez nous la compétence réelle ou de fait.

Pendant plusieurs années, les ministres de la guerre qui s'étaient imposé la tâche d'améliorer l'organisation de l'armée ou d'empêcher qu'on n'y apportât des modifications nuisibles, eurent pour principal adversaire un avocat brasseur; et quand le général Chazal proposa, en 1861, de donner à l'artillerie belge le canon prussien, il fut attaqué avec véhémence par des avocats et des journalistes qui n'avaient jamais vu ce canon dont ils se moquaient, ni le canon français qu'ils portaient aux nues.

Quelles clameurs n'a pas soulevé, en 1859, le projet d'agrandissement général d'Anvers !

Au point de vue militaire, disait-on, ce projet consacrait le principe de l'abandon du pays et de la fuite honteuse de l'armée vers les *Polders* de l'Escaut où personne ne viendrait l'inquiéter, et où les fièvres paludéennes se chargeraient de la détruire.

Au point de vue politique, c'était une conception malheureuse qui devait nous brouiller avec la France — la place d'Anvers ne pouvant être utile que pour combattre une armée venant du Midi — et au point de vue commercial, c'était une œuvre inspirée par la jalousie de l'Angleterre, dans le but unique de discréditer et de ruiner notre magnifique port (1).

Cinq ans après le vote de la loi, quand les militaires les plus distingués du pays et de l'étranger eurent porté sur les nouvelles fortifications d'Anvers (alors presque terminées)

(1) Le 30 juillet 1859, l'*Emancipation* et le *Journal de Bruxelles* soutinrent que fortifier Anvers, ce serait forcer l'une ou l'autre nation rivale à s'en emparer. L'*Echo de Bruxelles*, du 10 août, opina dans le même sens : « Le vote du projet de loi, disait-il, nous exposerait à une rupture avec la France. » — Un autre journal, l'*Economiste*, affirma que les nouvelles fortifications d'Anvers seraient élevées en grande partie « aux frais de l'Angleterre ».

un jugement des plus favorables, un avocat éminent, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre, publia dans ses *Lettres démocratiques* les lignes suivantes, qui sont un chef-d'œuvre d'ignorance, de présomption et de dénigrement :

« Anvers avec ses 40 kilomètres de fortifications, ses » camps retranchés et son amas de citadelles, n'est pas » seulement, comme on l'a dit, une *monstruosité digne de* » *la risée de l'Europe*, c'est encore la double violation » du traité de Paris du 30 mai 1814, et de l'article 15 du » traité de Londres du 15 novembre 1831, déclarant que le » port d'Anvers continuerait d'être uniquement un port de » commerce !

» Anvers, aujourd'hui, c'est l'anéantissement de la neu- » tralité et un acte de vassalité en faveur d'un gouverne- » ment étranger, qui vient encore de prouver, dans la » question danoise, avec quel héroïsme il sacrifie pour ses » protégés jusqu'ici son dernier homme et sa dernière » guinée.

» Anvers ! c'est un appel permanent à l'invasion, le » pays tout entier abandonné à qui veut s'en emparer, et » l'une des plus admirables positions militaires et commer- » ciales du continent livrée à l'Angleterre qui, depuis un » siècle, la convoite (1). »

Se plaçant à un autre point de vue, un publiciste de talent, M. de Molinari, directeur de l'*Economiste belge*, soutenait que toute ville de commerce fortifiée « est nécessairement une *ville morte.* »

Plusieurs journaux d'Anvers défendaient alors la même thèse.

(1) En 1867, ce même député qualifiait encore le système des fortifications d'Anvers d'*absurde* et de *monstrueux*. (Voir *Souveraineté nationale et Suffrage universel.*)

Or, en juin 1881, un sénateur de cette ville, M. Biart, est venu déclarer à la tribune que « la progression du » mouvement du port d'Anvers est en moyenne de » 300,000 tonnes par année, « c'est-à-dire, qu'aucun port européen, si l'on en excepte Liverpool, n'a progressé et ne continue de progresser autant que ce « malheureux Anvers », dont les fortifications devaient causer la ruine.

Le 11 septembre 1881, le bourgmestre, M. de Wael, s'adressant au Roi, disait :

« De l'immense travail de la rectification des quais que » Votre Majesté visitera aujourd'hui, 1,200 mètres sont » achevés ainsi que les bassins de batelage. Ces travaux, » construits en vertu de la convention conclue entre l'Etat » et la ville, coûteront environ 70 millions.

« Lorsque, dans trois ou quatre ans, ces gigantesques » entreprises seront terminées, le port d'Anvers disposera » de 13,400 mètres courants de quais et aura plus de » 45 hectares de surface de bassins, et l'outillage sera mis » en rapport avec ces étendues.

» En 1870, le mouvement général de la navigation était » de 4,797,095 tonnes ; il a, depuis cette époque, suivi une » progression constante et sans parallèle, à ce point qu'en » 1880 il atteint le chiffre vraiment remarquable de » 9,616,452 tonnes. »

Sur ce point, comme sur la valeur technique des nouvelles fortifications d'Anvers et de l'artillerie prussienne, Messieurs les *Josse* de l'armée ont eu la satisfaction de voir l'expérience donner un éclatant démenti à Messieurs les économistes et les avocats du Parlement et de la presse. Il en sera de même pour les travaux de la Meuse, dont la première guerre entre la France et l'Allemagne démontrera l'impérieuse nécessité.

Aussitôt que le général Liagre eut fait connaître à la Chambre l'importance de ces travaux, l'opposition, suivant sa constante habitude, s'empara des déclarations du Ministre de la Guerre pour dénoncer au pays les projets *militaristes* du cabinet et se faire bien venir des électeurs en leur promettant de combattre ces projets.

M. Woeste exprima son opinion dans les termes suivants :

« *Le simple bon sens* me dit que la Meuse n'est pas une » ligne d'opération pour les Allemands ni pour les Fran- » çais. »

Sur ces questions spéciales, les jeunes avocats n'ont pas besoin de consulter les stratégistes ni les vieux généraux : leur *bon sens* suffit !

M. Jacobs déclara que « la simple annonce d'un projet » de défense de la Meuse avait jeté l'alarme dans le pays ;» M. Malou se disait convaincu qu'il s'agissait de substituer au système de concentration voté en 1859 « un système nouveau que rien ne justifie ». M. De Decker poussa l'excentricité jusqu'à prétendre que la défense de la Meuse aurait pour résultat de rendre inutile la défense de l'Escaut et de permettre ainsi *la démolition des fortifications d'Anvers*. Ce même député ne craignit pas d'ajouter que ce que nous aurions de mieux à faire, en cas d'agression, serait de renoncer à toute défense et « de laisser » passer, le plus vite possible, les armées belligérantes » pour qu'elles ne fassent pas de notre territoire leur » champ de bataille. »

Afin de déjouer cette tactique, des représentants et des journaux libéraux se rangèrent piteusement du côté de ceux qui tremblaient de voir le Gouvernement faire son devoir en fermant à Liège et à Namur les principaux accès de la vallée de la Meuse.

« Nous sommes persuadés, disait l'*Etoile belge* (1), que » non seulement le Gouvernement n'a aucun projet en vue » au sujet de la fortification de la ligne de la Meuse, mais » que l'honorable Ministre de la Guerre lui-même est peu » disposé à soumettre à cet égard des propositions à ses » collègues. »

La *Flandre libérale* alla plus loin : « Nous repousse- » rions, disait-elle, la conclusion formulée par le Ministre » de la Guerre, lors même que nous voudrions admettre la » réalité des dangers qu'il signale. »

C'est le besoin de flatter les intérêts égoïstes de certains électeurs, à la veille des élections de Gand, qui explique cet inconcevable langage.

Un journal qui défend les opinions des libéraux avancés se montra plus hostile encore à l'idée de fortifier la Meuse et invoqua uniquement l'intérêt de son parti.

« Il est évident, disait-il (2), que la question de la ligne » de défense de la Meuse pourrait compromettre la situa- » tion excellente que le Ministère a en ce moment, et qu'un » nouvel accroissement des charges militaires causerait » dans tout le pays, sans distinction de parti, un mécon- » tentement qui ne manquerait pas de se manifester aux » prochaines élections générales.

» L'inévitable conséquence de ce mécontentement serait » le déplacement de la majorité, le renversement du Minis- » tère et le retour des cléricaux au pouvoir.

» Il est donc tout naturel que ledit Ministère soit décidé » à se garer comme du feu de la question nouvelle des » fortifications de la Meuse, et, pour notre part, nous ne » pouvons que l'en féliciter. »

(1) Numéro du 14 avril 1880.
(4) *La Chronique*, du 27 octobre 1880.

En présence de cette opposition, le chef du cabinet se crut obligé de calmer les appréhensions électorales de ses amis : « Les projets de fortification de la Meuse, dit-il, » n'ont pas été soumis aux délibérations du conseil des » ministres et s'ils lui étaient soumis, je ne dis pas, *quoique* » *cela soit improbable*, qu'ils ne recevraient pas son appro- » bation. »

La question étant revenue sur le tapis au mois de mars 1881, M. Frère fit une déclaration encore moins favorable aux travaux de la Meuse. Le même jour, son organe habituel, l'*Echo du Parlement*, appréciait cette déclaration dans les termes suivants :

« MM. Beeckman et Thonissen ayant demandé au Gou- » vernement quelles étaient ses intentions au sujet de notre » système de défense, M. le Ministre des Affaires étran- » gères a répondu que le cabinet maintenait dans son inté- » grité le système de concentration adopté en 1859, avec » l'établissement de la seconde ligne de forts nécessaire » pour mettre la place d'Anvers à l'abri du bombardement.

» On a parlé de fortifier la ligne de la Meuse ; des avant- » projets ont été faits dans ce but. Le Gouvernement est » d'avis qu'il n'y a pas lieu de revenir sur les décisions » prises en 1859. Ces déclarations nettes et catégoriques » couperont court, espérons-le, aux manœuvres intéres- » sées auxquelles la question des fortifications de la Meuse » sert de pivot. Il n'y aura pas de nouvelle ligne de défense » sur la Meuse. Le Gouvernement s'en tient au système de » concentration de 1859 et au plan dont l'exécution se » poursuit. *Il n'ira pas au delà.* La déclaration de M. le » Ministre des Affaires étrangères rend désormais toute » équivoque impossible.

Le lendemain, 11 mars, le même journal s'exprimait ainsi :

« La déclaration faite hier par M. le Ministre des
» Affaires étrangères a été aussi nette que catégorique. Le
» Gouvernement s'en tient au plan de 1859, avec la ceinture des forts détachés. Il n'adopte pas les avant-projets
» dont l'honorable général Liagre a parlé l'an dernier dans
» la discussion du budget des travaux publics, à propos des
» forts à établir sur la Meuse. *La ligne de la Meuse ne sera
» pas fortifiée.* Voilà qui est clair et précis. Vous le croyez
» n'est-ce pas? Eh bien, pas du tout. Quand M. le Ministre
» des Affaires étrangères dit que la ligne de la Meuse ne
» sera pas fortifiée, cela veut dire qu'elle le sera. Le
» *Journal de Bruxelles* et avec lui toute la presse cléricale
» l'affirment avec une cynique audace et une impudente
» mauvaise foi. Il y a un mot d'ordre donné. »

Après le départ du général Liagre, en juin 1880, il s'éleva dans la presse une polémique au sujet des causes de la démission du Ministre de la Guerre. A cette occasion l'*Echo du Parlement* disait : « Les fortifications de la
» Meuse et de la Sambre n'ont jamais existé que dans
» l'imagination des cléricaux; ce qui le prouve péremptoirement, c'est que le Gouvernement a autorisé
» la construction des ponts au sujet desquels des observations avaient été présentées par le génie militaire. »

Il est évident que, dans ces articles, l'organe habituel du cabinet exagérait la portée des déclarations du Ministre des Affaires étrangères. Celui-ci, en effet, avait été beaucoup moins absolu : il s'était exprimé comme suit :

« Une question, Messieurs, qui a été soulevée récem-
» ment, c'est celle d'*une extension fort considérable* des
» fortifications de la Meuse, car il y a des fortifications sur
» la Meuse. Celles qui existent aujourd'hui *pourront exiger
» peut-être* des modifications. Mais on parle de *nombreux*

» *forts* à créer et dont on cherche à faire un épouvantail
» aux populations.

» Eh bien, Messieurs, nous ne pensons pas qu'il y ait
» lieu de revenir sur les résolutions discutées par les
» Chambres en 1859. »

Le premier paragraphe de cette déclaration laisse un peu d'espoir à ceux qui jugent nécessaire de renforcer la ligne de la Meuse par la construction de nouveaux forts; le second est beaucoup moins rassurant, la Chambre n'ayant rien voté ni rien sanctionné, en 1859, qui autorise cette construction.

Voici en quels termes le général Chazal résuma le nouveau système de défense lorsqu'il le présenta à la Chambre :

« Quand les démolitions reconnues indispensables
» seront terminées, notre système de défense permanent
» se composera :

» 1° D'une grande position stratégique pouvant servir à
» l'armée de base d'opérations et de place de refuge;

» 2° Des places de Diest et de Termonde, couvrant la
» ligne du Démer, du Rupel, de la Dyle et de la Nèthe *et*
» *de quelques autres places assurant le libre passage et la*
» *défense de nos deux grands fleuves.* »

Quelles étaient ces places? Si on l'avait demandé au Ministre, il aurait répondu que la commission qui arrêta les bases du nouveau système de défense du pays s'était prononcée pour la conservation de l'enceinte de la ville haute de Charleroi, de la citadelle de Tournai, de la place d'Ostende, de la citadelle de Gand, de la citadelle de Namur et de la citadelle de Liège.

Loin de songer à augmenter l'importance des fortifications de ces deux dernières villes, la commission l'avait réduite en proposant la démolition de l'enceinte de Namur et du fort de la Chartreuse à Liège.

Or, depuis 1859, on a démoli la place d'Ostende, l'enceinte de la ville haute de Charleroi, la citadelle de Gand et la citadelle de Tournai. En revanche, le fort de la Chartreuse a été conservé.

Le chef du cabinet ne pouvait donc pas dire, comme il l'a fait en mars 1881 : « Nous nous en tenons au système de » défense tel qu'il a été sanctionné par les Chambres » en 1859, tel qu'il a été complété par la première ligne de » défense d'Anvers. »

Et l'objection qu'on a tirée de là contre les ouvrages à construire sur la Meuse, à savoir « le danger d'immobiliser trop de forces et trop de matériel », n'a pas de valeur, puisque ces ouvrages n'exigeront pour leur défense ni autant de soldats ni autant de canons qu'en auraient réclamé les fortifications d'Ostende, de la ville haute de Charleroi, des citadelles de Gand et de Tournai, que la commission de 1859 voulait conserver.

En effet, les tableaux officiels assignaient aux garnisons de ces places les effectifs suivants nécessaires *pour une bonne défense* :

Charleroi	2598	hommes	et 492	bouches à feu.
Citadelle de Tournai	2453	—	108	—
Ostende	4783	—	203	—
Citadelle de Gand	2585	—	81	—
Total . .	12,419 (1)	—	et 584	—

Or les nouvelles fortifications que nous proposons d'élever à Liège et à Namur, consistent en 4 forts, 3 fortins à coupoles et 4 redoutes permanentes.

(1) Loin d'être exagéré, ce chiffre est au-dessous des nécessités d'une bonne défense. Nous avons admis des bases plus larges pour l'évaluation des garnisons des nouveaux ouvrages de Liège et de Namur.

Quand ces travaux seront exécutés, on pourra démolir à peu près complètement la citadelle de Liège et conserver seulement le réduit du fort de la Chartreuse. Dès lors, les garnisons de Liège et de Namur exigeront 12 bataillons, 15 batteries de siège et 3 compagnies du génie, soit 14,226 hommes. Dans leur état actuel, ces deux places ne doivent avoir pour une bonne défense que 6,202 hommes. La différence en plus n'est donc que de 8,024 hommes; mais, d'un autre côté, les garnisons des places démolies, que la commission de 1859 voulait conserver, exigeaient un effectif total de 12,419 hommes.

D'où il résulte que notre combinaison aurait pour effet d'accroître de 4,395 hommes la force de l'armée active.

Ainsi, loin de porter préjudice au système de concentration admis par la commission de 1859, nous l'améliorons *en diminuant l'effectif des troupes à immobiliser dans les positions fortifiées.*

On arrive à une conclusion tout aussi favorable si l'on compare l'armement des places supprimées (que la commission de 1859 voulait conserver), à celui des nouveaux forts jugés nécessaires pour la défense de la Meuse. Cette comparaison prouve en effet que la diminution en bouches à feu s'élève à environ 150.

Ceux qui prétendent que la Belgique ne doit pas fortifier la ligne de la Meuse ont invoqué une autorité des plus respectables, celles du général Jomini, qui, d'après Sainte-Beuve (1), « était d'avis de concentrer la défense de la Bel-
» gique *sur un seul point intérieur ;* mais là encore, dit-il,
» on ne suivit qu'à moitié son avis. »

L'éminent biographe ne donnant aucune preuve à l'appui de l'opinion qu'il prête à Jomini, nous sommes en droit de

(1) *Voir son Etude sur Jomini*, p. 219.

soutenir qu'il est dans l'erreur, d'autant plus que nous pouvons produire une lettre que le général nous écrivit le 15 mai 1850, à propos d'un projet du capitaine Vandevelde, qui consistait à raser toutes les forteresses belges et à concentrer la défense du pays sur sa capitale fortifiée.

« Vous savez, disait-il dans cette lettre, que je trouve le
» système de M. Vandevelde *trop exclusif*, et que j'admets
» la nécessité d'avoir, outre Bruxelles, un bon pivot d'opé-
» rations sur chaque aile, un à l'Est, sur la Meuse, un à
» l'Ouest sur l'Escaut. »

Quelques temps après, dévoloppant cette idée dans une note, il s'exprima comme suit : « Appliquant, ce que je
» regarde comme des vérités incontestables, à la Belgique
» dont le territoire *a peu de profondeur*, je demeure con-
» vaincu que *six* places seraient le maximum de ce que
» l'on pourrait souhaiter, et même je réduirais ce nombre à
» *cinq* (Bruxelles compris).

» J'ai regretté que vous n'ayez pas répliqué à M. Vande-
» velde par ces considérations purement stratégiques : Que
» même dans son système de mobilité des plus grandes
» forces stratégiques, il serait *indispensable* d'offrir à ces
» forces mobiles des pivots d'opérations pour les favoriser,
» soit sur la zone de gauche, qui est la Meuse, soit sur celle
» de droite (l'Escaut), ce qui nécessiterait au moins *cinq*
» places. »

Jomini voulait donc avoir 2 places sur l'Escaut et 2 sur la Meuse, indépendamment de Bruxelles fortifié.

Nous sommes moins exigeant que lui, puisque nous nous contentons de 2 places sur l'Escaut, Anvers et Termonde, et de 2 places sur la Meuse, Liège et Namur (1).

(1) Sans compter le fort de Huy et peut-être un fort à construire près de Visé.

Une objection formulée dans la presse et qui semble avoir produit un grand effet sur quelques membres de la Chambre est celle-ci :

On a tort de croire que nous arrêterons les Allemands ou les Français en construisant de nouveaux forts à Liège et à Namur. Il existe, en effet, un grand nombre de routes traversant la vallée de la Meuse sur des ponts qui ne sont pas commandés par ces places et dont l'ennemi pourra se servir pour tourner nos positions fortifiées.

Voyons ce que vaut cette objection.

Les ponts permanents de la Meuse sur le territoire belge sont au nombre de 24, dont 6 se trouvent à Liège et 2 à Namur (1). Indépendamment de ces ponts, on a autorisé la construction de 4 ponts nouveaux à Bas-Oha, Herstal, Sclayn et Flémalle-Grande.

L'existence de tous ces ponts prouve combien peu, dans notre pays, l'on a égard aux intérêts de la défense nationale quand il s'agit de concéder des travaux publics : ponts, routes, canaux ou chemins de fer.

La France, qui avait longtemps montré, à un moindre degré cependant, la même imprévoyance, a payé bien cher cette faute en 1870.

Il existait sur la Moselle française un grand nombre de ponts permanents ; ceux de Metz et de Thionville étaient seuls défendus. Aujourd'hui que la Moselle forme, à l'Est, la première ligne de défense du territoire, le gouvernement reconnaît le tort qu'il a eu d'autoriser la construction de ces ponts et cherche à réparer le mal en établissant des forts sur les principaux passages. Les ponts non protégés de Chatel,

(1) Les autres sont à Andenne, Namêche, Jambes, Lustin, Yvoir, Houx, Dinant, Hastières, Huy, Ombret-Amay, Engis, Val-Saint-Lambert, Seraing, Ougrée, Argenteau et Visé.

de Charmes, de Fontenoy et de Liverdun seront certainement démolis au moment de la mobilisation.

La même faute a été commise par les Suisses, qui ont laissé construire, sur le Rhin, de Constance à Bâle, 14 ponts en pierre et en bois.

Tout autre a été la conduite des Allemands, qui n'ont autorisé la construction de ponts fixes que sous le canon des places du Rhin et qui partout ailleurs ont exigé des ponts flottants.

Il y a, en effet, entre Bâle et Wesel 27 ponts, dont 20 sont des ponts de bateaux et 2 de grands bacs servant au transbordement des marchandises et des voyageurs. Les ponts fixes se trouvent à Mannheim, à Coblenz, à Cologne, à Hamm, à Rheinhausen et à Wesel. Les ponts sur bateaux servant au passage des trains de chemin de fer sont à Huningue, à Chalempré-Neubourg, à Brisach, à Maxau, à Spire, à Worms et à Coblenz (1).

Nous admettons qu'il eût été impossible d'obtenir en Belgique que l'on subordonnât l'intérêt des populations, celui du commerce et de l'industrie, à celui de la défense au point de n'autoriser que des ponts flottants sur la Meuse; mais ce qui est réellement inadmissible, c'est qu'après avoir concédé des ponts jugés dangereux par l'autorité militaire, on refuse de construire les forts, les redoutes et les batteries nécessaires pour disputer ces ponts à l'ennemi et pour en assurer la possession à nos troupes ou à celle de nos alliés.

On prétend que ces travaux ne serviraient à rien, puisqu'il ne faudrait que 2 1/2 à 3 heures (2) à l'ennemi pour

(1) Les ponts sur le Rhin ont 200 mètres de longueur à Bâle, 250 à Strasbourg, 315 à Mayence, 340 à Coblentz, 430 à Cologne, 400 à Hamm.

(2) Les Allemands, dans la dernière guerre, ont construit, *lorsque tout était à pied d'œuvre*, des ponts de 136 m. en 2 1/2 heures, de 212 m. en 3 3/4 d'heures, et de 320 m. (sur la Seine) en une nuit d'hiver.

jeter sur la Meuse des ponts flottants ou des ponts de chevalets, et qu'il existe entre Visé et Namur un grand nombre de routes transversales permettant aux colonnes ennemies d'arriver au fleuve en évitant les points fortifiés.

Pour convaincre ces critiques incompétents qu'ils se trompent en soutenant qu'une armée ou un corps d'armée pourrait suivre les chemins de terre ou légèrement empierrés qui aboutissent à la Meuse, il suffira de leur apprendre, ce qu'ils ignorent certainement, qu'un corps de 35,000 hommes, avançant sur une seule route, occupe une longueur de **48** *kilomètres*, y compris la zone d'exploration, et que son train d'équipages s'élève à environ *mille* voitures, savoir :

150 voitures portant des vivres pour 4 jours (1);

400 voitures du parc, portant des fourrages pour 7 jours;

136 voitures d'ambulance ;

120 voitures environ portant des munitions (colonnes de munitions);

78 voitures d'équipages de pont;

100 voitures environ portant les bagages, les munitions et les outils des régiments;

30 voitures du parc du génie (2);

Un pareil train ne peut avancer que sur des chaussées ou des routes empierrées de première classe.

Tout ne se réduit pas, du reste, pour l'ennemi à déboucher dans la vallée de la Meuse et à traverser le fleuve en un ou plusieurs points. Avant qu'il puisse avancer, soit vers le Bas-Rhin — s'il arrive du Midi — soit vers le nord de la France — s'il arrive de l'Est — il faut qu'il organise une

(1) Napoléon estimait à 400 ou 500 par jour le nombre des voitures nécessaires à l'entretien d'une armée de 100,000 hommes.

(2) Les soldats portent sur eux des vivres pour 3 jours; les vivres du 4e jour se trouvent sur les voitures à bagages des corps. Les chevaux de selle portent des fourrages pour 1 jour et les chevaux de trait, pour 3 jours.

ligne d'étapes pour approvisionner les colonnes, faire arriver les renforts, évacuer les malades et les blessés et assurer la retraite en cas de revers ; il faut, de plus, qu'il crée sur cette ligne un *service d'étapes* et qu'il forme des dépôts de vivres, de munitions et de matériel qui soient à l'abri d'un coup de main. Une ligne d'étapes se compose généralement, aujourd'hui, d'une voie ferrée et d'une ou de deux routes ordinaires. Dans le cas présent, elle serait formée par le chemin de fer qui passe à Liège et à Namur et par les chaussées qui longent, l'une la rive droite, l'autre la rive gauche du fleuve. Pour organiser cette ligne d'étapes, les Allemands aussi bien que les Français devraient s'emparer des places qui la barrent et y former ensuite des *magasins d'étapes*. Ils confieraient cette mission à des troupes de seconde ligne (landwehr ou armée territoriale), et tant qu'elle ne serait pas terminée, l'armée active se trouverait dans une situation critique, parce qu'elle ne pourrait pas établir des communications rapides et sûres avec sa base d'opération : les places du Bas-Rhin ou celles du Nord de la France, suivant que l'agression viendrait de l'Est ou du Midi.

La possession des places de la Meuse serait également nécessaire à l'envahisseur pour assurer sa retraite.

La stratégie tient compte de ces diverses nécessités d'une armée opérant loin de sa base, en prescrivant d'organiser, sur le territoire ennemi, une *base secondaire* dès que la ligne d'opérations s'allonge trop ou prend une direction trop oblique par rapport à la base primitive pour que l'armée se sente encore appuyée par celle-ci.

La base secondaire d'une armée française en marche vers le Bas-Rhin, ou d'une armée allemande se portant sur la frontière Nord de la France, serait la ligne de la Meuse avec ses points fortifiés.

Il est donc de la plus haute importance que Liège et Namur puissent opposer une longue résistance à l'ennemi, d'abord pour entraver la marche de ses colonnes, ensuite pour retarder le plus possible l'organisation de sa ligne d'étapes et de sa base secondaire.

Nous ajouterons qu'une armée étrangère venant à notre secours nous demanderait, sans doute, de réunir des dépôts de vivres et de munitions dans la vallée de la Meuse et de mettre ces dépôts à l'abri des attaques de l'ennemi. C'est encore une raison pour fortifier solidement Liège et Namur.

Ces places seraient enfin très utiles comme points d'appui et pivots de manœuvre, soit que l'armée belge dût opérer isolément sur les communications d'une armée allemande ou d'une armée française traversant le pays, soit qu'elle eût à combattre directement une de ces armées avec le concours d'une partie des forces du belligérant qui aurait respecté notre neutralité (1).

Il est certain que, dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui, les places de Liège et de Namur ne pourraient pas jouer le rôle qui leur est assigné par l'importance stratégique de la Meuse. Elles seraient même plutôt nuisibles qu'utiles.

En effet, leurs revêtements pouvant être mis en brèche de loin et leurs défenses désorganisées par des batteries placées sur les hauteurs environnantes qui autrefois étaient hors de portée de l'artillerie et qui aujourd'hui doivent être considérées comme très dangereuses, il serait facile à l'ennemi de s'en emparer en peu de temps et sans faire de grands sacrifices.

Si nous cherchions à nous y opposer avec notre armée

(1) Ce cas imposerait au commandant en chef de l'armée belge une grande prudence pour ne pas être entraîné dans un échec qui couperait son armée d'Anvers, ou lui enlèverait l'indépendance nécessaire pour servir exclusivement la cause nationale.

active, nous nous exposerions au risque d'être battus et coupés d'Anvers, ce qu'il faut éviter à tout prix. Or une fois que l'ennemi serait maître de Liège et de Namur, qu'il aurait omplété les fortifications de ces places et pourvu à leur défense, il serait bien plus difficile à l'armée belge d'inquiéter sa ligne d'opérations que si la vallée n'était pas fortifiée du tout, auquel cas l'ennemi resterait exposé à nos coups de main aussi longtemps qu'il n'aurait pas créé dans la vallée au moins deux *places du moment.*

Pour que les forteresses de Liège et de Namur satisfassent aux conditions énoncées plus haut, il n'est point nécessaire de les transformer en camps retranchés, comme on l'a soutenu à tort. Il suffit qu'elles aient les propriétés des têtes de pont doubles, afin que notre armée ou celle qui viendra à notre secours, puisse opérer sur les deux rives du fleuve sans courir le danger d'être acculée à des ponts dont le passage exigerait plus de temps que ne lui en laisserait l'ennemi. Ce but sera convenablement atteint si l'on construit à Namur un grand fort et un fortin, à Liège trois forts, deux fortins et quatre redoutes permanentes.

Il nous reste un dernier argument à réfuter. Lorsque la commission de 1871 proposa d'augmenter l'effectif du contingent et celui de l'armée, on disait : « A quoi bon? Nous nous sommes parfaitement tirés d'affaire, en 1870, avec notre petite armée, et ni la France ni la Prusse ne se sont plaintes de notre prétendue faiblesse militaire. »

Ceux qui raisonnaient ainsi perdaient de vue ce fait important que l'armée n'ayant pas eu un seul coup de fusil à tirer en 1870, son insuffisance ne pouvait être constatée. Il est heureux pour le pays que cette démonstration pratique lui ait été épargnée.

Aujourd'hui qu'il s'agit de fortifier la Meuse, les

adversaires des dépenses militaires font entendre les mêmes clameurs : « A quoi bon? s'écrient-ils. Aucune puissance garante de notre neutralité ne réclame de nous un pareil sacrifice. »

L'argument est d'une incomparable naïveté. Un peu de bon sens suffit, en effet, pour comprendre que si la France ou l'Allemagne, ou toutes deux songeaient à occuper éventuellement la ligne de la Meuse pour assurer le succès de leurs opérations, elles n'iraient pas inviter le Gouvernement belge à rendre, par la construction de bons forts, cette occupation impossible ou trop difficile.

La fortification de la ligne de la Meuse est donc pour la Belgique une nécessité de premier ordre, qui ne pourrait être méconnue ou éludée sans causer à la défense nationale un préjudice irréparable.

Cette nécessité ne pouvant être sérieusement contestée, nous espérons que tous ceux qui auront lu notre travail avec l'attention que mérite un pareil sujet, nous donneront raison et joindront leur voix à la nôtre pour demander que le pays fasse enfin son devoir.

Il lui en coûtera sans doute 15 millions et même 20, en comptant l'armement des nouveaux ouvrages, mais la Belgique peut bien à ce prix compléter sa sécurité. Elle ne s'est pas régimbée quand on lui a demandé 45 millions pour le Palais de Justice de Bruxelles, à propos duquel M. Graux, ministre des Finances, disait en mars 1879 : « Le pays est assez riche *pour se donner le luxe* d'un » monument capable de marquer une date dans nos » annales. »

A plus forte raison sera-t-il assez riche pour élever des travaux qui ne sont pas de *luxe*, mais de première *nécessité*, et qui marqueront eux aussi une date dans l'histoire, en prouvant à nos arrière-neveux que la génération actuelle n'a

rien négligé pour défendre son indépendance, ses libertés, ses richesses et son honneur.

« La liberté coûte cher, disait Montesquieu, mais quel » qu'en soit le prix, il faut savoir le payer aux dieux. »

II

La Belgique doit-elle organiser son système de défense dans l'unique but d'empêcher ses voisins de traverser son territoire ou d'y vider leurs querelles? N'a-t-elle plus à craindre d'être conquise au début ou à la fin d'une grande guerre?

C'est une question délicate à traiter dans un moment où le gouvernement français nous donne les assurances les plus amicales et repousse toute idée de conquête.

Mais une petite nation, qui a souvent porté le joug et qui a vu depuis cinquante ans un grand nombre d'Etats secondaires disparaître pour arrondir les puissances de premier ordre, ne peut pas oublier que les situations se modifient promptement et que la *politique des Etats*, comme le disait l'organe de M. Gambetta, *est la politique des intérêts* (1), aphorisme que Frédéric II énonça tout aussi clairement en disant : *Un souverain doit avoir le cœur dans la tête.*

Les *opportunistes* actuels déclarent qu'ils ne songent pas à reprendre l'Alsace-Lorraine, ni à étendre la France jusqu'au Rhin. Mais jamais aucun parti ni aucun homme d'Etat *au pouvoir* n'a formellement repoussé la doctrine des limites naturelles, ni soutenu que la France doit accepter comme définitive la restitution de l'Alsace et de la Lorraine à l'Empire germanique.

(1) *La République française,* numéro du 6 avril 1874.

Les Belges ne peuvent oublier que depuis la chute de Napoléon Ier, la duchesse de Berry, Chateaubriand (1) et de Montalembert ont revendiqué leur pays pour la légitimité, Talleyrand pour la branche cadette (2), Ledru-Rollin pour la République, Napoléon III pour l'Empire et Thiers pour tous les Français, sans distinction d'opinion (3).

Le 15 mai 1748, le maréchal de Saxe écrivait de Maestricht au comte de Maurepas, négociateur pour le traité d'Aix-la-Chapelle :

« En vérité, ce pays (la Belgique) est *un bon morceau ;*
» il me fâche de le rendre. »

Ce *bon morceau*, la France eût sans doute cherché à le prendre en 1870 si elle avait été victorieuse ?

N'a-t-elle pas voulu s'en emparer en 1866, quand Napoléon écrivit en marge du projet de traité, minuté par Benedetti le 23 août :

« Il est bien évident que l'extension de la suprématie de
» la Prusse au delà du Mein nous sera une occasion toute
» naturelle, presque obligatoire, *pour nous emparer de la*
» *Belgique ;* mais d'autres occasions peuvent se présenter
» — nous devons en rester les juges exclusifs : la rédaction

(1) En 1829, de Mortemart, ambassadeur de France en Russie, reçut l'ordre de négocier un traité qui assurait la Belgique à la France, la Hollande et la Saxe à la Prusse, les provinces rhénanes au roi de Saxe et Constantinople à la maison d'Orange.

(2) *Voir* à ce sujet les *Mémoires* de lord Palmerston et un travail publié récemment dans la *Revue des Deux Mondes* par M. Rothan.

Ces écrits fournissent la preuve que Talleyrand soumit à de Bulow, ambassadeur de la Prusse à Londres, un projet de partage de la Belgique et du Luxembourg entre la France, la Prusse et la Hollande, avec la neutralisation d'Anvers, pour désintéresser l'Angleterre.

(3) *Voir* son *Histoire de la Révolution française, du Consulat et de l'Empire.*

Le 9 août 1831, il disait à la Chambre des députés :

« Puisqu'il n'était pas sage de réunir la Belgique à la France, de déchirer les
» traités de 1815, de confondre la question de politique territoriale avec la
» question politique, il a fallu *ajourner nos prétentions sur la Belgique.* »

» très claire et très précise du projet nous maintient à cet
» égard une liberté précieuse. »

On lisait dans l'*Echo du Parlement*, le 4 juin 1874 :

« Que tous les partis en France, à toutes les époques, » aient rêvé l'annexion de la Belgique et la conquête de la » frontière du Rhin, c'est là un fait irrévocablement acquis » à l'histoire.

» Les *Mémoires* de lord Palmerston, publiés par sir » H. Bulwer Lytton, contiennent à cet égard des révélations » appuyées de preuves officielles.

» Voilà pour le passé.

» Que M. de Broglie, pendant qu'il était ministre de » France à Londres, a déclaré que « l'Allemagne obtien- » drait quittance pour l'Alsace-Lorraine si elle voulait céder » la Belgique à la France, c'est le secret de Polichinelle. »

« L'*Indépendance* elle-même n'ose pas le nier. Elle se » borne à traiter l'idée de « saugrenue. ». Nous avons vu » même en France, des idées non moins « saugrenues » » faire leur chemin et trouver leur heure ou leur jour de » popularité.

» Nous n'avons donc fait qu'enregistrer après la *Gazette* » *de Cologne* des faits incontestables et incontestés. »

En mars 1880, M. Gladstone, dans un discours prononcé à Edimbourg, apprit à ses auditeurs que lorsqu'il proposa à M. de Bismark, en 1870, de conclure un traité avec l'Angleterre pour protéger l'indépendance de la Belgique contre une invasion française, le chancelier répondit par le télégraphe la même après-midi : *Oui*.

« En France, dit-il, il y eut quelque délai, quelques » hésitations inutiles ; puis, peu de jours après, la France » signa l'engagement que nous lui avions proposé, c'est- » à-dire de protéger la Belgique, le cas échéant, contre » une invasion allemande. »

Malgré ce traité, il est à peu près certain que la France impériale eût exigé la limite du Rhin si le sort des armes lui avait été favorable en 1870. Cinq ans après la guerre, cette pensée d'agrandissement trouvait encore de l'écho dans la presse française : « Si la France avait été victo-» rieuse au lieu d'être battue, écrivait Emile de Girardin, » le monde entier eût trouvé souverainement juste que la » Belgique redevînt française. »

M. Théophile Lavallée, professeur à l'école impériale de Saint-Cyr, publia, en 1864, un livre sur les *Frontières de la France.*

Le journal la *Patrie*, rendant compte de ce livre, disait : « M. Lavallée établit les droits de la France à la revendication de ses frontières naturelles, par la géographie et par l'admirable suite des efforts qu'ont tentés tous nos rois depuis Charlemagne. Henri IV, Richelieu, Mazarin et Louis XIV ont été les devanciers de la République française et de Napoléon I[er]. Chaque acte de ces souverains et de ces ministres a tendu au même but, et *quand une idée a eu de pareils ancêtres, elle doit triompher.* »

La *Patrie* ajoutait, sous forme de résumé : « Ce beau livre sera un jour l'arme de notre diplomatie. »

Devons-nous avoir les mêmes craintes à l'égard de l'Allemagne ?

Les Français prétendent que oui, mais nous pouvons leur opposer le fait décisif que jamais un parti ni un homme d'Etat de ce pays n'a soutenu que la Belgique doit appartenir à l'Allemagne en vertu d'un droit naturel ou historique (1).

(1) Le 29 juillet 1870, la *Correspondance de Berlin*, (journal semi-officiel) disait :

« Le peuple belge attachera actuellement un tout autre sens à sa neutralité,

Jamais non plus l'Allemagne n'a fait aucune tentative pour conquérir notre pays, et après l'écrasement de la France en 1870, elle n'a formulé aucune prétention ni manifesté aucun désir de s'étendre jusqu'à la *limite naturelle* de la mer du Nord.

Ce désir et cette prétention pourront certes se produire un jour (1), et c'est pourquoi nous devons être en mesure de combattre nos voisins de l'Est aussi bien que nos voisins du Midi.

Nul ne peut sonder l'avenir, et la bonne politique pour les petits et les faibles sera toujours de se défier des grands et des forts.

Si jusqu'ici nous nous sommes défiés de nos voisins du Midi plus que de ceux de l'Est, c'est que l'histoire nous avait appris qu'ils tiennent beaucoup à notre *bon morçeau* et qu'ils ne l'ont jamais lâché volontairement.

» qui doit être une force réelle assez puissante pour se faire respecter par » elle-même.

» L'Allemagne vaincue, si c'était possible, la route de Bruxelles serait ouverte.

» L'Angleterre seulement pourrait s'y opposer; mais la Belgique, en prenant » dès aujourd'hui, l'attitude que lui commande la gravité des circonstances, et » en donnant à sa neutralité le caractère et la force d'une défense nationale, » réduit Napoléon à poursuivre sans but une guerre déclarée sans motif.

» Nous ne doutons pas que le peuple belge, sans sortir du rôle défensif, ne » comprenne les devoirs que sa situation actuelle impose à son patriotisme et » à son courage.

» Debout sur sa frontière, il aura fait ce qu'il doit faire.

» La Prusse et l'Allemagne se chargent du reste. »

(1) Les révélations de M. Rothan prouvent qu'en 1866, quand la Prusse voulait et devait à tout prix obtenir la neutralité de la France pour attaquer l'Autriche, elle eût consenti à laisser prendre la Belgique par Napoléon III, qui dans cette circonstance manqua de sang-froid et d'habileté. Si plus tard, après Sadowa, le comte de Bismarck refusa de satisfaire l'ambition de la France, ce fut, dit M. Rothan, « parce que ce pays semblait ne vouloir s'emparer de la Belgique » qu'à l'effet de mieux préparer une agression contre l'Allemagne. »

CHAPITRE VII

PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS TRENTE ANS. — SITUATION ACTUELLE DE L'ARMÉE. — RECOMMANDATIONS ET CONSEILS.

Nous avons exposé, avec une entière franchise et sans la moindre exagération, la situation militaire du pays, et nous sommes arrivé à la conclusion peu rassurante que cette situation n'est pas ce qu'elle devrait être pour inspirer à la nation une confiance absolue.

Notre pessimisme, toutefois, ne nous empêche pas de reconnaître que de grands progrès ont été réalisés dans le domaine des choses militaires depuis une trentaine d'années.

L'ancien réseau de forteresses créé par la coalition victorieuse après 1815 et modifié en quelques points par le traité du 14 décembre 1831, a été remplacé, en 1859, par un dispositif qui satisfait mieux aux principes de la stratégie et aux exigences de la fortification moderne.

En 1878, on a décidé que la défense éloignée d'Anvers sera portée sur la ligne de la Nèthe et du Rupel et sur un arc de cercle partant de Lierre, enveloppant Schilde, S'Gravenwesel, Brasschaet et Eeckeren, et aboutissant à la digue fortifiée de Wilmarsdonck, qui se termine à l'Escaut par le fort Saint-Philippe. Le but de ces travaux est d'augmenter l'indépendance de l'armée active, d'étendre sa sphère d'action, d'empêcher le bombardement

de notre métropole commerciale et d'en rendre le blocus impossible ou du moins extrêmement difficile.

Depuis la guerre franco-allemande, des mesures rationnelles, mais incomplètes, ont été prises pour mobiliser promptement l'armée (1). Jusque-là rien n'avait été fait ni prévu. L'insuccès de la mobilisation de 1870 fut pour nous une révélation et un enseignement précieux.

Le contingent de l'armée a été augmenté, mais dans une proportion insuffisante, et le matériel de campagne a reçu un accroissement qui diminue sensiblement l'écart entre ce qui existait et ce qui devrait exister pour assurer tous les services en temps de guerre.

Autrefois les régiments d'infanterie changeaient de brigade et de division tous les trois ou quatre ans, lorsqu'on modifiait la composition des garnisons. Cette mesure n'avait d'autre but que d'épargner aux généraux le désagrément de se déplacer quand leurs troupes recevaient une autre destination. Depuis une douzaine d'années, on a supprimé cet abus, en assignant d'une manière permanente les régiments aux brigades et aux divisions dans l'ordre de leurs numéros. Ainsi, par exemple, les 11e et 12e régiments de ligne formeront toujours la 6e brigade et ne cesseront de faire partie de la 3e division. S'ils changeaient de garnison, le commandant de la brigade se déplacerait avec eux.

(1) Parmi ces mesures, une des plus importantes a été la concentration des dépôts autour d'Anvers et la construction de bâtiments spéciaux pour recevoir une partie de ces dépôts. Les bâtiments de Beveren et de Contich sont terminés ; ceux de Duffel, de Boom, d'Eeckeren et de Bouchout sont encore à l'état de projets.

On a supprimé, en 1874, la division quaternaire du territoire (qui ne reposait sur aucune donnée stratégique) pour créer deux *circonscriptions militaires* comprenant, l'une, la zone de l'Escaut, l'autre, la zone de la Meuse. Chacune de ces circonscriptions est occupée d'une manière permanente par des troupes destinées à former un corps d'armée au moment de la mobilisation.

Par cette mesure un ordre logique a été substitué à l'ancien état de choses que rien ne justifiait. Mais pour qu'elle eût été réellement efficace, il aurait fallu donner aux commandants des circonscriptions le grade et les attributions des commandants de corps d'armée.

En composant les divisions mixtes de 12 bataillons de ligne, de 1 bataillon de carabiniers, de 1 régiment de cavalerie et de 4 batteries de campagne; en réduisant les batteries à 6 pièces et les bataillons d'infanterie à 4 compagnies de 230 hommes (1), on a amélioré l'organisation de l'armée et tenu compte des progrès de la tactique.

Une mesure importante a été la transformation — opérée en 1861 — de l'artillerie lisse en artillerie rayée du système prussien. Depuis la guerre franco-allemande, les canons de ce système ont été remplacés par des bouches à feu dont la portée est plus grande et la trajectoire beaucoup plus tendue.

Après la campagne de Bohême, l'infanterie a été mise en possession d'une arme à chargement rapide, qui peut rivaliser avec les meilleurs fusils en usage dans les armées étrangères.

(1) Ces modifications datent de 1873.

L'instruction a fait des progrès qui se sont étendus à tous les degrés de la hiérarchie, et l'école de guerre (créée en 1868) a favorisé le recrutement du corps d'état-major et formé des officiers qui ont les connaissances et les aptitudes nécessaires aux chefs de corps et aux généraux.

L'armée compte des savants, des historiens, des littérateurs et des publicistes dont la réputation est solidement établie à l'étranger et qui peuvent soutenir la comparaison avec ceux des armées les plus instruites.

Le nombre en est même relativement plus élevé, sans doute parce que la neutralité assure à nos officiers des loisirs que n'ont pas eu ceux des grandes puissances.

Les applications tactiques exécutées sur des terrains accidentés, avec des divisions opposées l'une à l'autre et opérant sous les yeux d'arbitres investis du droit de critique, ont remplacé les anciennes manœuvres à simple action sur des terrains unis ou dans des camps permanents, dont les moindres détails topographiques étaient connus de tous les officiers.

Ces manœuvres, dirigées contre un ennemi invisible, dont la position n'était pas marquée, ne présentaient à aucun degré l'image de la guerre et n'étaient propres qu'à fausser les idées de la troupe et des généraux.

La création d'écoles de tir pour l'artillerie et pour l'infanterie et l'organisation de cours spéciaux pour l'enseignement des travaux de campagne dans l'infanterie et des travaux de destruction et de reconstruction des voies ferrées, etc., dans la cavalerie, ont contribué au développe-

ment de l'instruction pratique des troupes et à l'accroissement de la puissance des feux.

Enfin, les règlements d'exercice de l'infanterie et de la cavalerie ont été revus avec soin, et le règlement autrefois si remarquable, aujourd'hui si incomplet et si arriéré, sur le service des armées en campagne a été remplacé par une instruction qui satisfait aux nécessités actuelles de la guerre.

L'armée a donc fait tout ce qu'elle pouvait faire, avec les ressources mises à sa disposition, pour avancer dans la voie du progrès. Ce n'est pas sa faute ni celle de ses chefs si, en plusieurs points, elle est restée inférieure à d'autres armées.

Les militaires, qui prétendent qu'elle se trouvait dans une meilleure situation en 1839, n'envisagent qu'un côté de la question. A cette époque l'armée avait incontestablement plus d'entrain, plus de gaieté, plus de satisfaction et un esprit militaire plus développé, parce que depuis neuf ans elle était sur le pied de guerre et dans l'attente d'une reprise des hostilités avec la Hollande. L'attitude énergique du Gouvernement au début de l'année, et les mots *persévérance et courage* mis par le cabinet dans la bouche du Roi, l'avaient confirmée dans l'espoir que la Belgique ne céderait pas volontairement la partie de son territoire que réclamait la Hollande.

Il y avait, en outre, à cette époque, dans les rangs de l'armée, quelques personnalités en relief, qui s'étaient distinguées dans les guerres de l'Empire et dont le vigoureux esprit militaire s'était communiqué à leurs subordonnés.

D'un autre coté, la croisade des économistes contre les dépenses militaires n'avait pas encore commencé, et nul ne

s'était avisé de qualifier les soldats de *non valeurs* ou d'appeler *mauvais citoyens* les officiers qui demandaient des réformes dans l'intérêt de la défense nationale. L'armée, loin d'être considérée comme *improductive*, jouissait d'une considération réelle et n'avait éprouvé, depuis le désastre de Louvain, aucune déception pouvant ébranler son moral.

Le vote du traité des 24 articles, après de longs et violents débats, modifia profondement la situation. L'armée, par cette humiliante concession faite aux exigences de la politique, se sentit atteinte dans son amour-propre et dans son patriotisme. Il fallut, pour prévenir l'explosion de sa douleur et de ses ressentiments, lui persuader que le Roi, le Gouvernement et la Législature avaient dû céder, dans cette circonstance, à la pression de l'Europe, qui craignait de voir sortir une grande guerre du conflit Hollando-Belge où ses intérêts n'étaient pas directement engagés.

Depuis lors, l'armée a passé par d'autres épreuves difficiles, notamment en 1851, quand on voulut réduire son budget à 25 millions, et en 1871, quand on lui refusa, dans des termes blessants pour ses généraux, le service obligatoire et une revision complète de la loi organique de 1873.

C'est ce qui explique qu'aujourd'hui la situation morale de l'armée est moins bonne qu'elle ne l'était en 1839; en revanche, sa situation matérielle a été améliorée par les mesures indiquées plus haut.

Les écoles militaires ont fourni à toutes les armes des sujets plus instruits et mieux préparés que ne l'étaient, en général, les jeunes gens qui avaient offert leurs services à l'Etat, de 1830 à 1839.

Sous ce rapport notre armée a même gagné plus qu'aucune autre, parce qu'elle était à son origine moins bien composée, ne possédant alors qu'un petit noyau d'officiers

instruits, sortis de l'armée hollandaise ou de l'école de Bréda, et quelques chefs qui avaient acquis de l'expérience dans les guerres de l'Empire et dans les expéditions des Hollandais contre les princes indiens.

Le mauvais accueil que reçurent du Gouvernement et de la Législature les réformes proposées par la commission mixte de 1871, et les fâcheuses concessions que l'on a faites depuis lors à l'esprit de parti en reculant sans cesse devant l'obligation de créer la réserve nationale, de reviser l'organisation de l'armée et de compléter les fortifications de la Meuse, ont affligé les militaires et mécontenté les bons citoyens.

Ces sentiments s'expliquent et se justifient, mais nous ne comprendrions pas qu'ils dégénérassent en découragement ou en irritation contre les hommes et les partis. L'armée n'a pas le droit d'émettre une opinion collective, de prendre part aux luttes politiques, d'exercer la moindre pression sur le Gouvernement ou sur la Législature. Son rôle est d'obéir à la loi, de respecter et de faire respecter les pouvoirs publics. Chargée de maintenir l'ordre et de défendre le territoire, elle n'est pas responsable des imperfections qui, au moment de la lutte, entraveront ou paralyseront ses efforts. Son devoir est accompli et l'honneur satisfait, quand elle donne au pays le degré de force et de sécurité qu'elle est en état de produire. On n'a pas le droit de lui demander davantage.

Pour la mettre en garde contre de dangereuses suggestions, nous lui conseillerons de ne jamais perdre de vue que sa responsabilité dans la défense du territoire n'est pas seule en jeu et qu'elle n'est même pas la plus lourde.

Si, en effet, le mode de recrutement de l'armée est défectueux, le contingent annuel insuffisant, l'organisation incomplète, la durée du service trop courte; si les unités

tactiques n'ont pas, en temps de paix, l'effectif nécessaire pour assurer l'instruction et entretenir l'activité du cadre ; si, faute d'une bonne réserve nationale, la plus grande partie de l'armée active devait pendant la guerre être immobilisée dans les forteresses, et si, par suite de ce fait et de l'insuffisance des fortifications de la Meuse, le pays n'était pas efficacement défendu, la responsabilité de ce malheur ne retomberait point sur l'armée ni sur le général qui la commanderait. Il suffit qu'elle soit instruite, disciplinée, animée d'un patriotisme ardent, et qu'elle fasse brillamment son devoir sur le champ de bataille, pour qu'aucun reproche ne puisse lui être fait et qu'aucun remord ne trouble sa conscience.

Le poids des revers pèse toujours sur ceux qui, pouvant les prévenir, ne font rien et ne s'alarment de rien, soit par incapacité, soit par défaut de prévoyance ; il est nul pour les soldats et pour les chefs qui font ce que l'honneur et le devoir commandent.

Nous dirons donc à nos camarades : Faisons des vœux pour que la situation militaire du pays s'améliore et cherchons par de consciencieuses études à éclairer nos concitoyens ; mais quelles que puissent être les déceptions dont nous aurons encore à souffrir, ne nous décourageons pas et surtout ne désespérons jamais de la Patrie !

Si nous avons des forteresses défectueuses ou insuffisantes, suppléons par notre courage et notre tenacité aux propriétés qui leur manquent, et si nos soldats sont inférieurs à ceux de l'ennemi, déployons des talents et montrons une ardeur guerrière qui compensent cette infériorité.

Les armes les plus défectueuses sont bonnes pour qui veut s'en servir, et il n'est plus temps de récriminer ou de gémir quand l'heure de l'action a sonné !

Que ces principes dirigent notre conduite !

Jugeons les hommes et les choses d'un point de vue élevé et ne nous plaçons jamais sur le terrain de l'intérêt personnel, qui rapétisse les débats, compromet les meilleures causes et affaiblit les armées, en portant atteinte à la confraternité des armes et à l'esprit de camaraderie.

La carrière que nous avons embrassée ne serait pas l'une des plus honorées et ne mériterait pas la constante faveur dont elle a joui, si elle procurait à ceux qui la suivent toutes les jouissances que donnent les carrières civiles et si l'on n'y devait parfois subir de dures épreuves ou se résigner à de grands sacrifices.

Tout ce que le militaire peut demander, en échange des services qu'il rend et de l'abnégation qu'on exige de lui, c'est d'occuper dans la société le rang qui lui revient et d'obtenir, à défaut des jouissances de la fortune, dont il doit se priver, l'estime et la considération publiques, seules récompenses dignes de lui et sa noble profession.

ANNEXE

Une objection capitale contre le service obligatoire.

Après avoir combattu sans succès le service personnel obligatoire avec des arguments que tout le monde connaît et qui commencent à être furieusement démodés, les adversaires de cette grande réforme ont cru trouver une *objection capitale* dans l'accroissement de l'émigration allemande :

« Une preuve, disent-ils, que ce mode de recrutement est con-
» damné dans le pays même qui l'a appliqué le premier, après les
» Grecs et les Romains, c'est que, pour se soustraire à l'impôt du
» sang, des milliers de familles s'expatrient tous les ans et que
» depuis les guerres de 1866 et de 1870, ce mouvement a pris
» des proportions dont se sont alarmés le Gouvernement et la
» Législature. »

Autant d'assertions, autant d'erreurs !

Une discussion approfondie a eu lieu sur ce sujet, il y a peu de temps, au Reichstag. Elle a prouvé que l'accroissement de l'émigration est due exclusivement à la crise industrielle, commerciale et agricole qui sévit depuis plusieurs années en Allemagne. Quelques députés ont fait remonter la cause du mal à la politique économique et aux lois fiscales du prince de Bismarck. Aucun n'a attribué l'accroissement de l'émigration au service obligatoire que tout le monde accepte en Allemagne comme une chose juste et nécessaire.

Sur ce point donc, les adversaires belges de la grande réforme

ont été battus comme ils le furent en 1872 quand ils soutinrent que le service obligatoire est *anti-démocratique* et porte atteinte aux vocations libérales, aux fortes études, etc., etc.

Pour réduire ces dernières objections à néant, il a suffi de produire :

1° des *situations* (1) prouvant que dans l'armée allemande, qualifiée de *peu démocratique*, le fils du noble et du riche mange à la même table et couche sur le même lit de camp, côte à côte avec le fils du prolétaire, et

2° des *statistiques* prouvant que l'Allemagne a, proportion gardée, moins de citoyens illettrés, plus de savants, de littérateurs et d'artistes éminents que les Etats où fleurit le remplacement.

Pour démontrer avec le même succès que le service obligatoire ne détermine pas les citoyens allemands à émigrer, nous mettrons sous les yeux de nos contradicteurs des faits indéniables puisés dans la statistique officielle de l'émigration et de l'immigration tenue en Allemagne, en Angleterre, en Amérique et dans tous les ports de débarquement du Nouveau Monde.

Le nombre des immigrants dans les divers Etats de la République américaine s'est élevé :

En 1865 à	247,452
1866 à	166,112
1867 à	298,967
1868 à	282,189
1869 à	352,768
1870 à	387,203
1871 à	321,350
1872 à	404,806
1873 à	459,803
1874 à	313,339
1875 à	227,498
1876 à	169,986
1877 à	141,857
1878 à	138,469

(1) Ces *situations* indiquaient la profession des parents des militaires sous les armes ou la classe de la société à laquelle ils appartenaient.

En 1879 à	177,826
1880 à	457,257
1881 à	668,000

Il résulte de ce tableau qu'en 1866, l'année de la guerre austro-prussienne, il y a eu *diminution* dans le nombre des immigrants et qu'il y a eu également *diminution* en 1871, après la guerre franco-allemande. On constate, à la vérité, une légère *augmentation* en 1872 et 1873, mais qui est suivie aussitôt d'une *grande diminution* en 1874, 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879.

A partir de cette dernière année, l'accroissement a été des plus rapides, mais ce n'est pas, évidemment, à l'impopularité du service obligatoire qu'on doit l'attribuer.

Afin de le prouver, nous donnerons ci-dessous le tableau qui présente pour les années 1875 à 1881 la répartition des immigrants suivant leur pays d'origine :

(1) Pays d'origine	1875-1876	1879-1880	1880-1881
Grande-Bretagne non compris l'Irlande (2).	73,239	204,327	219,454
Irlande.	19,575	71,603	72,336
Allemagne.	31,939	84,638	209,500
Autriche	5,616	12,904	—
Suède	5,603	39,180	—
Russie	4,764	4,854	—
Chine	22,781	5,802	10,498
Canada	22,477	99,706	118,664

D'après ce tableau, l'Allemagne, pays du service obligatoire, a fourni à l'immigration :

(1) Pour apprécier ces chiffres il faut tenir compte de la population des divers Etats. Cette population s'élève actuellement en Allemagne, à 45,210,000 âmes ;

Dans le Royaume-Uni à 35,246,000 âmes, dont 5,159,000 Irlandais ;

Dans l'Inde et Ceylan à 188,599,000 âmes ;

Dans les colonies et possessions anglaises à 12,492,000 âmes ;

Dans le Canada à 4,352,000 âmes.

(2) *Voir* la note (1) de la page suivante, prouvant que les Indiens n'immigrent pas dans les Etats de l'Union américaine. Les chiffres d'immigrants 73,239, 204,327 et 219,454, représentant donc en réalité le mouvement d'immigration du Royaume-Uni et des possessions anglaises autres que l'Inde.

En 1875-1876	31,939	sujets.
1879-1880	84,638	—
1880-1881	209,500	—

L'Angleterre et les possessions anglaises (non compris l'Inde) pays où n'existe pas le service obligatoire ni même la conscription, a fourni à l'immigration :

En 1875-1876	92,814	sujets.
1879-1880	295,930	—
1880-1881	291,790	—

D'après le *Quarterty report of the chief of the bureau of statistics* et les *Monats-Hefte zur statistik des deutschen Reichs*, l'émigration du Royaume-Uni s'est élevée de 1853 à 1880 à 5,778,441 individus, tandis que durant la même période elle ne s'est élevée qu'à 1,962,840 individus dans les Etats qui forment actuellement l'empire d'Allemagne.

D'après ces mêmes sources officielles l'immigration aux Etats-Unis d'Amérique a atteint de 1861 à 1880 les chiffres suivants : 2,096,141 sujets britanniques et seulement de 1,579,707 sujets allemands.

En 1880, la Grande-Bretagne à fourni à l'immigration 164,438 sujets (1) et l'Allemagne seulement 134,040.

Cette même année, le Royaume-Uni avec ses 35 millions d'habitants a eu 332,294 émigrants, tandis que l'Allemagne, avec ses 45 millions d'habitants, n'en a eu que 106,190.

Il résulte clairement de ces chiffres :

(1) Ce chiffre, à proprement parler, ne comprend que les immigrants du Royaume-Uni, car les émigrants de l'Empire de l'Inde se rendent tous dans les colonies britanniques, dans les colonies françaises et à Surinam. Leur nombre, d'après le *Statistical abstract relating to British India*, s'est élevé à

20,037 en	1873
29,243 en	1874
25,325 en	1875
11,489 en	1876
10,560 en	1877
25,182 en	1878

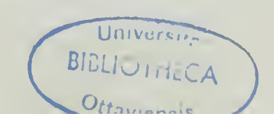
1° Que les Allemands, soumis au service obligatoire, émigrent en proportion beaucoup moins forte que les Anglais, les Irlandais et les Canadiens, qui ne sont pas soumis à ce service ni même à la conscription;

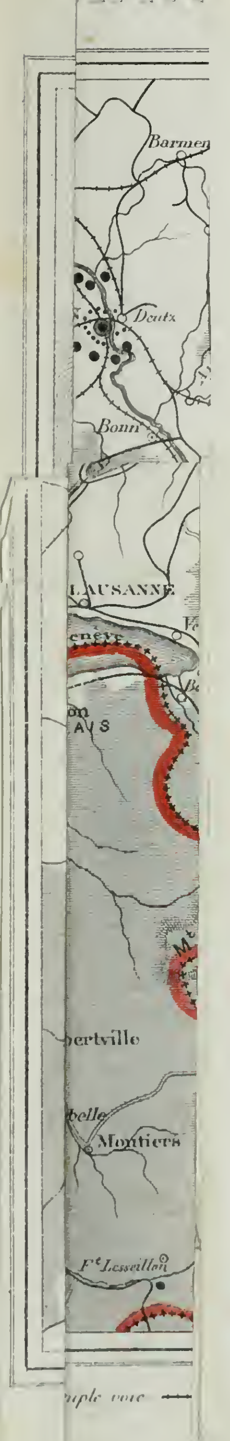
2° Que l'accroissement constaté à certains moments dans l'émigration en Allemagne ne provient pas des événements militaires, mais bien de la situation critique du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Un journal financier disait avec raison : « En 1880-1881, il » se produit dans l'émigration allemande un mouvement consi- » dérable. Pour peu que les départs des enfants de la blonde » Germanie continuent, ce sera la condamnation la plus for- » melle du système protectionniste. »

Il n'est pas question du système militaire dans cette appréciation ni dans celle des journaux et des hommes d'Etat allemands, qui se sont émus de l'accroissement de l'émigration. L'idée d'imputer ce fait au *service obligatoire* appartient aux partisans belges de *la traite des blancs*.

Encore une flèche qui tombe de leur carquois et, malheureusement pour eux, il ne leur restait plus que celle-là !




RAN
Barmen
Deutz
Bonn
LAUSANNE
ertville
Montiers
Ft Lesseillon

CARTE DE LA FRONTIÈRE FRANCO-ALLEMANDE

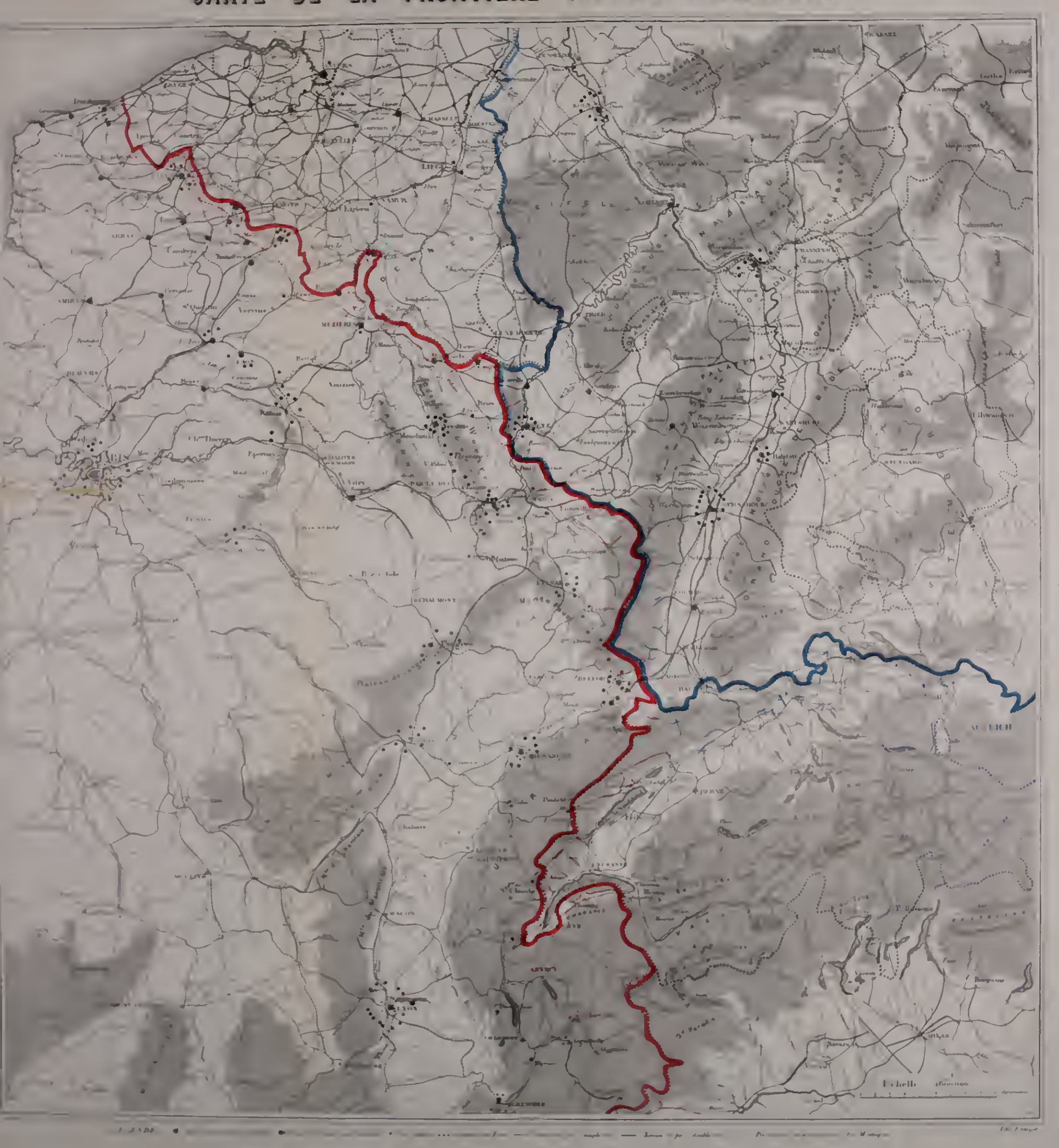
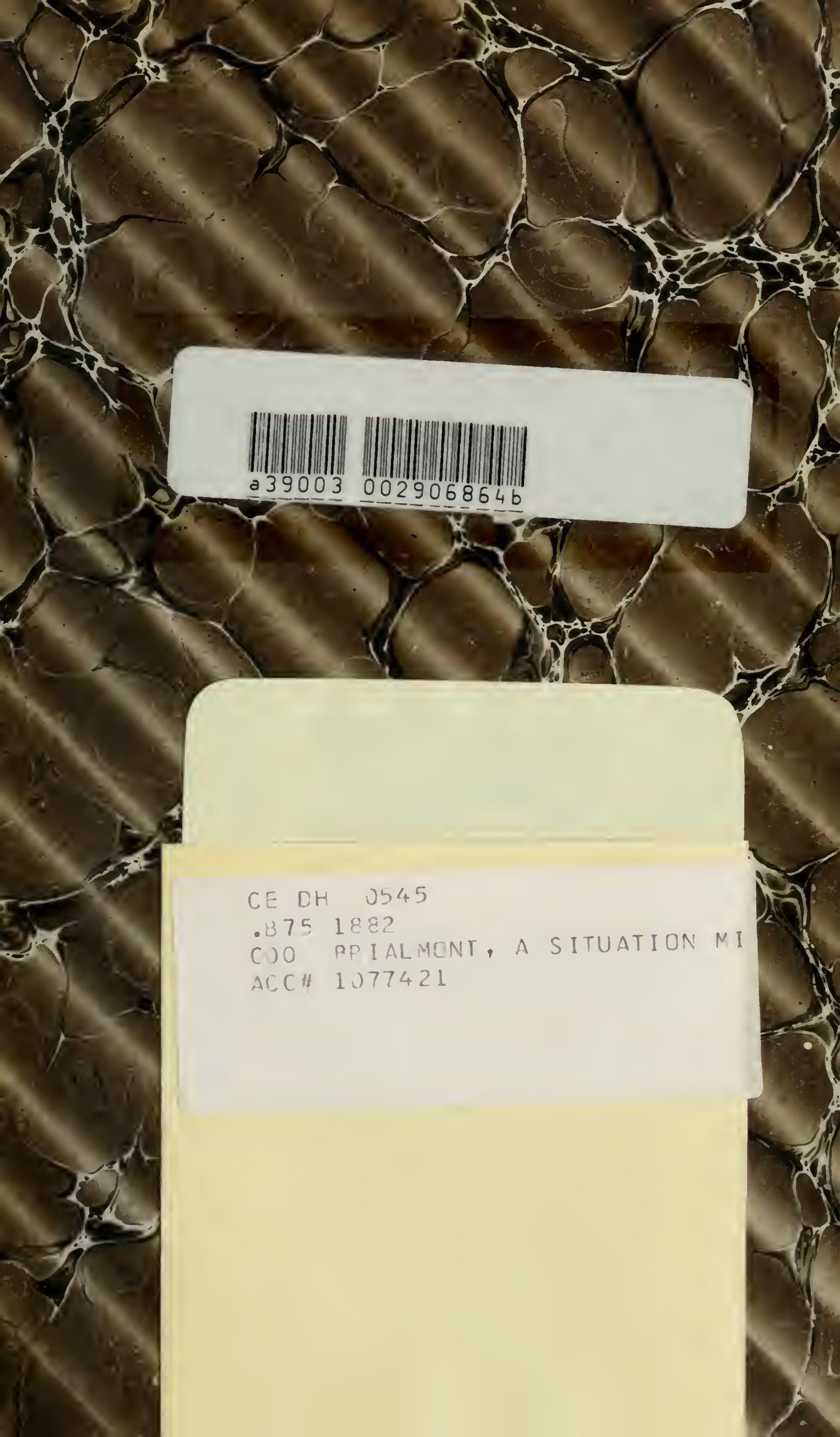
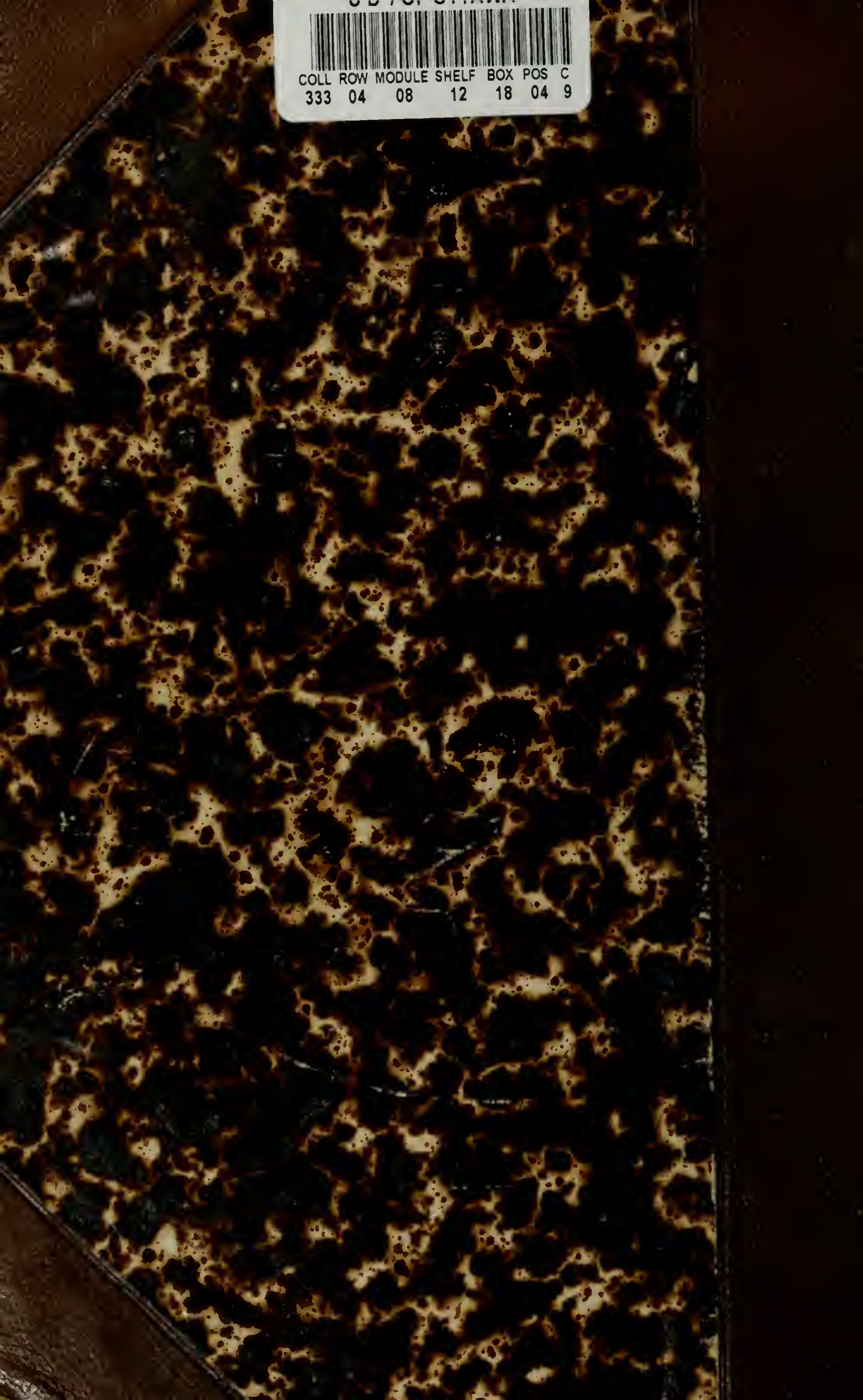


TABLE DES MATIÈRES





a39003 002906864b


COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 08 12 18 04 9